

GROUPE BKW

Rapport de gestion 2024



Nous réalisons des espaces où il fait bon vivre.





Notre contribution

La durabilité est dans l'ADN de notre entreprise. Nous abordons la transition énergétique dans son ensemble et apportons des solutions tout au long de la chaîne de création de valeur de l'énergie, des infrastructures et des bâtiments. Nous réalisons des espaces où il fait bon vivre.

Page de titre

«Roots» – le plus haut bâtiment en bois d'Allemagne – se dresse dans la Hafencity de Hambourg. Les nouvelles constructions se multiplient dans ce quartier dynamique autrefois dédié à l'activité portuaire. Fynn Rösch, chef de projet chez Assmann Beraten + Planen, une société du groupe BKW, a participé à la conception de cet édifice unique en son genre. Le bois provient de forêts de résineux certifiées, essentiellement situées en Styrie autrichienne.



Le «Roots», dans la HafenCity de
Hambourg, est un emblème du confort
urbain qui répond aussi aux besoins de
nature, de liberté et de sécurité.

CHIFFRES & REPÈRES

En bref

Chiffre d'affaires
en millions de CHF

4 772

EBIT
en millions de CHF

790

Bénéfice net opérationnel
en millions de CHF

550

Investissements et acquisitions
en millions de CHF

460

Cash-flow opérationnel
en millions de CHF

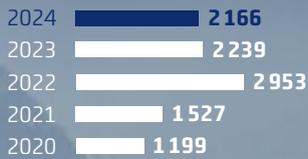
739

Effectifs du personnel

12 100

Comparaison sur cinq ans

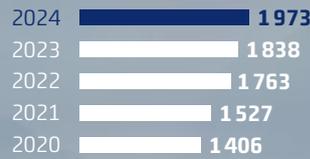
Chiffre d'affaires Energy Solutions
En millions de CHF



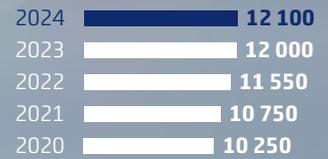
Chiffre d'affaires Power Grid
En millions de CHF



Chiffre d'affaires Infrastructure & Buildings
En millions de CHF



Nombre de collaborateurs



Sites et sièges d'entreprises

CHF	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur nominale	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
Cours boursier					
– Cours à la fin de l'exercice	99,20	118,60	126,50	149,50	150,20
– Cours le plus haut de l'exercice	103,20	128,80	136,20	167,40	162,40
– Cours le plus bas de l'exercice	71,10	94,20	96,70	127,60	122,30
Bénéfice par action ¹	6,86	5,77	10,43	9,06	11,80
Fonds propres par actions ¹	70,05	74,24	77,05	87,44	98,77
Capitalisation boursière, en millions de CHF	5 234	6 259	6 677	7 891	7 925

1 Attribuable aux actionnaires de BKW SA

Sites et sièges d'entreprises

119

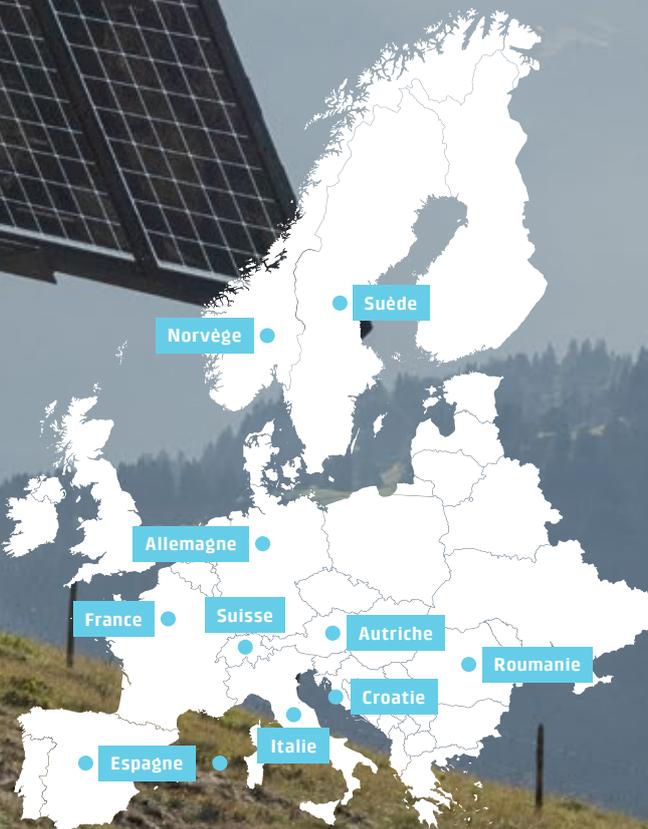
sites de production

326

sièges d'entreprise

10

pays



PROJETS PHARES

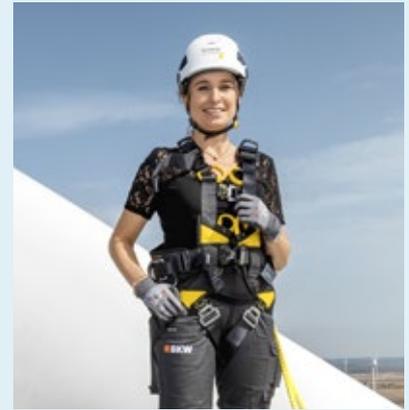
BKW va plus loin dans la transition énergétique globale

Dans le présent rapport de gestion, nous décrivons sept projets phares – mais les 200 sociétés de notre groupe s'illustrent aussi sur bien d'autres sites tout au long de la chaîne de création de valeur.



www.bkw.ch/rg24

PARC ÉOLIEN DE CASTELLANETA



Margarita Aleksieva,
responsable Éolien et Solaire,
BKW Energy Production

IMMEUBLE EN BOIS «ROOTS»



Fynn Rösch, chef de projet,
Assmann Beraten + Planen,
BKW Engineering

INITIATIVE ÉLECTRICIENS DE RÉSEAU



Michael Brunner, responsable du
centre de formation Énergie
de Kallnach, BKW

LINDT & SPRÜNGLI



Marc Hasler, chef de projet, Sigren,
BKW Building Solutions

ARZBERG



Stephan Fitze, chef de projet,
BKW Energy Solutions GmbH,
BKW Infra Services

AÉROPORT DE MUNICH, TERMINAL 1



Gregor Molnar, chef de projet,
Assmann Beraten + Planen,
BKW Engineering

INSTALLATION SOLAIRE PILOTE,
SCHATTENHALB

Markus Balmer, responsable Solar
Development & Energy Solutions CH,
BKW Energy Production



Table des matières

8	Rapport de gestion
8	Lettre aux actionnaires – Rapport annuel I
10	Interview du CEO
16	Actualisation de la stratégie
22	Histoires dans l'Histoire
<hr/>	
32	Commentaire du résultat – Rapport annuel II
32	BKW obtient un résultat positif pour l'exercice 2024
<hr/>	
39	Comptes du groupe BKW
40	Compte de résultat consolidé
41	Compte de résultat global consolidé
42	Bilan consolidé
43	Variation des fonds propres consolidés
44	Flux de trésorerie consolidés
<hr/>	
45	Comptes annuels de BKW SA
46	Compte de résultat
47	Bilan
48	Annexe aux comptes annuels
50	Affectation des bénéfices
51	Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels
<hr/>	
55	Rapport de durabilité
56	La durabilité, élément-clé de la stratégie «Solutions 2030»
58	Vue d'ensemble: la durabilité chez BKW
59	Informations générales
79	Informations environnementales
115	Informations sociales
131	Informations sur la gouvernance
141	Aspects de durabilité spécifiques de l'entité
153	Annexe
<hr/>	
167	Informations pour les investisseurs
168	Informations importantes sur l'action, les emprunts et le calendrier financier
171	Chiffres-clés concernant la production
<hr/>	
173	Déclaration sur la gouvernance d'entreprise
<hr/>	
199	Rapport de rémunération
<hr/>	
223	Adresses et mentions légales

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

BKW maintient son cap de croissance

Le groupe BKW¹ est resté en 2024 sur la voie du succès. Il a réalisé un solide résultat d'exploitation (EBIT), auquel le domaine d'activité Energy Solutions a apporté une contribution essentielle. Le domaine Power Grid a pour sa part apporté une contribution stable à l'EBIT, comme toujours. Enfin, le domaine Infrastructure & Buildings clôture lui aussi l'exercice sur un résultat positif. Il faut à présent mettre en œuvre de manière cohérente la stratégie de croissance «Solutions 2030» adoptée en 2024.

**Chers actionnaires,
Mesdames, Messieurs,**

Nous sommes heureux de vous présenter un résultat solide pour l'exercice 2024. Par rapport à l'an dernier, BKW a augmenté son EBIT de 27,3%, à 789,9 millions de CHF. Le bénéfice net opérationnel s'est élevé à 550,4 millions de CHF. Il est particulièrement réjouissant qu'au terme du programme sur deux ans pour l'augmentation de la profitabilité, le domaine Prestations, devenu aujourd'hui Infrastructure & Buildings, affiche un résultat positif. BKW doit à présent mettre en œuvre la stratégie «Solutions 2030» adoptée en 2024.

Ventes d'énergie solides

Durant l'exercice écoulé, le domaine Énergie, rebaptisé Energy Solutions dans la nouvelle stratégie, a une nouvelle fois apporté une contribution substantielle au résultat global. Son EBIT a gagné 9,7% par rapport à l'année dernière, ce qui s'explique par le cumul de trois effets extraordinaires: le négoce a de nouveau profité de la volatilité élevée des prix de l'électricité en 2024, les précipitations supérieures à la moyenne ont entraîné la production d'une quantité de courant inhabituelle dans les centrales hydrauliques, et la performance des fonds de désaffectation et de gestion des déchets a nettement dépassé les attentes.

¹ Le groupe BKW englobe la société BKW SA et les autres sociétés du groupe. Pour faciliter la lecture, il est désigné ci-après par l'abréviation «BKW». Le nom de la société est précisé lorsqu'il est question de BKW SA ou de BKW Énergie SA.

«Avec les trois domaines d'activité Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings, nous proposons à notre clientèle des solutions d'avenir pour tous les aspects de la transition énergétique.»

Réseaux stables

Le domaine d'activité Réseaux, appelé dorénavant Power Grid, a également maintenu une contribution stable au résultat en 2024. Pour accompagner l'expansion des installations photovoltaïques, des pompes à chaleur et des stations de recharge, le réseau électrique doit s'étendre rapidement. BKW a donc hissé ses investissements dans ce domaine à 161 millions de CHF en 2024. De surcroît, elle a commencé l'année dernière à déployer des compteurs intelligents, qui devraient couvrir tout le territoire d'ici 2028.

Résultat positif pour Infrastructure & Buildings

Après une perte en 2023, les «prestations», qui portent désormais l'appellation Infrastructure & Buildings, ont clôturé l'exercice 2024 sur un résultat positif de 56,9 millions de CHF. Le programme sur deux ans destiné à augmenter la rentabilité, qui s'est terminé fin 2024, a donc porté ses fruits.

Mise en œuvre de la stratégie «Solutions 2030»

Lors du Capital Markets Day du 8 novembre 2024, BKW a présenté la stratégie de croissance «Solutions 2030», qu'elle appliquera au cours des six années à venir, s'installant ainsi dans un positionnement idéal pour le nouveau monde de l'énergie. Avec les trois domaines d'activité Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings, nous proposons à notre clientèle des solutions d'avenir pour tous les aspects de la transition énergétique, de la production d'énergie renouvelable à sa commercialisation et à son utilisation efficace dans les infrastructures et les bâtiments. Forte de cette approche globale, BKW entend hisser son

EBIT à un milliard de CHF d'ici 2030 et prévoit d'investir quelque quatre milliards de CHF à cette fin dans les six prochaines années, dont la moitié en Suisse. De plus, elle poursuit l'objectif du zéro émission nette dans les périmètres 1 et 2 d'ici 2040 à l'échelle du groupe.

Résultat stable à nouveau prévu pour 2025

Pour l'exercice 2025, BKW prévoit à nouveau un résultat solide dans le domaine d'activité Energy Solutions. Le domaine Power Grid devrait encore apporter une contribution robuste à l'EBIT, tandis que le domaine Infrastructure & Buildings continuera d'augmenter sa profitabilité. Au total, BKW mise sur un bon résultat pour l'exercice 2025, avec des perspectives d'EBIT de 650 à 750 millions de CHF.

Ces auspices favorables montrent que BKW évolue avec succès cette année encore et qu'elle a déjà lancé la mise en œuvre de la stratégie «Solutions 2030». Pour tout cela, nous remercions chaleureusement notre clientèle, nos fournisseurs et partenaires, nos actionnaires ainsi que tous les membres du personnel qui s'engagent pour BKW chaque jour. Nous nous réjouissons d'aller plus loin encore sur ce chemin avec vous tous.

Meilleures salutations,



Roger Baillod
Président du
conseil d'administration



Robert Itschner
CEO

Objectifs ambitieux pour la durabilité

Dans sa nouvelle stratégie «Solutions 2030», BKW s'est fixé d'ambitieux objectifs de durabilité pour le climat, l'énergie, la nature et l'être humain. En particulier, le groupe dans sa globalité devrait parvenir à zéro émission nette dans les périmètres 1 et 2 d'ici 2040, son intensité carbone étant réduite de moitié d'ici 2030 par rapport au niveau de 2022. C'est pourquoi BKW accroît constamment sa production d'énergie renouvelable. Elle entend par ailleurs investir davantage dans la préservation des écosystèmes et de la biodiversité. Une condition à cette fin réside dans une gouvernance forte.

INTERVIEW DU CEO

La durabilité de BKW, une volonté partagée

BKW a présenté sa nouvelle stratégie, intitulée «Solutions 2030», en novembre 2024. Robert Itschner, son CEO, explique quels objectifs il poursuit sous ce titre, pourquoi la durabilité et la rentabilité ne sont pas en contradiction et comment il imagine BKW en 2030.

Pourquoi BKW a-t-elle besoin d'une nouvelle stratégie?

L'horizon de la stratégie actuelle de BKW ne dépasse pas 2026. Il est donc temps de regarder un peu plus loin dans l'avenir. De plus, les marchés et les besoins de la clientèle ont énormément changé ces dernières années. C'est à cela que nous réagissons.

Quelle est la clé de voûte de cette nouvelle stratégie?

L'intitulé «Solutions 2030» le résume: nous souhaitons proposer à notre clientèle des solutions qui lui permettent de relever les défis de la transition énergétique.

N'est-ce pas ce que BKW fait déjà?

Si, mais nous souhaitons nous concentrer davantage encore sur la durabilité. Dans sa stratégie «Solutions 2030», BKW s'est fixé d'ambitieux objectifs de durabilité pour le climat, l'énergie, la nature et l'être humain. Cela consiste par exemple à réduire nos émissions, développer systématiquement les énergies renouvelables, concevoir des solutions sur mesure pour notre clientèle et améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures et des bâtiments. Notre nouvelle stratégie s'articule par conséquent autour de la croissance, de l'excellence et de la durabilité.

Quel est l'intérêt pour les investisseurs de BKW?

Premièrement, BKW opère sur des marchés qui offrent des opportunités de croissance attrayantes. Deuxièmement, BKW signe des performances remarquables. Troisièmement, les investisseurs sont eux aussi appelés à investir plus durablement. Nous pourrions répondre à ces attentes par les objectifs de durabilité que nous nous sommes fixés.

Les actionnaires qui placent des fonds dans BKW contribuent donc à un avenir énergétique renouvelable?

Exactement. BKW est attrayante, par exemple, pour les fonds de placement verts, qui exigent un modèle commercial durable des entreprises dans lesquelles ils investissent.

Les investisseurs ont-ils exercé une pression pour que BKW devienne plus durable plus vite?

La pression pour plus de durabilité s'intensifie de tous les côtés: de la part des investisseurs, des bailleurs de fonds et des autorités de régulation, mais aussi de nos clientes et clients. Sans oublier les membres de notre personnel. Tout le monde veut la durabilité de BKW – moi inclus. C'est une formidable opportunité pour nous de continuer de grandir et de maintenir notre attractivité. BKW ne doit pas seulement proposer de plus en plus les solutions durables que le marché réclame, mais aussi intégrer la durabilité dans ses propres opérations.

Quels sont les objectifs de durabilité concrets que BKW s'est fixés dans sa nouvelle stratégie?

Sur le plan social, nous accordons avant tout la plus grande importance à nos collaborateurs et collaboratrices. Dans cette logique, nous ne cessons d'investir dans la sécurité au travail et la protection de la santé. Nous sommes aussi attentifs aux aspects de la diversité et de l'inclusion, ainsi qu'au développement des compétences, de la gouvernance et des talents. BKW s'est par ailleurs engagée à réduire de moitié l'intensité carbone de ses activités commerciales dans les périmètres 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2022. Et nous projetons d'atteindre zéro émission nette à ces niveaux d'ici 2040.



EBIT d'ici 2030
en milliards de CHF

1,0

Investissements d'ici 2030
en milliards de CHF

4,0

Dont investissements en Suisse
en %

50

Le travail ne manque pas, d'autant que BKW détient encore une participation dans une centrale à charbon en Allemagne...

C'est vrai. Pour réaliser nos objectifs de durabilité en matière de climat et d'énergie, nous suivons deux voies: d'un côté, nous poursuivons l'expansion systématique de la production d'énergie renouvelable, et de l'autre, comme nous l'avons déjà annoncé de longue date, nous allons sortir du charbon. Il nous faut à présent trouver un procédé réaliste à cette fin, car notre participation dans cette centrale à charbon n'est que minoritaire et nous devons donc nous entendre avec les autres propriétaires.

Outre la durabilité, un deuxième pilier de la nouvelle stratégie est la croissance. Dans quels domaines BKW souhaite-t-elle progresser?

Nous aspirons à une forte croissance dans le domaine Energy Solutions. Nous allons renforcer la production d'énergie renouvelable sur une base sélective dans ce domaine d'activité, avec notamment l'éolien et le solaire en Suisse et à l'étranger. Et nous voulons amorcer l'expansion de la force hydraulique en Suisse – même si nous ne pourrions pas encore mettre en service de nouveaux barrages avant 2030. La flexibilité doit également être accrue, avec l'installation de batteries de grande capacité.

BKW envisage-t-elle également la construction d'une nouvelle centrale nucléaire?

Cette question ne se pose pas pour l'instant. Tout d'abord, la construction de nouvelles centrales nucléaires reste interdite en Suisse. Ensuite, il subsiste tant de points d'interrogation autour de cette technologie qu'elle ne saurait entrer en ligne de compte pour notre stratégie d'ici 2030. Avec «Solutions 2030», nous voulons concrétiser les projets qui sont réalisables et générer ainsi les revenus dont nous avons besoin pour poursuivre notre croissance.

Comment BKW entend-elle progresser dans les solutions sur mesure pour les clients ayant d'importants besoins en électricité?

Je vais vous donner un exemple: une grosse boulangerie démarre ses fours à deux heures du matin six jours par semaine et consomme énormément d'électricité jusqu'en milieu de matinée. Le reste de la journée, en revanche, elle n'utilise que peu d'énergie. Nous pouvons fournir à cette

entreprise le courant correspondant à son profil de consommation dans la qualité requise, par exemple une électricité entièrement renouvelable. C'est possible parce que nous possédons une large gamme de centrales très complémentaires. De plus, nous connaissons bien les marchés.

Les autres entreprises d'électricité n'en sont-elles pas capables?

Si, bien sûr. Mais on sait que les contrats de livraison de ce type ont souvent de longues échéances. Pour les clients, il est alors avantageux d'avoir un partenaire très stable financièrement, comme BKW. Ils sont ainsi certains que BKW pourra assurer leur approvisionnement même en cas de turbulences sur les marchés.

Quels sont vos projets de croissance pour Power Grid?

Dans le domaine Power Grid, nous grandissons dans la mesure qu'implique l'extension du réseau nécessaire à la transition énergétique. Le réseau doit en effet être consolidé pour pouvoir raccorder des installations solaires, des pompes à chaleur et des stations de recharge.

Et pour ce qui est d'Infrastructure & Buildings?

Dans ce domaine d'activité, nous cibons principalement une croissance organique: l'impératif d'efficacité énergétique se généralise et nous y voyons de grandes opportunités pour BKW. Nous sommes d'ores et déjà la plus grande entreprise de Suisse cotée en bourse dans l'énergie et les infrastructures. Avec BKW, les investisseurs peuvent miser sur la transition énergétique tout entière, depuis la production d'énergie renouvelable et le négoce jusqu'à l'utilisation efficace de l'énergie dans les bâtiments et les infrastructures, en passant par les réseaux électriques. Un principe régit néanmoins notre nouvelle stratégie: la rentabilité avant la croissance. Nous ne voulons donc grandir que là où nous sommes bénéficiaires.

Après la durabilité et la croissance, le troisième pilier de la stratégie «Solutions 2030» est l'excellence. Qu'entendez-vous par là?

Le concept d'excellence signifie que nous voulons améliorer nos processus en permanence. Il est primordial de maintenir notre stabilité financière actuelle malgré la croissance, sans prendre de risques inutiles.

La gestion des risques est fondamentale dans notre secteur. Nous tenons en outre à mettre résolument l'accent sur la clientèle dans toutes nos activités. À certains égards, nous le faisons déjà très bien, mais à d'autres, une amélioration est possible.

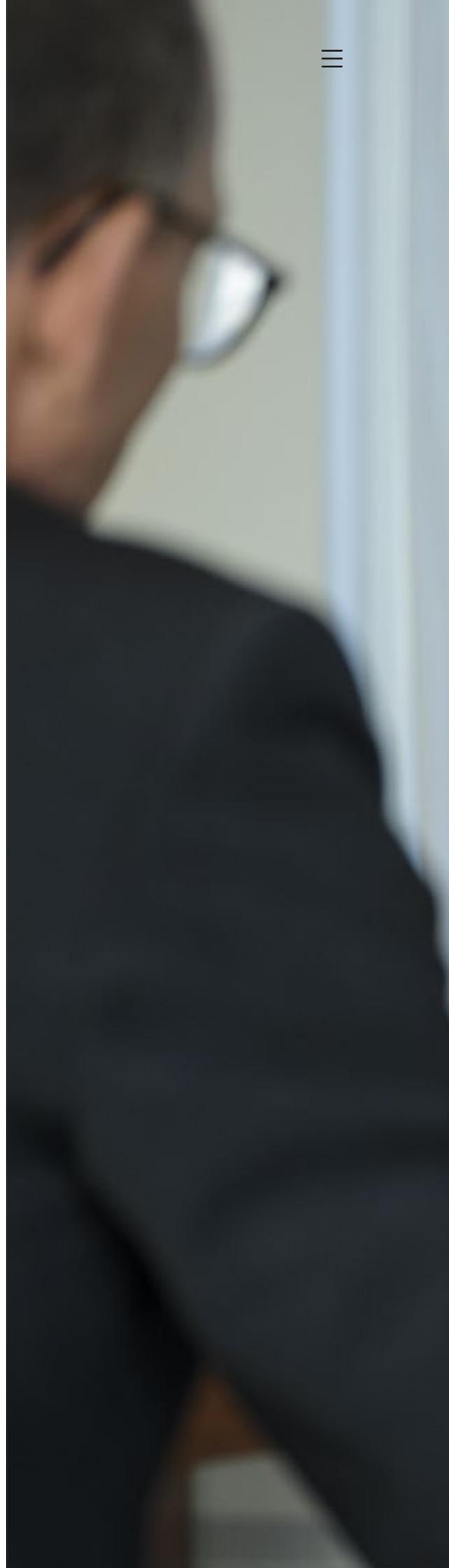
Quelle est la marge de progression de BKW dans son orientation clientèle?

Dans le domaine Infrastructure & Buildings, nous sommes déjà très proches de nos clients et clientes, y compris géographiquement. Il nous reste du potentiel pour mieux les considérer dans l'activité régulée, même si la latitude disponible y est moindre. Nous voulons être une entreprise à laquelle les clients et clientes aiment s'adresser et qui leur donne toute satisfaction.

La nouvelle stratégie court jusqu'à 2030. Quel genre d'entreprise sera alors BKW?

En 2030, nous aimerions être une entreprise qui contribue largement à la transition énergétique. Nous devons réunir tous les éléments évoqués pour pouvoir donner corps à nos solutions sur le marché. C'est d'ailleurs pourquoi cette stratégie s'appelle «Solutions 2030»: nous voulons nous démarquer par nos actes et avoir du succès auprès de notre clientèle.

«Nous souhaitons proposer à notre clientèle des solutions qui lui permettent de relever les défis de la transition énergétique.»





Robert Itschner, CEO,
dans un entretien
avec Philipp Mäder,
Head Media Relations

ACTUALISATION DE LA STRATÉGIE

«Solutions 2030» répond aux préoccupations du nouveau monde de l'énergie

En novembre 2024, BKW a présenté la stratégie «Solutions 2030», par laquelle elle se prépare au mieux au nouveau monde de l'énergie. L'entreprise peut s'appuyer sur ses trois domaines d'activité – Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings – pour proposer à sa clientèle des solutions d'avenir pour la transition énergétique. D'ici 2030, BKW entend hisser son EBIT à un milliard de francs et investir à cette fin quelque quatre milliards de francs, dont la moitié en Suisse.

Avec le développement stratégique «Solutions 2030», BKW affirme son positionnement dans ses trois domaines d'activité: Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings. Elle met davantage l'accent sur toute la chaîne de création de valeur de la transition énergétique, ce qui en fait un acteur unique sur les marchés de l'énergie, de l'infrastructure et du bâtiment. BKW réagit ainsi aux attentes en mutation de sa clientèle, des milieux de l'investissement et de la société, pour faciliter la transformation du système énergétique et satisfaire à la nécessité croissante d'efficacité de l'énergie et des ressources. En développant sa stratégie à tous les niveaux, BKW soutient toujours davantage ses clientes et

clients face à la transformation du système énergétique et leur fournit des solutions à l'esprit précurseur.

Avec «Solutions 2030», BKW s'attend à une croissance substantielle au cours des prochaines années. Son résultat d'exploitation (EBIT) devrait notamment grimper à un milliard de CHF à l'horizon 2030. Pour atteindre cet objectif, BKW prévoit d'investir quelque quatre milliards de CHF dans les six années à venir, dont au moins deux milliards en Suisse. Elle financera intégralement ces investissements au moyen de son cash-flow opérationnel, qui dépassera au total cinq milliards de CHF de 2025 à 2030.

NOTRE CONTRIBUTION

La durabilité est dans l'ADN de notre entreprise. Nous abordons la transition énergétique dans son ensemble et apportons des solutions tout au long de la chaîne de création de valeur de l'énergie, des infrastructures et des bâtiments. Nous réalisons des espaces où il fait bon vivre.

Nous couvrons toute la chaîne de création de valeur de la transition énergétique



ENERGY SOLUTIONS

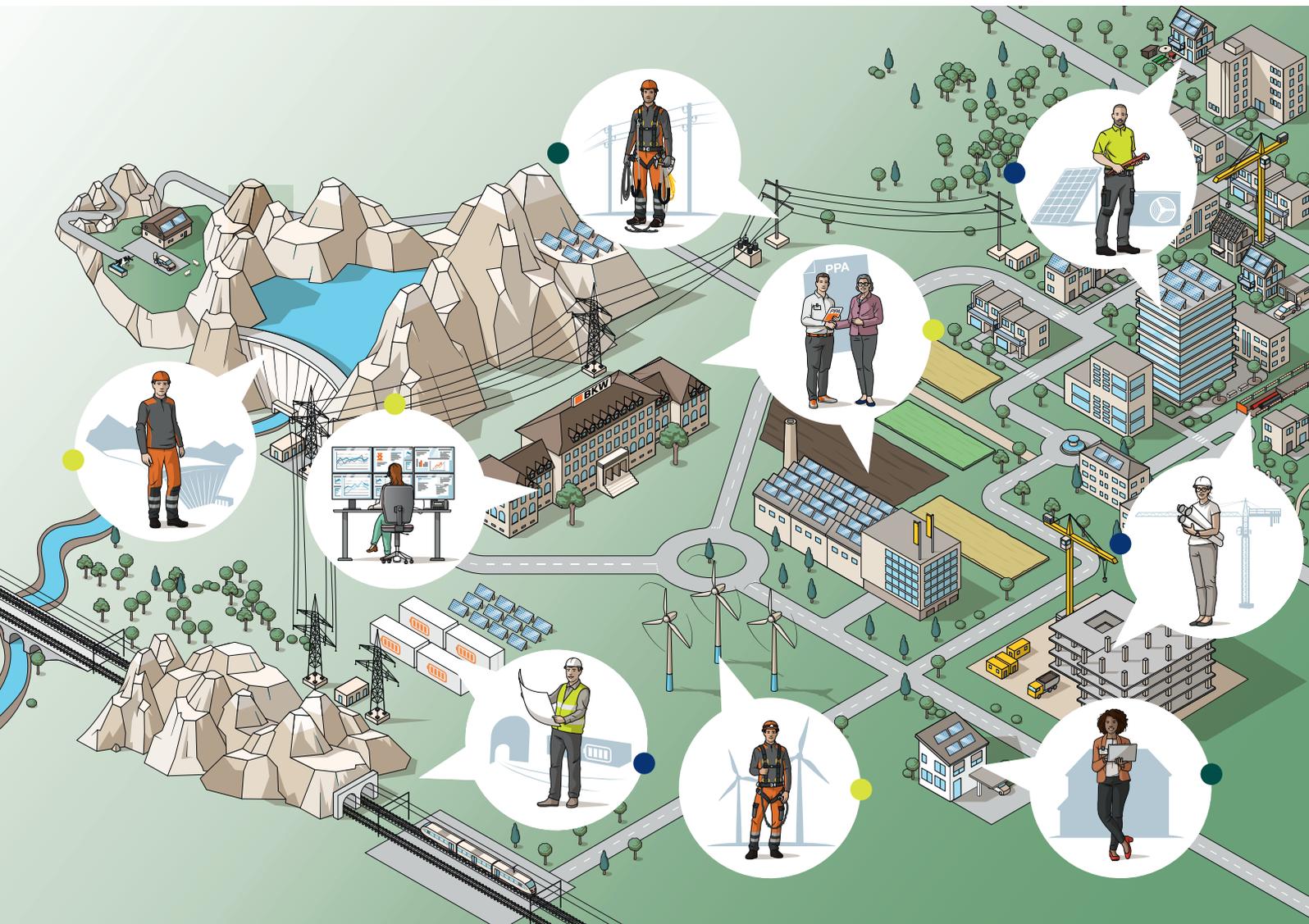
- Acteur de premier plan sur le marché européen du négoce et des solutions clients
- Troisième producteur d'électricité en Suisse (production de 9 TWh)

POWER GRID

- Plus grand gestionnaire de réseau de distribution de Suisse, avec un réseau de 22000 km
- Fournisseur de plus d'un million de particuliers et d'entreprises

INFRASTRUCTURE & BUILDINGS

- Leader dans les solutions d'infrastructures et de bâtiments
- Plus de 260 sites dans la région DACH (Allemagne-Autriche-Suisse)

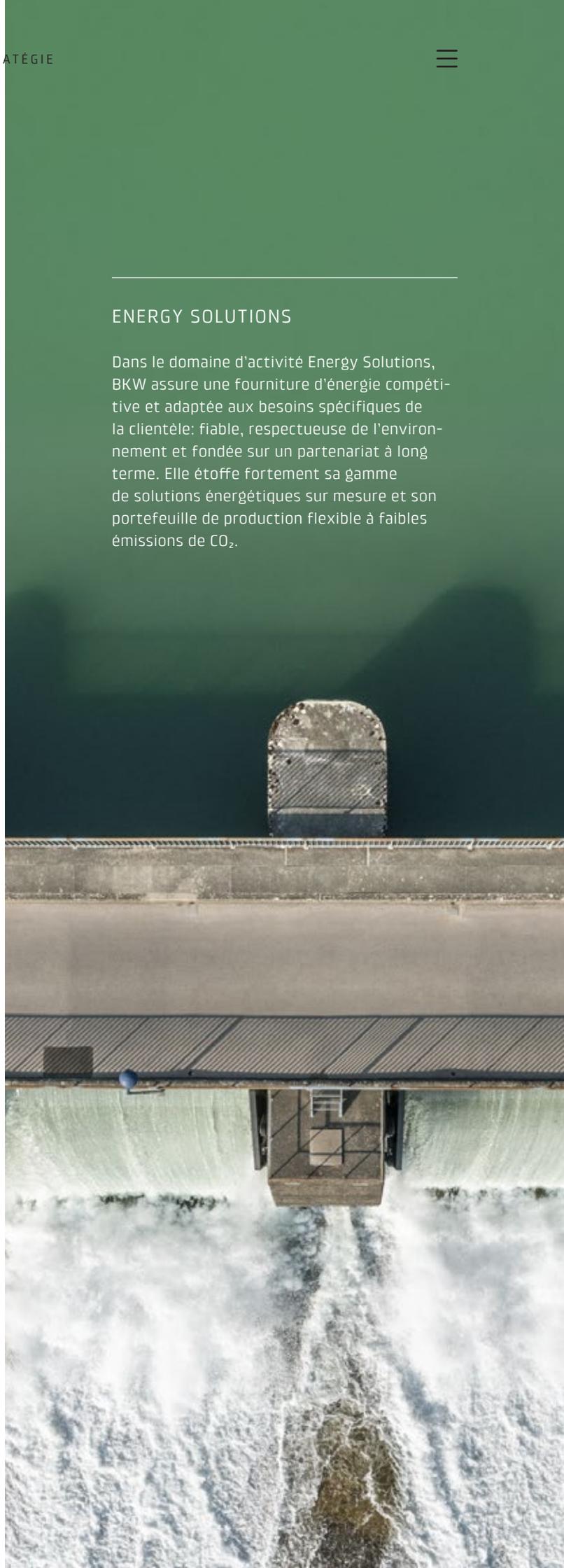


Les trois domaines d'activité de BKW

Avec « Solutions 2030 », BKW organise ses activités dans trois domaines: Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings. BKW adopte ainsi une position exclusive le long de la chaîne de création de valeur de la transition énergétique pour mettre en œuvre des solutions complètes au profit de sa clientèle.

ENERGY SOLUTIONS

Dans le domaine d'activité Energy Solutions, BKW assure une fourniture d'énergie compétitive et adaptée aux besoins spécifiques de la clientèle: fiable, respectueuse de l'environnement et fondée sur un partenariat à long terme. Elle étoffe fortement sa gamme de solutions énergétiques sur mesure et son portefeuille de production flexible à faibles émissions de CO₂.

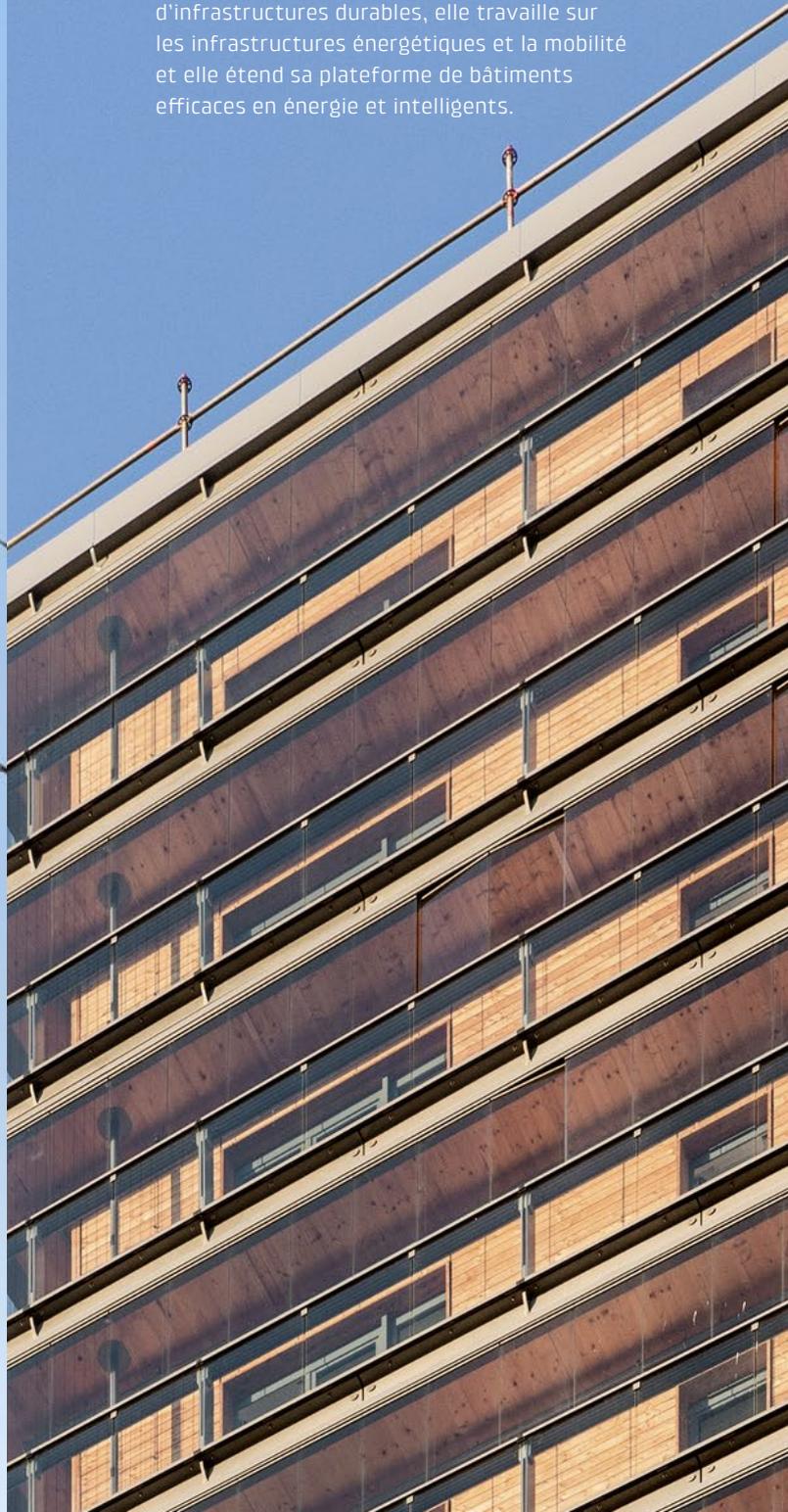


POWER GRID

Dans le domaine d'activité Power Grid, BKW propose un approvisionnement en électricité fiable et avantageux, avec une excellente expérience client. Elle augmente progressivement ses investissements dans l'extension efficace et intelligente de l'infrastructure réseau et elle met au point des solutions tarifaires innovantes pour ses clients régulés.

INFRASTRUCTURE & BUILDINGS

Dans le domaine d'activité Infrastructure & Buildings, BKW fournit des solutions d'infrastructures et de bâtiment économes en énergie et en ressources. Elle diversifie son offre dans la planification générale et la conduite de projets pour la construction d'immeubles et d'infrastructures durables, elle travaille sur les infrastructures énergétiques et la mobilité et elle étend sa plateforme de bâtiments efficaces en énergie et intelligents.



MÉGATENDANCE: NOUVEAUX BESOINS DES PARTIES INTÉRESSÉES

De plus en plus, les clients deviennent des prosummateurs, qui n'achètent pas seulement de l'électricité mais en produisent également eux-mêmes. Les investisseurs accordent une attention croissante à la durabilité et à la transparence dans leurs décisions de placement. Aux yeux des travailleurs, une activité porteuse de sens et la durabilité revêtent une importance grandissante. Enfin, le grand public exige une réglementation toujours plus rigoureuse, influant sur les incitations à l'investissement.



MÉGATENDANCE: AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES

L'impératif d'efficacité énergétique dans les bâtiments se répand tous azimuts. Cela inclut la planification et la construction dans le respect du climat, la rénovation énergétique et le remplacement des systèmes de chauffage. En parallèle, l'industrie réclame des solutions économes en ressources, telles que l'électrification des processus, l'économie circulaire et une numérisation croissante.



MÉGATENDANCE: TRANSFORMATION DU SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE

La transformation accélérée du système énergétique passe par quatre points: l'électrification des transports, du chauffage et des processus industriels; la décarbonisation de la production d'énergie; la décentralisation de la production d'électricité grâce aux prosummateurs et aux petites centrales; et la numérisation à travers les capteurs, l'exploitation des données et la commande intelligente.



Tous les domaines d'activité de BKW contribueront à réaliser ces objectifs. BKW va investir dans sa base solide en Suisse et opérer une croissance ciblée dans les autres pays d'Europe. Le développement du domaine de l'énergie jouera un rôle essentiel dans cette croissance, tant à travers l'augmentation de la production d'énergie renouvelable que par la diversification des solutions énergétiques sur mesure pour le segment des grands clients. BKW a un bilan solide, une part élevée de fonds propres et peut se flatter d'une notation A: sa situation financière est idéale pour le nouveau monde de l'énergie.

Croissance, excellence et durabilité.

La stratégie «Solutions 2030» de BKW s'articule autour de trois piliers: la croissance, l'excellence et la durabilité. Dans sa trajectoire de croissance, BKW mise sur la rentabilité, l'orientation systématique vers les besoins de la clientèle et la gestion active du portefeuille et des risques. Le domaine d'activité Energy Solutions enrichit l'offre de solutions énergétiques et renforce le portefeuille de production d'électricité. Dans le domaine Power Grid, BKW développe constamment son réseau de distribution, sans en compromettre la grande disponibilité, et contribue ainsi dans

une large mesure à la transformation du système énergétique. Enfin, le domaine Infrastructure & Buildings vise une croissance rentable dans la planification, la construction et l'entretien d'infrastructures et de bâtiments.

Objectifs ambitieux pour la durabilité

Dans sa stratégie «Solutions 2030», BKW s'est en outre fixé d'ambitieux objectifs de durabilité pour le climat, l'énergie, la nature et l'être humain. En particulier, le groupe dans sa globalité devrait parvenir à zéro émission nette dans les périmètres 1 et 2 d'ici 2040, et y réduire son intensité carbone de moitié d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2022. C'est pourquoi BKW accroît constamment sa production d'énergie renouvelable. Elle entend par ailleurs investir davantage dans la préservation des écosystèmes et de la biodiversité. Une condition à cette fin réside dans une gouvernance forte. La durabilité, en tant qu'aspect clé de la stratégie «Solutions 2030», renferme des perspectives de croissance à long terme et assure l'attractivité de BKW pour les investisseurs, les clients et les collaborateurs.

Trois éléments clés de la stratégie: BKW grandit de manière durable et rentable

CROISSANCE

BKW ajoute de nouvelles solutions énergétiques à ses activités et renforce son portefeuille de production renouvelable. Elle développe le réseau de distribution en maintenant une disponibilité constamment élevée. Et elle aspire à une croissance rentable dans la planification, la construction et l'entretien d'infrastructures et de bâtiments.

EXCELLENCE

BKW se soucie davantage de sa rentabilité que de la hausse de son chiffre d'affaires. Elle oriente systématiquement ses activités en fonction des besoins de sa clientèle. Elle pratique en outre une gestion active du portefeuille et des risques, impliquant un contrôle continu de ses portefeuilles de sociétés, de produits et de services.

DURABILITÉ

BKW propose des opportunités de croissance tout au long de la chaîne de création de valeur de l'énergie, de l'infrastructure et du bâtiment. Elle développe sa propre durabilité dans le droit fil de ses axes stratégiques clairement définis. Nous nous appuyons sur une gouvernance solide.

HISTOIRES DANS L'HISTOIRE

Éoliennes, câbles de cuivre et immeubles en bois: comment l'avenir de BKW se dessine

Quel est le rapport entre une éolienne en Italie et un immeuble en bois à Hambourg? Et entre une batterie et une formation d'électricienne de réseau? Dans tous les cas, c'est le nouveau monde de l'énergie qui se concrétise, et dans ce sillage, l'avenir de BKW.

Margarita Aleksieva resserre le harnais de la protection antichute et monte dans l'ascenseur de l'éolienne. Le dispositif brinquebalant l'amène 90 mètres plus haut, dans la nacelle qui supporte les pales de l'éolienne. La responsable de l'unité Éolien et Solaire de BKW jouit alors d'un panorama splendide sur le haut plateau des Pouilles, dans le sud de l'Italie. L'éolienne, qui fait partie du parc éolien de Castellaneta, produit de l'électricité pour 800 ménages – y compris l'hiver, quand le soleil est plus timide, même dans le sud de l'Italie. «Nous avons besoin de plus d'éoliennes de ce type, affirme Margarita Aleksieva, car elles nous aident à garantir la sécurité d'approvisionnement par une électricité hivernale renouvelable.»

À l'autre bout de l'Europe, à l'extrême nord de l'Allemagne, Fynn Rösch, chef de projet chez Assmann Beraten + Planen, BKW Engineering, ouvre fièrement les portes du plus haut immeuble en bois du pays. Le Roots est implanté dans la Hafencity de Hambourg, ancien quartier portuaire où les nouvelles constructions sont en plein boom. Avec son équipe, Fynn Rösch a conçu et planifié la structure porteuse de l'immeuble jusqu'au dernier boulon. Il constate avec plaisir que presque tous les appartements sont déjà vendus. «Les acheteurs et acheteuses sont très sensibles au fait que l'utilisation massive de bois a permis d'économiser une grande quantité de CO₂», déclare-t-il. Les éléments des murs et des plafonds étaient largement préfabriqués, de sorte que l'immeuble a pu être construit rapidement, sans problème et en toute sécurité.

L'éolienne du sud de l'Italie produit de l'électricité renouvelable et l'immeuble en bois du nord de l'Allemagne en consomme le moins possible. Ces deux projets réalisés aux confins de l'Europe symbolisent le début et la fin de toute la chaîne de création de valeur du nouveau monde de l'énergie: une chaîne qui comprend la production

renouvelable de l'énergie, son négoce, sa distribution et son utilisation efficace dans les infrastructures et les bâtiments. BKW s'engage également pour un avenir climatiquement vivable – depuis plus de 125 ans. Fondée en 1898 pour la construction de la centrale hydroélectrique de Hagneck, sur la rive du lac de Bienna, l'entreprise a la production et la distribution d'électricité renouvelable dans son ADN.

Aujourd'hui, BKW se prépare encore plus résolument au nouveau monde de l'énergie. À cette fin, elle a lancé en novembre 2024 la stratégie «Solutions 2030» (voir Actualisation de la stratégie à la page 16). Elle peut s'appuyer sur ses trois domaines d'activité – Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings – pour proposer à sa clientèle une solution d'avenir adaptée à la transition énergétique sous toutes ses facettes. Et à travers sa nouvelle stratégie, BKW s'attend à une croissance substantielle. D'ici 2030, elle entend bien hisser son EBIT à un milliard de francs, et pour y parvenir, elle prévoit d'investir quelque quatre milliards de francs dans les six prochaines années, dont la moitié en Suisse.

Le réseau de distribution de demain accaparera à lui seul un milliard de francs. Nous ne souhaitons pas seulement produire de l'électricité durablement et l'utiliser efficacement, mais aussi garantir son transport fiable de l'éolienne à la prise de courant. Plus important encore: vu les installations solaires de plus en plus nombreuses sur les toits des maisons, la multiplication des pompes à chaleur chez les particuliers et le recours croissant aux véhicules électriques, BKW adapte son réseau électrique aux nouvelles exigences, rénove et développant son réseau de distribution.

Dans ce sillage, de plus en plus de spécialistes sont nécessaires pour planifier, développer et entretenir le réseau de distribution.

BKW ENERGY PRODUCTION

Le parc éolien de Castellaneta en Italie

Production annuelle
en GWh

100

NOS PRESTATIONS

Projet

Le parc éolien BKW de Castellaneta, dans le sud de l'Italie, produit plus de 100 GWh par an. Ce projet démontre le potentiel de l'énergie éolienne et illustre la capacité d'innovation et la responsabilité environnementale de BKW.

Stratégie

Ce parc éolien trouve parfaitement sa place dans le portefeuille de BKW Energy Production, qui entend bien enregistrer une croissance rentable dans les prochaines années grâce à un portefeuille diversifié sur le plan technologique et géographique.

Contribution

Le parc éolien de Castellaneta apporte une contribution significative à la fourniture d'énergie durable en Europe.

«Nous avons besoin de plus d'éoliennes de ce type. En effet, elles nous aident à garantir la sécurité d'approvisionnement par une électricité hivernale renouvelable.»

Margarita Aleksieva,
responsable Éolien et Solaire, BKW

BKW ENGINEERING

Le plus haut immeuble en bois d'Allemagne

«Les acheteurs et acheteuses sont très sensibles au fait que l'utilisation massive de bois a permis d'économiser une grande quantité de CO₂.»

Fynn Rösch, chef de projet, Assmann Beraten + Planen

NOS PRESTATIONS

Projet

Assmann Beraten + Planen a joué un rôle essentiel dans la construction du Roots à Hambourg. Cet immeuble en bois, le plus haut d'Allemagne, culmine à 65 mètres et abrite 128 appartements en propriété et 54 logements sociaux sur 19 étages. Le bois provient de forêts de résineux certifiées, essentiellement situées en Styrie autrichienne.

Stratégie

Dans ses missions d'architecture et d'ingénierie, BKW Engineering prend ses responsabilités pour l'environnement bâti du futur.

Contribution

Pour le Roots, les émissions de CO₂ représentent 31% de moins que celles des méthodes de construction classiques, soit une économie d'environ 3520 tonnes de gaz à effet de serre nuisibles pour le climat.

Hauteur
en mètres

65

Économie de CO₂
en pourcentage

31





BKW POWER GRID

Initiative Électriciens et électriciennes de réseau

NOS PRESTATIONS

Projet

BKW adapte son réseau électrique aux nouvelles exigences et développe son réseau de distribution. Elle a besoin pour cela de davantage de spécialistes, qui ne sont pas suffisamment nombreux en Suisse. C'est pourquoi BKW a créé un programme de reconversion: les personnes qui ont déjà terminé un apprentissage professionnel peuvent effectuer un deuxième apprentissage raccourci d'électricien ou électricienne de réseau dans l'entreprise.

Stratégie

L'électrification du chauffage et de la mobilité nécessite une rénovation et une extension du réseau de distribution. BKW a besoin pour cela des bons spécialistes.

Contribution

Un réseau de distribution solide est indispensable à la décarbonisation de notre système énergétique et à la réussite de la transition énergétique.

Nombre d'électriciens et électriciennes de réseau chez BKW

220

«Nous avons besoin de personnes motivées, qui aiment travailler à l'extérieur et en équipe.»

Michael Brunner, responsable du centre de formation Énergie de Kallnach, BKW

Or, la Suisse ne compte pas suffisamment de spécialistes dans ces domaines précis. BKW veut y remédier en entreprenant de former des électriciens et électriciennes de réseau. Non seulement des jeunes ayant récemment terminé leur scolarité ont ainsi l'occasion d'apprendre ce métier, mais des travailleurs qualifiés et expérimentés peuvent se réorienter. Ces personnes en reconversion possèdent de précieuses compétences issues de leur carrière antérieure, et dans le cadre d'un second apprentissage, elles acquièrent des connaissances solides dans un secteur d'activité éminemment utile pour la société. Michael Brunner dirige le centre de formation Énergie de BKW à Kallnach, dans le Seeland bernois, où les apprentis et apprenties effectuent une part importante de leur formation. «Nous avons besoin de personnes motivées, commente-t-il, qui aiment travailler à l'extérieur, en équipe, et peuvent compter les unes sur les autres à tout moment.»

Produire assez d'électricité à partir de sources renouvelables, l'amener de façon fiable aux clientes et clients et utiliser efficacement l'énergie dans les bâtiments et les infrastructures: est-ce suffisant pour préparer BKW, armée de sa stratégie «Solutions 2030», au nouveau monde de l'énergie? Est-ce suffisant pour qu'elle puisse proposer à sa clientèle des solutions d'avenir pour tous les aspects de la transition énergétique? Pas tout à fait. BKW maîtrise aussi deux autres compétences déterminantes pour le nouveau monde de l'énergie et elle a la ferme intention d'en encore les renforcer à travers la stratégie «Solutions 2030».

La première de ces compétences est relativement technique: les éoliennes et les installations solaires ne produisent pas une quantité d'électricité constante. L'été et la journée, elles en produisent généralement trop, et l'hiver et la nuit, pas assez. Pour parvenir à un équilibre, BKW utilise depuis longtemps les lacs de retenue de la région du Grimsel, où les barrages produisent de l'électricité à la demande. Avec l'agrandissement du mur de barrage de Grimsel et le projet du Trift, elle dispose par ailleurs d'importants plans de développement pour cette force hydraulique disponible en permanence. Une deuxième technologie flexible s'y ajoute: les batteries à grande capacité. À Arzberg, dans le nord de la Bavière, BKW et ses partenaires, sur mandat de l'investisseur suisse MW Storage, réalisent actuellement l'une des plus grandes installations de stockage d'énergie d'Europe financées par le secteur privé. Le soleil brille et le vent souffle? L'électricité injectée dans le réseau est trop abondante et la batterie se

BKW BUILDING SOLUTIONS

Lindt & Sprüngli

NOS PRESTATIONS

Projet

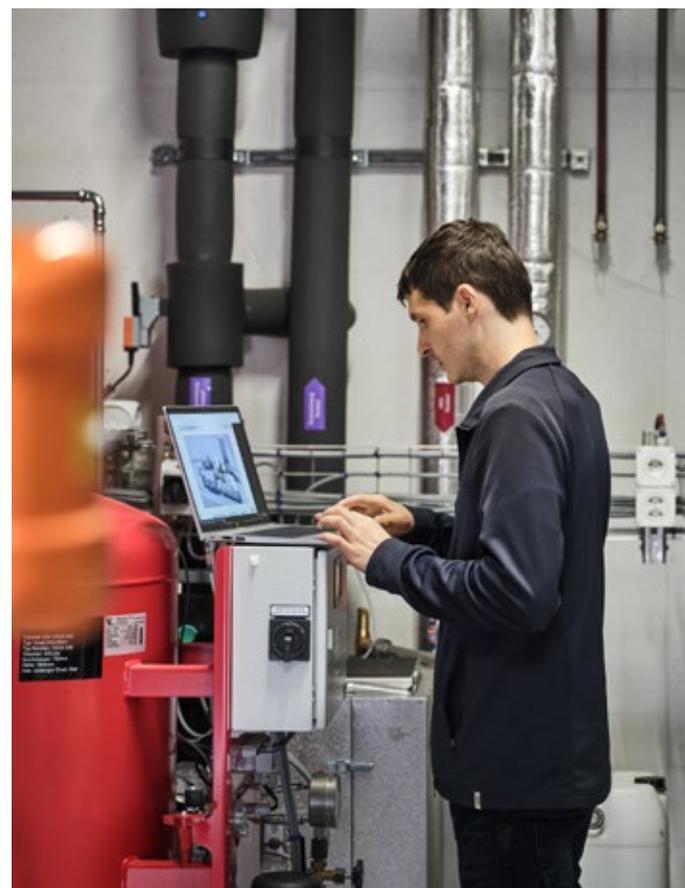
La société Sigren prend en charge l'automation des bâtiments pour l'agrandissement et la modernisation du Cocoa Center de Lindt & Sprüngli à Olten. Elle fournit notamment neuf armoires de couplage, programmation incluse, permettant de commander plus de 100 installations de chauffage, de refroidissement et de ventilation.

Stratégie

BKW Building Solutions allie l'impératif d'action dans notre période de transition énergétique à une grande curiosité et capacité d'innovation entrepreneuriale.

Contribution

La domotique moderne offre de multiples possibilités d'optimiser les installations techniques pour économiser l'énergie et, par conséquent, améliorer le bilan environnemental de Lindt & Sprüngli.



BKW INFRA SERVICES

Arzberg



Capacité de stockage
en MWh

200



NOS PRESTATIONS

Projet

BKW Infra Services collabore, aux côtés d'autres partenaires, à l'une des plus grandes installations de stockage d'énergie d'Europe financées par le secteur privé. Cette batterie, qui affichera une puissance de 100 MW et une capacité de stockage de 200 MWh, est implantée à proximité d'Arzberg, dans le nord de la Bavière.

Stratégie

Ce projet montre que BKW Infra Services peut couvrir toute la chaîne de création de valeur sur le marché d'avenir que sont les grandes batteries.

Contribution

Ce projet contribue grandement à la transition énergétique en Europe. Il permet d'intégrer la production d'énergie volatile du solaire et de l'éolien dans le système électrique et de stabiliser ainsi les réseaux électriques.

charge. Le soleil se couche et le vent tombe? L'électricité produite est insuffisante et la batterie renvoie de l'énergie dans le réseau. Le projet d'Arzberg ne devrait pas rester le seul dans son genre: forte de l'expérience qu'elle y engrange, BKW souhaite à l'avenir réaliser ses propres installations de batteries et accroître sensiblement ses activités dans ce domaine.

La seconde compétence d'importance primordiale pour le nouveau monde de l'énergie tient au négoce de l'électricité. Les grandes entreprises ont besoin de beaucoup d'énergie renouvelable pour décarboniser leurs activités opérationnelles, aux heures même où leurs machines ou leurs ordinateurs fonctionnent. BKW leur procure à cette fin des solutions sur mesure, durables et à long terme: elle utilise l'électricité de ses propres centrales produisant de l'énergie renouvelable, elle achète un complément d'énergie renouvelable

à d'autres producteurs et elle fournit à ses clientes et clients la quantité précise de courant renouvelable dont ils ont besoin à l'instant T. Plusieurs entreprises renommées, comme la Deutsche Bahn et Nestlé, recourent déjà aux solutions individuelles de BKW, et d'autres leur emboîteront le pas dans les prochaines années.

Mais revenons au parc éolien de Castellaneta, dans le sud de l'Italie, et à la production d'électricité renouvelable. De retour sur la terre ferme après son ascension au sommet de l'éolienne, Margarita Aleksieva retire son harnais antichute. «En admirant la vue là-haut, je ressens toute la puissance de la nature et l'immense potentiel de l'énergie éolienne», s'exclame-t-elle avec enthousiasme. Les perspectives sont donc bonnes, pas seulement pour la responsable Éolien et Solaire de BKW, mais pour l'entreprise tout entière.



BKW ENERGY PRODUCTION

Installation solaire pilote, Schattenhalb

NOS PRESTATIONS

Projet

Dans la commune de Schattenhalb, dans l'Oberland bernois, BKW prévoit de construire une installation solaire alpine qui devrait produire 14 GWh d'électricité par an, dont environ la moitié en hiver. Une installation pilote a déjà été mise en place.

Stratégie

BKW renforce la production d'énergie renouvelable en Suisse et investit à cette fin dans des installations photovoltaïques alpines – en complément de l'énergie éolienne et hydraulique.

Contribution

Avec ses projets solaires alpins, BKW contribue à la fois au développement de la production d'électricité hivernale à faibles émissions et à la sécurité d'approvisionnement en Suisse.

BKW ENGINEERING

Aéroport de Munich

Surface brute de plancher
en m²

95 000

NOS PRESTATIONS

Projet

L'aéroport de Munich adjoint une porte d'embarquement ultramoderne à son terminal 1 afin de satisfaire aux exigences croissantes du trafic aérien. Ce projet de grande envergure est planifié par l'équipe interdisciplinaire d'Assmann Beraten+ Planen.

Stratégie

Avec 4000 collaborateurs et collaboratrices, BKW Engineering est le plus grand prestataire de services globaux d'architecture et d'ingénierie dans la région germanophone – et entend bien poursuivre sa croissance dans ce domaine.

Contribution

La nouvelle construction conçue par Assmann Beraten + Planen se distingue par une technique d'installations et de systèmes efficace en énergie, qui rehausse considérablement l'efficacité, le service et le confort pour les passagers.

COMMENTAIRE DU RÉSULTAT

BKW obtient un résultat positif pour l'exercice 2024

L'exercice financier 2024 de BKW s'est clos sur une prestation globale de 4,8 milliards de CHF, ce qui correspond à une hausse de 3,8% par rapport à l'année précédente. Le résultat d'exploitation (EBIT) a atteint 789,9 millions de CHF (+27,3% par rapport à 2023), un chiffre réjouissant auquel les trois domaines d'activité ont contribué. BKW a réalisé un bénéfice net opérationnel de 550,4 millions de CHF (+27,4% par rapport à l'exercice précédent). Le résultat opérationnel accru a permis d'augmenter le bénéfice net publié de 32,6%, ou 159,1 millions de CHF, à 647,5 millions de CHF. La charge d'impôt sur le bénéfice de 69,3 millions de CHF, plus élevée que l'année dernière, est en partie compensée par le meilleur rendement des fonds de désaffectation et de gestion des déchets de la centrale nucléaire de Mühleberg (CNM), qui se monte à 51,7 millions de CHF. Le cash-flow d'exploitation, à 739,4 millions de CHF, couvre les 301,2 millions de CHF qu'ont représentés les activités d'investissement de BKW et fortifie sa capacité financière. Ainsi, BKW peut à nouveau inscrire un excellent résultat dans l'histoire de l'entreprise.

BKW a enregistré une prestation globale de 4772,3 millions de CHF pour l'exercice 2024, ce qui correspond à une progression de 3,8%.

Avec un bond de 27,3%, soit 169,6 millions de CHF, l'EBIT enregistre une augmentation plus que proportionnelle par rapport à la prestation globale, s'établissant à 789,9 millions de CHF. Les trois domaines d'activité ont contribué à ce résultat et à cette amélioration.

Le résultat financier s'est accru de 58,9 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent. Ce développement positif est principalement dû à

une année boursière encore meilleure que 2023 et à la meilleure performance connexe des fonds de la CNM. La charge d'impôt sur le bénéfice s'élève à 173,4 millions de CHF pour l'exercice 2024 (2023: 104,1 millions de CHF), soit un taux d'imposition effectif de 21,1% (2023: 17,6%). Ce taux plus haut que l'année dernière est imputable, en particulier, aux effets positifs plus importants des déductions pour participations pour l'exercice 2023 et aux impôts d'exercices antérieurs qui ont été décalés vers l'exercice sous revue (principalement en raison de l'instauration d'une Resource Rent Tax en Norvège).

En millions de CHF	2024	2023	Variation en %
Prestation globale	4 772,3	4 597,7	3,8 %
Approvisionnement/transport d'énergie	-1 367,1	-1 450,3	
Charges d'exploitation	-2 332,1	-2 194,6	
Bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations (EBITDA)	1 073,0	952,8	12,6 %
Amortissements et dépréciations	-330,3	-381,8	
Résultat des sociétés associées	47,2	49,3	
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)	789,9	620,3	27,3 %
Résultat financier	31,0	-27,9	
Impôts sur le bénéfice	-173,4	-104,1	
Bénéfice net	647,5	488,4	32,6 %
Bénéfice net opérationnel¹	550,4	431,9	27,4 %

1 Le bénéfice net opérationnel désigne le bénéfice net corrigé de la performance des fonds de désaffectation et de gestion des déchets de la CNM.

Le résultat opérationnel accru a permis d'augmenter le bénéfice net publié de 32,6%, ou 159,1 millions de CHF, à 647,5 millions de CHF. La charge d'impôt sur le bénéfice de 69,3 millions de CHF, plus élevée que l'année dernière, est en partie compensée par le meilleur rendement des fonds de la CNM, qui se monte à 51,7 millions de CHF.

Le bénéfice net opérationnel a gagné 27,4%, soit 118,5 millions de CHF, passant à 550,4 millions de CHF. Le bénéfice net opérationnel désigne le bénéfice net corrigé de la performance des fonds de désaffectation et de gestion des déchets de la CNM et représente donc la performance opérationnelle du groupe.

En millions de CHF	2024	2023	Variation en %
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation avant utilisation des provisions nucléaires¹	843,3	811,7	3,9 %
- Paiements pour désaffectation et gestion des déchets	-103,9	-108,1	
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation	739,4	703,7	5,1 %
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement avant remboursements des STENFO¹	-395,2	-485,3	
+ Remboursements provenant des STENFO	93,9	37,6	
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement	-301,2	-447,7	
Cash-flow résultant de l'activité de financement	-342,6	-260,9	
Liquidités au 31.12.	872,2	771,5	13,0 %

1 Pour faciliter la comparaison et l'interprétation, BKW utilise des indicateurs de cash-flow avant utilisation des provisions liées au nucléaire du groupe et paiements pour la désaffectation et la gestion des déchets de la centrale de Mühleberg.

Les flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation avant utilisation des provisions nucléaires atteignent 843,3 millions de CHF, dépassant ainsi les 811,7 millions de CHF de l'exercice précédent. Après utilisation des provisions nucléaires, les flux de trésorerie publiés résultant de l'activité d'exploitation s'établissent à 739,4 millions de CHF.

BKW a investi 301,2 millions de CHF en 2024, et sans les remboursements du STENFO, ce montant

se situe même à 395,2 millions de CHF (exercice précédent: 447,7 millions de CHF et 485,3 millions de CHF hors remboursements du STENFO). Parmi les dépenses d'investissement, environ 60% sont des investissements de croissance et 40% sont consacrés à l'entretien. Le domaine d'activité Power Grid effectue l'essentiel des investissements d'entretien, avec quelque 100 millions de CHF affectés à l'entretien de l'infrastructure réseau existante. Grâce au cash-flow d'exploitation massif, les investissements ont à nouveau



pu être intégralement financés au moyen des flux de trésorerie opérationnels réalisés.

Le cash-flow résultant de l'activité de financement se situe à 342,6 millions de CHF pour l'exercice sous revue (exercice précédent: 260,9 millions de CHF). L'augmentation de l'activité de financement

par rapport à l'année dernière peut notamment être attribuée à la vente de participations minoritaires dans des installations éoliennes (modèle Capital Light) en 2023. Fin 2024, les liquidités dépassaient le niveau de l'année précédente de 100,7 millions de CHF, atteignant le chiffre non négligeable de 872,2 millions de CHF.

En millions de CHF	2024	2023	Variation en %
Actifs circulants	3 118,7	2 780,1	12,2 %
Actifs immobilisés	8 476,7	8 231,4	3,0 %
Engagements à court terme	2 104,5	2 162,8	-2,7 %
Engagements à long terme	3 831,4	3 801,8	0,8 %
Fonds propres	5 659,5	5 047,0	12,1 %
Total du bilan	11 595,4	11 011,6	5,3 %

À la clôture de l'exercice 2024, le total du bilan s'était accru de 583,8 millions de CHF, soit 5,3%, par rapport à l'exercice précédent. La progression de 338,6 millions de CHF de l'actif circulant tient pour l'essentiel à l'accroissement des stocks (+137,2 millions de CHF), des liquidités (+95,8 millions de CHF, hors liquidités des actifs conservées pour la cession) et des produits dérivés (+64,8 millions de CHF). L'actif immobilisé a augmenté de 245,3 millions de CHF, en majeure partie en raison de l'activité d'investissement.

Les engagements à court et à long terme ont baissé de 28,7 millions de CHF au total, en particulier sous l'effet des valeurs de remplacement négatives des produits dérivés, sensiblement plus faibles (-155,1 millions de CHF), et des provisions moindres (-100,5 millions de CHF), effets

partiellement compensés par l'augmentation des engagements issus de commandes client (+74,2 millions de CHF) et d'autres passifs et comptes de régularisation.

Les capitaux propres ont augmenté de 612,5 millions de CHF et se montent désormais à 5 659,5 millions de CHF. Le bénéfice net de 647,5 millions de CHF renforce les capitaux propres, mais les dividendes distribués les réduisent de 196,4 millions de CHF. Les capitaux propres se sont par ailleurs bonifiés (après déduction des effets fiscaux) de 106,2 millions de CHF en raison de bénéfices actuariels résultant d'ajustements des obligations de prévoyance selon la norme IAS 19. Malgré le versement de dividendes, la part des fonds propres a augmenté de 3%, à 48,8% (exercice précédent: 45,8%).

Augmentation du dividende à CHF 3,70 par action

BKW vise une constance dans le versement de ses dividendes, sur la base d'un taux de distribution situé entre 35% et 50% du bénéfice net opérationnel. L'assemblée générale proposera par conséquent d'augmenter le dividende à CHF 3,70

par action. Ce montant représente un taux de distribution de 35% du bénéfice net opérationnel et se situe donc dans la fourchette de 35% à 50% annoncée.

L'augmentation répétée du dividende reflète la constance de la politique de BKW en la matière et les attentes positives du groupe pour l'avenir. Le rendement du dividende s'élève à 2,5% sur la base du cours en vigueur à la fin de l'année (2,3% l'exercice précédent).

En CHF	2024	2023	Variation en %
Dividende	3,70	3,40	8,8%
Rendement des dividendes	2,5%	2,3%	

Perspectives

Après que des effets extraordinaires ont influencé le résultat annuel 2024, BKW s'attend à ce que la trajectoire de croissance à long terme de l'entreprise reprenne son cours pour l'exercice 2025. Dans le domaine d'activité Energy Solutions, BKW anticipe une poursuite de la normalisation des marchés et, par conséquent, des résultats d'Energy Markets, sachant que la production d'électricité issue de ses propres centrales a déjà

été couverte à des prix attrayants pour une part substantielle. Dans le domaine Infrastructure & Buildings, BKW se maintient sur la trajectoire définie et augmente à nouveau la profitabilité et l'EBIT. Dans le domaine Power Grid, BKW prévoit que les produits restent stables. Dans l'ensemble, BKW s'attend pour l'exercice 2025 à un EBIT compris dans une fourchette de 650 à 750 millions de CHF.

Le domaine d'activité Energy Solutions profite d'effets extraordinaires

Le domaine d'activité Energy Solutions met l'accent sur les opportunités et les défis inhérents à la transformation du marché de l'énergie. Il englobe la production, la vente ainsi que le négoce d'électricité, de certificats et de matières premières liées à l'énergie. Ce domaine s'étend aussi aux services destinés aux producteurs dans le solaire et l'éolien.

En millions de CHF	2024	2023	Variation en %
Fourniture d'électricité Ventes Suisse	978,2	918,8	6,5%
Autres Fourniture d'électricité Ventes	950,6	1 025,7	-7,3%
Résultat du négoce d'énergie pour compte propre	61,2	82,6	-25,9%
Autres fournitures d'électricité	149,1	173,0	-13,8%
Autres produits d'exploitation et prestations propres activées	27,1	38,9	-30,3%
Prestation globale	2 166,2	2 239,0	-3,3%
Approvisionnement en énergie	-1 172,3	-1 324,8	-11,5%
Charges d'exploitation	-281,6	-252,3	11,6%
Bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations (EBITDA)	712,3	661,9	7,6%
Amortissements et dépréciations	-134,3	-139,6	
Résultat des sociétés associées	8,5	12,3	
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)	586,5	534,6	9,7%
Nombre de collaborateurs	959	959	
Investissements	187	276	

La prestation globale du domaine d'activité Energy Solutions a reculé de 72,8 millions de CHF, soit 3,3%, à 2 166,2 millions de CHF, principalement à cause des prix globalement plus bas sur les marchés de l'énergie. L'effet de ces prix inférieurs est neutralisé au niveau de l'EBIT par les coûts d'approvisionnement également allégés.

Les augmentations de tarifs dans l'approvisionnement de base, ainsi que les volumes supplémentaires écoulés auprès des clients du marché libre, ont entraîné une hausse de la fourniture d'électricité pour les ventes en Suisse, de 59,4 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent.

Les autres fournitures d'électricité ont perdu 7,3%, soit 75,1 millions de CHF. Malgré les prix garantis à un niveau supérieur et les volumes supplémentaires, notamment pour les centrales hydroélectriques, les fournitures d'électricité ont baissé en raison de prix globalement plus bas sur les marchés de l'énergie.

Le résultat du négoce d'énergie pour compte propre s'est contracté de 21,4 millions de CHF,

atteignant 61,2 millions de CHF pour l'exercice sous revue. Les autres ventes liées à l'énergie ont baissé de 23,9 millions de CHF, soit 13,8%, car les prix ont provoqué une diminution du chiffre d'affaires dans les certificats d'émission.

Les coûts d'approvisionnement en énergie se sont érodés de 11,5%, soit 152,5 millions de CHF, pour s'établir à 1 172,3 millions de CHF. Si les prix inférieurs sur les marchés de l'énergie réduisent les coûts d'approvisionnement sans affecter le résultat, la meilleure performance des fonds de la centrale nucléaire de Leibstadt (CNL) exerce quant à elle une influence positive sur le résultat.

Plus de production d'énergie renouvelable

L'année dernière, BKW a produit 10,6 TWh d'énergie. La météo plus humide a fait augmenter la production des centrales et petites centrales hydroélectriques de 0,9 TWh. La production des installations éoliennes et photovoltaïques a été maintenue au niveau de l'année précédente grâce aux trois nouveaux parcs éoliens du sud de la Suède. Les installations existantes ont moins produit en raison des vents moins intenses.

Le domaine d'activité Power Grid, fidèle à son habitude, fournit une contribution stable

Power Grid construit, exploite et entretient le réseau de distribution appartenant au groupe. Ce réseau ne se limite pas à acheminer le courant de la centrale jusqu'aux consommateurs: il mesure également la production et la consommation, transforme la tension, surveille et analyse les flux de charge, intègre des installations de production décentralisées telles que les installations photovoltaïques et éoliennes, et assure globalement une exploitation sûre, efficace et performante du réseau de distribution.

En 2024, la participation minoritaire dans Swissgrid SA (Résultat des sociétés associées) a été transférée du segment Power Grid au segment Autres. Cette restructuration s'est fondée sur la similitude avec une participation financière. Les chiffres des exercices précédents ont été adaptés en conséquence.

En millions de CHF	2024	2023	Variation en %
Prestation globale	673,0	540,1	24,6 %
Charges du transport d'énergie	-195,3	-125,9	
Charges d'exploitation	-237,6	-212,7	
Bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations (EBITDA)	240,0	201,5	19,1 %
Amortissements et dépréciations	-99,9	-91,8	
Résultat des sociétés associées	0,3	0,2	
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)	140,4	109,8	27,9 %
Nombre de collaborateurs	1 070	802	
Investissements	161	138	

Dans le domaine d'activité Power Grid, des hausses tarifaires (Swissgrid et BKW) ont donné lieu à une augmentation de la prestation globale de 132,9 millions de CHF, soit 24,6%. En conjonction avec l'acheminement accru et le prélèvement

moindre sur le réseau très haute tension, l'EBIT a grimpé au total de 30,6 millions de CHF. En 2024, BKW a porté ses investissements dans son réseau de distribution à 161 millions de CHF, au lieu des 138 millions de l'exercice précédent.



Le domaine d'activité Infrastructure & Buildings affiche un résultat positif

Le domaine d'activité Infrastructure & Buildings englobe BKW Engineering (planification et conseil en ingénierie), BKW Building Solutions (technique du bâtiment) et BKW Infra Services (prestations pour réseaux d'énergie, d'eau et de télécommunication). Son réseau fort de sociétés spécialisées et ses propres compétences diversifiées font de BKW un fournisseur intéressant de services globaux.

En millions de CHF	2024	2023	Variation en %
Prestation globale	1 973,1	1 837,8	7,4%
Charges d'exploitation	-1 838,8	-1 746,0	
Bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations (EBITDA)	134,3	91,8	46,4%
Amortissements et dépréciations	-77,4	-132,0	
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)	56,9	-40,2	241,4%
Nombre de collaborateurs	9 490	9 520	
Investissements	71	75	

Au regard de l'exercice précédent, la prestation globale du segment Infrastructure & Buildings a augmenté de 7,4%, à 1 973,1 millions de CHF, et l'EBIT de 97,1 millions de CHF, s'établissant à 56,9 millions de CHF. Si l'on exclut les dépréciations de 48,3 millions de CHF opérées l'année dernière sur les listes clients et les droits de marque,

l'EBIT a été relevé de 48,8 millions de CHF. Par conséquent, le résultat actuel dépasse même légèrement l'objectif annoncé de rétablir l'EBIT du domaine d'activité Infrastructure & Buildings au niveau de l'exercice 2022 (53,3 millions de CHF). Pour l'exercice 2024, la marge EBIT se situe à 2,9%.

Comptes du groupe BKW

39	Comptes du groupe BKW
40	Compte de résultat consolidé
41	Compte de résultat global consolidé
42	Bilan consolidé
43	Variation des fonds propres consolidés
44	Flux de trésorerie consolidés

Compte de résultat consolidé

En millions de CHF	Note ²	2024	2023 ¹
Chiffre d'affaires net ¹	7	4548,6	4273,5
Prestations propres activées		97,3	77,7
Autres produits d'exploitation ¹		126,4	246,5
Prestation globale		4772,3	4597,7
Approvisionnement/transport d'énergie	8	-1367,1	-1450,3
Matériel et prestations de tiers		-874,2	-822,1
Charges de personnel	9	-1138,8	-1087,6
Autres charges d'exploitation	10	-319,2	-284,9
Charges d'exploitation		-3699,2	-3644,9
Bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations (EBITDA)		1073,0	952,8
Amortissements et dépréciations	11	-330,3	-381,8
Résultat des sociétés associées	21	47,2	49,3
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)		789,9	620,3
Produits financiers	12	137,4	88,8
Charges financières	12	-106,4	-116,7
Bénéfice avant impôts (EBT)		820,9	592,5
Impôts sur le bénéfice	13	-173,4	-104,1
Bénéfice net		647,5	488,4
dont:			
– Part des actionnaires BKW		622,2	478,0
– Participations ne donnant pas le contrôle		25,3	10,3
Bénéfice par action en CHF (non dilué et dilué)	14	11,80	9,06

1 Comparer la note 3.5 de la version allemande

2 Comparer les notes de la version allemande

Compte de résultat global consolidé

En millions de CHF	Note ¹	2024	2023
Autres éléments du résultat global			
Bénéfice net		647,5	488,4
Bénéfices/pertes actuariels (sociétés du groupe)	27		
– Bénéfices/pertes (-) actuariels		134,5	19,5
– Impôts sur le bénéfice		-27,3	-4,2
Bénéfices/pertes actuariels (sociétés associées)	21		
– Bénéfices/pertes (-) actuariels		-1,9	12,6
– Impôts sur le bénéfice		0,9	-0,9
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et qui n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat	29		
– Ajustements de valeur		-0,7	0,1
– Impôts sur le bénéfice		0,1	0,0
Total des postes non recyclables dans le compte de pertes et profits, après impôts		105,7	27,1
Changes	29		
– Changes		16,4	-79,6
– Transfert au compte de pertes et profits		1,2	0,0
– Impôts sur le bénéfice		0,8	-3,1
Opérations de couverture (sociétés du groupe)	29		
– Ajustements de valeur		3,3	190,3
– Transfert au compte de pertes et profits		34,8	191,8
– Impôts sur le bénéfice		-8,0	-78,3
Opérations de couverture (sociétés associées)	29		
– Ajustements de valeur		-0,8	-2,4
– Transfert au compte de pertes et profits		-0,2	0,0
Total des postes recyclables dans le compte de pertes et profits, après impôts		47,5	218,6
Autres éléments du résultat global		153,2	245,7
Résultat global		800,7	734,1
dont:			
– Part des actionnaires BKW		776,6	725,4
– Participations ne donnant pas le contrôle		24,1	8,7

1 Comparer les notes de la version allemande

Bilan consolidé

En millions de CHF	Note ¹	31.12.2024	31.12.2023
Actif			
Liquidités	32	867,3	771,5
Créances résultant de ventes et de prestations et autres créances	15	1 011,9	1 041,1
Actifs contractuels	16	266,6	234,7
Créances fiscales en cours		27,0	35,9
Immobilisations financières	20	157,9	155,4
Produits dérivés	33.2	266,1	201,3
Stocks	17	347,7	210,5
Comptes de régularisation	18	161,7	129,7
Actifs détenus en vue de la vente	19	12,5	0,0
Total actif circulant		3 118,7	2 780,1
Immobilisations financières	20	1 179,4	1 172,5
Produits dérivés	33.2	32,4	197,1
Avoirs de la prévoyance en faveur du personnel	27	203,2	71,6
Participations dans des sociétés associées	21	1 409,4	1 407,3
Immobilisations corporelles	22	4 288,3	4 035,1
Actifs incorporels	23	1 299,4	1 291,4
Créances fiscales latentes	13	64,5	56,4
Total actif immobilisé		8 476,7	8 231,4
Total actif		11 595,4	11 011,6
Passif			
Engagements résultant de ventes et de prestations et autres engagements	24	692,4	626,3
Passifs contractuels	16	329,9	255,7
Impôts passifs en cours		214,6	197,1
Engagements financiers	25	298,9	317,1
Produits dérivés	33.2	108,4	295,9
Provisions	26	114,8	154,9
Comptes de régularisation	18	342,0	315,9
Engagements détenus en vue de la vente	19	3,3	0,0
Total engagements à court terme		2 104,5	2 162,8
Engagements financiers	25	1 605,9	1 561,3
Produits dérivés	33.2	38,8	6,4
Engagement de prévoyance du personnel	27	65,5	65,1
Autres engagements	28	340,5	372,2
Provisions	26	1 218,1	1 278,5
Impôts différés passifs	13	562,7	518,2
Total engagements à long terme		3 831,4	3 801,8
Total engagements		5 935,9	5 964,6
Capital-actions	29	132,0	132,0
Réserves provenant de capitaux	29	41,3	41,3
Réserves provenant de bénéfices	29	5 120,1	4 675,2
Autres réserves	29	-76,0	-230,4
Actions propres	29	-5,9	-2,8
Total part des actionnaires BKW		5 211,5	4 615,2
Participations ne donnant pas le contrôle		448,0	431,8
Total fonds propres		5 659,5	5 047,0
Total passif		11 595,4	11 011,6

1 Comparer les notes de la version allemande

Variation des fonds propres consolidés

En millions de CHF	Capital-actions	Réserves provenant de capitaux	Réserves provenant de bénéfices	Autres réserves	Actions propres	Part des actionnaires BKW	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Fonds propres au 31.12.2022	132,0	41,3	4401,9	-506,2	-2,1	4066,9	312,7	4379,6
Bénéfice net			478,0			478,0	10,3	488,4
Autres éléments du résultat global				247,3		247,3	-1,6	245,7
Résultat global			478,0	247,3		725,4	8,7	734,1
Dividendes			-213,8			-213,8	-13,8	-227,6
Distributions du capital hybride						0,0	-2,1	-2,1
Transactions avec les actions propres			-11,0		-0,7	-11,8		-11,8
Rémunérations en actions			11,1			11,1		11,1
Vente de participations ne donnant pas le contrôle			9,0	28,4		37,4	125,6	163,1
Apport de fonds propres via des participations ne donnant pas le contrôle						0,0	0,6	0,6
Fonds propres au 31.12.2023	132,0	41,3	4675,2	-230,4	-2,8	4615,2	431,8	5047,0
Bénéfice net			622,2			622,2	25,3	647,5
Autres éléments du résultat global				154,4		154,4	-1,2	153,2
Résultat global			622,2	154,4		776,6	24,1	800,7
Dividendes			-179,5			-179,5	-17,0	-196,4
Distributions du capital hybride						0,0	-3,5	-3,5
Transactions avec les actions propres			-9,7		-3,1	-12,8		-12,8
Rémunérations en actions			12,0			12,0		12,0
Changements dans le périmètre de consolidation						0,0	6,6	6,6
Apport de fonds propres via des participations ne donnant pas le contrôle						0,0	6,0	6,0
Fonds propres au 31.12.2024	132,0	41,3	5120,1	-76,0	-5,9	5211,5	448,0	5659,5

Flux de trésorerie consolidés

En millions de CHF	Note ¹	2024	2023
Résultat avant impôts sur le bénéfice		820,9	592,5
Résultat financier	12	-31,0	27,9
Correction des transactions sans incidence sur les liquidités	32	242,6	227,1
Variation de l'actif circulant net (hors immobilisations, engagements financiers à court terme et produits dérivés)		-43,2	118,2
Impôts sur le bénéfice payés		-136,2	-129,5
Autres dépenses/rentées financières		-9,8	-24,4
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation avant utilisation des provisions nucléaires		843,3	811,7
Utilisation des provisions nucléaires		-103,9	-108,1
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation		739,4	703,7
Investissements en immobilisations corporelles	22	-431,4	-332,7
Désinvestissements en immobilisations corporelles		17,1	12,3
Acquisition de nouvelles sociétés du groupe	5/32	-32,9	-148,0
Cession de sociétés du groupe		0,8	2,8
Investissements dans des sociétés associées	21	0,0	-8,3
Désinvestissements dans des sociétés associées	21	23,9	17,3
Remboursements des STENFO		93,9	37,6
Investissements en autres immobilisations financières à long et court termes		-18,2	-111,6
Désinvestissements en autres immobilisations financières à long et court termes		31,0	63,0
Investissements en actifs incorporels	23	-21,2	-21,3
Désinvestissements en actifs incorporels		4,3	0,0
Intérêts perçus		10,1	13,9
Dividendes perçus		21,4	27,1
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement		-301,2	-447,7
Achat d'actions propres	29	-41,0	-44,3
Vente d'actions propres	29	28,2	32,3
Vente de participations ne donnant pas le contrôle		0,0	195,3
Apport de capital via des participations ne donnant pas le contrôle		4,1	0,6
Distributions du capital hybride		-3,5	-2,1
Augmentation des engagements financiers à court et long termes	25	235,2	24,6
Diminution des engagements financiers à court et long termes	25	-322,8	-255,7
Augmentation des autres engagements à long terme	25	18,2	50,9
Diminution des autres engagements à long terme	25	-27,5	0,0
Intérêts versés		-37,1	-35,0
Dividendes distribués		-196,4	-227,6
Cash-flow résultant de l'activité de financement		-342,6	-260,9
Différences de change sur liquidités		5,1	-21,4
Variation nette des liquidités		100,6	-26,3
Liquidités au début de l'exercice		771,5	797,8
Liquidités à la fin de l'exercice	32	872,2	771,5

1 Comparer les notes de la version allemande

Comptes annuels de BKW SA

45	Comptes annuels de BKW SA
46	Compte de résultat
47	Bilan
48	Annexe aux comptes annuels
50	Affectation des bénéfices
51	Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Compte de résultat

En millions de CHF	2024	2023
Produits de participations	215,0	172,8
Autres produits d'exploitation	1,2	1,2
Total des produits d'exploitation	216,2	174,0
Autres charges d'exploitation	-11,6	-8,6
Amortissements et dépréciations	-0,1	0,0
Total des charges d'exploitation	-11,7	-8,6
Résultat d'exploitation	204,5	165,4
Produits financiers	30,3	33,4
Charges d'intérêt	-36,9	-31,6
Autres charges financières	-6,4	-14,8
Résultat avant impôts	191,5	152,4
Impôts directs	0,0	-0,7
Bénéfice net	191,5	151,7

Bilan

En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Actif		
Liquidités	0,9	5,3
Autres Créances		
– envers des tiers	2,0	1,7
– envers des participations	200,0	200,0
Comptes de régularisation	4,8	5,5
Total actif circulant	207,8	212,4
Actifs financiers		
– envers des participations	1811,4	1801,5
– envers des tiers	1,9	4,3
Participations	1894,4	1894,4
Total actif immobilisé	3707,7	3700,2
Total actif	3915,5	3912,6
Passif		
Engagements résultant de ventes	0,3	0,2
Engagements à court terme porteurs d'intérêts		
– Emprunts	200,0	200,0
– envers des participations	536,1	552,7
Autres engagements à court terme	1,7	1,1
Comptes de régularisation	7,3	6,9
Total engagements à court terme	745,4	760,8
Engagements à long terme porteurs d'intérêts		
– Emprunts	1000,0	1000,0
– Prêts passifs	241,2	236,4
Total engagements à long terme	1241,2	1236,4
Total fonds de tiers	1986,6	1997,3
Capital-actions	132,0	132,0
Réserves légales provenant de capitaux	26,1	26,1
Réserves légales provenant de bénéfices		
– Réserves légales provenant de bénéfices	1149,1	1153,8
– Réserves pour actions propres	5,9	1,2
Actions propres	0,0	-1,7
Résultat reporté	424,4	452,2
Bénéfice net	191,5	151,7
Total fonds propres	1929,0	1915,3
Total passif	3915,5	3912,6

Annexe aux comptes annuels

Le présent rapport financier est une traduction de la version originale rédigée en allemand. En cas d'incohérences, la version allemande fait foi.

Principes comptables et d'évaluation

Les présents comptes annuels de la société BKW SA, ayant son siège à Berne, ont été établis conformément au droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations).

Les principes d'évaluation importants appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. Il convient par ailleurs de noter que la possibilité de constituer et de dissoudre des réserves latentes est utilisée afin de garantir la prospérité durable de l'entreprise.

BKW SA établit des comptes annuels consolidés selon une norme comptable reconnue (IFRS Accounting Standards). Dans le respect des prescriptions légales, elle renonce par conséquent aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, à la présentation du tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel, conformément à l'art. 961d CO.

Autres créances

Les autres créances sont présentées à leur valeur nominale, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires à la gestion de l'entreprise. Les autres créances inscrites au bilan sont principalement des prêts à court terme envers BKW Energie SA.

Participations

Raison sociale, forme juridique, siège	Segment d'activité	Capital-actions CHF	Taux 31.12.2024 %	Taux 31.12.2023 %
BKW Energie SA, Berne	Energy Solutions, Power Grid, Infrastructure & Buildings	132 000 000	100,0	100,0
BKW Building Solutions AG, Ostermundigen	Infrastructure & Buildings	200 000	100,0	100,0
BKW Engineering AG, Berne	Infrastructure & Buildings	100 000	100,0	100,0
BKW Infra Services AG, Wangen an der Aare	Infrastructure & Buildings	100 000	100,0	100,0
BKW Management AG, Bern (précédemment BKW Réseau Suisse SA, Berne)	Autres	100 000	100,0	100,0

Le taux de participation équivaut dans tous les cas à la part du capital et à la part des voix. Les participations détenues indirectement par BKW SA sont indiquées aux pages 122 à 127 dans la version allemande, dans la liste des sociétés constituant son périmètre de consolidation.

Actif à long terme

Les participations détenues par BKW SA sont déclarées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires.

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Il s'agit principalement de prêts de financement à long terme vis-à-vis de participations de BKW SA.

Capitaux étrangers à court terme

Les engagements sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale. Les engagements inscrits au bilan à l'encontre de participations sont principalement des créances de compte courant à l'encontre de BKW Energie SA.

Capitaux étrangers à long terme

Les engagements à long terme sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts passifs incluent les obligations nominatives actuelles.

Actions propres

Les actions propres sont inscrites au bilan aux coûts d'acquisition au moment de leur achat, en tant que poste négatif des fonds propres.

Emprunts obligataires

En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Emprunt obligataire à 0,00 % 2022–2024	0,0	200,0
Emprunt obligataire à 0,75 % 2018–2025	200,0	200,0
Emprunt obligataire à 0,875 % 2022–2026	200,0	200,0
Green Bond à 0,25 % 2019–2027	200,0	200,0
Green Bond à 1,125 % 2022–029	100,0	100,0
Emprunt obligataire à 2,5 %, 2010–2030	300,0	300,0
Green Bond à 1,5 % 2024–2034	200,0	0,0
Total	1 200,0	1 200,0

Capital-actions

Le capital-actions de BKW SA s'élève à 132 millions de CHF au 31 décembre 2024 et n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent. Il est divisé en 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 2,50 chacune.

Actions propres

	BKW SA		Sociétés du groupe		Total	
	mio. de CHF	Nombre	mio. de CHF	Nombre	mio. de CHF	Nombre
Portefeuille au 31.12.2022	1,6	12 255	0,5	4 309	2,0	16 564
Entrées	44,3	314 505	0,0	0	44,3	314 505
Transfert	-26,1	-191 130	26,1	191 130	0,0	0
Sorties	-18,1	-125 379	-25,5	-187 011	-43,6	-312 390
Portefeuille au 31.12.2023	1,7	10 251	1,2	8 428	2,8	18 679
Entrées	39,1	260 527	1,9	14 035	41,0	274 562
Transfert	-27,2	-178 357	27,2	178 357	0,0	0
Sorties	-13,6	-92 421	-24,3	-161 816	-37,9	-254 237
Portefeuille au 31.12.2024	0,0	0	5,9	39 004	5,9	39 004

Dans le bilan au 31 décembre 2023, la réserve de 1 155 millions de CHF provenant de bénéfices a été scindée entre la réserve pour actions propres (1,2 million de CHF) et les réserves légales provenant de bénéfices (1 153,8 millions de CHF).

Engagements conditionnels

En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Garanties pour les sociétés du groupe en faveur de tiers	489,0	713,1

Nombre d'emplois à temps plein

Comme en 2023, BKW SA n'a employé personne au cours de l'exercice 2024.

Nombre et valeur des droits de participation attribués au conseil d'administration

Au premier trimestre de chaque année, le conseil d'administration reçoit 25 % de ses honoraires sous la forme d'actions de BKW SA. Pour 2024, 1 576 actions (exercice précédent: 1 813 actions), au cours boursier de CHF 146,90 (exercice précédent: CHF 133,90) ont été utilisées à cette fin, et sur cette base, une charge totale de CHF 231 514 (exercice précédent: CHF 242 761) a été enregistrée.

Adoption et approbation des comptes annuels

Le conseil d'administration de BKW SA a approuvé la publication des présents comptes annuels le 10 mars 2025. Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture du bilan et cette date. Les comptes annuels seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires de BKW SA du 29 avril 2025 pour approbation.

AFFECTATION DES BÉNÉFICES

Proposition à l'assemblée générale

CHF

Bénéfice reporté	424 431 019
Bénéfice net	191 465 174
Bénéfice au bilan	615 896 193

Le conseil d'administration propose que le bénéfice au bilan soit réparti comme suit:

CHF

Dividende de 3,70 CHF par action de dividende ¹	195 215 685
Report à nouveau	420 680 508
Total	615 896 193

1 Aucun dividende n'est versé sur les actions propres détenues par BKW SA ou ses filiales directes ou indirectes en pleine propriété (taux de participation de 100%). Par conséquent, le nombre d'actions donnant droit à un dividende s'élevait au 31 décembre 2024 à 52 760 996.

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale, on procédera à la distribution suivante:

CHF

Dividende par action	3,70
Déduction de l'impôt anticipé de 35%	1,30
Dividende net	2,40

Berne, le 10 mars 2025

Au nom du conseil d'administration

Le président

Roger Baillod

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de BKW AG, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BKW AG (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

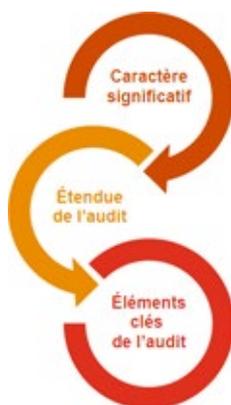
Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 46 à 49) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'avis d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit



Vue d'ensemble

Caractère significatif global: CHF 37 millions

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:

- Évaluation des participations et des immobilisations financières par rapport aux participations

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé

PricewaterhouseCoopers SA, Bahnhofplatz 10, 3011 Berne
Téléphone : +41 58 792 75 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 37 millions
Point de référence	Total des actifs
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des actifs comme valeur de référence pour déterminer le caractère significatif, car il s'agit selon nous de la valeur pertinente pour une société holding. De plus, le total des actifs est une valeur de référence généralement reconnue en matière de considérations sur le caractère significatif.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 1.85 millions que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Évaluation des participations et des immobilisations financières par rapport aux participations

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Le contrôle de la valeur des participations et des immobilisations financières par rapport aux participations était un point particulièrement important de l'audit pour les raisons suivantes:</p> <p>Les participations et les immobilisations financières envers les participations représentent une part importante des actifs du bilan, avec respectivement CHF 1 894.4 millions et CHF 1 811.4 millions.</p> <p>Les participations et les immobilisations financières (par rapport aux participations) sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, respectivement à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.</p> <p>Les immobilisations financières envers des participations sont essentiellement des prêts à long terme envers des participations.</p>	<p>Pour évaluer la valeur des participations et des immobilisations financières (par rapport aux participations), nous avons notamment effectué les opérations de contrôle suivantes:</p> <p>Nous avons comparé les valeurs comptables des participations au 31 décembre 2024 avec la part respective des capitaux propres des participations.</p> <p>Pour les évaluations d'entreprises selon la méthode DCF, nous avons effectué les opérations de contrôle suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation d'entreprise utilisées et vérification de l'exactitude mathématique des modèles appliqués. Comparaison des valeurs supposées l'année précédente avec les résultats actuels pour évaluer la précision des estimations de la direction. Nous avons analysé les taux WACC utilisés et leur dérivation en faisant appel à des spécialistes de l'évaluation. Nous avons comparé les principales hypothèses sur lesquelles reposent les taux WACC,



Les évaluations d'entreprises utilisées dans ce contexte sont établies par BKW selon la méthode de la valeur substantielle ou du discounted cash-flow (DCF), avec une grande marge d'appréciation dans la détermination de paramètres tels que les taux d'actualisation (WACC).

Nous renvoyons aux notes figurant dans l'annexe aux comptes annuels sous les principes de comptabilisation et d'évaluation – Actifs immobilisés.

le taux de croissance utilisé pour la valeur résiduelle ainsi que le taux d'inflation avec des données externes disponibles.

Nous estimons que les méthodes d'évaluation et les hypothèses utilisées par la direction pour vérifier la valeur des participations et des immobilisations financières par rapport aux participations sont défendables.

Autres points

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été contrôlés, selon un contrôle restreint, par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 7 mars 2024, une opinion de contrôle non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres informations

Le Conseil d'administration est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations contenues dans le rapport annuel en allemand que nous avons obtenues avant la date de ce rapport (mais pas les comptes annuels, les comptes du groupe, le rapport de rémunération, le rapport BKW Green Bond et nos rapports y afférents) et les informations contenues dans les rapports annuels en anglais et en français qui devraient nous être fournies après cette date.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Thomas Wallmer
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Matthias Zimny
Expert-réviser agréé

Berne, le 10 mars 2025



GROUPE BKW

Rapport de durabilité

55 Rapport de durabilité

- 56 La durabilité, élément-clé de la stratégie «Solutions 2030»
- 58 Vue d'ensemble: la durabilité chez BKW
- 59 Informations générales
- 79 Informations environnementales
- 115 Informations sociales
- 131 Informations sur la gouvernance
- 141 Aspects de durabilité spécifiques de l'entité
- 153 Annexe

INTRODUCTION

La durabilité, élément-clé de la stratégie « Solutions 2030 »

BKW s'est fixé d'ambitieux objectifs de durabilité dans le cadre de sa stratégie « Solutions 2030 ». En nous engageant à cet égard, nous assumons notre responsabilité pour l'environnement et la société. Il en résulte aussi des possibilités de croissance à long terme, qui rendront BKW attrayante pour les investisseurs, la clientèle et l'ensemble du personnel.

Chère lectrice, cher lecteur,

Par notre nouvelle stratégie « Solutions 2030 », nous consolidons les bases de la réussite future de BKW. La durabilité est un élément-clé de cette stratégie. Nous suivons quatre orientations de durabilité – climat, énergie, nature et être humain – et assurons une gouvernance forte pour atteindre nos objectifs et contribuer à dessiner un avenir plus durable.

Pour contribuer à la préservation du climat, BKW veut réduire ses émissions à zéro net à l'échelon du groupe. D'ici 2040, elle vise zéro émission nette dans les périmètres 1 et 2; et d'ici 2030, elle prévoit de réduire de moitié son intensité carbone par rapport à 2022. Pour atteindre ces buts ambitieux, nous planchons sur une sortie rapide du charbon, nous misons sur l'expansion de la production d'énergie renouvelable et nous électrifierons notre flotte de plus de 3 500 véhicules d'ici 2030.

Aujourd'hui déjà, plus de 75 % de notre puissance installée proviennent de sources renouvelables: nous allons continuer à travailler dans ce sens.

Tout cela vise à protéger et à préserver plus activement les écosystèmes naturels, ainsi qu'à favoriser la biodiversité. Car nous n'oublions pas notre devise: réaliser des espaces où il fait bon vivre.

Nos objectifs ne seraient pas réalistes sans nos 12 000 collaboratrices et collaborateurs. Tous contribuent à la transition énergétique tout en apportant une contribution essentielle à un environnement de travail précurseur et partenarial. La durabilité est notre aiguillon: en tant qu'employeur conscient de nos responsabilités, nous misons sur une culture valorisante, le développement continu de notre personnel, la diversité et des normes élevées dans la sécurité au travail et la santé.

Meilleures salutations,



Roger Baillod
Président du conseil d'administration

WE SUPPORT



Plus d'informations sur:

globalcompact.ch



« La durabilité, ce n'est pas seulement assumer nos responsabilités, c'est aussi saisir dans les nouveaux développements l'opportunité d'augmenter notre compétitivité à long terme. »

Vue d'ensemble: la durabilité chez BKW

BKW voit dans la durabilité un élément-clé de sa nouvelle stratégie. Elle s'est fixé d'ambitieux objectifs pour le climat, l'énergie, la nature et l'être humain. Une gouvernance forte est à la base de toutes les activités liées à la durabilité.

Sur le plan du climat, le groupe dans sa globalité aspire à parvenir d'ici 2040 à zéro émission nette dans les périmètres 1 et 2, et à réduire d'ici 2030 son intensité carbone de moitié par rapport au niveau de 2022. Pour cela, BKW cherche à sortir bientôt du charbon et électrifiera d'ici 2030 sa flotte de plus de 3 500 véhicules.

Sur le plan de l'énergie, elle concentre ses investissements sur des infrastructures renouvelables et efficaces. Elle vise à passer d'une puissance installée issue d'énergies renouvelables de 2,7 GW en 2024 à 3,4 GW d'ici 2030.

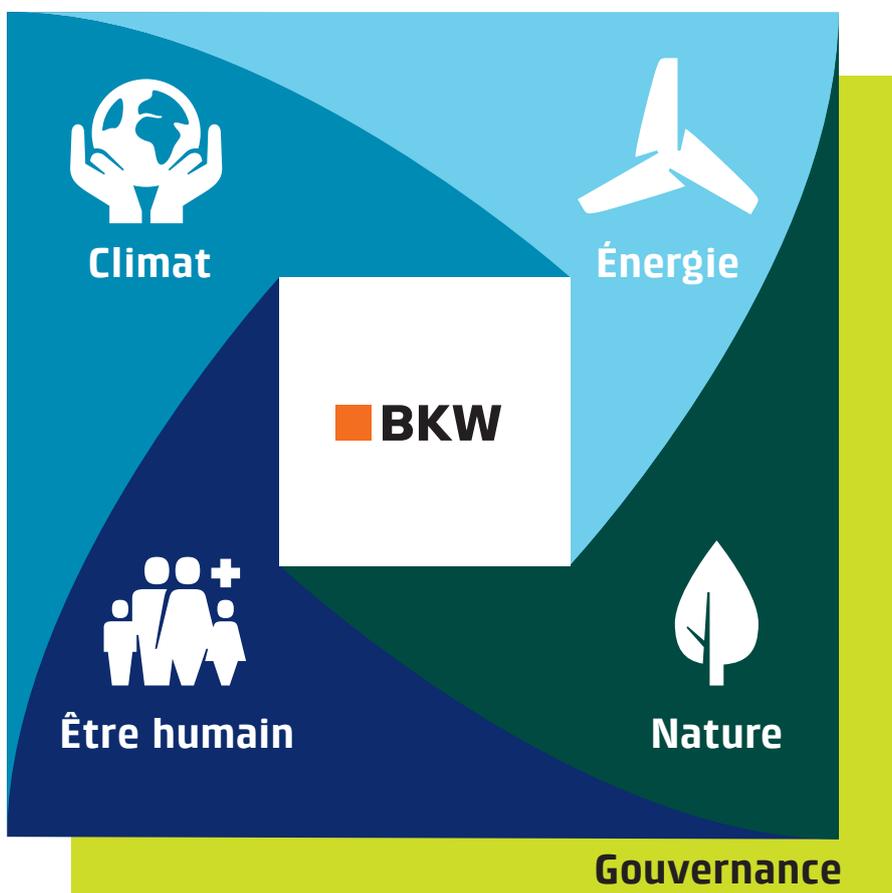
Sur le plan de la nature, BKW s'engagera davantage encore pour des écosystèmes naturels et pour la biodiversité, notamment dans l'exploitation de ses surfaces.

Enfin, l'axe «être humain» exprime l'importance de toutes les parties intéressées. Les plus de 12 000 membres de son personnel sont pour BKW son bien le plus précieux, dont la sécurité et la santé comptent avant tout. BKW investit donc dans la sécurité au travail, des possibilités d'avancement attrayantes, un encadrement valorisant, l'égalité des chances et la flexibilité.

Plus d'informations sur:

bkw.ch/durabilite

Cadre de durabilité



Informations générales

Immeuble en bois «Roots» à Hambourg

Fynn Rösch, chef de projet chez Assmann Beraten + Planen, BKW Engineering, en discussion avec une propriétaire d'appartement.

SOMMAIRE

- 60 Bases d'établissement des déclarations
- 61 Gouvernance de la durabilité
- 64 Stratégie
- 76 Gestion des incidences, des risques et des opportunités

Bases d'établissement des déclarations

ESRS 2 BP-1 | ESRS 2 BP-2

À PROPOS DE CE RAPPORT

Le périmètre de consolidation de ce rapport de durabilité est identique à celui du rapport financier. Sauf mention contraire, les indications et les chiffres-clés se rapportent tous à l'ensemble du groupe BKW et à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Le rapport de durabilité de BKW a été établi selon les exigences du Code suisse des obligations et de la nouvelle ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. Dans son contenu et sa structure, ce rapport s'appuie déjà sur les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS), auxquelles BKW sera soumise à l'avenir (voir diagramme ci-dessous). Pour faciliter la lecture, ce rapport renvoie aux exigences de publication d'informations des ESRS même dans les cas où celles-ci n'étaient pas encore entièrement appliquées fin 2024. On trouvera à l'annexe, à partir de la page 160, une liste complète des exigences de publication d'informations des ESRS mentionnées dans ce rapport.

Le contenu de ce rapport de durabilité se fonde sur une analyse de la «double importance» réalisée en 2024 selon les exigences des ESRS, ainsi que sur les aides à l'exécution disponibles actuellement. Toute la chaîne de valeur de BKW, ainsi qu'en amont et en

aval de BKW, a été prise en compte. L'essentiel des incidences, des risques et des opportunités de cette chaîne de valeur sera précisé dans les chapitres correspondants.

Certaines indications de ce rapport sont soumises à des incertitudes considérables quant aux résultats. Il s'agit surtout des déclarations concernant l'avenir (p.ex. scénarios climatiques) et de la quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces incertitudes découlent de connaissances scientifiques lacunaires sur la mesure des GES, ainsi que de la disponibilité et de la qualité limitées des données, notamment sur la chaîne de valeur en amont et en aval. BKW cherche constamment à dissiper les incertitudes dans les mesures.

Elle compte établir son rapport de gestion à l'avenir conformément aux ESRS et faire vérifier à l'externe les contenus correspondants. Cela libérera toutes les sociétés du groupe BKW situées dans des États membres de l'UE de leur obligation de déclaration individuelle.

BKW souscrit aux dix principes du Pacte mondial (Global Compact) de l'ONU, dont elle fait partie. Elle publie régulièrement son rapport annuel de progression sur le site Internet de cette initiative.

Normes ESRS appliquées par BKW et informations spécifiques de l'entité

Normes générales

ESRS 1 Exigences générales	ESRS 2 Informations générales à publier
--------------------------------------	---

Normes thématiques

Environnement	Social	Gouvernance
ESRS E1 Changement climatique	ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	ESRS G1 Conduite des affaires
ESRS E2 Pollution	ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	
ESRS E3 Ressources aquatiques et marines	ESRS S3 Communautés touchées	
ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finals	
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire		

Informations spécifiques de l'entité

Sécurité d'approvisionnement	Préparation aux cas d'urgence
-------------------------------------	--------------------------------------

■ Couvert dans le rapport de durabilité
■ Non couvert dans le rapport de durabilité (non important)

Gouvernance de la durabilité

ESRS 2 GOV-1

COMMENT BKW GÈRE SA DURABILITÉ

Le conseil d'administration porte la plus haute responsabilité des incidences, risques et opportunités en matière de durabilité. Il approuve les objectifs de durabilité ainsi que le rapport de durabilité annuel.

La direction du groupe répond de l'élaboration et de la mise en œuvre des objectifs de durabilité. Elle est l'instance globale qui prend les décisions stratégiques de tout le groupe BKW liées à la gestion des incidences, des risques et des opportunités. Il incombe également aux membres de la direction du groupe, dans leurs divisions respectives, de mettre en œuvre les exigences, les objectifs et les cibles liés à la durabilité.¹

L'unité Sustainability Management, rattachée à la fonction Groupe Corporate Development, aide l'ensemble du groupe à organiser sa gestion de la durabilité. Soumise au CEO, elle coordonne les activités de durabilité de BKW, assure leur cohérence avec la stratégie d'entreprise et accompagne de ses conseils le conseil d'administration et la direction du groupe.

Selon la thématique, la gestion des incidences, des risques et des opportunités incombe à différentes fonctions ou divisions du groupe. Celles-ci font rapport à la direction du groupe en suivant leur hiérarchie (cf. chapitre correspondant du rapport de durabilité).

¹ Vous trouverez plus d'informations sur la composition, l'autonomie et les compétences du conseil d'administration et de la direction du groupe dans la déclaration sur la gouvernance d'entreprise, à partir de la page 173.

ESRS 2 GOV-2

THÈMES DE DURABILITÉ AU NIVEAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION DU GROUPE

En 2024, le conseil d'administration et la direction du groupe se sont de nouveau penchés sur de multiples thèmes de durabilité. Les membres de la direction du groupe ont en outre suivi auprès d'un partenaire externe une formation sur la durabilité et notamment ses bases réglementaires, les

évolutions prévisibles et la pertinence stratégique de sa gouvernance.

En 2024, le conseil d'administration et la direction du groupe ont traité les thèmes suivants (liste non exhaustive):

Thèmes traités dans les instances du groupe

	Conseil d'administration	Comité de contrôle financier et de gestion des risques	Direction du groupe
Rapport de durabilité 2023	●	●	●
Integrity Report 2023	●	●	●
Stratégie d'entreprise «Solutions 2030», avec objectifs de durabilité ²	●		●
Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	●		●
Programme de conformité	●	●	●
Analyses et actions internes/externes pour la conformité	●	●	●
Concept des politiques du groupe	●		●
Politiques sur le climat, l'environnement et les droits de l'homme	●		●
Rapport sur les risques du groupe	●	●	●
Aptitude à un audit selon la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD)	●	●	
Exigences ESG		●	
Objectif de performance de l'entreprise en matière de durabilité	●		●
Mise à jour mensuelle sur la conformité			●
Mise à jour mensuelle sur la sécurité au travail			●

ESRS 2 GOV-3

PART DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À LA DURABILITÉ

Pendant l'exercice 2024, BKW a intégré pour la première fois dans son système d'incitations et de rémunérations une évaluation de sa progression en durabilité. L'amélioration relative de sa performance de durabilité a été comparée à celle de l'année précédente sur la base d'une évaluation externe. L'évaluation portait sur les domaines Direction d'entreprise (40%), Aspects sociaux (30%) et Environnement (30%), comparés à une mesure de base réalisée en 2023. Dans le domaine de l'environnement, des facteurs directement liés au climat et à l'énergie ont été évalués, tels que l'évolution des émissions de GES, la consommation d'énergie et les actions d'atténuation du changement climatique. Des facteurs indirects ont aussi

été pris en compte dans différentes catégories d'évaluations croisées, telles que l'ancrage organisationnel, la stratégie de durabilité et les chaînes d'approvisionnement responsables.

Pour les membres de la direction du groupe, la réalisation des objectifs de durabilité compte pour 20% dans la rémunération variable à court terme (STI). L'amélioration relative visée est fixée au début de l'année par le comité du personnel et de la rémunération, puis évaluée à la fin de l'année sur la base de l'évaluation externe. Davantage d'informations sur la rémunération de la direction du groupe figurent à la page 206 du rapport de gestion (Rapport de rémunération).

² Y compris les thèmes de durabilité importants.

La performance de durabilité influence non seulement les membres de la direction du groupe, mais aussi 25% de la part variable de la rémunération des cadres supérieurs et 50% de la prime de résultat des autres membres du personnel de BKW

Energie SA et de BKW Management AG³. Plusieurs sociétés BKW du domaine d'activité Infrastructure & Buildings ont défini leurs propres objectifs de durabilité ou prévoient de le faire.

ESRS 2 GOV-4

DÉCLARATION SUR LA DILIGENCE RAISONNABLE

La direction du groupe BKW est consciente de ses responsabilités pour la sécurité et la santé de son personnel et de sa clientèle. Elle sait qu'il lui incombe de respecter les normes internationales du travail et des droits humains tout au long de sa chaîne de valeur. Dans sa sphère d'influence, BKW veille également à la sécurité des données, à la lutte contre la corruption et à la protection des ressources naturelles. Elle a établi divers systèmes de gestion et mécanismes de contrôle, par thématique et domaine d'activité, afin de respecter les obligations de diligence et les prescriptions légales.

Concernant le travail des enfants ainsi que les minerais et les métaux provenant de zones de conflit, voici comment BKW accomplit son devoir de diligence, conformément aux dispositions du

Code suisse des obligations: Les obligations de diligence et de déclaration liées aux minerais et métaux de zones de conflit ne concernent pas BKW, car elle n'en importe ni n'en traite aucun. Pour le travail des enfants, il n'y a pas lieu de soupçonner des sociétés BKW d'enfreindre des prescriptions en vigueur dans leur domaine d'activité. Toutefois, dans la chaîne d'approvisionnement en amont de BKW, certaines catégories de biens peuvent contenir des matières premières présentant un risque de travail des enfants. BKW a contrôlé ce risque ainsi que d'autres risques sociaux et écologiques dans sa chaîne d'approvisionnement et a pris des renseignements auprès des fournisseurs potentiellement concernés. Elle n'en a inféré aucun soupçon fondé de travail d'enfants, même dans la chaîne d'approvisionnement. Pour de plus amples informations, voir à la page 135 à 138.

ESRS 2 GOV-5

GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

En 2024, BKW a continué, au niveau de la direction du groupe, de mettre en évidence les risques et les opportunités liés à la durabilité. Depuis 2023 déjà, les risques liés à la durabilité sont explicitement mentionnés dans le rapport sur les risques remis au comité de contrôle financier et de gestion des risques (CCFGR)⁴ et à la direction du groupe. Depuis 2024, le Risk Management a pour mandat d'intégrer complètement la thématique de la durabilité dans ses structures. D'autres informations sur la gestion des risques du groupe figurent à la page 189 du rapport de gestion.

Pour satisfaire aux exigences de l'ordonnance suisse relative au rapport sur les questions climatiques, BKW a approfondi et analysé en 2024 ses

risques et ses opportunités liés au changement climatique. Elle a sélectionné à cette fin un portefeuille d'actifs qu'elle a examinés à la lumière de trois scénarios climatiques. D'autres informations sur cette méthode et ses résultats figurent au chapitre Atténuation du changement climatique, à la page 84 à 88.

Les risques que peut receler la chaîne d'approvisionnement en amont sont constamment surveillés par nos Procurement Services. L'analyse des risques de la chaîne de valeur réalisée en 2023 a été affinée et étendue à d'autres groupes de marchandises. Pour plus d'informations, voir le chapitre Conduite des affaires à la page 135 à 138.

³ Y compris leurs filiales. Plus on monte dans la hiérarchie, plus la durabilité prend de l'importance, car une plus grande partie de la rémunération totale est variable.

⁴ Au sujet des responsabilités du CCFGR, voir la déclaration sur la gouvernance d'entreprise, à la page 183

Stratégie

ESRS 2 SBM-1

STRATÉGIE, MODÈLE ÉCONOMIQUE ET CHAÎNE DE VALEUR

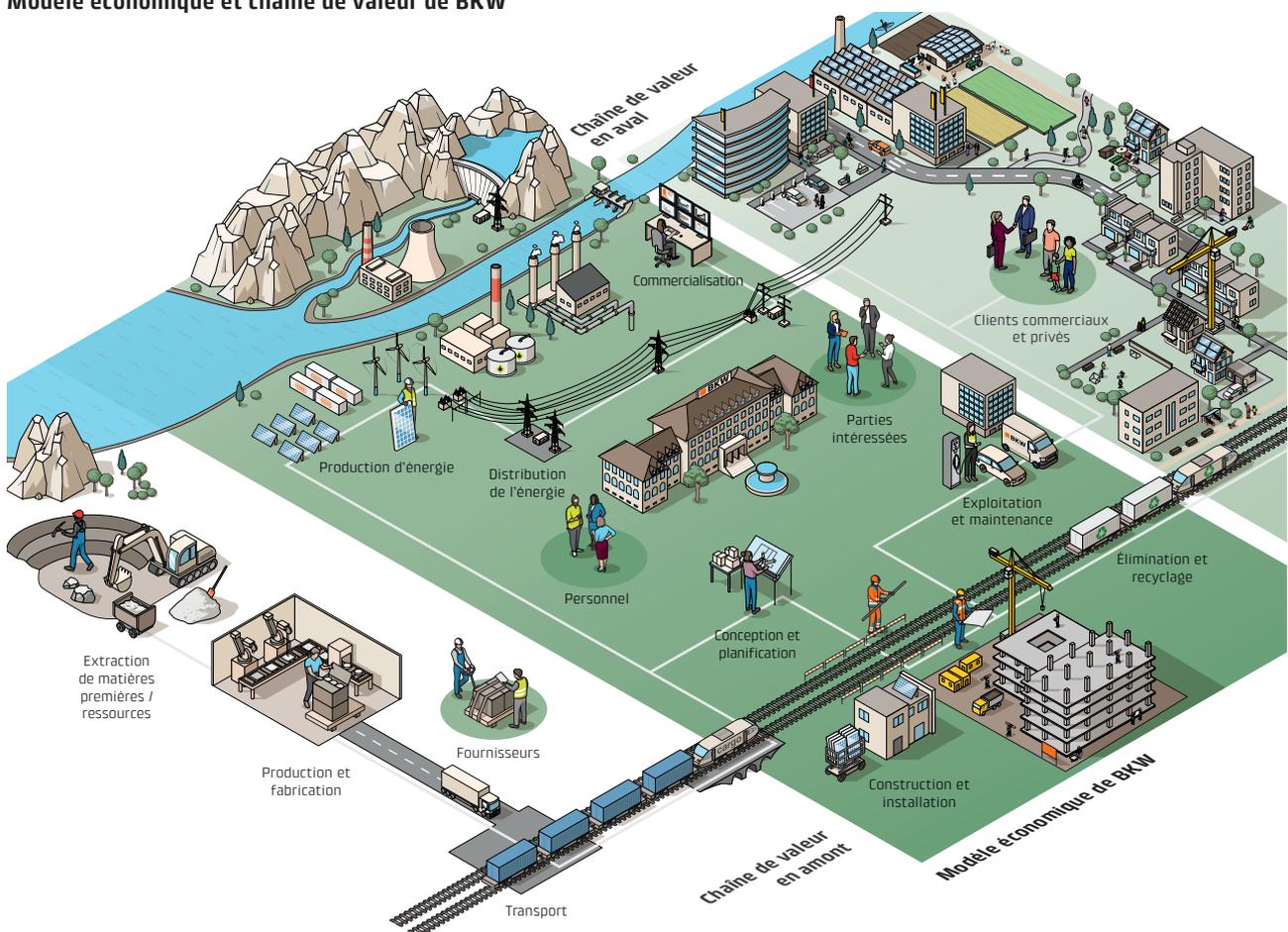
BKW est une grande entreprise suisse spécialisée dans l'énergie et les infrastructures, qui emploie plus de 12 000 personnes et mène ses activités dans 12 pays⁵. Elle dispose d'un large portefeuille de produits et de services dans les domaines d'activité Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings. Elle dessert de nombreux groupes de clients – entre autres, ménages privés, entreprises et institutions publiques.

Le modèle économique de BKW comprend la production, la commercialisation et la distribution d'énergie ainsi que la planification, la réalisation et l'entretien d'infrastructures et de bâtiments (cf. aussi page 17 du rapport de gestion). Les activités de BKW font partie d'une chaîne de

valeur qui va de l'extraction des ressources par les fournisseurs jusqu'à la clientèle, puis en dernier lieu à l'élimination ou au recyclage des produits à la fin de leur durée de vie. Par ses solutions, BKW apporte une contribution essentielle à l'approvisionnement fiable en électricité et en chaleur renouvelables. Elle aide à réaliser des bâtiments et des infrastructures durables et économes en ressources.

En 2024, BKW a actualisé sa stratégie d'entreprise et défini de nouveaux objectifs d'ici 2030. Avec la croissance et l'excellence, la durabilité constitue l'un des trois axes clés de sa nouvelle stratégie (cf. aussi informations sur la stratégie d'entreprise, à la page 16). Dans le cadre de

Modèle économique et chaîne de valeur de BKW



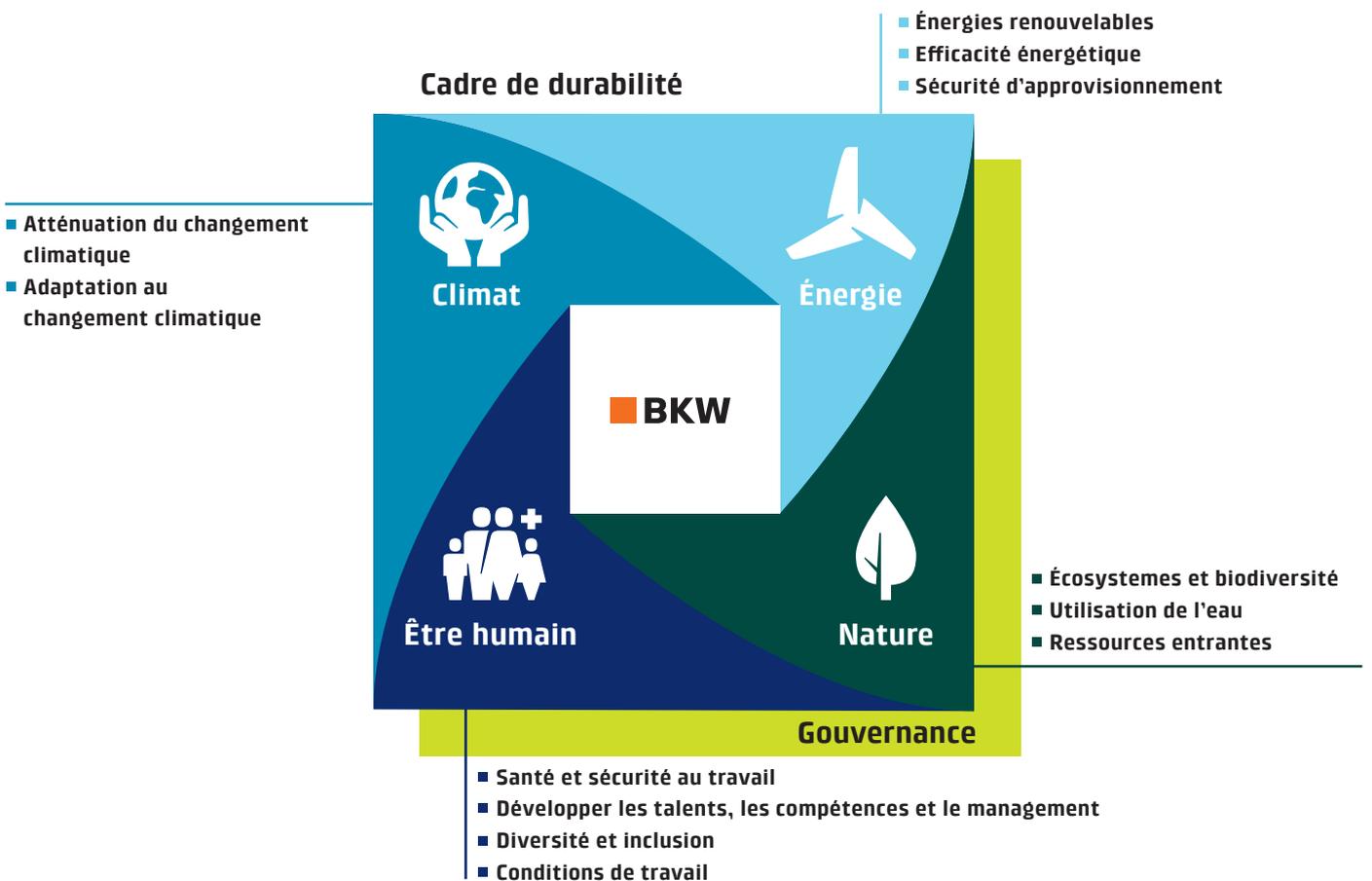
⁵ Suisse, Allemagne, France, Italie, Croatie, Norvège, Autriche, Roumanie, Suède, Singapour, Espagne, Vietnam

l'analyse de la double importance (cf. aussi page 76 à 77), BKW a analysé ses incidences, risques et opportunités liés à la durabilité sur toute sa chaîne de valeur. Sur cette base, elle a actualisé ses structures de durabilité. Ces structures sont axées sur quatre orientations stratégiques et tiennent compte des aspects de durabilité importants de BKW (cf. aussi page en bas). Pour ces quatre orientations, BKW a défini des objectifs stratégiques qu'elle suivra en mettant en œuvre sa nouvelle stratégie d'entreprise⁶.

Une gouvernance forte est une condition de base pour atteindre les objectifs de durabilité. Par ce terme, BKW entend le respect de toutes les

exigences réglementaires et prescriptions internes (conformité), des responsabilités clairement définies, ainsi qu'une gestion professionnelle des risques et des données.

En 2025, BKW insistera sur la planification et la mise en œuvre d'actions dans tous les domaines de ses structures de durabilité. Pour les thèmes couverts pour la première fois en 2024 par une analyse de l'importance au niveau du groupe, BKW commence par élaborer des bases et la planification qui s'ensuit, avec des actions, des responsabilités et en clarifiant les ressources nécessaires.



Autres thèmes:

Protection des données | Préparation aux cas d'urgence | Relations avec les fournisseurs

⁶ Cf. page 165 pour la contribution de ces orientations aux objectifs de développement de l'Agenda 2030 (ODD).

Aperçu de l'état d'avancement des objectifs du cadre de durabilité

Orientation stratégique	Thèmes importants	Objectifs stratégiques	État au 31.12.2024
Climat	Atténuation du changement climatique	Périmètres 1 et 2: réduction à zéro émission nette d'ici 2040; périmètre 3; d'ici 2050 Périmètres 1 et 2: d'ici 2030, réduire d'au moins 50 % l'intensité des émissions de GES (en tCO ₂ /kWh) par rapport à 2022	Mise en œuvre en cours -33 %
	Adaptation au changement climatique	Dès 2025, les risques liés au climat sont contrôlés dans tous les nouveaux projets d'importance stratégique	Début (nouvel objectif)
Énergie	Énergies renouvelables	Augmentation à une puissance de 1,5 GW d'énergie éolienne et photovoltaïque d'ici 2030	935 MW (2023: 893 MW)
		Puissance installée visée d'énergie renouvelable (hydraulique, éolien, solaire et biomasse): 3,4 GW d'ici 2030	2,7 GW (2023: 2,6 GW)
		Augmenter la capacité des batteries de stockage à 500 MW d'ici 2030 pour accélérer l'intégration des énergies renouvelables	0 MW
	Efficacité énergétique	Augmenter l'efficacité énergétique (MWh/coll.) de 15 % au sein de BKW d'ici 2030 par rapport à 2022, hors énergie pour la production d'électricité et de chaleur	+0.2 %
Nature	Sécurité d'approvisionnement	Dans notre réseau de distribution, garder jusqu'en 2030 le niveau de disponibilité élevé de l'année de base 2024	Mise en œuvre en cours
		D'ici 2030, investir plus d'un milliard de CHF (CAPEX) dans l'extension du réseau pour permettre la transition énergétique et l'entretien du réseau de distribution	Début (nouvel objectif)
	Écosystèmes et biodiversité ⁷	Dans nos propres ⁸ projets d'énergie et d'infrastructures, dépasser les prescriptions légales de réduction des incidences négatives pour la biodiversité; à partir de 2030, viser un «impact positif net» dans nos réalisations ⁹	Début (nouvel objectif)
		Gérer les surfaces appartenant à BKW (et qu'elle influence à long terme) dans un respect accru de la nature	Début (nouvel objectif)
	Utilisation de l'eau	Rassembler des données de base sur l'utilisation et l'efficacité de l'eau sur tous les sites d'ici 2026	Début (nouvel objectif)
	Ressources entrantes	D'ici 2027, instaurer des profils environnementaux de produits (PEP) ¹⁰ , critère d'acquisition pour les cinq catégories de risque définies par Procurement Services (photovoltaïque, éolien, grandes batteries, réseaux électriques et hydraulique) D'ici 2028, préparer une base de décision structurée pour notre Asset Management, sur la base des coûts du cycle de vie, en vue d'optimiser les durées de vie (construction, remplacement, réparation) dans le photovoltaïque, l'éolien, les grandes batteries, les réseaux électriques et l'hydraulique	Début (nouvel objectif)

7 Combiner les thèmes importants « Perte de biodiversité due à des changements dans l'exploitation des sols et de l'eau douce » et « Incidences sur l'ampleur et l'état des écosystèmes »

8 Installations de sociétés du groupe

9 L'impact positif net (IPN) est un objectif visant à équilibrer et surcompenser les incidences sur la biodiversité par des actions destinées à éviter et réduire ces incidences et à renaturer les espèces et les paysages affectés

10 Évaluation normalisée et objective des aspects environnementaux des produits

Orientation stratégique	Thèmes importants	Objectifs stratégiques	État au 31.12.2024
Être humain	Santé et sécurité au travail	Accent sur la prévention et la promotion d'une culture de sécurité au travail. Tous les cadres supérieurs ont l'obligation de participer à des formations sur le thème «Résilience et sécurité au niveau de la direction»	Mise en œuvre en cours
		Éviter des accidents du travail graves et éliminer les cas de décès liés au travail	Mise en œuvre en cours
	Développer les talents, les compétences et le management	Objectifs en élaboration	–
	Diversité et inclusion	Objectifs en élaboration	–
	Conditions de travail	Objectifs en élaboration	–
Autres thèmes importants	Protection des données	D'ici 2028, l'ensemble du groupe BKW dispose d'un Privacy Information Management System (système de gestion de la protection de la vie privée) standardisé et uniforme.	Mise en œuvre en cours
	Relations avec les fournisseurs	D'ici 2026, tous les fournisseurs du groupe (présentant des risques écologiques et sociaux potentiels) ont une notation de durabilité au moins équivalente à la moyenne de la branche.	24% (début en 2024)
		Des pratiques d'achat responsables, incluant des procédures d'audit de la diligence, sont uniformisées dans un cadre réglementaire solide du groupe d'ici fin 2025, puis seront déployées dès 2026 dans toutes les organisations d'achat.	Début (nouvel objectif)
	Préparation aux cas d'urgence	Mettre en œuvre des formations et campagnes annuelles de cybersécurité pour tout le personnel et les développer continuellement	Mise en œuvre en cours

ESRS 2 SBM-2

GESTION DES PARTIES INTÉRESSÉES

BKW établit des relations de respect, d'estime et de confiance mutuelle avec ses parties prenantes, internes et externes. Elle mise sur des partenariats durables: BKW participe notamment au Pacte mondial des Nations Unies et est membre de l'association Verband für nachhaltiges Wirtschaften (öbu). Tous les cadres, collaborateurs et collaboratrices mettent en œuvre au quotidien le code de conduite et les valeurs qu'il contient (cf. également page 133).

En 2024, BKW a continué d'utiliser pour son personnel les canaux de dialogue existants. Dans le cadre de l'analyse de 2024 de l'importance,

nous avons demandé à des membres du personnel sélectionnés dans toutes les divisions et diverses fonctions du groupe leur avis sur les incidences, les risques et les opportunités de BKW liés à divers aspects de la durabilité (cf. aussi page 76 à 77).

BKW entretient également des échanges avec des parties intéressées externes, sous différentes formes, comme le montre le tableau suivant. Beaucoup d'entre elles ont été invitées, dans le cadre de l'analyse de 2024 de l'importance, à évaluer les incidences de BKW en lien avec divers aspects de la durabilité (cf. aussi page 76 à 77).

Interactions avec les parties intéressées

Parties intéressées	Interactions principales (liste non exhaustive)	But
Personnel	<ul style="list-style-type: none"> Canaux de communication numériques Entretiens Brochures et magazines Manifestations et roadshows thématiques 	Informations transparentes et proactives sur les activités de BKW et d'autres sujets pertinents
Clientèle	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes auprès des clients (B2C) Entretiens avec les clients (B2B) Diverses newsletters (newsletter «Flash» semestrielle, Corporate Newsletter plusieurs fois par an) Webinaires avec les clients B2B sur l'évolution du marché de l'énergie Site Internet et espace clients Réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Développement et fidélisation de la clientèle Transfert de connaissances Communications obligatoires Travail d'image
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens réguliers avec les fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> Relation commerciale de confiance Respect des exigences de durabilité
Actionnaires, bailleurs et bailleuses de fonds, analystes	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée générale Présentations pour les analystes et les médias Capital Markets Day Roadshows Conférences d'investisseurs Entretiens avec investisseurs et analystes 	<ul style="list-style-type: none"> Communication transparente sur les évolutions et les risques financiers, stratégiques et ESG Développement et maintien de la réputation et de la confiance Conservation et acquisition d'investisseurs Échanges et retours d'informations
Associations	<ul style="list-style-type: none"> Affiliations Réunions de comités Réunions de groupes de travail Exposés spécialisés Échanges lors d'événements 	<ul style="list-style-type: none"> Échanges d'expertise Réseautage avec d'autres entreprises Formation initiale et continue Établissement de documents de branche Défense des positions de BKW sur des affaires politiques et des intérêts communs Exploitation des synergies d'intérêts
Politique et autorités	<ul style="list-style-type: none"> Newsletter (trimestrielle) Échanges réguliers sur des thèmes spécifiques Prises de position de groupes de travail sur les révisions de lois et d'ordonnances Échanges lors d'événements 	<ul style="list-style-type: none"> Défense d'intérêts Échanges d'expertise Respect des obligations légales de renseigner Transmission de la compétence de BKW sur des thèmes politiques et réglementaires Entretien d'un dialogue permanent
Organisations non gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> Échanges lors d'événements et séances d'information, p. ex. pour des projets 	<ul style="list-style-type: none"> Détection précoce des risques des projets et recherche de solutions en partenariat
Environnement local (p. ex. communes)	<ul style="list-style-type: none"> Échanges lors d'événements et séances d'information Manifestation des présidents de commune (annuelle) Journée des Maires dans le Jura (annuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien d'un dialogue permanent avec les communes Explication des positions de BKW sur les questions politiques
Grand public, médias	<ul style="list-style-type: none"> Relations publiques (communiqués de presse, événements médiatiques, demandes) Réseaux sociaux Présentation de l'entreprise lors d'événements Exposés spécialisés Site Internet 	Information transparente et proactive des médias et du public sur les activités de BKW

ESRS 2 SBM-3

INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

En 2024, BKW a renouvelé son analyse de double matérialité (rebaptisée «de double importance» selon les ESRS) (cf. méthode à la page 76 à 77). Des incidences, des risques et des opportunités ont été jugés importants dans 17 thèmes de durabilité liés à sept des dix normes thématiques ESRS (cf. matrice des importances ci-dessous)¹¹. BKW applique donc ces sept normes thématiques ESRS et fait rapport sur les thèmes de durabilité importants pour elle.

Dans les tableaux suivants, les thèmes de durabilité importants sont décrits pour chaque norme thématique ESRS, avec les incidences, les risques et les opportunités correspondants. Les incidences peuvent être aussi bien positives que négatives. Les chapitres suivants présentent des informations détaillées sur la gestion de ces incidences, risques et opportunités.

Matrice des importances ESRS de BKW



¹¹ Les thèmes de la préparation aux cas d'urgence et de la sécurité d'approvisionnement ont été ajoutés en raison de leur pertinence pour notre entreprise. Des informations à ce sujet sont fournies dans des chapitres séparés (à partir de la page 141).

**ESRS E1****Changement climatique et transition énergétique**

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
Atténuation du changement climatique Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) au rythme des objectifs climatiques suisses	<ul style="list-style-type: none"> – Émissions de GES par la production d'énergie issue du charbon, du gaz et du bois – Émissions de GES par les véhicules professionnels – GES s'échappant d'installations de couplage 	<ul style="list-style-type: none"> – Prix/redevances carbone plus élevés – Coûts plus élevés des matières premières et du matériel, difficultés d'approvisionnement – Risques de réputation 	<ul style="list-style-type: none"> – Demande croissante de produits et prestations respectueux du climat et/ou économes en énergie – Promotion d'actions d'efficacité énergétique – Besoin élevé de production d'énergie renouvelable
Adaptation au changement climatique Capacité d'adapter le modèle économique au changement climatique et aux développements ou incertitudes connexes	<ul style="list-style-type: none"> – Solutions dans les domaines de la protection contre les crues, de la prévoyance en cas de forte pluie et de l'architecture verte – Rénovations écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes: canicules, fortes précipitations, etc. – Décalage de conditions climatiques, p.ex. fonte du permafrost 	<ul style="list-style-type: none"> – Demande accrue de solutions climato-résilientes et efficaces dans le bâtiment – Chaîne de valeur plus résiliente
Énergies renouvelables Expansion de la production d'énergie renouvelable (hydraulique, éolien, solaire, biomasse)	<ul style="list-style-type: none"> – Planification, exploitation et construction de centrales pour l'électricité issue d'énergies renouvelables – Décentralisation accrue de la production d'énergie renouvelable vers les clientes et clients 	<ul style="list-style-type: none"> – Moindre diversification du mix de production d'électricité – Frais élevés pour l'extension de notre propre réseau de distribution 	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction de l'intensité carbone de notre propre production d'énergie – Progrès technologique dans l'extension du réseau de distribution, p.ex. Smart Grid
Efficacité énergétique Augmentation de l'efficacité énergétique dans toute l'entreprise et offre de prestations d'efficacité dans le domaine du bâtiment et des infrastructures pour les tiers	<ul style="list-style-type: none"> – Efficacité augmentée pour la clientèle (chauffage, ventilation, automatisation) – Gains d'efficacité dans notre propre activité économique 	<ul style="list-style-type: none"> – Baisse des ventes d'énergie – Frais d'énergie plus élevés pour notre propre activité économique 	<ul style="list-style-type: none"> – Demande de prestations augmentant l'efficacité énergétique (p.ex. autoproduction, contrôle intelligent) – Moindre besoin d'énergie dans notre propre activité économique

**ESRS E3****Utilisation de l'eau**

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
Utilisation de l'eau Utilisation d'eau retenue ou prélevée pour l'acquisition d'énergie ou le refroidissement; après utilisation, sa restitution à l'état propre dans l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> – Retenue et prélèvement d'eau pour la production d'énergie dans les centrales hydroélectriques – Prélèvement d'eau pour le refroidissement des centrales thermiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Accès limité à l'eau (disponibilité et réglementations) 	<ul style="list-style-type: none"> – Réputation et accès à long terme en cas d'utilisation propre et efficace



ESRS E4

Biodiversité et écosystèmes

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p>Perte de biodiversité due à des changements d'affectation des terres et de l'eau douce</p> <p>Influence qu'exercent sur la biodiversité les activités changeant l'affectation des terres ou l'utilisation des eaux douces, p. ex. imperméabilisation des sols, fragmentation, gestion de forêts auparavant sauvages, planification et construction d'installations, de centrales etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Changements d'affectation des terres par la construction de centrales et d'installations de réseau – Changements d'utilisation des eaux par la construction de centrales hydro-électriques – Besoins de terres pour la construction de nouveaux sites, tels que des dépôts – Besoins de terres pour l'acquisition et le traitement de ressources (chaîne de valeur) 	<ul style="list-style-type: none"> – Accès de plus en plus restreint aux terres et à l'eau douce (réglementations et oppositions) – Retards de projets – Coûts supplémentaires d'utilisation des surfaces 	<ul style="list-style-type: none"> – Bonne acceptation des projets d'énergie quand les normes protégeant la biodiversité sont élevées
<p>Incidences sur l'ampleur et l'état des écosystèmes</p> <p>Influence qu'exercent sur les écosystèmes les activités qui changent l'affectation des terres, dégradent les sols, les désertifient ou les imperméabilisent</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Restauration d'habitats par la renaturation, la revitalisation, ou le démantèlement et la rénovation écologique d'infrastructures – Transformation d'habitats par la construction de centrales, d'installations de réseau et d'infrastructures – Incidences de l'extraction de matières premières chez des fournisseurs et leurs sous-traitants (chaîne de valeur) 	<ul style="list-style-type: none"> – Retards de projets – Pénalités et atteinte à l'image si des écosystèmes dans l'entreprise même ou faisant partie de la chaîne de valeur sont dégradés 	<ul style="list-style-type: none"> – Demande de prestations de renaturation – Gain d'image par l'application de normes de biodiversité élevées



ESRS E5

Utilisation des ressources et économie circulaire

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p>Ressources entrantes</p> <p>Achat de matières premières sous forme de marchandises, de matériaux d'exploitation et d'immobilisations corporelles nécessaires à l'activité économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Besoin de ressources pour la construction et l'exploitation de centrales et de réseaux électriques – Besoin de ressources dans les activités de services (p. ex. véhicules, appareils électriques, vêtements de sécurité) 	<ul style="list-style-type: none"> – Risques juridiques et d'image si des normes écologiques, sociales et éthiques sont enfreintes dans la chaîne de valeur – Risques pour les projets en cas de retards de livraison chez les fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> – Économies de coûts par l'utilisation efficace des ressources et l'achat de matières premières secondaires, ainsi qu'en passant à des ressources moins critiques – Avantages de marché par l'instauration d'une économie circulaire


ESRS S1
Personnel

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
Conditions de travail Offre d'emplois attrayants et sûrs, avec des salaires décentes et des temps de travail et de repos réglementés, une protection sociale contre la perte de gain en cas d'événements de vie importants; sécurité de l'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> – Conditions de travail conformes au marché et transparentes, modèles de rémunération non discriminatoires – Garantie de sécurité sociale et respect des droits du travail 	<ul style="list-style-type: none"> – Compétitivité insuffisante en tant qu'employeur – Risques juridiques et de conformité 	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation de l'attractivité en tant qu'employeur – Diminution des fluctuations – Meilleure satisfaction du personnel
Sécurité au travail et santé Mesures et pratiques visant à protéger la santé physique et psychique des travailleuses et travailleurs. Cela implique une conception du lieu de travail aussi sûre que possible et des conditions de travail propices à la santé.	<ul style="list-style-type: none"> – Risques pour la santé lors de travaux en hauteur, liés à l'eau et à l'électricité, ainsi qu'au contact de substances nocives – Prévention des accidents grâce à des normes et protocoles de sécurité élevés – Amélioration du bien-être et de la santé des collaboratrices et collaborateurs – Intégration professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> – Coûts élevés des défaillances et coûts d'assurance augmentés – Perte de réputation – Diminution de la productivité humaine (mesures de protection insuffisantes ou exagérées) 	<ul style="list-style-type: none"> – Productivité élevée – Réduction de coûts de santé et des défaillances – Meilleure résilience et meilleure santé du personnel – Fidélisation du personnel
Diversité et inclusion Culture d'entreprise inclusive pour favoriser la diversité dans le personnel, compatibilité entre travail et vie privée, avec modèles de travail flexibles, et garantie de l'égalité des chances et d'un environnement de travail exempt de discrimination	<ul style="list-style-type: none"> – Formations pour les dirigeants et le personnel sur des thèmes de diversité et d'inclusion – Canaux personnels et anonymes pour les cas de discrimination potentielle, politique de tolérance zéro – Processus transparents et non discriminatoires dans les ressources humaines – Modèles de travail flexibles pour une meilleure compatibilité entre vie professionnelle et vie privée 	<ul style="list-style-type: none"> – Productivité et engagement faibles – Dégâts d'image et de réputation – Compétitivité altérée 	<ul style="list-style-type: none"> – Productivité et efficacité accrues – Satisfaction du personnel augmentée – Participation accrue sur le marché du travail

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p>Développer les talents, les compétences et le management</p> <p>Initiatives de BKW pour améliorer les aptitudes et les connaissances de son personnel et lui ouvrir des perspectives professionnelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Entretiens de développement réguliers – Soutien aux possibilités de formation initiale et continue – Programme de mobilité interne – Développement ciblé des dirigeants – Mise en place d'une culture d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> – Moindres qualifications des membres du personnel – Réduction de la productivité et de la capacité d'innover – Réduction de la compétitivité 	<ul style="list-style-type: none"> – Attractivité accrue en tant qu'employeur – Capacité d'adaptation et pérennité accrues – Fidélisation du personnel
<p>Protection des données du personnel</p> <p>Protection des données personnelles que BKW saisit, enregistre, traite ou transmet sur ses collaborateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Incidences sur l'autodétermination informationnelle – Incidences sociales, financières et de santé si la protection des données est insuffisante 	<ul style="list-style-type: none"> – Dégât d'image, rapports négatifs et perte de confiance auprès des membres du personnel – Enquêtes pénales, ordonnances des autorités de surveillance et amendes – Responsabilité vis-à-vis des membres du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> – Loyauté du personnel



ESRS S4

Clientèle (thème central : protection des données)

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p>Protection des données de la clientèle</p> <p>Protection des données personnelles que BKW saisit, enregistre, traite ou transmet sur ses clientes et clients.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Incidences sur l'autodétermination informationnelle – Incidences sociales, financières et de santé si la protection des données est insuffisante 	<ul style="list-style-type: none"> – Dégâts d'image, rapports négatifs et perte de confiance auprès de la clientèle – Enquêtes pénales, ordonnances des autorités de surveillance et amendes – Responsabilité envers la clientèle, les personnes concernées ou les actionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> – Confiance accrue de la clientèle et gain de réputation par l'instauration de mesures strictes de protection de la vie privée

**ESRS G1****Conduite des affaires**

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p>Relations avec les fournisseurs</p> <p>Organisation proactive de la durabilité avec les fournisseurs pour des partenariats de confiance à long terme</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Association potentielle de BKW à des incidences négatives sur l'être humain et l'environnement en raison de relations avec des fournisseurs – Relation de partenariat de BKW avec ses fournisseurs pour réaliser des objectifs de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> – Risques accrus liés à la réglementation et à la réputation, notamment dans le domaine de la diligence raisonnable – Disponibilité restreinte des fournisseurs en raison d'exigences de durabilité coûteuses 	<ul style="list-style-type: none"> – Attractivité accrue dans l'acquisition de clients (la durabilité est un argument de vente) – Résilience accrue dans les projets d'achat en raison d'exigences claires et de relations fortes avec les fournisseurs

Aspects de durabilité spécifiques de l'entité

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p>Sécurité d'approvisionnement Contribution pour assurer à tout moment un approvisionnement en électricité stable, même pendant les pics de charge ou les arrêts de production, prévus ou imprévus, sur tout le réseau et dans toutes les centrales de BKW</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Extension, exploitation et maintenance du réseau de distribution en Suisse – Extension, exploitation et maintenance des centrales – Stratégie de maintenance préventive pour les infrastructures critiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Perturbations du réseau et de la conduite du réseau – Pannes d'installations de production – Dégâts d'image en cas de panne d'approvisionnement – Réglementation accrue des décisions de l'entreprise et excès de contrôle – Coûts d'investissement et d'entretien élevés pour maintenir la sécurité d'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> – Confiance forte et license to operate incontestée grâce à un niveau élevé de disponibilité et à une planification prospective – Opportunité de croissance que présentent la transition énergétique et l'extension du réseau de distribution
<p>Préparation aux cas d'urgence (y compris cybersécurité) Protection préventive, planification des cas d'urgence et des catastrophes pour garantir le fonctionnement des structures (critiques) d'approvisionnement en énergie, notamment infrastructures informatiques et opérationnelles, sécurité des données et cybersécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Bonne organisation des cas d'urgence et des crises – Redondances entre structures IT et OT (technologies informatiques et opérationnelles) – Sensibilisation du personnel à la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> – Coûts élevés et perte de confiance en cas d'arrêt d'infrastructures d'approvisionnement critiques – Capacité de réaction insuffisante – Coûts d'erreurs d'investissement liées à de nouvelles technologies – Pertes de clientèle si des produits numériques ne sont pas sûrs 	<ul style="list-style-type: none"> – Potentiel économique qu'apporte la confiance des partenaires et de la clientèle – Préparation adéquate aux cas d'urgence en situation de crise

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

ESRS 2 IRO-1

MÉTHODE D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES THÈMES IMPORTANTS

En 2024, l'analyse de la double importance visant à identifier et évaluer les incidences, risques et opportunités importants a été réalisée selon les exigences des ESRS. Des compétences méthodologiques externes ont accompagné cette analyse, qui se fonde sur les apports de nombreuses parties intéressées, internes et externes.

L'analyse de la double importance est basée sur l'analyse de la chaîne de valeur (cf. page 64). Les aspects qualitatifs des incidences, risques, opportunités et dépendances, potentiels et effectifs, au sein de notre propre activité économique ainsi que dans la chaîne de valeur en amont et en aval, ont été décrits à l'aide d'une expertise interne, des résultats de l'analyse de matérialité de 2022 ainsi que d'une analyse de pairs externe. En outre, les parties intéressées touchées ont été identifiées. Cette analyse a recouru à l'expertise de toutes les divisions de BKW et de toutes les fonctions touchées du groupe¹².

Sur toute la chaîne de valeur, 56 aspects de durabilité ont été identifiés comme pouvant présenter soit des incidences pertinentes, soit des risques et des opportunités pour BKW. BKW a évalué ces aspects de durabilité sur les deux axes d'importance (importance des incidences et importance financière). Elle a procédé de la façon suivante.

Importance des incidences

Pour évaluer l'importance des incidences, BKW a procédé à une vaste enquête auprès de ses parties intéressées. Outre à des experts internes, elle s'est adressée à des parties intéressées des six catégories suivantes, mises en évidence dans l'analyse de la chaîne de valeur:

- Clientèle
- Fournisseurs
- Investisseurs et investisseuses, actionnaires
- Travailleurs et travailleuses de la chaîne de valeur
- Communautés touchées/environnement local (p. ex. communes)
- Organisations environnementales

BKW a pu identifier des personnes appropriées représentant toutes les catégories de parties intéressées. Sur 192 parties intéressées contactées, 34% ont participé à l'analyse de l'importance. Les évaluations de 28 parties intéressées internes et de 38 parties intéressées externes ont ainsi alimenté l'évaluation des importances.

Pour les incidences et pour les 56 aspects de la durabilité, toutes les parties intéressées ont reçu la possibilité d'évaluer dans un questionnaire en ligne l'intensité des incidences. Cette évaluation s'est composée à parts égales des dimensions prescrites par les ESRS (ampleur, répartition, réversibilité), qui ont chaque fois été évaluées sur une échelle à quatre niveaux. Pour simplifier l'enquête, nous avons renoncé à évaluer la probabilité de survenance des incidences et avons supposé, selon le principe de précaution, une probabilité de 100%.

Les évaluations des parties intéressées externes ont été moyennées par catégorie, puis agrégées dans un rapport de 1/1 avec l'évaluation des parties intéressées internes pour obtenir une valeur globale.

D'entente avec la direction du groupe, le Sustainability Management a fixé le seuil d'importance de manière à démarquer les aspects de la durabilité qui ont des incidences plutôt élevées à très élevées pour BKW.

Importance financière

Pour l'évaluation de l'importance financière, des experts internes issus des fonctions du groupe et de toutes les divisions ont été sollicités. Pour des raisons de complexité, nous avons renoncé à interroger des parties intéressées externes sur cet axe d'importance. Les parties intéressées internes ont été priées de donner via un questionnaire en ligne, chaque fois sur une échelle à quatre niveaux, leur évaluation qualitative de la probabilité de survenance (en années) et du montant des incidences financières (en millions

¹² Corporate Development, y c. Sustainability Management, Group Finance y c. Risk Management, Human Resources, Sécurité au travail, Group Communications, Group Compliance, Legal Services, Procurement Services et Group Security

de CHF) concernant les 56 aspects de la durabilité. Une moyenne en a été tirée pour chaque aspect.

Le Sustainability Management, en faisant appel au Risk Management, a fixé le seuil d'importance de manière à démarquer les aspects de la durabilité qui ont des incidences plutôt élevées à très élevées pour BKW.

Examen des parties intéressées et du management

L'analyse de l'importance a permis d'identifier en tout 15 aspects de durabilité importants, dont quatre (atténuation du changement climatique, production d'énergie renouvelable, sécurité au

travail et santé, préparation aux cas d'urgence) sont importants sur les deux axes. Les résultats ont été présentés à différentes fonctions du groupe, notamment Risk Management, Procurement Services et Human Resources, pour qu'elles les valident au regard de leurs priorités stratégiques. En raison de leur pertinence stratégique, les deux thèmes suivants ont encore été jugés importants lors de cette étape de validation: diversité et inclusion, et développement des talents, des compétences et du management.

Le résultat final, avec 17 aspects importants, a été approuvé par la direction du groupe et le conseil d'administration.

Informations environnementales

Installation solaire pilote, Schattenhalb

Patrick Nussbaum au travail
pour la construction et le
montage d'un panneau solaire
pour BKW Energy Production

SOMMAIRE

- 80 Taxinomie de l'UE – Avancement des travaux conceptuels
- 82 Changement climatique et transition énergétique
- 100 Utilisation de l'eau
- 104 Biodiversité et écosystèmes
- 110 Utilisation des ressources et économie circulaire

Taxinomie de l'UE – Avancement des travaux conceptuels

En 2024, BKW a intensifié ses travaux sur la présentation de ses activités économiques durables sur le plan environnemental (alignement sur la taxinomie de l'UE). Elle prévoit d'appliquer pour la première fois dans son rapport de gestion 2025 le règlement délégué de l'UE sur la taxinomie [règlement (UE) 2020/852]. Ce système de classification fait une distinction entre les activités économiques «éligibles à la taxinomie» et «alignées sur la taxinomie»: sont éligibles les activités qui, par principe, peuvent être rattachées à l'une des activités économiques définies comme durables sur le plan environnemental, et sont alignées celles parmi elles qui satisfont à certains critères (cf. ci-dessous).

À l'avenir, BKW présentera, pour chaque activité économique pertinente, la part éligible et la part alignée des indicateurs taxinomiques suivants: chiffre d'affaires, dépenses d'exploitation et investissements. En 2024, elle a identifié pour cela ses activités économiques éligibles à la taxinomie et introduit des procédures et analyses pour examiner la conformité à la taxinomie.

Au total, BKW exerce 21 activités économiques éligibles à la taxinomie au sens des actes délégués de l'UE. Le processus d'identification étant continu, certaines activités pourront y être ajoutées ou en être retirées dans les prochaines années. Pour les activités économiques identifiées, BKW a commencé des analyses détaillées

de l'alignement sur la taxinomie, et mis en place des processus d'évaluation continue, avec contrôle des critères, dans les différentes divisions. À son article 3, le règlement (UE) 2020/852 définit les critères que doit remplir une activité économique pour être réputée alignée sur la taxinomie:

- Elle doit contribuer substantiellement à au moins un parmi six objectifs environnementaux: atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable des ressources aquatiques, transition vers une économie circulaire, prévention de la pollution, protection des écosystèmes et de la biodiversité.
- En même temps, l'activité économique ne doit causer de préjudice important à aucun de ces objectifs environnementaux («Do no significant harm»).
- L'activité économique doit être exercée dans le respect de garanties minimales («Minimum Safeguards»)

BKW poursuivra ces analyses en 2025, en mettant l'accent sur les analyses de scénarios climatiques (audit «Do no significant harm») et les garanties minimales. Elle déploiera dans tout le groupe le processus de consolidation des indicateurs de taxinomie pour satisfaire dès l'exercice 2025 aux obligations de rapport qui lui incombent.

Activités économiques du groupe BKW éligibles à la taxinomie

Objectif environnemental	Numéro d'activité	Activité selon taxinomie de l'UE
OE1 Atténuation du changement climatique	3.1.	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables
OE1 Atténuation du changement climatique	3.20.	Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique
OE1 Atténuation du changement climatique	4.1.	Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque
OE1 Atténuation du changement climatique	4.3.	Production d'électricité à partir d'énergie éolienne
OE1 Atténuation du changement climatique	4.5.	Production d'électricité par une centrale hydroélectrique
OE1 Atténuation du changement climatique	4.9.	Transport et distribution d'électricité
OE1 Atténuation du changement climatique	4.10.	Stockage de l'électricité
OE1 Atténuation du changement climatique	4.15.	Réseaux de chaleur/de froid
OE1 Atténuation du changement climatique	4.16.	Installation et exploitation de pompes à chaleur électriques
OE1 Atténuation du changement climatique	4.28.	Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes
OE1 Atténuation du changement climatique	4.29.	Production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux
OE1 Atténuation du changement climatique	6.5.	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
OE1 Atténuation du changement climatique	6.14.	Infrastructures de transport ferroviaire
OE1 Atténuation du changement climatique	7.3.	Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique
OE1 Atténuation du changement climatique	7.4.	Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)
OE1 Atténuation du changement climatique	7.5.	Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments
OE1 Atténuation du changement climatique	7.7.	Acquisition et propriété de bâtiments
OE1 Atténuation du changement climatique	8.1.	Traitement de données, hébergement et activités connexes
OE2 Adaptation au changement climatique	6.15.	Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics
OE2 Adaptation au changement climatique	8.2.	Programmation, conseil et autres activités informatiques
OE2 Adaptation au changement climatique	14.2.	Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations

ESRS E1

Changement climatique et transition énergétique



En tant que prestataire de services énergétiques et d'infrastructures, BKW contribue à la transition énergétique ainsi qu'à la lutte sérieuse contre le changement climatique et ses effets. BKW encourage l'expansion des énergies renouvelables et cherche à sortir rapidement de la production d'électricité issue du charbon. Par ailleurs, dans son domaine d'activité Infrastructure & Buildings, elle propose de nombreux produits et services durables et économes en énergie. En augmentant aussi sa propre efficacité énergétique, en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre et en s'adaptant aux conséquences du changement climatique, BKW assume sa responsabilité. En 2024, elle a aiguisé ses ambitions dans ces domaines, montrant qu'elle est prête à changer elle-même dans le sens d'une contribution à une société climatiquement neutre.

Stratégie

ESRS E1-1

PLAN DE TRANSITION POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2024, en développant sa stratégie «Solutions 2030», BKW a renforcé son engagement pour le zéro émission nette et adopté un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique. Elle réduit ainsi ses risques et saisit les opportunités qui naissent de la transition vers une économie à faible émission de carbone.

À l'échelle du groupe, BKW diminuera ses propres émissions dans les périmètres 1 et 2 à zéro net d'ici 2040. Pour cela, elle réduira l'intensité de ses émissions de gaz à effet de serre de 50% par rapport à 2022 d'ici 2030, et de 93% d'ici 2040. S'agissant des émissions de la chaîne de valeur en amont et en aval (périmètre 3), BKW atteindra le zéro net d'ici 2050. Elle satisfait ainsi à l'ordonnance suisse relative au rapport sur les questions climatiques, qui demande un plan de transition comparable aux objectifs climatiques de la Suisse. Dans les prochaines années, BKW cherchera à faire certifier (p. ex. par la SBTi) la cohérence de sa trajectoire de réduction avec une limitation du réchauffement planétaire à 1,5 degré, conformément à l'Accord de Paris. Mais d'abord, nous devons nous occuper des objectifs déjà fixés et améliorer l'état actuel des mesures dans les émissions du périmètre 3.

Pour réduire l'intensité des gaz à effet de serre dans les périmètres 1 et 2, BKW mise sur ses

sources d'émissions les plus intenses. Sur les 884 kilotonnes d'émissions des périmètres 1 et 2, 97% provenaient en 2024 de participations dans des centrales qui brûlent des combustibles fossiles en Allemagne et en Italie. Le recours aux combustibles et carburants fossiles dans nos propres véhicules et immeubles représente aussi une source d'émissions importantes. C'est pourquoi BKW a défini les trois mesures suivantes:

- Étendre la production d'électricité renouvelable à environ 3,4 GW d'ici 2030
- Chercher à sortir rapidement du charbon, avant l'échéance de sortie que l'Allemagne s'est fixée (2038)
- Électrifier toute la flotte de véhicules de toutes les sociétés de BKW d'ici 2030

Le plan de transition pour l'atténuation du changement climatique a été validé en automne 2024 par la direction du groupe et le conseil d'administration de BKW. Il est un élément essentiel de la nouvelle stratégie d'entreprise «Solutions 2030». D'autres informations sur les risques, opportunités, actions et objectifs qui font partie de ce plan figurent aux pages 84 à 93.

ESRS 2 SBM-3

RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS DANS L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le changement climatique recèle des risques, mais aussi des opportunités pour la stratégie et le modèle économique de BKW. Pour cette raison, BKW a procédé en 2024 à une analyse de scénarios climatiques pour mieux comprendre les incidences potentielles du changement sur ses installations et les risques associés. Cette première analyse s'est surtout concentrée sur les risques physiques, comme les phénomènes météorologiques extrêmes, la hausse des températures et les changements des régimes de précipitations, que peuvent courir le réseau de distribution et les installations de production d'électricité¹³. Les

calculs sur lesquels l'analyse se fonde sont naturellement sujets à des incertitudes considérables. L'état des données de mesure sera affiné en 2025 par le secteur Risk Management et les divisions concernées, qui comptent par la suite arriver à des résultats plus précis, prendre les mesures d'adaptation nécessaires et examiner d'autres incidences potentielles. Nous présentons ci-dessous les principaux résultats des trois scénarios examinés. Les résultats en termes de risques physiques qu'implique l'analyse de scénarios climatiques par technologie sont présentés dans le tableau à droite.

Principaux résultats de l'analyse des scénarios climatiques

**Scénario d'émissions basses (RCP 2.6):
décarbonisation immédiate et en profondeur
(0,9 à 2,3 °C)**

Dans un scénario d'émissions basses basé sur une réduction stricte dans le monde entier, BKW est avant tout touchée par des risques de transition. Ceux-ci naissent par exemple quand l'économie et la société doivent mettre en œuvre des exigences politiques pour atteindre les objectifs climatiques de la Suisse et de l'UE.

Dans ce scénario, la demande de sources d'énergie respectueuses du climat augmente fortement: une opportunité pour BKW d'élargir rapidement son portefeuille d'énergies renouvelables. Se concentrer davantage sur des technologies à faibles émissions augmente par ailleurs les investissements dans des innovations telles que les réseaux intelligents et les systèmes d'accumulation.

Une évaluation d'une sélection de risques de transition et d'opportunités liées au climat est donnée dans les tableaux de la page 86.

**Scénario d'émissions moyennes (RCP 4.5):
les émissions atteignent leur pic en 2040, puis
reculent (1,7 à 3,2 °C)**

Dans un scénario d'émissions moyennes, les émissions de gaz à effet de serre ne se stabilisent qu'au milieu du siècle. Les exigences politiques de réduction des émissions sont respectées avec retard. Bien que des risques de transition subsistent, ils sont moins marqués que dans un scénario d'émissions basses. Simultanément, les incidences physiques du changement climatique augmentent, ce qui signifie une exposition plus forte à des phénomènes météorologiques extrêmes et un risque accru pour les biens de BKW.

Des réglementations tardives, notamment une tarification du carbone par étapes, font augmenter continuellement la demande d'énergies renouvelables. Cela offre à BKW l'opportunité d'élargir son propre portefeuille par étapes et de privilégier ses investissements stratégiques dans des énergies renouvelables. L'importance croissante de technologies comme le stockage d'énergie et les réseaux intelligents permettent de planifier à long terme les investissements nécessaires.

**Scénario d'émissions élevées (RCP 8.5):
les émissions continuent d'augmenter
constamment au XXI^e siècle (3,2 à 5,4 °C)**

Le scénario d'émissions élevées suppose une augmentation toujours forte des émissions de gaz à effet de serre. Il faut alors s'attendre à de fortes incidences physiques du changement climatique, accompagnées de moindres risques de transition.

La demande en énergie renouvelable reste limitée. Il faut alors compter avec des risques physiques élevés pour les biens de BKW, notamment dus à des météorologies extrêmes et à des changements à long terme de ces phénomènes.

13 La méthode et les sources de données utilisées pour l'analyse des scénarios climatiques sont décrites à la page 87 à 88.

Analyse de scénarios climatiques: risques physiques pour les installations de production d'électricité et le réseau de distribution de BKW

Technologie	Risques climatiques	Résultats	Mesures
Énergie éolienne	<p>Modification des régimes de vents (risque chronique)</p> <p>Pannes et dégâts d'installations dus à des rafales de vent (risque aigu)</p>	<p>Sur les sites analysés, les régimes de vents ne semblent pas changer énormément d'ici 2050 par rapport à aujourd'hui. Cependant, la violence des rafales tend à augmenter. Le risque potentiel de panne ou de dégâts physiques sur les installations augmente, mais reste modéré même dans le scénario d'émissions élevées.</p>	<p>Souscription d'assurances.</p> <p>L'éolien est une technologie auto-adaptative, c'est-à-dire que de nouvelles installations mieux adaptées aux changements du climat et des conditions d'exploitation viennent remplacer les anciennes (repowering).</p>
Centrales thermiques	<p>Changement du rendement des installations (risque chronique)</p> <p>Phénomènes extrêmes avec inondations et sécheresses (risque aigu)</p>	<p>La hausse des températures de l'eau et de l'air conduit à une diminution de rendement dans toutes les installations à refroidissement par l'eau ou par l'air. C'est auprès des centrales nucléaires en production constante (profil de base) qu'il faut s'attendre aux incidences les plus fortes. Pour les centrales à gaz et à charbon, par contre, les effets anticipés sont nettement moindres, car la diminution du rendement est surtout marquée en été et ces centrales produisent de toute façon moins à cette saison.</p> <p>Les centrales nucléaires sont prévues pour résister à des phénomènes météorologiques rares (un événement tous les 10 000 ans)¹⁴. Dans les scénarios climatiques examinés et pour les deux centrales nucléaires où BKW détient des participations, les restrictions d'exploitation attendues à la suite d'inondations et de sécheresses restent minimales. Pour les centrales à gaz et à charbon non plus, on n'attend pas de pannes significatives dues à des météorologies extrêmes.</p>	<p>Par exemple, digues de protection contre les inondations côtières pour la centrale à charbon de Wilhelmshaven. Les sites sont peu exposés aux phénomènes météorologiques extrêmes.</p>
Force hydraulique	<p>Fonte des glaciers (risque chronique)</p> <p>Pannes dues à de fortes précipitations (risque aigu)</p>	<p>Les incidences attendues de la fonte des glaciers sont plutôt minimales pour les centrales flexibles de pompage-turbinage, mais la tendance est plus lourde pour les centrales à accumulation, dont la flexibilité est réduite.</p> <p>Une augmentation des précipitations extrêmes peut conduire à une pollution de l'eau et à davantage d'arrêts de production pour prévenir des dégâts sur les turbines.</p>	<p>Par exemple, mesures de protection des constructions sises sous des versants exposés, stabilisation des pentes, mesures contre les glissements, dépôts et sédiments (lavages, dragages), renforcement sismique, nouvelles petites centrales hydroélectriques dimensionnées à HQ 300 (crues tricentennales) avec franc-bord d'adaptation aux météorologies extrêmes.</p>
Réseau de distribution	<p>Phénomènes météorologiques extrêmes (risque aigu): p.ex. avalanches, inondations, glissements de terrains et éboulements</p>	<p>Les zones de danger où nous avons des biens vont probablement fortement augmenter d'ici 2050.</p>	<p>Par exemple, puits perdus, murs protecteurs sur les versants escarpés, plus grande hauteur d'installation des sous-stations.</p>

14 WENRA Guidance on Extreme Weather Conditions

Risques de transition dans le cadre du changement climatique

Risque lié au climat	Évaluation	Surveillance dans le temps ¹⁵
Marchés	Coûts plus élevés des matières premières et du matériel en raison d'exigences (normes) plus élevées pour une infrastructure économe en énergie. En conséquence, réticence potentielle de la clientèle à entreprendre des actions de renouvellement, d'extension ou de maintenance; possibles incidences sur le chiffre d'affaires.	À court terme
	La décentralisation des infrastructures énergétiques suppose une extension significative de l'infrastructure de réseau, dont la faisabilité est sujette à de nombreux impondérables.	À moyen et long terme
Politique et législation	La rentabilité des participations de BKW dans des centrales à énergies fossiles peut baisser en raison de dispositions plus strictes sur les émissions et de hausses des prix du CO ₂ .	À moyen et long terme
	L'augmentation de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles et carburants fossiles peut conduire à de nouveaux coûts dans les activités opérationnelles, p.ex. pour les véhicules à carburants fossiles.	À court et moyen terme
Réputation	Dégât d'image possible en cas de non-respect d'exigences légales strictes et de non-conformité aux attentes de la clientèle et des investisseurs.	À court, moyen et long terme

Opportunités de transition dans le cadre du changement climatique

Opportunité liée au climat	Évaluation	Surveillance dans le temps ¹⁵
Efficacité des ressources	Augmentation du chiffre d'affaires en raison d'un besoin croissant de solutions intégrées en matière d'énergie et d'architecture afin d'assurer une alimentation efficace et adaptée en électricité, en chaleur et en froid.	À court terme
Marchés	Hausse du chiffre d'affaires parce que la clientèle a besoin que BKW fournisse davantage de produits et prestations respectueux du climat et économes en énergie. Conduit à une croissance dans de nouveaux domaines d'activités rentables comme l'e-mobilité et les batteries.	À court et moyen terme
Politique et législation	Nouveaux potentiels de marché en raison de mesures incitatives des pouvoirs publics dans les domaines de l'énergie, des transports, des télécommunications et de l'eau.	À court et moyen terme
Systèmes énergétiques	Hausse du chiffre d'affaires et opportunités de croissance liées à la nécessité d'étendre et de transformer le réseau de distribution pour décentraliser l'approvisionnement en énergie.	À moyen et long terme

¹⁵ Court terme: 1 à 4 ans, moyen terme: 5 à 10 ans, long terme: > 10 ans

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

ESRS 2 IRO-1

PROCESSUS PERMETTANT D'IDENTIFIER ET D'ÉVALUER LES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour identifier et évaluer les incidences liées au climat, BKW établit chaque année un bilan des gaz à effet de serre. Elle se base pour cela sur le Protocole sur les gaz à effet de serre. Voir aux pages 97 à 99 pour plus d'informations à ce sujet.

Pour identifier et évaluer les risques et opportunités liés au climat, BKW a procédé en 2024 à une analyse prospective de scénarios climatiques. Cette analyse, dont l'horizon temporel se situe en 2030 et 2050, s'est concentrée sur le réseau de distribution, ainsi que sur les installations de production d'électricité du portefeuille de BKW qu'y prédestinaient leur chiffre d'affaires, leur production et leurs risques¹⁶. BKW a suivi les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) et remplit ainsi les exigences de l'ordonnance suisse relative au rapport sur les questions climatiques.

L'analyse des scénarios climatiques considère différentes catégories de risques. Elle renvoie à des risques physiques aussi bien chroniques qu'aigus. Parmi les risques chroniques, on compte les changements climatiques à long terme, tels que les régimes de vents différents ou la fonte des glaciers, qui peuvent influencer la production d'énergie. Les risques aigus comprennent les phénomènes météorologiques extrêmes, qui peuvent entraîner des perturbations du réseau et des dégâts physiques sur les infrastructures.

Des risques de transition sont également pris en considération. Des facteurs de risques pertinents ont ainsi été intégrés dans des modèles existants, selon leur évolution potentielle dans l'exposition aux différents scénarios. Par exemple, les modèles de prévision tarifaire ont été élargis pour intégrer les prix potentiels des certificats carbone dans différents scénarios. D'autres facteurs seront pris en considération et ont déjà été intégrés dans le portefeuille de gestion des risques du groupe lorsqu'ils entraînent des risques de transition importants, par exemple liés à des décisions politiques sur les technologies d'énergies fossiles.

Les opportunités qui résultent du changement climatique sont continuellement analysées dans la perspective des unités commerciales et de leurs processus stratégiques.

Pour évaluer les incidences, trois scénarios d'émissions ont été modélisés sur la base des trajectoires représentatives de concentration (Representative Concentration Pathways, ou RCP) appliquées par le Conseil mondial du climat (GIEC). Ces scénarios nous aident à évaluer différents développements des émissions de gaz à effet de serre et leurs conséquences potentielles sur l'infrastructure énergétique.

Scénarios d'émissions de gaz à effet de serre étudiés

Scénario d'émissions basses (RCP 2.6)

Le scénario d'émissions basses se caractérise par des actions intensives d'atténuation du changement climatique et par des émissions basses. Il vise à limiter le réchauffement terrestre à moins de 2 °C, dans l'idéal à 1,5 °C.

Scénario d'émissions modérées (RCP 4.5)

Le scénario d'émissions modérées prévoit une stabilisation des émissions d'ici le milieu du siècle et un lent recul des émissions ensuite. La température du globe augmente modérément et le réchauffement atteint environ 2 °C à 3 °C d'ici 2100.

Scénario d'émissions élevées (RCP 8.5)

Dans le scénario d'émissions élevées, il n'y a pas d'actions importantes d'atténuation du changement climatique. Le réchauffement global pourrait dépasser 4 °C d'ici 2100.

16 Plus de 50 % de la production d'énergie couverts, année de référence: 2023



Dans le cadre de notre analyse de scénarios, nous avons examiné différentes incidences sur BKW, notamment des dégâts possibles sur les infrastructures, des temps d'arrêt, des changements des capacités de production ainsi que des perturbations du réseau. BKW a commencé à intégrer ces paramètres directement dans ses modèles pour pouvoir estimer à l'avenir les incidences financières potentielles sur ses biens et ses activités, telles que les incidences des changements de température sur l'efficacité des centrales thermiques.

Des informations internes, mais aussi des sources de données externes ont été utilisées pour cette analyse – notamment des données climatiques de Correntics pour la Suisse et l'Europe, des études scientifiques et des indicateurs climatiques perti-

nents. Cette combinaison garantit que les prédictions et les évaluations reposent sur une base solide.

En 2025, le Risk Management du groupe continuera d'affiner la méthode utilisée ainsi que de tirer des enseignements de l'analyse de scénarios. Cela permettra, dans les années qui suivront, de représenter les incidences financières potentielles avec autant de précision que possible. Il s'agira en outre de tenir compte des risques et des opportunités liés au climat dans les décisions d'investissement ou l'élaboration des stratégies. L'analyse du risque climatique sera étendue à d'autres sites et activités économiques et couvrira à l'avenir les trois domaines d'activité de BKW.

ESRS E1-2**POLITIQUES ET ORGANISATION LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Le code de conduite du groupe BKW constitue le cadre de référence centralisé pour s'assurer que la direction et le personnel respectent leur engagement et assument leur responsabilité envers l'environnement et le climat. BKW a fixé dans sa politique environnementale et climatique ses exigences pour la gestion des incidences, des risques et des opportunités dans les domaines de l'atténuation du changement climatique, de l'adaptation au changement climatique, de la production d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique. BKW s'aligne sur le principe de précaution en prenant des mesures préventives pour éviter, ou au moins diminuer autant que possible, les nuisances environnementales et climatiques. Elle agit pour développer et utiliser des énergies renouvelables et concevra ses activités écono-

miques dans un respect croissant de l'environnement et du climat. Adoptée par le conseil d'administration, la politique environnementale et climatique est contraignante pour toutes les sociétés du groupe BKW.

Le plan de transition et les objectifs d'atténuation du changement climatique, d'adaptation au changement climatique, de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique ont été établis par la direction du groupe et adoptés par le conseil d'administration. Il incombe aux membres de la direction du groupe, dans leurs divisions respectives, de mettre en œuvre ces objectifs et ces cibles. L'unité Sustainability Management les soutient en cela au niveau du groupe.

ESRS E1-3

ACTIONS LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

BKW compte renforcer sérieusement son engagement d'atténuation du changement climatique dans ses activités et sa chaîne de valeur. Les actions cruciales suivantes interviennent directement ou indirectement sur les sujets importants dans ce domaine.

Examen des possibilités de sortir rapidement du charbon

D'ici 2040, BKW veut réduire nettement les émissions que dégage sa production d'électricité d'origine fossile et contribuer ainsi à l'atténuation du changement climatique (cf. également pages 92 et 93). Elle cherche pour cela actuellement à sortir de la centrale à charbon de Wilhelmshaven avant l'échéance légale fixée en Allemagne (2038).

Outre dans cette centrale, BKW détient des participations dans deux centrales combinées à gaz en Italie. Ces centrales, dont l'utilisation est flexible, restent pour le moment un élément important de l'approvisionnement européen en électricité. Pour la production de ces centrales combinées à gaz, contrairement à celles à charbon, BKW estime que des solutions aptes à être financées permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre, par exemple en substituant aux combustibles fossiles des combustibles alternatifs (p. ex. «gaz verts»), et peut-être en neutralisant les émissions résiduelles, c'est-à-dire en séparant et stockant le CO₂ à long terme après le processus de combustion («capture et stockage du carbone»). BKW étudie constamment de nouvelles possibilités et technologies.

Expansion de la production d'énergie renouvelable

BKW poursuit avec détermination le développement des énergies renouvelables.

En 2024, les centrales suivantes étaient en cours de planification ou de construction:

Photovoltaïque:

- Deux centrales solaires à Genzano di Lucania et Tuscania, Italie (en développement)
- Installation solaire sur terrain libre Belpmoos-Solar, canton de Berne (en planification)
- Deux projets solaires alpins, canton de Berne (en planification)

Éolien:

- Deux parcs éoliens à Cerignola, Italie (en planification)
- Parc éolien de Tramelan, canton de Berne (autorisation accordée)
- Parc éolien de Jeanbrenin, canton de Berne (procédure d'opposition en cours)

Force hydraulique:

- Mini-centrale hydroélectrique de Sousbach, canton de Berne (en construction)
- Mini-centrale hydroélectrique de Turbach, canton de Berne (autorisation de concession et de construction accordée)
- Centrale de Trift, canton de Berne (Kraftwerke Oberhasli) (en planification)
- Agrandissement du lac de Grimsel, canton de Berne (Kraftwerke Oberhasli) (en planification)
- Centrale Handeck 4, canton de Berne (Kraftwerke Oberhasli) (en planification)
- Centrale de pompage-turbinage du Grimsel 4, canton de Berne (Kraftwerke Oberhasli) (en planification)

Thermoréseaux:

- Thermoréseau de Kehrsatz, canton de Berne (en construction)
- Thermoréseau de Niederscherli, canton de Berne (en construction)
- Thermoréseau de Bienne-Centre, canton de Berne (en construction)
- Thermoréseau de Biberist-Industrie, canton de Soleure (en construction)
- Thermoréseau de Bettlach, canton de Soleure (avant demande d'autorisation)
- Thermoréseau de Bützberg, canton de Berne (avant demande d'autorisation)

- Thermoréseau d'Oensingen-Industrie, canton de Soleure (avant demande d'autorisation)
- Thermoréseau d'Ostermundigen, canton de Berne (avant demande d'autorisation)
- Thermoréseau de Gerlafingen, canton de Soleure (avant demande d'autorisation)

Électrification du parc automobile de l'entreprise

Dès 2023, BKW a décidé d'électrifier entièrement son parc automobile d'ici 2030. Ses 3 500 voitures et véhicules utilitaires légers représentent un puissant levier pour progresser dans l'atténuation du changement climatique jusque dans les divisions de services de BKW. L'entreprise a donc adopté de nouveaux principes d'achat de véhicules. Elle prévoit d'engager d'ici 2026 environ 3,5 millions de francs suisses supplémentaires dans ces achats et d'étendre son infrastructure de recharge. Au moins 500 véhicules devraient être électrifiés d'ici fin 2026. Fin 2024, 214 véhi-

cules électriques étaient en service, et 85 autres étaient déjà commandés.

L'électrification de la flotte de véhicules professionnels contribue aussi directement à augmenter l'efficacité énergétique de BKW, car la propulsion de véhicules électriques demande moins d'énergie que celle des véhicules à hydrocarbures. BKW s'est également fixé de nouveaux objectifs pour augmenter sa propre efficacité énergétique (cf. également page 93).

Sensibilisation et formation

Nos cadres supérieurs sont régulièrement informés et sensibilisés sur des thèmes liés à l'énergie et aux émissions lors d'événements internes. Des formations ont également été introduites en 2024 pour les expertes et les experts de BKW, en vue d'une communication crédible, sans greenwashing.

Cibles et métriques

ESRS E1-4

CIBLES LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Atténuation du changement climatique

En 2024, BKW a étendu son engagement pour l'atténuation du changement climatique et son objectif de zéro émission nette. Dans les activités énergétiques, l'objectif du zéro net pour 2040, fixé l'année précédente, est généralisé à toute l'entreprise pour les périmètres 1 et 2. Les objectifs climatiques fixés valent donc à présent aussi pour les divisions de services de BKW. De plus, sa trajectoire de réduction dans les périmètres 1 et 2 est précisée et se traduit par les sous-objectifs suivants pour 2040, liés au zéro net:

- D'ici 2030, BKW réduira l'intensité de ses gaz à effet de serre de 50 % par rapport à 2022, à 63 g CO₂e/kWh.
- D'ici 2040, BKW réduira l'intensité de ses gaz à effet de serre de 93 % par rapport à 2022, à 9 g CO₂e/kWh.
- Dès 2040, BKW neutralisera ses émissions résiduelles de 9 g CO₂e/kWh

Pour le calcul de l'intensité des gaz à effet de serre, les émissions des périmètres 1 et 2 sont confrontées à l'énergie produite. Ces objectifs en termes d'intensité des gaz à effet de serre pour l'atténuation du changement climatique sont courants pour les entreprises énergétiques. L'année 2022 sert de base pour l'évaluation du recul relatif de cette intensité. Cette année de base en donne une valeur de référence bien représentative, car l'intensité de ses émissions correspond à la moyenne des années 2021 à 2023.

La réduction de la production d'électricité fossile, l'augmentation de la production d'électricité renouvelable et l'électrification du parc automobile interne permettront d'atteindre l'objectif du zéro net pour 2040 (cf. également pages 90 et 91). Les contributions de ces différentes initiatives à la réalisation des objectifs sont présentées dans le tableau ci-après.

Contributions aux objectifs attendues des actions des périmètres 1 et 2¹⁷

Mesure	2022	2024	2030	2040
Examen des possibilités de sortir rapidement du charbon			10-20 %	10-20 %
Expansion de la production d'électricité renouvelable			Jusqu'à 30 %	Pas de prévision
Électrification du parc automobile de l'entreprise			2-5 %	2-5 %
Intensité des gaz à effet de serre (g CO₂e/kWh)	126	84 (-33 %)	63 (-50 %)	9 (-93 %)

Pour BKW, la priorité réside dans la réduction et la substitution de ses émissions de gaz à effet de serre. Les émissions résiduelles inévitables, c'est-à-dire celles qui ne peuvent ni être réduites, ni faire l'objet d'une substitution, devront être neutralisées dès 2040 pour les périmètres 1 et 2. Neutraliser signifie extraire de l'atmosphère, sous forme de CO₂, un équivalent des émissions résiduelles et le stocker à long terme, par exemple dans des réservoirs souterrains spécialement adaptés. Dans les prochaines années, BKW fera un premier état des lieux stratégique

pour mettre en place son propre portefeuille de neutralisation.

En parallèle, BKW se fixe également un objectif de zéro émission nette pour le reste de la chaîne de valeur (périmètre 3) et compte l'atteindre d'ici 2050 au plus tard. Actuellement, BKW n'a pas encore pu recueillir assez de données pour tracer un itinéraire de réduction avec des objectifs intermédiaires concrets. Rassembler des données reste un défi, notamment dans les émissions survenant auprès des fournisseurs de BKW ainsi que

¹⁷ Toutes les valeurs pour 2030 et 2040 sont prévues et peuvent évoluer constamment, par exemple, en raison de changements sur le marché ou dans la structure de l'entreprise.

dans celles des produits et services vendus. Dans les prochaines années, nous comblerons les lacunes de données et paverons la voie vers le zéro net pour 2050.

Méthode de calcul des objectifs:

Les chiffres des gaz à effet de serre (GES) englobent tous les GES visés dans le protocole de Kyoto¹⁸. La limite organisationnelle et opérationnelle du système de calcul des objectifs cadre avec celle de l'inventaire des GES (cf. page 99). Pour le calcul des objectifs, les émissions du périmètre 2 ont été prises en compte selon la méthode «market-based».

Expansion de la production d'énergie renouvelable

BKW a déjà atteint tôt en 2024 l'objectif qu'elle avait communiqué auparavant d'augmenter sa puissance installée de nouvelles énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, petite hydraulique et biomasse) à 1 000 mégawatts (MW) d'ici 2026: fin 2024, cette puissance installée se situait à 1009 MW. BKW s'est donc fixé en 2024 de nouveaux objectifs d'expansion et veut faire passer sa capacité de production pour l'énergie renouvelable (eau, éolien, solaire, biomasse) des 2,7 GW actuels à 3,4 GW d'ici 2030. Cette expansion permettra de remplacer en partie la production d'énergie fossile, ce qui contribuera directement à l'atténuation du changement climatique.

Augmentation de l'efficacité énergétique

Dans sa propre efficacité énergétique également, BKW veut progresser. En remaniant pour cela ses objectifs de durabilité, elle a affirmé son ambition d'atteindre d'ici 2030 une hausse de 15 % de son efficacité dans sa consommation interne d'énergie par rapport à 2022. L'efficacité énergétique

est mesurée en MWh par membre du personnel, sans l'électricité consommée pour les installations de production d'électricité et de chaleur. Chez BKW, les leviers principaux pour augmenter l'efficacité énergétique résident dans l'électrification systématique des véhicules et le remplacement des chauffages, ainsi que dans une isolation optimisée des bâtiments d'exploitation et d'habitation appartenant à BKW.

Adaptation au changement climatique

Dans son orientation stratégique, BKW attache une grande importance à l'analyse des risques physiques et de transition ainsi que des opportunités que recèle le changement climatique. Ces connaissances sont décisives pour déceler à temps des difficultés potentielles et prendre les mesures d'adaptation correspondantes dans toutes les divisions. À partir de 2025, l'ensemble des risques liés au climat seront étudiés dans tous les nouveaux projets d'importance stratégique. En outre, BKW travaille pour établir un portefeuille de prestations ciblant une adaptation effective au changement climatique.

Pour plus d'informations sur les investissements dans la production d'énergie, voir :

www.bkw.ch/solutions2030

18 Dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), hydrofluorocarbures halogénés (HFCH), hydrofluorocarbures (HFC) et hexafluorure de soufre (SF₆).

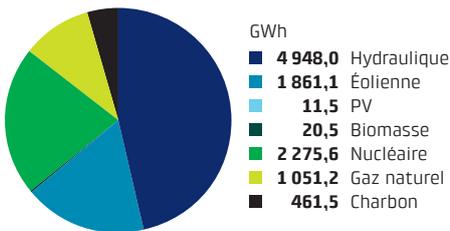
ESRS E1-5

PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Production d'énergie

Au cours de l'année, BKW a produit 10 628 GWh d'électricité. Ce volume est issu des centrales consolidées, des participations, des droits de souscription et des participations financières non gérées. Une part de 64 % du volume d'électricité (6 841 GWh) provient de sources d'énergie renouvelables (force hydraulique, énergie éolienne, énergie photovoltaïque et biomasse), soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente. Le volume d'électricité produit dépend d'une part de la puissance installée, et d'autre part de la disponibilité des centrales, des conditions météorologiques et de la demande sur le marché de l'électricité. La hausse de la production d'énergie renouvelable en 2024 s'explique principalement par des conditions hydrologiques nettement meilleures que les années précédentes, mais aussi par l'augmentation des participations dans la production éolienne. La production d'électricité totale de BKW est visible dans le tableau ci-contre.

Production d'électricité de BKW en 2024

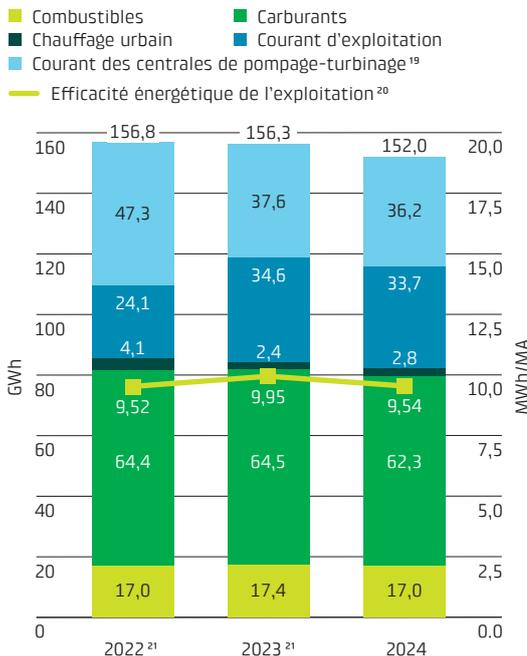


BKW gère en outre 42 réseaux de chaleur à distance ou contrats d'installations individuelles. Durant l'exercice sous revue, elle a produit elle-même 146 GWh de chaleur, dont 92 % à partir de sources d'énergie renouvelables (plaquettes de bois de forêt, bois usagé, pellets et pompes à chaleur). Outre sa production propre, BKW exploite les rejets de chaleur d'usines d'incinération des ordures ménagères, ce qui lui permis de fournir 45 GWh d'énergie thermique à sa clientèle.

Consommation d'énergie

En 2024, la consommation d'énergie au sein de BKW s'est élevée à quelque 152 GWh. Au cours des trois dernières années, BKW a diminué sa consommation totale d'énergie, en particulier, grâce à la baisse des quantités de carburants et de la consommation d'électricité pour l'énergie de pompage. La consommation d'énergie de l'entreprise (hors courant de pompage) a ainsi reculé de 9,95 MWh à 9,54 MWh par membre du personnel par rapport à l'exercice précédent. Le tableau de la page 96 montre la ventilation détaillée des consommations énergétiques, y compris les parts attribuables aux sources d'énergie renouvelables.

Consommation d'énergie de BKW



19 Pertes de courant de pompage. Conformément à l'art. 9 LEné, une perte de 17 % du courant de pompage doit être déclarée et couverte par des garanties d'origine. BKW utilise à cette fin des garanties d'origine provenant de l'énergie nucléaire.
 20 Consommation d'énergie hors courant de pompage, calculée par membre du personnel (headcount).
 21 Les chiffres des exercices précédents ont été recalculés avec effet rétroactif sur la base de nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le dernier rapport.

Production d'électricité de BKW

	Puissance installée, part de BKW ²² MW			Volume d'énergie de BKW GWh		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Centrales consolidées²³						
Fil de l'eau	242	242	242	872.2	995.9	1201.4
Petites hydrauliques	58	67	67	164.3	238.5	316.2
Éoliennes on-shore	601	726	785	1080.2	1289.0	1448.4
PV	13	14	14	13.9	12.8	11.5
Biomasse	3	3	3	15.4	10.0	20.5
Gaz naturel	62	62	62	72.8	34.4	44.8
Total	979	1114	1173	2218.9	2580.6	3042.8
Accords conjoints et sociétés associées²⁴						
Fil de l'eau	30	30	30	117.4	132.4	162.7
Centrales à accumulation	221	223	223	419.4	553.1	695.4
Stockage par pompage (production brute)	1145	1150	1150	1720.5	2071.6	2559.6
Éoliennes on-shore	19	34	17	105.5	206.2	93.9
Nucléaire	333	332	333	2124.7	2135.5	2274.6
Gaz naturel	192	192	192	1010.7	1131.2	1006.4
Charbon	235	235	235	1014.7	372.3	461.5
Total	2175	2196	2179	6512.8	6602.3	7254.1
Énergie non exploitée issue de participations financières²⁵						
Petites hydrauliques	3	4	4	10.2	10.8	12.7
Éoliennes on-shore	134	119	119	398.9	340.6	318.8
Total	137	123	123	409.1	351.4	331.5
Résultat global	3291	3433	3475	9140.8	9534.4	10628.4
% d'énergies renouvelables	75 %	76 %	76 %	54 %	61 %	64 %
% d'énergies non renouvelables	25 %	24 %	24 %	46 %	39 %	36 %

Production de chaleur de BKW

	GWh		
	2022 ²⁶	2023 ²⁶	2024
Production propre	127.5	139.9	146.5
% de production propre d'énergies renouvelables ²⁷	91 %	90 %	92 %
% de production propre d'énergies non renouvelables	9 %	10 %	8 %
Rejets thermiques utilisés ²⁸	38.0	40.7	44.9
Chaleur fournie	165.4	180.5	191.4

22 Date de référence: 31 décembre 2024.

23 Centrales contrôlées par BKW (sociétés du groupe). Les chiffres indiquent 100 % de la puissance installée et des quantités produites.

24 Les chiffres indiquent la répartition de la puissance installée et les quantités produites selon le degré d'influence opérationnelle, qui résulte de la part de l'électricité prélevée et commercialisée par BKW et correspond en général au pourcentage de participation.

25 Les chiffres indiquent la répartition de la puissance installée et les quantités produites par les centrales sur lesquelles BKW n'exerce aucune influence opérationnelle (pas de conduite de l'exploitation ni de prélèvement ou de commercialisation de l'électricité).

26 Les chiffres des exercices précédents ont été recalculés avec effet rétroactif sur la base de nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le dernier rapport.

27 Plaquettes de bois de forêt, bois usagé, pellets et pompes à chaleur.

28 À partir d'usines d'incinération des ordures ménagères.

Consommation d'énergie au sein de BKW

	GWh		
	2022 ²⁹	2023 ²⁹	2024
Combustibles			
Consommation de combustibles de sources fossiles	16.4	16.6	15.9
% de sources fossiles	96 %	96 %	94 %
Mazout	9.5	10.0	8.6
Gaz naturel	6.9	6.6	7.4
Consommation de combustibles de sources renouvelables	0.7	0.8	1.1
% de sources renouvelables	4 %	4 %	6 %
Bois	0.6	0.6	0.7
Biogaz	0.1	0.2	0.4
Consommation totale de combustibles	17.0	17.4	17.0
Carburants			
Consommation de carburants de sources fossiles	64.4	64.5	62.3
% de sources fossiles	100 %	100 %	100 %
Gazole	55.3	54.5	54.1
Essence	9.1	9.9	8.2
CNG/gaz naturel	0.0	0.0	0.1
Consommation de carburants de sources renouvelables	0.0	0.0	0.0
% de sources renouvelables	0 %	0 %	0 %
Consommation totale de carburants	64.4	64.5	62.3
Chauffage urbain³⁰			
Consommation de chauffage urbain de sources fossiles	1.6	1.2	1.4
% de sources fossiles	40 %	52 %	52 %
Consommation de chauffage urbain de sources renouvelables	2.5	1.1	1.3
% de sources renouvelables	60 %	48 %	48 %
Consommation totale de chauffage urbain	4.1	2.4	2.8
Électricité			
Consommation d'électricité de l'entreprise issue du mix énergétique ³¹	15.5	17.0	14.5
Consommation d'électricité de l'entreprise issue de sources 100 % renouvelables	8.6	17.5	19.2
Consommation totale d'électricité de l'entreprise	24.1	34.6	33.7
dont électricité utilisée comme carburant	0.1	0.3	0.6
dont électricité utilisée dans les immeubles	24.0	34.2	33.1
Consommation d'électricité des centrales de pompage-turbinage ³²	47.2	37.6	36.2
Consommation totale d'électricité	71.3	72.1	69.9
% de sources 100 % renouvelables	12 %	24 %	27 %
% d'origine nucléaire ³³	67 %	53 %	52 %
Consommation totale d'énergie	156.8	156.3	152.0

29 Les chiffres des exercices précédents ont été recalculés avec effet rétroactif sur la base de nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le dernier rapport.

30 La part renouvelable dans l'acquisition de chauffage urbain est calculée sur la base d'un facteur moyen par pays. (CH: 75 %, DE: 23 %, AT: 21 %)

31 Le mix énergétique contient également des sources d'énergie renouvelables.

32 Pertes de courant de pompage. Conformément à l'art. 9 LEnE, une perte de 17 % du courant de pompage doit être déclarée et couverte par des garanties d'origine. BKW utilise à cette fin des garanties d'origine provenant de l'énergie nucléaire.

33 La part de la consommation d'électricité d'origine nucléaire dans l'acquisition du mix énergétique est calculée sur la base d'un facteur moyen par pays. (CH: 33 %, DE: 2 %, AT: 0 %, IT: 0 %).

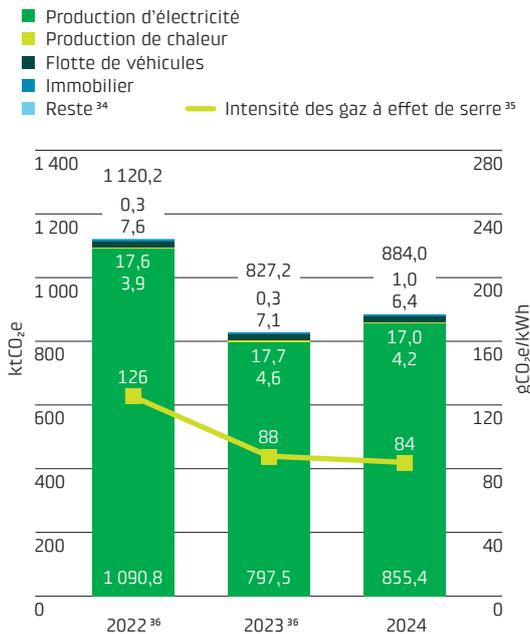
ESRS E1-6

ÉMISSIONS BRUTES DE GES DE PÉRIMÈTRES 1, 2 OU 3 ET ÉMISSIONS TOTALES DE GES

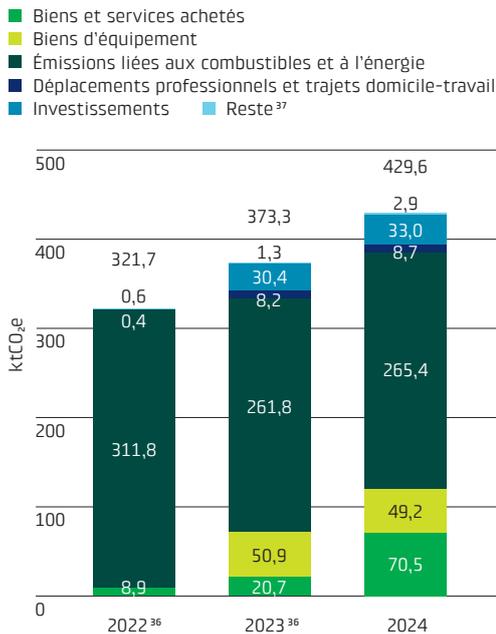
Au total, 1 314 kilotonnes de CO₂e ont été émises en 2024. Par rapport à l'exercice précédent, les émissions totales de BKW ont donc légèrement augmenté. Cette hausse est principalement imputable à l'utilisation accrue de la centrale au charbon de Wilhelmshaven, dans laquelle BKW détient une participation et qui est utilisée en fonction des besoins en électricité, des capacités disponibles sur le marché et des besoins de stabilité du réseau. L'utilisation supérieure de cette centrale est notamment visible dans les émissions du périmètre 1, mais aussi dans celles du périmètre 3

(périmètre 3.3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie). L'évolution des émissions du périmètre 3 tient toutefois principalement à un nouvel élargissement de la couverture des données (cf. Évolution à la page suivante). Malgré l'augmentation absolue, les émissions de GES continuent en effet de reculer au regard de la production d'électricité, ce qui s'explique par une plus forte production d'énergie renouvelable (cf. également page 94). Une ventilation détaillée des émissions de GES figure à la page 99.

Émissions de gaz à effet de serre de BKW dans les périmètres 1 et 2



Émissions de gaz à effet de serre de BKW dans le périmètre 3



Intensité des gaz à effet de serre

	g CO ₂ e/prélèvement		
	2022 ³⁶	2023 ³⁶	2024
Intensité des GES des périmètres 1 et 2 (en g CO ₂ e/kWh d'énergie produite, market-based) ³⁸	125,9	88,3	84,3
Intensité des GES des périmètres 1 à 3 (en g CO ₂ e/CHF de chiffre d'affaires, location-based)	278,9	262,5	276,7
Intensité des GES des périmètres 1 à 3 (en g CO ₂ e/CHF de chiffre d'affaires, market-based)	277,4	261,1	275,3

34 Émissions causées par les fluides caloporteurs et les gaz liquides, notamment le SF₆.
 35 Émissions de gaz à effet de serre des périmètres 1 et 2 par énergie produite, hors production d'électricité provenant des participations financières.
 36 Les chiffres des exercices précédents ont été recalculés avec effet rétroactif sur la base des nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le dernier rapport.
 37 Émissions causées par l'élimination des déchets et les transports en amont.
 38 Hors production d'électricité provenant de l'énergie non exploitée issue de participations financières.

Évolution de la comptabilité des gaz à effet de serre

Lors de l'élaboration de l'inventaire des gaz à effet de serre de 2024, BKW a réalisé des progrès en termes de qualité des données et d'efficacité du recensement. En particulier, elle s'est rapprochée de l'exhaustivité dans le périmètre 3. De nouvelles catégories de marchandises ont été analysées et les émissions de GES en résultant ont été calculées, notamment, parmi les biens et services achetés. Les principales émissions de GES des biens et services achetés sont par conséquent intégrées dans le bilan pour les domaines d'achat de la production d'électricité et de l'exploitation du réseau. Pour 2024, 87 % du volume des achats sont couverts, contre 17 % l'année précédente. Cette nette progression provient de la précision méthodologique accrue dans la saisie sur la base de la grille quantitative (acti-

vity-based) et de la valeur monétaire des achats (spend-based). Les volumes sont multipliés par des facteurs d'émission précis, qui correspondent aux pratiques d'approvisionnement effectives. BKW dispose donc de grilles quantitatives établies et analysées de façon systématique pour 2023 et 2024.

Dans les prochaines années, BKW investira encore dans une meilleure couverture et elle est résolue à déterminer également les émissions des biens et services achetés dans le domaine d'activité Infrastructure & Buildings. Outre les émissions de la chaîne d'approvisionnement, il est également complexe de déterminer les émissions des produits vendus. En raison de l'amélioration de la couverture, BKW prévoit que les émissions du périmètre 3 continueront d'augmenter au cours des prochaines années.

Catégories du périmètre 3 couvertes selon le protocole des gaz à effet de serre

Catégorie du périmètre 3	Évolutions et situation en 2024
Catégories du périmètre 3 prises en compte	
3.1 Biens et services achetés	Élargissement de la collecte et amélioration de la qualité des données
3.2 Biens d'équipement	Aucun changement, véhicules et construction de centrales couverts
3.3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie	Aucun changement, calcul complet
3.4 Transport et distribution en amont	Aucun changement, lacunes en matière de données connues
3.5 Déchets	Élargissement de la collecte et amélioration de la qualité des données
3.6 Déplacements professionnels	Amélioration de la qualité des données
3.7 Trajets domicile-travail	Amélioration de la qualité des données, estimation sur la base de statistiques nationales sur les navettes
3.15 Investissements	Aucun changement, investissements financiers dans les centrales et participations de Power Grid couverts
Catégories du périmètre 3 non prises en compte	
3.8 Actifs en crédit-bail en amont	Déjà pris en compte dans les périmètres 1 et 2
3.9 Transport et distribution en aval	Analysés et considérés comme non pertinents
3.10 Transformation des produits vendus	Analysée et considérée comme non pertinente
3.11 Utilisation des produits vendus	Base de données actuellement insuffisante
3.12 Traitement de fin de vie des produits vendus	Base de données actuellement insuffisante
3.13 Actifs en crédit-bail en aval	Base de données actuellement insuffisante
3.14 Franchises	Analysées et considérées comme non pertinentes

Émissions de gaz à effet de serre de BKW en milliers de tonnes de CO₂e

	kt CO ₂ e		
	2022 ³⁹	2023 ³⁹	2024
Émissions du périmètre 1			
Sociétés du groupe du périmètre 1	63.4	44.1	48.0
Accords conjoints et sociétés associées du périmètre 1 ⁴⁰	1054.1	780.4	833.5
Total des émissions du périmètre 1	1117.5	824.5	881.5
Émissions du périmètre 2			
Sociétés du groupe du périmètre 2 (location-based)	2.3	2.7	2.8
Accords conjoints et sociétés associées du périmètre 2 (location-based) ⁴⁰	8.3	6.6	6.4
Total des émissions du périmètre 2 location-based	10.6	9.3	9.2
Sociétés du groupe du périmètre 2 (market-based)	2.7	2.8	2.4
Accords conjoints et sociétés associées du périmètre 2 (market-based) ⁴⁰	0.0	0.0	0.0
Total des émissions du périmètre 2 market-based	2.7	2.8	2.4
Émissions du périmètre 3			
Émission en amont	321.7	342.9	396.7
3.1 Biens et services achetés	8.9	20.7	70.5
3.2 Biens d'équipement	n.a.	50.9	49.2
3.3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie	311.8	261.8	265.4
3.4 Transport et distribution en amont	0.4	0.2	0.2
3.5 Déchets	0.2	1.2	2.7
3.6 Déplacements professionnels	0.4	0.6	0.9
3.7 Trajets domicile-travail	n.a.	7.5	7.8
Émissions en aval	n.a.	30.4	33.0
3.15 Investissements	n.a.	30.4	33.0
Total des émissions du périmètre 3	321.7	373.3	429.6
Total des émissions des périmètres 1 à 3 location-based	1449.8	1207.0	1320.3
Total des émissions des périmètres 1 à 3 market-based	1442.0	1200.5	1313.6

Méthode d'élaboration de la comptabilité des gaz à effet de serre

L'inventaire des GES s'inspire des principes d'élaboration du bilan du protocole de Kyoto sur les GES et inclut tous les GES cités dans ce protocole⁴¹. Parmi les émissions du périmètre 2, une distinction est établie entre les émissions liées aux sites, qui résultent de la consommation du mix énergétique moyen dans une région (location-based), et les émissions liées au marché, qui résultent de l'achat effectif de produits énergétiques qui est régi contractuellement (market-based). Le bilan concerne tout le groupe BKW. Si les données n'ont pas pu être collectées pour l'ensemble de l'année, les données de l'année précédente ont été utilisées au prorata ou les données de l'année en cours ont été extrapolées. BKW définit les limites du système selon l'approche du contrôle opérationnel (conformément aux ERS) et déclare ses émissions des périmètres 1 et 2 en fonction de l'étendue de ce contrôle: en complément aux émissions des sociétés du groupe, elle déclare la part des émissions des périmètres 1 et 2 des centrales dans lesquelles elle détient une participation et dont elle prélève et commercialise l'électricité. Cette part correspond en général au pourcentage de participation.

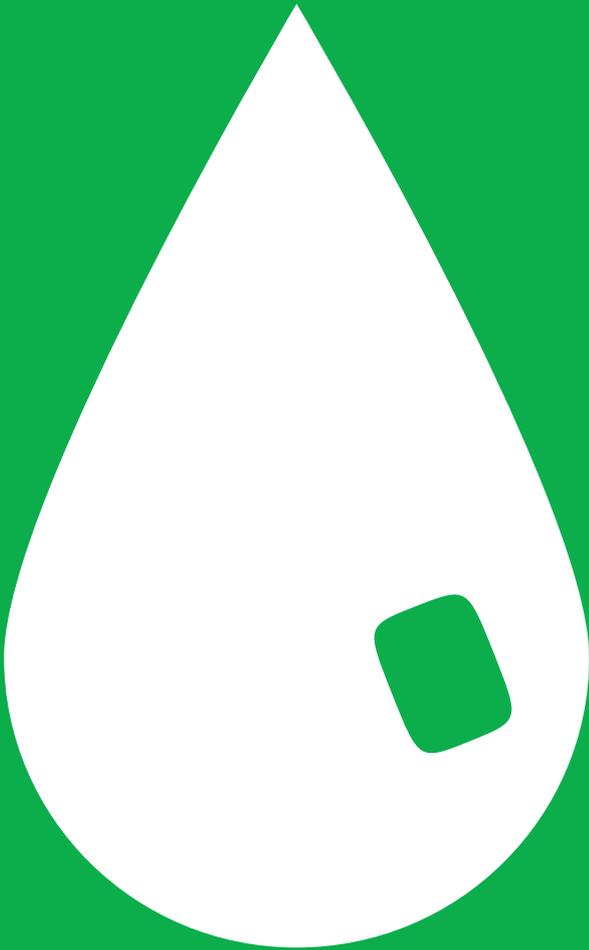
39 Les chiffres des exercices précédents ont été recalculés avec effet rétroactif sur la base de nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le dernier rapport.

40 Approche du contrôle opérationnel (cf. encadré sur la méthode).

41 Dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), hydrofluorocarbures halogénés (HFCH), hydrofluorocarbures (HFC) et hexafluorure de soufre (SF₆).

ESRS E3

Utilisation de l'eau



BKW utilise de grandes quantités d'eau, notamment pour ses centrales hydrauliques et thermiques. Cette eau est prélevée ou accumulée pour produire de l'énergie ou refroidir des installations, puis elle est rendue à l'environnement. Contrairement à l'utilisation de l'eau, la consommation d'eau au sein de BKW n'est pas soumise à une analyse spécifique conformément au principe de l'importance relative. Dans le cadre de ses nouveaux objectifs de durabilité, BKW se propose donc tout d'abord de quantifier son utilisation d'eau afin de mettre en place le fondement nécessaire pour la collecte de données et l'élaboration de mesures permettant d'accroître son efficacité à cet égard. La collecte de données sera ensuite affinée tout au long de la chaîne de valeur afin de mieux comprendre les risques et les opportunités connexes.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

ESRS 2 IRO-1

DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS LIÉS AUX RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES

Les incidences liées à la modification de l'utilisation d'eau douce sont analysées dans le cadre de l'approche LEAP⁴². Appliquée pour la première fois en 2024 sur la base de ressources secondaires⁴³, cette approche a servi à identifier les incidences potentiellement importantes des activités économiques de BKW. En 2025, le périmètre de l'évaluation a été élargi et s'étend désormais à une analyse à l'échelle de l'entreprise de différentes métriques des incidences, y compris l'utilisation de l'eau.

Dans le cadre de l'évaluation LEAP, tous les sites de production d'électricité des sociétés du groupe BKW et des activités communes ont été localisés et chaque site a été évalué à l'aide du Baseline Water Stress Index⁴⁴ de sa zone. D'après les premiers constats, BKW exploite 15 parcs éoliens terrestres, deux groupes de petites centrales hydroélectriques et une centrale thermique dans des régions soumises à un stress hydrique élevé.

La dimension des ressources marines n'est pas importante pour BKW, car le modèle économique de l'entreprise ne comporte aucun point de contact significatif avec ces ressources (en particulier, aucune éolienne offshore). L'utilisation de l'eau ne revêt pas non plus d'importance pour les éoliennes terrestres, car ces centrales n'engendrent pas d'incidences notables sur les ressources en eau. L'importance est également faible pour les petites centrales hydroélectriques, car si l'eau y est turbinée, elle n'est ni stockée ni consommée. L'accent sera donc mis en 2025 sur la centrale thermique. Les incidences importantes de ce site seront ainsi mesurées et évaluées

selon l'approche LEAP. Les risques et les opportunités seront également répertoriés à la lumière des incidences substantielles. En fonction des résultats obtenus, des mesures pertinentes pour ces risques seront élaborées.

Les risques et les opportunités importants ont principalement été identifiés sur la base des conclusions de l'analyse de la double importance (cf. page 76 à 77). Il faudrait mener des travaux complémentaires pour comprendre parfaitement l'importance des risques et des opportunités recensés. Dans les prochaines années, BKW s'efforcera d'approfondir sa première évaluation et de quantifier au mieux les risques et les opportunités. L'analyse et la quantification exhaustives des incidences contribueront à cerner plus concrètement les risques et les opportunités.

Les procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités décrites sont appliquées à l'échelle du groupe. En complément, certaines divisions ont adopté ces dernières années leurs propres procédures pour surveiller leurs activités. Dans la division Hydro, plusieurs parties du portefeuille sont ainsi d'ores et déjà surveillées en temps réel sur une plateforme de données interne. L'année dernière, cinq centrales supplémentaires ont été connectées à ce système, et la connexion d'autres petites centrales hydroélectriques est prévue pour 2025. La plateforme de données interne révèle différents paramètres sur l'eau, tels que la température et les apports en eau, qui pourront alimenter de futures analyses des incidences.

42 Guidance on the identification and assessment of nature-related issues: the LEAP approach – TNFD.

43 Méthodologie: cf. chapitre Biodiversité et écosystèmes à la page 106.

44 Sur la base de l'Aqueduct Baseline Water Stress | Resource Watch

ESRS E3-1**POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE D'UTILISATION DE L'EAU**

Le code de conduite du groupe BKW constitue le cadre de référence centralisé pour s'assurer qu'à la fois la direction et le personnel respectent leur engagement et assument leur responsabilité envers l'environnement et le climat. La politique environnementale et climatique de BKW établit les prescriptions pour la gestion des incidences dans le domaine de l'utilisation de l'eau. BKW respecte le principe de précaution en prenant des mesures préventives pour éviter autant que faire se peut, ou à défaut, réduire le plus possible les dommages pour l'environnement et le climat. Elle utilise l'eau avec parcimonie et efficacité et oblige ses fournisseurs à assumer leurs respon-

sabilités et à s'améliorer en permanence sur le plan écologique. Adoptée par le conseil d'administration, la politique environnementale et climatique est contraignante pour toutes les sociétés du groupe BKW.

C'est la direction du groupe qui a fixé les objectifs relatifs à l'utilisation de l'eau. Ses membres répondent de la réalisation de ces objectifs et de la mise en œuvre d'actions correspondant aux prescriptions dans leurs divisions respectives. Ils bénéficient à cette fin de l'aide du Sustainability Management au niveau du groupe.

Cibles

ESRS E3-3

CIBLES EN MATIÈRE D'UTILISATION DE L'EAU

En matière d'utilisation de l'eau, BKW s'est assigné pour objectif de créer d'ici 2026 une base de données sur l'utilisation de l'eau et l'efficacité de l'utilisation de l'eau sur tous ses sites. En 2025, l'équipe du Sustainability Management aidera les divisions impliquées à planifier la mise en œuvre. Il s'agira, dans un premier temps, de recueillir toutes les données sur l'utilisation de l'eau et les autres métriques pertinentes des sites concernés de BKW. Cette compilation de données sera ensuite élargie progressivement à toute la chaîne de valeur. Ce faisant, une attention particulière sera accordée aux activités grandes consommatrices d'eau dans les régions exposées à un stress hydrique élevé.

Cette orientation favorisera la gestion des incidences importantes de BKW. La bonne compréhension de ces incidences requiert une base de données couvrant l'ensemble de l'entreprise, qui est en cours de constitution. Il est impératif de collecter et de surveiller les données pertinentes pour appréhender les incidences importantes et quantifier les risques et les opportunités importants. De même, des actions ne peuvent être élaborées et déployées que s'il existe une base de données sur les métriques des incidences.

ESRS E4

Biodiversité et écosystèmes



La perte de biodiversité dans le monde fait partie des enjeux majeurs du XXI^e siècle. Les centrales et les installations de réseau influencent également les paysages et les régions où elles sont construites. En parallèle, bon nombre d'installations du secteur énergétique sont tributaires de prestations liées à la nature (Ecosystem Services). BKW prend toute une série de mesures de compensation pour éviter et réduire les effets négatifs sur l'eau, les sols, l'air et les écosystèmes. En 2024, elle a examiné pour la première fois les incidences, les dépendances, les risques et les opportunités pour la nature à l'échelle du groupe. Cette analyse, fondée sur les observations de l'année dernière, procure un premier aperçu des liens entre le modèle économique de BKW et les causes qui provoquent directement les changements du milieu naturel et la régression de la biodiversité⁴⁵. En 2024 également, le groupe a concrétisé des mesures grâce à un financement du fonds écologique BKW. Il contribue ainsi à la protection d'espèces menacées individuelles, de communautés d'espèces locales et d'écosystèmes entiers.

Stratégie

ESRS 2 SBM-3

INCIDENCES, DÉPENDANCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

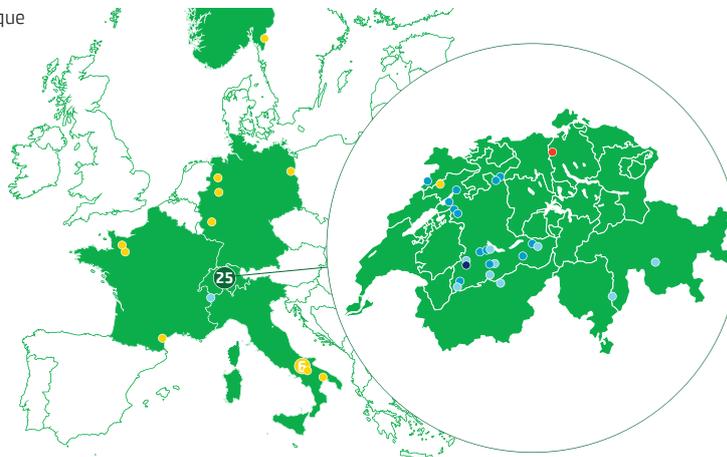
Opérant dans le secteur de l'énergie et des infrastructures, BKW interagit inévitablement avec différents habitats, parmi lesquels des écosystèmes urbains et industriels, mais aussi alpins, des milieux aquatiques, des forêts et des prairies⁴⁵. D'un côté, ses activités produisent des répercussions sur ces habitats, et de l'autre, cette interaction s'accompagne de risques, tels que les retards de projets dus à des recours. En même temps, la sensibilisation croissante aux problématiques de la biodiversité fait naître des opportunités pour BKW, car la demande de solutions pour des services de planification et de construction respectueux de l'environnement augmente également.

Sur le marché de l'énergie, BKW exploite, outre son réseau de distribution, des centrales hydroélectriques (centrales à accumulation, au fil de l'eau et petites hydrauliques), des installations solaires et éoliennes et des centrales thermiques. Désirant localiser ses incidences importantes sur la biodiversité et les écosystèmes, elle a cartographié en 2024 les sites se trouvant à proximité immédiate⁴⁶ de zones sensibles sur le plan environnemental. Elle s'est concentrée, dans ce cadastre de la biodiversité, sur les centrales des sociétés du groupe BKW et des entreprises communes.

D'après ce cadastre de la biodiversité, 42 centrales (58%) se situent à proximité immédiate de zones sensibles sur le plan environnemental, ce qui n'implique toutefois pas nécessairement des incidences importantes. Les incidences et dépendances potentielles ont été identifiées et évaluées en termes qualitatifs pour chaque type de centrale sur la base de sources externes (base de données ENCORE, lignes directrices sectorielles de la TNFD et études scientifiques). D'importantes incidences potentielles ont été observées pour les installations de BKW en matière de changement d'affectation des terres, de changement climatique, de pollution et de consommation des ressources. D'importantes dépendances potentielles ont aussi été repérées, telles que le service écosystémique «Protection contre les interruptions» et la protection contre les inondations et les intempéries à travers l'effet de tampon et d'amortissement de la végétation naturelle et plantée. À ce jour, l'évaluation ne permet pas encore de formuler de conclusion globale sur l'importance effective des incidences et des dépendances pour chaque site installé dans une zone sensible. La gravité, l'étendue et l'ampleur des différentes incidences seront analysées en détail prochainement.

Centrales BKW à proximité immédiate (1 km) de zones sensibles sur le plan environnemental

- Petite centrale hydroélectrique
- Centrale au fil de l'eau
- Centrale à accumulation
- Centrale biomasse
- Centrale éolienne terrestre



45 Changement climatique, espèces envahissantes, changement de l'affectation des terres, pollution et exploitation des ressources naturelles – Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services | IPBES secretariat.

46 Additional sector guidance – Electric utilities and power generators – TNFD. Les fonds marins, les déserts et les forêts tropicales sont sans incidence pour BKW.

47 Rayon de 1 km.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

ESRS 2 IRO-1

DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES INCIDENCES, RISQUES, DÉPENDANCES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS LIÉS À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES

Afin d'analyser les incidences, dépendances, risques et opportunités importants, la première itération de l'évaluation LEAP⁴⁸ selon le cadre TFND⁴⁹ a été menée en 2024. Faute de données primaires, cette évaluation initiale repose principalement sur des données secondaires et des informations externes. Les incidences et dépendances importantes ont été identifiées sur la base des étapes décrites dans le processus LEAP.

Dans le cadre de l'étape «Locate», le cadastre de la biodiversité a été dressé au moyen d'une analyse interne des intersections du SIG. Les zones sensibles sur le plan environnemental ont été identifiées à partir des données de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), en prenant en considération les ensembles de données de Natura 2000 et des zones désignées au niveau national, qui comprennent les zones protégées nationales de toute l'Europe. La proximité immédiate a été définie comme la zone située dans un rayon d'un kilomètre de la zone protégée la plus proche. Aux fins du cadastre, les sites de centrales⁵⁰ des sociétés du groupe et des entreprises communes de BKW ont été analysés en priorité. Davantage de sites, comme des sous-stations, des immeubles de bureaux et d'autres sites de la chaîne de valeur, s'y ajouteront à une date ultérieure. Dans les prochaines années, les évaluations LEAP devraient ainsi refléter la chaîne de valeur tout entière et aboutir à des connaissances plus approfondies.

L'étape «Evaluate» s'est appuyée sur des informations issues de la base de données ENCORE et des lignes directrices sectorielles de la TNFD.

Les données secondaires ont été validées en interne avec le concours de parties intéressées et de spécialistes. Les «TNFD Recommended Core Metrics» relatifs à la collecte de données primaires ont été examinés pour mesurer l'importance des incidences et des dépendances des différents sites. Au niveau du groupe, certaines lacunes ont été constatées à cette occasion dans les données, qu'il faudra combler dans les prochaines itérations LEAP. Dans les futures itérations, BKW a l'intention de collecter davantage de données primaires de façon à affiner encore la quantification des incidences et des dépendances et à permettre une analyse complète de l'importance.

L'étape «Assess» s'est fondée en majeure partie sur les résultats de l'analyse de la double importance (cf. chapitre 76–77). De plus amples analyses s'imposent pour comprendre parfaitement l'importance des risques et des opportunités recensés. Dans les années à venir, BKW s'efforcera d'approfondir sa première évaluation et de quantifier au mieux les risques et les opportunités afin de parvenir à une appréciation complète de l'importance. L'analyse et la quantification globales des incidences et des dépendances conduira à une plus grande précision dans l'identification des risques et des opportunités.

L'étape «Prepare» s'appuie pour l'essentiel sur les objectifs du nouveau cadre de durabilité de BKW (cf. section Cibles). D'autres cibles et actions, pour des activités et des divisions spécifiques, seront probablement définies dans de prochaines itérations de l'évaluation LEAP.

48 Guidance on the identification and assessment of nature-related issues: the LEAP approach – TNFD

49 Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (tnfd.global)

50 Hors réseaux de chaleur à distance et installations solaires sur les toits de bâtiments

ESRS E4-2**POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ET D'ÉCOSYSTÈMES**

Le code de conduite du groupe BKW constitue le cadre de référence centralisé pour s'assurer qu'à la fois la direction et le personnel respectent leur engagement et assument leur responsabilité envers l'environnement et le climat. La politique environnementale et climatique de BKW établit les prescriptions pour la gestion des incidences dans les domaines de la biodiversité et des écosystèmes. BKW respecte le principe de précaution en prenant des mesures préventives pour éviter autant que faire se peut, ou à défaut, réduire le plus possible les dommages pour l'environnement, et en particulier la perte de biodiver-

sité et d'écosystèmes intacts, et pour contribuer activement à la restauration de la nature. Adoptée par le conseil d'administration, la politique environnementale et climatique est contraignante pour toutes les sociétés du groupe BKW.

C'est la direction du groupe qui a fixé les objectifs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes. Ses membres répondent de la réalisation de ces objectifs et de la mise en œuvre d'actions correspondant aux prescriptions dans leurs divisions respectives. Ils bénéficient à cette fin de l'aide du Sustainability Management au niveau du groupe.

ESRS E4-3

ACTIONS LIÉES À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES

Conformément à la réglementation applicable (en Suisse et dans l'UE), BKW fait exécuter des évaluations des incidences sur l'environnement (EIE) pour connaître l'impact de ses projets de construction sur la biodiversité et les écosystèmes. Ces EIE définissent les mesures de compensation à appliquer pour chaque projet. Les divisions de BKW ont notamment mis en œuvre les mesures et initiatives suivantes en 2024 (liste non exhaustive):

Cours sur les néophytes

En mai 2024, les collaborateurs de BKW ont pu suivre un cours sur les espèces néophytes. La problématique, les stratégies de régulation et plusieurs exemples pratiques ont été abordés en collaboration avec l'Association Environnement & Nature⁵¹. En contrôlant et en combattant ces espèces végétales exotiques et nocives, BKW peut protéger ses surfaces, les surfaces agricoles proches ou les réserves naturelles sensibles contre la propagation excessive des néophytes.

Espaces verts dans les sous-stations

Dans ses sous-stations, BKW entretient avec le plus grand soin les toits plats végétalisés et les prairies subsistant dans l'enceinte des installations ou aux alentours. En 2024, Power Grid a testé un nouveau concept d'entretien favorisant la biodiversité dans deux sous-stations: les surfaces ne sont que partiellement tondues, certaines zones étant délibérément conservées à l'état sauvage, y compris l'hiver. L'entreprise crée ainsi de précieux refuges pour les insectes et de petits animaux, ce qui renforce à long terme la diversité des espèces.

BelpmoosSolar

BelpmoosSolar est la plus grande installation photovoltaïque en plein air de Suisse. Dans ce projet, les partenaires poursuivent une approche globale, dans laquelle la biodiversité fait partie intégrante de la planification et jouit également d'une priorité absolue dans la construction et l'exploitation de l'installation. Une analyse préalable a permis de définir des mesures de compensation et de substitution détaillées pour préserver les surfaces naturelles affectées. Dès l'été 2023, les semences de la flore présente sur place ont été mises à l'abri pour être semées ultérieurement sur une surface de compensation et sauvegarder ainsi l'état initial de la végétation.

Systèmes de montaison pour les poissons

Des systèmes d'aide à la migration des poissons ont été aménagés dans les centrales hydroélectriques de Bannwil, Brügg et Wynau. À Bannwil, la phase de gros œuvre s'est achevée en 2024, et à Brügg et Wynau, les dispositifs d'escalade seront terminés en 2025. Ces sortes d'échelles à poissons servent à rétablir la possibilité pour les poissons de franchir des cours d'eau où ils seraient autrement bloqués par des obstacles tels que des centrales hydroélectriques. S'ils peuvent migrer librement, les poissons peuvent également utiliser au mieux les ressources disponibles pour leur alimentation, leur croissance, leur reproduction et leur protection contre les prédateurs. La franchissabilité pour les poissons est donc fondamentale pour les populations de poissons.

51 AEN: Association Environnement & Nature (vun-aen.ch)

Cibles

ESRS E4-4

CIBLES LIÉES À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES

BKW s'est dotée des ambitions suivantes en matière de biodiversité et d'écosystèmes:

- BKW réduit les incidences négatives de ses projets propres⁵² d'énergie et d'infrastructures sur la biodiversité au-delà des exigences légales et vise un «impact positif net⁵³» pour ses réalisations à partir de 2030.
- BKW gère de façon de plus en plus naturelle les surfaces qu'elle a en sa possession et en gestion (influence à long terme).

En 2025, l'équipe du Sustainability Management aidera les différentes divisions à planifier la mise en œuvre. En parallèle, les orientations seront étayées par une série d'analyses et de mesures. En premier lieu, les surfaces de BKW seront recensées systématiquement à l'échelle du groupe. Les itérations ultérieures de l'évaluation LEAP et la collecte de données pertinentes serviront de base pour mesurer la réalisation des objectifs. La collecte de données permettra par ailleurs de quantifier les incidences sur les activités économiques et de les publier dans les futurs rapports de durabilité.

52 Installations avec participation majoritaire de BKW.

53 L'impact positif net (IPN) est un objectif visant à équilibrer et surcompenser les incidences sur la biodiversité par des actions destinées à éviter et réduire ces incidences et à renaturer les espèces et les paysages affectés.

ESRS E5

Utilisation des ressources et économie circulaire



Pour ses activités dans les domaines Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings, BKW a besoin d'une multitude de matières premières naturelles. Sous l'angle de l'analyse de l'importance, les ressources entrantes occupent le cœur de l'attention pour une entreprise d'énergie et de services (cf. également p. 64). L'acquisition et l'utilisation de matières premières à haute efficacité représentent un facteur primordial pour BKW pour garantir l'excellence dans la fourniture de ses prestations et contrer les risques dans la chaîne d'approvisionnement. BKW entend en outre jeter les bases de l'économie circulaire. À l'inverse, BKW estime que les ressources sortantes revêtent une importance mineure, mais publie malgré tout son bilan des déchets afin de satisfaire aux exigences de transparence de différentes parties intéressées (cf. page 159).

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

ESRS 2 IRO-1

DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS LIÉS À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour identifier les risques inhérents à la chaîne d'approvisionnement, BKW tient s'attendre à de toutes les matières premières pertinentes pour ses cinq catégories de risques définies, à savoir les réseaux électriques, le photovoltaïque, l'énergie éolienne, la force hydraulique et les batteries de stockage. Outre la prévention des risques pour l'approvisionnement, l'analyse des risques écologiques et sociaux permet également une classification de base de l'efficacité des ressources. Sont notamment examinés les gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, les substances de nature à polluer l'eau, l'extraction de matières

premières abiotiques et biotiques et la consommation d'eau et de surfaces en lien avec les biens achetés. L'analyse des risques pour la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les méthodes, les hypothèses et les instruments utilisés à cette fin, sont décrits en détail dans la section Relations avec les fournisseurs, à la page 135. BKW a également identifié et évalué les incidences, les risques et les opportunités concernant les ressources entrantes et sortantes (y compris les déchets) dans le cadre de l'analyse de la double importance (cf. page 76 à 77).

ESRS E5-1

POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE D'UTILISATION DES RESSOURCES ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le code de conduite du groupe BKW constitue le cadre de référence centralisé pour s'assurer qu'à la fois la direction et le personnel respectent leur engagement et assument leur responsabilité envers l'environnement et le climat. La politique environnementale et climatique de BKW établit les prescriptions pour la gestion des incidences dans les domaines de l'utilisation des ressources et de l'économie circulaire. BKW respecte le principe de précaution en prenant des mesures préventives pour éviter autant que faire se peut, ou à défaut, réduire le plus possible les dommages pour l'environnement et le climat. Elle entend développer et commercialiser de plus en plus des produits et services économes en ressources, adaptés à l'économie circulaire et respectueux du climat et elle oblige ses fournisseurs à assumer leurs responsabilités et à s'améliorer en permanence sur le plan écologique. Adoptée par le conseil d'administration, la politique environnementale et climatique est contraignante pour toutes les sociétés du groupe BKW.

Le code des fournisseurs de BKW et les critères de durabilité inscrits dans les appels d'offres exigent des fournisseurs qu'ils opèrent durablement. BKW demande à ses fournisseurs qui présentent des risques écologiques et sociaux potentiels d'atteindre une notation de durabilité au moins équivalente à la moyenne de la branche. Davantage d'informations à ce sujet figurent dans la section Relations avec les fournisseurs, à la page 135.

C'est la direction du groupe qui a fixé les objectifs relatifs aux ressources entrantes. Ses membres répondent de la réalisation de ces objectifs et de la mise en œuvre d'actions correspondant aux prescriptions dans leurs divisions respectives. Ils bénéficient à cette fin de l'aide des organisations d'achat concernées et de la fonction Groupe Procurement Services.

ESRS E5-2**ACTIONS RELATIVES À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

Des critères de durabilité sont imposés structurellement pour tous les approvisionnements dans les cinq catégories de risques. Les processus y afférents sont décrits dans la section Relations avec les fournisseurs, à la page 135. Deux approches qui mettent spécialement l'accent sur l'utilisation des ressources et l'économie circulaire ont été instaurées en 2024, renouvelant totalement les pratiques de BKW en matière d'approvisionnement.

Principe d'approvisionnement intégrant l'utilisation des ressources et l'économie circulaire pour les câbles de réseau de distribution

En plus des critères obligatoires pour prévenir les risques liés à la chaîne d'approvisionnement (cf. Relations avec les fournisseurs, p. X), BKW a hissé l'utilisation consciente des ressources et l'économie circulaire au rang de principes fondamentaux pour toutes les marchandises. Les soumissionnaires doivent donc se conformer à différentes attentes sur les chutes de découpe de câbles, le profil environnemental de produit,

les coûts du cycle de vie et l'adoption d'un concept d'économie circulaire. BKW accorde ensuite une note positive au respect de ces exigences dans ses décisions d'achat.

Recours généralisé au béton de recyclage dans les projets de construction des réseaux

En 2024, l'utilisation de béton de recyclage a été systématiquement contrôlée dans la mise au concours de travaux de bâtiment. L'accent a été placé sur la possibilité d'un prix plus élevé et la mise en œuvre technique du béton de recyclage. Il s'agit de pouvoir estimer soigneusement la préférence pour l'utilisation de béton de recyclage.

Il a pu être constaté dans les projets d'achats que l'utilisation de béton de recyclage doit impérativement être prise en considération dès le travail d'ingénierie et que les surcoûts sont négligeables. Par conséquent, le recours au béton de recyclage, fondamentalement économe en ressources, devient de plus en plus la norme.

Cibles et métriques

ESRS E5-3

CIBLES RELATIVES À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

BKW s'efforce de réduire les incidences environnementales de ses achats et de promouvoir activement l'économie circulaire. À cette fin, elle entend imposer d'ici 2027 un profil environnemental de produit à titre de critère d'acquisition⁵⁴ dans les cinq catégories de risques (réseaux électriques, photovoltaïque, énergie éolienne, hydraulique et batteries de stockage). De surcroît, une base de décision structurée doit être créée d'ici 2028, par la mise à disposition des coûts du cycle de vie

pour l'Asset Management, afin d'optimiser la durée de vie dans les nouvelles constructions, le remplacement, la réparation des réseaux électriques, le photovoltaïque, l'énergie éolienne et hydraulique et les batteries de stockage. Les fondements seront ainsi en place pour concevoir une trajectoire de réduction fiable des émissions du périmètre 3, augmenter encore l'efficacité de l'utilisation des ressources et, qui plus est, progresser dans l'économie circulaire.

54 Évaluation environnementale objective standardisée des produits



ESRS E5-4

RESSOURCES ENTRANTES

En 2024, BKW a poursuivi ses travaux sur le recensement et la consolidation uniformes à l'échelle du groupe des flux de matières. Elle peut ainsi pour la première fois détailler les quantités de ressources entrantes pour les principaux biens des domaines d'approvisionnement de la production d'électricité et de l'exploitation du réseau.

Les ressources entrantes indiquées correspondent à la grille quantitative des émissions déclarées dans le périmètre 3 (activity-based). BKW s'attend à pouvoir détailler à l'avenir d'autres catégories de biens (p.ex. équipement informatique).

Ressources entrantes	Biens moyens ⁵⁵		Biens lourds ⁵⁶		Total des biens achetés	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Ressources achetées en tonnes (t)						
Alu	240	109	269	287	509	397
Béton	961	1 548	0	0	961	1 548
Bois	313	344	0	0	313	344
Plastique	39	46	953	1 095	992	1 141
Cuivre	22	19	2 662	3 176	2 684	3 195
Huile minérale	255	68	79	146	333	215
Acier	847	307	169	276	1 017	582
Autres ⁵⁷	45	33	0	0	45	33
Total des biens achetés	2 722	2 475	4 132	4 980	6 854	7 455

55 Transformateurs < 5 MVA; installations de distribution; cabines de réseau de distribution; stations sur mât.

56 Transformateurs > 5 MVA; câbles de réseau de distribution.

57 Acier chromé, résine époxy, laiton, SF₆.

Informations sociales

Initiative Électriciens de réseau
Lukas Schmocker, électricien de réseau, BKW Power Grid, au Centre de formation Énergie de Kallnach

TABLE DES MATIÈRES

- 116 Personnel
- 126 Clients et clientes
(thème central: protection des données)

ESRS S1

Personnel



Employant plus de 12 000 collaborateurs et collaboratrices, BKW accorde une grande importance à un développement du personnel tourné vers l'avenir et à une culture d'entreprise motivante et responsable. Sur le plan de la durabilité, les aspects essentiels sont à cet égard la sécurité au travail, la promotion de la santé, la diversité et l'inclusion, ainsi que les compétences spécialisées et de gestion. La protection des données du personnel suscite en outre une attention particulière au sein du groupe. Enfin, BKW applique des conditions d'engagement qui assurent une rémunération équitable, un temps de travail adéquat et une protection sociale juste, conformément au droit du travail du pays concerné.

Stratégie

ESRS SBM-3

INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS DANS LE DOMAINE DU PERSONNEL

En tant qu'entreprise du secteur de l'énergie et des infrastructures, BKW opère dans un milieu dynamique, marqué par l'évolution des besoins des parties intéressées, la nécessité de plus en plus aiguë d'efficacité dans l'utilisation de l'énergie et des ressources et la transformation rapide du système énergétique. Ces changements donnent naissance à de nouvelles opportunités pour BKW en tant qu'employeur, mais en même temps, le groupe est confronté à une pénurie croissante de personnel qualifié, en particulier, à cause de l'évolution démographique en Europe.

Il est impératif de recruter un nombre suffisant d'apprentis et de spécialistes qualifiés, notamment pour les professions liées à la transition énergétique et MINT⁵⁸. Ces professions techniques accomplissent des tâches fondamentales dans des domaines tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la sécurité d'approvisionnement, l'électromobilité, les techniques durables du bâtiment et les infrastructures intelligentes.

Le manque de personnel dans ces branches peut compromettre les prévisions de croissance du groupe BKW tout entier. De plus, l'entreprise risquerait de perdre un précieux savoir-faire, ce qui pourrait également affaiblir sa compétitivité.

Dans cette branche d'activité spécifique, un aspect à ne pas négliger concerne le risque d'accidents de travail des collaborateurs fixes et temporaires du groupe. Ce risque pèse spécialement sur les collaborateurs qui effectuent des tâches dangereuses en hauteur, près de l'eau ou sous une forte chaleur ou qui travaillent en contact avec l'électricité ou des substances nocives, comme l'amiante. BKW applique d'importantes mesures de prévention des accidents pour contrer ce risque.

Les autres risques, opportunités et incidences importants concernant le personnel figurent dans le tableau des pages 72 et 73.

58 Professions en Mathématiques, Informatique, sciences Naturelles et Technique.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

ESRS S1-1

POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE PERSONNEL

Le conseil d'administration assume la responsabilité ultime des incidences, des risques et des opportunités de BKW dans le domaine du personnel. Au niveau opérationnel, cette responsabilité incombe aux supérieurs hiérarchiques, soutenus à l'échelon du groupe par les fonctions Ressources humaines (RH), Sécurité au travail et protection de la santé (ST&PS) et Group Compliance, qui définissent les conditions-cadres applicables.

Dans le domaine des RH, la compétence appartient au premier degré à la fonction Group HR, qui soutient les organisations de RH des différentes divisions. Ces organisations coordonnent leurs activités tous les mois lors d'un comité RH et élaborent en partenariat la stratégie RH du groupe BKW. La responsable Group HR est membre de la direction élargie du groupe et préside le comité RH.

À la tête du domaine ST&PS au niveau du groupe se trouve l'ingénieure sécurité de BKW, qui est directement subordonnée au CEO. Elle dirige la fonction Sécurité au travail et protection de la santé du groupe ainsi que le service spécialisé ST&PS, mène des campagnes de prévention et des programmes de sensibilisation sur le thème, procède à des audits et communique avec les autorités. Dans le service spécialisé ST&PS, la fonction de la sécurité au travail du groupe, la gestion de la santé en entreprise (GSE) et les trois domaines d'activité de BKW sont représentés par des spécialistes, qui veillent à ce que les mesures décidées par les délégués à la sécurité et par les autorités soient mises en œuvre.

Les questions de protection des données relèvent du service spécialisé Privacy & Data Governance, qui fait partie de Group Compliance. Davantage d'informations à ce sujet figurent aux pages 127 et 128.

Conditions de travail

BKW attache une grande importance à ce que les conditions de travail de son personnel soient appropriées. Concrètement, elle respecte les droits de l'homme et garantit des emplois offrant une rémunération équitable, des temps de travail

et de repos réglementés et une protection sociale contre les pertes de revenus dues aux événements majeurs de la vie. La gestion des RH se plie au droit du travail applicable dans le pays concerné. Le groupe BKW adhère en outre aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Les fondements sur lesquels reposent les conditions de travail appropriées en interne sont notamment la politique du personnel à l'échelle du groupe et la politique salariale, lesquelles s'appuient sur le code de conduite, comme tout le système normatif de BKW. Le code de conduite de BKW est l'expression de la culture d'entreprise, des valeurs et des principes que le groupe s'engage à respecter. Il exclut entre autres toute forme de violation des droits de l'homme. Pour le préciser, BKW a adopté en 2024 une politique relative aux droits de l'homme. Elle entend ainsi assurer des conditions de travail qui garantissent le paiement de salaires décent, ainsi que la sécurité physique et psychologique et la santé de ses effectifs. D'autres points clés sont la non-discrimination, la promotion de l'égalité des chances, le droit d'adhésion à des syndicats ou d'autres instances de représentation du personnel et l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains. Adoptée par le conseil d'administration, la politique relative aux droits de l'homme est contraignante pour toutes les sociétés du groupe BKW. Tout manquement peut être signalé au moyen du système d'alerte Integrity Line de BKW (cf. page 134).

Sécurité au travail et santé

BKW prend très au sérieux son obligation de prévention en tant qu'employeur. La sécurité au travail et la santé constituent donc une priorité absolue. BKW fait référence à ce titre aux mesures et pratiques visant à protéger la santé physique et psychologique des travailleuses et travailleurs, y compris une conception du lieu de travail aussi sûre que possible et des conditions de travail propices à la santé. Le service spécialisé Sécurité au travail et protection de la santé (ST&PS) collabore étroitement à cette fin avec la Gestion de la santé en entreprise (GSE). Illustrant l'importance de ces préoccupations, la sécurité

au travail est inscrite à l'ordre du jour de chaque séance mensuelle de la direction du groupe.

Interactions entre ST&PS et GSE



Dans le domaine ST&PS, BKW satisfait aux prescriptions réglementaires en vigueur au niveau national et international. Pour un management efficace dans le domaine de la sécurité au travail, il est fondamental de contrôler régulièrement les dangers effectifs et potentiels. Cette analyse, pilotée au niveau des domaines d'activité, se fait dans le cadre des systèmes de management et des audits. Le conseil d'administration détermine la politique sur la santé et la sécurité au travail à l'échelle du groupe, dans le cadre de la nouvelle gestion des directives, à la lumière des résultats obtenus. La politique du groupe sur la santé et la sécurité au travail et une directive de groupe ST&PS remaniée devraient être adoptées en 2025. Ces instruments sont communiqués à l'ensemble du personnel par le biais d'un système centralisé, et la diffusion des informations est également assurée au moyen de directives de travail, de check-lists et de fiches d'information.

Outre les dispositions légales propres à chaque pays, des engagements et des systèmes de sécurité et de management bien établis prévalent également au niveau du groupe BKW et de ses différentes sociétés:

- ISO 45001: un certain nombre de divisions ou sociétés de BKW spécialement exposées à des risques pour la sécurité au travail, telles que Power Grid, Arnold AG, LTB Leitungsbau GmbH et BKW Energy Solutions GmbH, étaient certifiées selon cette norme de management de la santé et de la sécurité au travail en 2024, et de nouvelles certifications sont prévues pour 2025.

- Charte de la SUVA: en signant cette auto-déclaration applicable à l'ensemble du groupe, la direction du groupe se réclame d'une mise en œuvre systématique et efficace de règles de sécurité spécifiques à la branche et à l'entreprise elle-même.
- Normes minimales applicables à toutes les sociétés du groupe, qui comprennent des prescriptions sur le système de sécurité, sur les mécanismes d'alerte en cas d'événement dans l'entreprise et sur le reporting.
- Le système en 10 points de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité du travail⁵⁹ est déployé sur tous les sites en Suisse.
- Des méthodes d'évaluation telles que la Safety Culture Ladder et les solutions de branche suissetec et Batisec sont appliquées.

Au final, tous les collaborateurs sont donc couverts par des systèmes de management pour la sécurité au travail et la protection de la santé.

En complément, BKW s'engage pour les collaborateurs en période d'absence de longue durée pour cause de maladie ou d'accident, dans une perspective d'insertion professionnelle, avec une gestion des cas interne et externe, des services de réinsertion internes et des postes de travail aménagés.

Diversité et inclusion

BKW s'engage pour la diversité et l'inclusion et satisfait à son devoir légal d'assistance. La notion de diversité englobe, pour BKW, l'âge, le genre, l'origine sociale ou ethnique, la couleur de peau, la nationalité, la langue, l'orientation sexuelle, la religion, les capacités physiques et mentales ou le mode de pensée. L'entreprise dispose d'un service spécialisé «Diversité et inclusion», qui formule la stratégie pour la diversité à l'échelle du groupe et organise des actions ciblées de formation et de sensibilisation pour installer une culture d'accueil dans le groupe et favoriser les catégories de personnes sous-représentées. Les activités de ce service sont guidées par le code de conduite de BKW, qui interdit toute forme de discrimination et encourage la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances.

59 EKAS 6508: Appel à des médecins du travail et à d'autres spécialistes de la sécurité au travail

Dans la mesure du possible, BKW propose des modèles de travail flexibles permettant de mieux concilier la vie professionnelle et personnelle. Dans tous les pays où elle opère, ses collaborateurs ont en outre droit à des congés de maternité ou de paternité et à des absences pour leurs obligations parentales ou la prise en charge de membres de leur famille.

Développer les talents, les compétences et le management

Les capacités et les connaissances de son personnel sont primordiales pour la compétitivité de BKW. L'entreprise insiste par conséquent sur les formations initiales et continues, et les programmes de stage y occupent une place grandissante. Elle offre la possibilité à chaque collaborateur et collaboratrice de progresser sur le plan professionnel et personnel en fonction de ses compétences, de ses qualifications et de son engagement propres. En 2024, BKW a posé les bases stratégiques des nouvelles activités qui doivent être lancées en 2025 dans le domaine Leadership & Development.

Protection des données du personnel

Lors du traitement des données de son personnel, BKW respecte le règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD) et la loi fédérale sur la protection des données (LPD). Elle ne traite ces données qu'en présence d'une base juridique claire ou d'un consentement, pour l'établissement, le maintien ou la cessation d'un rapport de travail, pour l'exécution d'un contrat, pour le respect d'obligations légales ou sur la base d'un intérêt légitime.

Au titre des nouvelles remarques du groupe sur la protection des données du personnel, les collaborateurs de BKW sont informés en détail sur le traitement de leurs données, y compris sur les finalités et les bases juridiques du traitement et les droits dont ils jouissent. Les collaborateurs en charge de ces traitements de données sont en outre spécialement formés à la gestion des données personnelles sensibles. Davantage d'informations sur la protection des données au sein de BKW figurent aux pages 127 à 130.

ESRS S1-2

PROCESSUS D'INTERACTION AU SUJET DES INCIDENCES AVEC LES TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRISE ET LEURS REPRÉSENTANTS

Par principe, l'implication des collaborateurs dans les thèmes qui les concernent est organisée séparément dans chaque division afin de tenir compte de l'hétérogénéité de BKW. Dans les grandes sociétés, leurs intérêts sont systématiquement pris en considération dans l'analyse et les mesures adoptées par l'intermédiaire de l'instance respective de représentation du personnel.

Dans le domaine ST&PS, les collaborateurs concernés participent à l'achat des équipements

de protection individuelle (EPI) et des équipements de travail et contribuent aux enquêtes sur les accidents. En matière de protection des données, les collaborateurs peuvent demander au Group Data Protection Officer (GDPO) que le traitement de leurs données personnelles soit contrôlé. Ils peuvent à tout moment obtenir des renseignements sur les données enregistrées à leur sujet et, sous réserve du respect des exigences légales, faire corriger ou supprimer les données personnelles les concernant.

ESRS S1-3**PROCÉDURES DE RÉPARATION DES INCIDENCES NÉGATIVES ET CANAUX PERMETTANT AUX TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRISE DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS**

BKW encourage spécialement une culture de libre parole parmi son personnel. Sur la base de son code de conduite, elle a désigné l'Integrity Line de BKW comme mécanisme de réclamation dans la directive de groupe Whistleblowing. Ce canal de communication confidentielle pour les collaborateurs, les clients, les partenaires et les autres

personnes ou organismes qui échangent avec BKW permet de déposer des réclamations et de signaler des infractions au droit applicable, à des principes éthiques ou à des directives de BKW, le tout dans l'anonymat si l'auteur le souhaite (cf. également page 134).

ESRS S1-4**ACTIONS CONCERNANT LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE**

BKW s'est dotée de mesures pertinentes pour tous les sujets importants liés au personnel (liste non exhaustive):

Conditions de travail

- Adoption d'une politique sur les droits de l'homme (cf. ci-dessus)
- Analyses de l'égalité des salaires

Sécurité au travail et santé

- Achèvement fin 2024 du déploiement de l'outil du groupe pour le reporting dans le domaine de la sécurité au travail. Des chiffres-clés pourront être publiés pour tout le groupe dès 2025.
- Établissement d'un cadastre des équipements de protection individuelle (EPI) pour les divisions Energy Production, Power Grid et Building Solutions. Extension aux autres divisions en 2025.
- Organisation des premières formations sur le thème «Résilience et sécurité au niveau de la direction» pour les cadres supérieurs «cols bleus».
- Campagne de sensibilisation axée sur les blessures aux mains dans les divisions comprenant des «cols bleus».
- Organisation des premières formations de sécurité routière pour les membres du personnel qui conduisent un véhicule dans le cadre de leurs fonctions.
- Actions d'accompagnement et de conseil individuels et formations sur la santé psychologique (4 séances pilotes des cours d'ensa «Premiers secours en santé mentale»)

- Nouveaux partenariats avec des tiers depuis 2024:
 - Santé24 de SWICA: soutien psychologique sous la forme de formations à l'entraide en ligne et de conseils télépsychologiques (domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid et fonctions du groupe)
 - Netzwerk Case Management Schweiz et Compasso: offres d'insertion professionnelle (domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid et fonctions du groupe)
 - Suva: accord pour la prévention avec cours à prix avantageux (pour les sociétés de BKW en Suisse)
 - Forum BGM Bern-Solothurn: promotion de la santé (domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid et fonctions du groupe)
- Introduction d'un outil numérique professionnel de Case Management (domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid et fonctions du groupe)



Diversité et inclusion

- Actions de sensibilisation sur la diversité et l'inclusion et nouveaux modèles de temps de travail, p. ex. ateliers durant les jours de début d'apprentissage, exposés pendant la semaine de l'apprentissage BKW et tables rondes sur les modèles de travail flexibles.
- Extension du travail des communautés BKW (communauté d'égalité, communauté Pride sur la thématique LGBTQ+ et communauté «Génération 50 plus») à un réseau interne de femmes.
- Augmentation des possibilités de travail à temps partiel pour permettre de mieux concilier la vie professionnelle et privée (p. ex. mise au concours de tous les postes de la division Energy Markets en tant que postes à temps partiel potentiels, avec un taux d'occupation de 50 à 100 % et une option de partage du travail et de direction partagée).
- Projet pilote de mentorat pour les femmes cadres supérieures (étendu à l'avenir à tous les collaborateurs, cf. colonne de droite).

Développer les talents, les compétences et le management

- Organisation d'une conférence «People» au niveau de la haute direction pour lutter contre

la pénurie de personnel qualifié et planifier la relève.

- Formations sur le code de conduite et la cybersécurité pour le personnel.
- Multiples possibilités de formations continues internes spécialisées pour le personnel.
- Réalisation de la formation d'installateur solaire CFC (dans toute la Suisse).
- Développement des programmes «Trainee»
- Élaboration d'un programme de mentorat pour la promotion des talents prometteurs.
- Sommet de leadership sur la durabilité et la pénurie de personnel qualifié.
- Divers cours sur le leadership pour les nouveaux cadres et les cadres expérimentés, p. ex. «Principes de base du leadership BKW», «Conduite forte dans l'artisanat et l'exploitation» ou «Culture du leadership valorisant».
- Lancement d'un programme obligatoire de développement du leadership (Development Center) pour le soutien individuel des hauts dirigeants.

Protection des données du personnel⁶⁰

- Formation des collaborateurs des RH sur la conformité, l'accent étant placé sur la protection des données du personnel.
- Formation obligatoire sur la protection des données pour tous les collaborateurs.

60 Pour d'autres mesures concernant la protection des données, voir page 129

Cibles et métriques

ESRS 2 S1-5

CIBLES CONCERNANT LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

En ce qui concerne le personnel, le principal objectif de BKW est la création d'un environnement de travail sûr, qui favorise la satisfaction, la santé et l'engagement des collaborateurs. La priorité absolue reste d'éviter les accidents de travail graves et d'atteindre zéro décès lié au travail. BKW met l'accent sur la prévention et la promotion d'une culture de sécurité au travail. Tous les cadres supérieurs ont l'obligation de participer d'ici 2026 à des formations sur le thème «Résilience et sécurité au niveau de la direction». De plus, toutes les personnes conduisant un véhicule de service doivent avoir accompli d'ici 2026 un cours de sécurité routière d'une journée afin d'accroître la sécurité dans la circulation, de contribuer à la prévention des accidents et de

prendre mieux conscience des pratiques de conduite écoresponsable.

Dans le domaine de la protection des données, BKW a pour ambition d'améliorer constamment la protection des données de ses collaborateurs lors du traitement de données à caractère personnel. Elle entend à cette fin instaurer d'ici 2028 un Privacy Information Management System uniforme et standardisé à l'échelle du groupe. Dans ce sillage, les lignes directrices de BKW sur la protection des données seront peaufinées et des formations supplémentaires seront organisées pour les collaborateurs afin d'accroître la sensibilisation aux atteintes à la protection des données.

ESRS S1-6

CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE

En 2024, BKW employait 12 139 personnes (effectifs totaux)⁶¹. Une ventilation détaillée des données de base sur le personnel figure dans les tableaux ci-dessous. Le taux de fluctuation brut s'est élevé en 2024 à 15 % (1 620 personnes)⁶²,

dépassant légèrement les 14 % de l'année précédente. Il reflète les départs volontaires et non volontaires, les départs à la retraite et les cessations de contrats à durée déterminée.

Collaborateurs par taux d'occupation

Taux d'occupation	Femmes		Hommes		Total		Part en %	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
<90%	1 090	1 155	983	1 078	2 073	2 233	17 %	18 %
>=90%	1 442	1 548	8 418	8 358	9 860	9 906	83 %	82 %
Total	2 532	2 703	9 401	9 436	11 933	12 139	100 %	100 %

Collaborateurs par âge

Âge	Femmes		Hommes		Total		Part en %	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Moins de 30 ans	587	623	2 468	2 466	3 055	3 089	26 %	25 %
De 30 à 50 ans	1 267	1 418	4 367	4 538	5 634	5 956	47 %	49 %
Plus de 50 ans	678	662	2 566	2 432	3 244	3 094	27 %	26 %
Total	2 532	2 703	9 401	9 436	11 933	12 139	100 %	100 %

Collaborateurs par nationalité

Nationalité	Nombre (effectifs)		Part en %	
	2023	2024	2023	2024
Suisses	5 903	5 731	49 %	47 %
Allemands	3 571	3 898	30 %	32 %
Français	365	377	3 %	3 %
Italiens	363	351	3 %	3 %
Autrichiens	356	333	3 %	3 %
Portugais	304	320	3 %	3 %
Espagnols	105	120	1 %	1 %
Autres nationalités ⁶³	966	1 009	8 %	8 %
Total	11 933	12 139	100 %	100 %

61 Collaborateurs des sociétés du groupe à la date de référence (31.12.2024), hors conseil d'administration, personnel externe et personnes exerçant une activité secondaire.

62 Taux de fluctuation calculés sur la base du nombre moyen de collaborateurs et collaboratrices au cours de l'année, hors conseil d'administration, personnel externe, personnes exerçant une activité secondaire, apprentis, stagiaires, trainees, intérimaires, bénéficiaires de crédits horaires, salariés ayant des contrats spéciaux, transferts internes et collaborateurs des sociétés cédées.

63 2023: 89 autres nationalités; 2024: 97 autres nationalités.

ESRS S1-9

MÉTRIQUES DE DIVERSITÉ

Collaborateurs par genre

Ventilation des genres	Femmes		Hommes		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Personnel	2 532	2 703	9 401	9 436	11 933	12 139
Part en %	21 %	22 %	79 %	78 %	100 %	100 %
dont apprentis ⁶⁴	129	132	754	770	883	902
Part en %	15 %	15 %	85 %	85 %	100 %	100 %
dont cadres supérieurs ⁶⁵	18	24	103	130	121	154
Part en %	15 %	16 %	85 %	84 %	100 %	100 %

ESRS S1-14

MÉTRIQUES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

En 2024, BKW n'a déploré aucun décès dû à des accidents professionnels et aucun accident de travail grave parmi son personnel. De surcroît, 100 % de son personnel était couvert par des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité (cf. également page 119).

BKW a terminé fin 2024 la mise en place d'un outil de reporting sur la sécurité au travail pour l'ensemble du groupe. Elle pourra ainsi publier des chiffres-clés supplémentaires pour tout le groupe dès 2025.

64 Les chiffres de l'exercice précédent ont été recalculés avec effet rétroactif sur la base de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le dernier rapport.

65 Deux niveaux d'encadrement les plus élevés sous la direction du groupe. Chiffres plus élevés en raison de la meilleure qualité des données.

ESRS S4

Clients et clientes (thème central: protection des données)



À travers ses investissements dans l'avenir énergétique et sa large gamme de prestations, BKW crée une valeur ajoutée diversifiée pour ses clients et clientes. De même, son engagement en matière de durabilité répond assurément à une attente de la clientèle. En ce qui concerne les incidences sociales de BKW sur les clients et clientes, l'analyse de l'importance met spécialement en exergue la protection de la vie privée et des données clients. La section consacrée aux clients et clientes se limite par conséquent à ce thème central. Si la numérisation, la mise en réseau et les modèles commerciaux basés sur les données donnent naissance à de nouvelles opportunités économiques, leur gestion est aussi particulièrement délicate. C'est pourquoi BKW accorde une grande attention à la protection des données de ses clients et clientes, tout comme de celles de ses collaborateurs et partenaires commerciaux. Au cours de l'exercice sous revue, BKW a renforcé les mesures prises pour assurer la protection de la vie privée de toutes ces personnes et prévenir tout accès non autorisé aux données personnelles.

Stratégie

ESRS 2 SBM-3

INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS DANS LE DOMAINE DES CLIENTS ET CLIENTES

BKW traite une multitude de données clients dans le cadre de ses activités commerciales. La perte, le vol, la manipulation ou l'utilisation abusive de ces données peuvent altérer l'autodétermination en matière d'information des clients et clientes, par exemple en cas d'usurpation d'identité, d'atteinte à la réputation ou de discrimination. Outre les conséquences sociales et sur

la santé, les parties prenantes de BKW peuvent également en subir les répercussions financières. Afin de prévenir de telles incidences préjudiciables pour sa clientèle, BKW protège ses données clients et assure leur utilisation responsable, conformément aux prescriptions légales⁶⁶.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

ESRS S4-1

POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES

Aux yeux de BKW, la protection des données à caractère personnel est une composante fondamentale d'un système global de Data Compliance, qui inclut la conception durable de modèles commerciaux basés sur les données et une utilisation responsable des données, conforme au droit et à l'éthique, dans l'intérêt de la clientèle, du personnel et des partenaires commerciaux. Dans cet esprit, BKW applique une approche hybride et systématique: sur le plan organisationnel, le département Data Compliance associe la protection de la vie privée centralisée à l'échelle du groupe et les Local Privacy Officers désignés à un échelon décentralisé. Ses piliers sont la directive de groupe sur la protection de la vie privée et un Privacy Information Management System (PIMS) fonctionnel.

La direction du groupe a chargé le Group Data Protection Officer (GDPO) de vérifier que les exigences légales et réglementaires sont respectées dans le département Data Compliance. Le GDPO

dirige le service spécialisé Privacy & Data Governance, qui fait partie du service Group Compliance, lequel dépend lui-même de la direction du groupe, du comité de contrôle financier et de gestion des risques (CCFGR) et du conseil d'administration. Le GDPO définit les mesures et les processus du PIMS et coordonne la mise en œuvre du programme de protection de la vie privée de BKW dans un rôle de soutien. Il a également dans ses attributions la réalisation annuelle d'une évaluation des risques liés à la conformité en matière de données, ainsi que du suivi correspondant, et l'élaboration de mesures pertinentes sur cette base. La mise en œuvre de ces mesures incombe ensuite à la direction des sociétés du groupe et des divisions de BKW concernées.

Pour contrôler que la protection de la vie privée est bien respectée, le GDPO est assisté par des coordinateurs de la protection de la vie privée désignés au niveau du groupe et par des personnes déléguées externes à la protection de la vie

⁶⁶ Des informations détaillées sur la mise en œuvre des consignes dites de séparation («unbundling») sont disponibles à partir de la page 154

privée mandatées et déclarées aux autorités de surveillance. Il prend en outre en charge le traitement des plaintes et des incidents concernant la protection de la vie privée, ainsi que la communication avec les autorités de surveillance, et il exécute des actions de communication et de formation. Enfin, il conseille les responsables et les secteurs spécialisés sur toutes les questions ayant trait à la protection de la vie privée.

Directive du groupe sur la protection de la vie privée

La directive du groupe sur la protection de la vie privée scelle le droit de BKW à garantir une utilisation responsable des données à caractère personnel. Elle établit notamment que ces données ne peuvent être traitées au sein de BKW que selon les principes énoncés par la législation sur la protection des données. Le traitement des données clients s'effectue donc exclusivement de manière légale, en toute bonne foi, de manière compréhensible pour la personne concernée, exclusivement à des fins déterminées, claires et légitimes, dans une mesure appropriée à la réalisation de ces finalités, de manière objective, et en garantissant une sécurité, une intégrité et une confidentialité conséquentes. La directive du groupe sur la protection de la vie privée sera remaniée en 2025, à la lumière des prescriptions légales actuelles, pour aboutir à une nouvelle directive du groupe Privacy and Data Protection.

Le conseil d'administration adoptera également cette année une Cyber Security & Privacy Policy.

Privacy Information Management System (PIMS)

Le Privacy Information Management System (PIMS) de BKW aide le groupe à mettre systématiquement en œuvre, en fonction des risques, des mesures et des processus permettant de respecter la protection de la vie privée. Le fil rouge est, pour les sociétés du groupe situées dans l'UE, le règlement général sur la protection des données (RGPD) et, pour celles situées en Suisse, la loi fédérale sur la protection des données (LPD). En dehors de l'UE, les règles de base résident dans les normes internes de BKW sur le respect de la protection de la vie privée et les législations locales sur la protection des données.

Le PIMS comprend le registre des activités de traitement au niveau du groupe, un canal dédié pour signaler directement au GDPO, en interne, tout incident lié à la protection de la vie privée, ainsi que la réalisation systématique de contrôles de la légalité, d'évaluations des risques et d'analyses d'impact au regard de la législation sur la protection des données. Ces processus systématiques sont destinés à identifier, analyser et évaluer les risques en matière de protection de la vie privée. Leurs résultats servent de base pour gérer les risques et les atténuer par le biais de mesures appropriées

ESRS S4-2 | ESRS S4-3

PROCÉDURES VISANT À REMÉDIER AUX INCIDENCES NÉGATIVES ET CANAUX PERMETTANT AUX CLIENTS ET CLIENTES D'INTERAGIR ET DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS.

Les clientes et clients de BKW peuvent à tout moment exprimer leurs observations sur la protection de la vie privée. Toute atteinte à la sécurité des données peut être signalée par téléphone ou e-mail ou au moyen du système d'alerte Integrity Line de BKW partout dans le monde. Ce canal de communication confidentielle pour les collaborateurs, les clients, les partenaires et les autres personnes ou organismes qui échangent avec BKW permet de déposer des réclamations et de signaler des infractions au droit applicable, à des principes éthiques ou à des directives de

BKW, le tout dans l'anonymat si l'auteur le souhaite (cf. également page 134).

Gestion des incidents liés à la protection de la vie privée

Les signalements d'incidents en matière de protection de la vie privée sont traités par le GDPO et le service spécialisé Privacy & Data Governance. Les coordinateurs de la protection de la vie privée, les personnes déléguées externes à la protection de la vie privée et l'Incident Support Team de BKW aident le GDPO à éclaircir les faits. Dans le cadre du traitement, il s'agit de découvrir si

des données à caractère personnel ont été compromises, et en cas d'atteinte à la protection de la vie privée, d'en déterminer l'ampleur et la gravité afin de planifier des mesures adéquates pour y remédier. Parmi ces mesures, il convient de distinguer les mesures immédiates et à long terme. Les mesures immédiates sont destinées à limiter les dommages et à informer les personnes concernées le plus rapidement possible, tandis que les mesures à long terme ont pour but d'améliorer les protocoles de sécurité et de dispenser des formations supplémentaires pour prévenir la survenue de nouveaux incidents. Le processus

de gestion des incidents liés à la protection de la vie privée est surveillé en permanence et son efficacité est régulièrement contrôlée.

Les indications d'atteintes potentielles à la sécurité des données reçues en 2024 ont été traitées par le Group Data Protection Officer, et au besoin, les signalements requis ont été effectués aux autorités de surveillance compétentes. Aucune mesure administrative n'a été prononcée et aucune procédure n'a été engagée contre BKW au cours de l'exercice sous revue.

ESRS S4-4

ACTIONS EN MATIÈRE DE DONNÉES CLIENTS

Activités internes de formation et d'information

Tous les collaborateurs de BKW sont tenus de suivre une formation sur la protection de la vie privée. En complément à cette formation obligatoire, BKW propose des formations à cette matière spécialement conçues pour chaque service et chaque fonction. Tous les cours sont accessibles dans un Learning Management System numérique. Les collaborateurs de BKW sont en outre informés sur la protection de la vie privée sur l'Intranet. Enfin, le GDPO organise des formations distinctes, sur le terrain et en ligne, pour le personnel des domaines particulièrement sensibles en termes de protection de la vie privée.

Utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA)

BKW a déployé une gouvernance en matière d'IA pour garantir une exploitation responsable de cette technologie. Cette gouvernance est constituée de deux éléments fondamentaux: une directive de groupe et une gestion des risques pour l'IA. Les principes inscrits dans la directive de groupe définissent une utilisation de l'IA responsable et conforme au droit, la protection de la vie

privée des personnes concernées, ainsi que la sécurité et la fiabilité dans l'utilisation de systèmes d'IA. La protection contre la discrimination et la préservation de la vie privée y figurent également. BKW garantit que les décisions et les processus des systèmes d'IA sont traçables et transparents.

Contrôle de l'efficacité du Privacy Information Management System (PIMS)

BKW améliore en permanence son Privacy Information Management System (PIMS). À l'occasion de l'examen annuel qu'il impose, elle observe le degré auquel les mesures prévues ont été réalisées et les objectifs poursuivis ont été atteints. Pour l'exercice sous revue, cet examen annuel a conclu que la conception du PIMS était adéquate pour atteindre les objectifs de Data Compliance. L'efficacité opérationnelle des mesures pour la protection de la vie privée demeure toutefois problématique dans un certain nombre de sociétés du groupe et de divisions. Les lacunes repérées sont analysées et transférées dans un processus d'enseignements tirés.

Cibles

ESRS S4-5

CIBLES EN MATIÈRE DE DONNÉES CLIENTS

BKW a pour ambition d'améliorer constamment la protection de la vie privée de ses clientes et clients lors du traitement de données à caractère personnel. Elle entend à cette fin instaurer d'ici 2028 un Privacy Information Management System uniforme et standardisé à l'échelle du

groupe. Dans ce sillage, les lignes directrices de BKW sur la protection de la vie privée seront peaufinées et des formations supplémentaires seront organisées pour les collaborateurs afin d'accroître la sensibilisation aux atteintes à la protection de la vie privée.

Informations sur la gouvernance

Aéroport de Munich, terminal 1

Gregor Molnar, chef de projet,
Assmann Beraten + Planen, BKW
Engineering, en discussion
avec Manfred Abler.

TABLE DES MATIÈRES

132 Pratiques commerciales responsables

ESRS G1

Pratiques commerciales responsables



BKW estime qu'il lui incombe d'adopter un comportement commercial équitable envers son personnel, sa clientèle, ses partenaires commerciaux et la société. C'est pourquoi le groupe accorde une attention prépondérante à une gestion d'entreprise intègre et responsable, des pratiques commerciales éthiques et une bonne gouvernance, conformément au code de conduite et aux politiques prévalant pour le groupe tout entier. En marge des bases du dispositif réglementaire de BKW et de son Compliance Management System, ce chapitre met l'accent, dans la perspective de l'analyse de la double importance, sur les relations avec les fournisseurs, ou en d'autres termes, l'engagement des organisations d'achat de BKW. Tout part d'une procédure basée sur les risques par laquelle BKW s'efforce d'accroître ses performances de durabilité en conjonction avec ses fournisseurs, en imposant par exemple des exigences ciblées dans ses projets d'achats. Elle minimise ainsi les risques dans son réseau de fournisseurs et trace un cadre pour une pratique d'approvisionnement responsable au sein du groupe.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

ESRS G1-1

POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE PRATIQUES COMMERCIALES RESPONSABLES

Le code de conduite, qui forme le socle de l'architecture de conformité de BKW, définit des normes éthiques contraignantes et des comportements conformes à la législation pour tout le personnel et tous les organes. La conformité, pour BKW, signifie le respect de l'ensemble des lois, des prescriptions internes et des normes internationales applicables.

Les principes de comportement inscrits dans le code de conduite procurent à tous les collaborateurs des lignes directrices claires pour leurs actes quotidiens et assurent une compréhension homogène de la conformité partout dans le groupe. Afin de donner davantage corps à ces principes, une actualisation des directives de groupe et des règlements internes a été lancée en 2024 dans le cadre d'un projet concernant tout le groupe.

Au terme de son remaniement, le dispositif réglementaire de BKW comprendra, en plus du code de conduite, neuf politiques du groupe qui remplaceront les documents applicables à ce jour. Le conseil d'administration a déjà adopté les politiques sur les droits de l'homme et sur le climat et l'environnement en 2024. Les politiques sur la gestion de l'entreprise, la santé et la sécurité au travail, la conformité, le personnel, les finances et les risques, la fiscalité, la cybersécurité et la protection de la vie privée suivront en 2025. À travers ces politiques entièrement neuves ou mises à jour, BKW se donne les moyens de définir les normes dans ces domaines à l'échelle du groupe et de réaliser ses objectifs stratégiques par des pratiques commerciales équitables et durables.

Le BKW Compliance Management System (CMS)

BKW dispose d'un outil efficace pour garantir le respect et la promotion de pratiques commerciales conformes à la loi et responsables: le BKW Compliance Management System (CMS). Afin de

garantir la conformité, il regroupe toutes les prescriptions et mesures internes et externes au groupe, ainsi que les structures et les processus. Le CMS est composé du programme de conformité, de l'Integrity Line de BKW et du programme Compliance Awareness. Le secteur Group Compliance vérifie régulièrement l'efficacité du CMS et il coordonne et limite les risques de conformité à l'échelle du groupe.

Organisation et management

Le conseil d'administration assume la responsabilité ultime de l'organisation Compliance et du CMS. Il a délégué ses obligations liées au contrôle de la qualité et à la budgétisation du secteur Group Compliance à la direction du groupe et au CEO.

Les prescriptions internes et externes au groupe sont respectées en suivant le Modèle des trois lignes⁶⁷. En première ligne, les collaborateurs et les cadres supérieurs des divisions doivent respecter les prescriptions de conformité. Le département Group Compliance, associé au secteur Risk Management et à d'autres fonctions de surveillance et de contrôle, constitue la deuxième ligne. En tant qu'organe indépendant, la fonction de révision interne représente la troisième ligne.

Le Head of Group Compliance assume la fonction de Chief Compliance Officer (CCO). Dans les affaires courantes, il est directement subordonné au CEO et au comité de contrôle financier et de gestion des risques (CCFGR) de BKW. Il tient en permanence la direction du groupe et le conseil d'administration au courant de toutes les questions importantes en matière de conformité.

La restructuration de l'organisation Compliance évoquée dans le rapport de l'année dernière a été menée à bien et les mesures de renforcement de la fonction Compliance du groupe ont été mises en œuvre. Dans le domaine d'activité

Pour plus d'informations:

www.bkw.ch/codedeconduite

⁶⁷ Le «Modèle des trois lignes» a été élaboré par une organisation internationale de réviseurs, l'Institute of Internal Auditors (IIA). Il décrit des structures et des processus permettant d'assurer une gouvernance robuste et une gestion forte des risques.

Infrastructure & Buildings, des Compliance Managers seront nommés de manière décentralisée au cours de l'exercice 2025, tout comme des Compliance Partners dans les grandes sociétés. Ils assureront la mise en œuvre de la conformité au niveau opérationnel.

Integrity Line de BKW

BKW promeut une culture de libre parole, qui encourage les collaborateurs et les parties prenantes externes à signaler les infractions. Les parties prenantes internes et externes peuvent appeler anonymement son Integrity Line, un système d'alerte accessible au grand public, pour dénoncer, entre autres, des soupçons de corruption ou de fraude, des conflits d'intérêts, une discrimination, un harcèlement ou des manquements aux prescriptions sur l'environnement et aux normes sur la sécurité au travail.

BKW a pris des mesures pour protéger les lanceurs d'alerte contre les représailles internes ou autres préjudices. Les signalements sont examinés minutieusement. Les compétences et les processus en plusieurs étapes prévus pour enquêter sur les incidents internes signalés sont réglementés dans la directive de groupe «Enquêtes internes».

Le processus en plusieurs étapes garantit l'indépendance et l'objectivité des enquêtes. Un autre gage de ces principes tient à ce que le service Group Compliance est directement subordonné au CEO du groupe. Si nécessaire, Group Compliance peut par ailleurs confier certaines mesures d'enquête, ou même l'enquête entière, à des partenaires contractuels externes afin de protéger l'intégrité de la procédure.

Les conclusions des enquêtes sont communiquées au comité disciplinaire indépendant, qui décide d'éventuelles sanctions ou mesures disciplinaires. Selon la gravité de l'infraction, les sanctions internes peuvent aller jusqu'à des mesures fondées sur le droit du travail ou des mesures

de droit civil ou pénal. Les conclusions des enquêtes et les décisions du comité disciplinaire sont notifiées à la direction du groupe, et le cas échéant, au conseil d'administration.

Programme de sensibilisation à la compliance

Il incombe au service Group Compliance de former régulièrement les membres du personnel de BKW, en fonction de leur niveau, dans tous les domaines relatifs à la conformité. L'objectif est de renforcer la prise de conscience des risques de non-conformité et des infractions en la matière, de prévenir les comportements fautifs et de promouvoir une culture de la conformité au sein de BKW. Tout le personnel a l'obligation de suivre tous les deux ans une formation sur les contenus du code de conduite. À la fin 2024, 90% des collaborateurs avaient suivi cette formation obligatoire (53% en 2023), et ce taux devrait encore augmenter en 2025.

Pour compléter la formation sur les contenus du code de conduite, BKW a élaboré un programme de formations spécifiques et continues pour différents secteurs spécialisés, qui est enrichi en permanence. De plus, des e-learning sur mesure sur des thématiques pertinentes seront bientôt proposés à tous les collaborateurs. En 2025, la priorité sera accordée à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Afin d'appuyer ces mesures, les directives et règlements actualisés sur ces questions, ainsi que sur la gestion des conflits d'intérêts, seront publiés.

Le personnel de BKW peut à tout moment consulter les directives de groupe et les règlements sur l'Intranet. BKW teste actuellement une solution numérique pour transmettre les directives aux collaborateurs au moyen d'un outil. Si les essais de la phase bêta sont concluants, les directives pertinentes pour les collaborateurs leur seront attribuées automatiquement. Les changements éventuels seront également portés à leur connaissance.

ESRS G1-2

GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

BKW établit des relations de respect, d'estime et de confiance mutuelle avec ses fournisseurs. Dans ce cadre, la surveillance et la gestion des chaînes d'approvisionnement jouent un rôle essentiel pour garantir une conduite des affaires durable et responsable.

BKW compte cinq organisations d'achat: Procurement Services pour les domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid et quatre autres organisations d'achat dans le domaine Infrastructure & Buildings. Pour établir une gestion complète de la durabilité dans le cadre de l'approvisionnement, BKW a consolidé les ressources humaines de l'organisation Procurement Services en 2023 et 2024 afin d'accélérer cette démarche à l'échelle du groupe. En tant que fonction Groupe, Procurement Services reçoit son mandat de la direction du groupe et lui soumet donc régulièrement un rapport sur ses projets et ses objectifs. Les organisations d'achat coordonnent leurs activités au sein du conseil ESG⁶⁸ Procurement, qui depuis 2024, se réunit plusieurs fois par an et peut être convoqué sur une base ad hoc en cas de problème avec un fournisseur. Au niveau spécialisé, la coordination se déroule au sein de l'organe de pilotage.

En collaboration avec ses fournisseurs, BKW œuvre résolument pour la durabilité dans les chaînes d'approvisionnement afin de réduire les risques et de renforcer la résilience. En même temps, elle ne doit pas formuler ses exigences de durabilité dans des termes qui rétrécissent excessivement le marché ou qui dissuadent les fournisseurs de maintenir leur disponibilité.

Pour gérer ses incidences, risques et opportunités dans les achats, BKW s'est fixé les objectifs suivants:

- D'ici 2026, tous les fournisseurs qui présentent des risques écologiques et sociaux potentiels devront atteindre une notation de durabilité au moins équivalente à la moyenne de la branche⁶⁹.
- D'ici fin 2025, les pratiques d'achat responsables seront uniformisées à l'échelle du groupe, à travers un dispositif réglementaire solide, et dès 2026, elles seront mises en œuvre dans toutes les organisations d'achat.

Au titre du premier objectif, l'accent est mis à moyen terme sur l'onboarding et le développement de fournisseurs ESG afin de pouvoir, à plus longue échéance, couvrir tous les risques potentiels pour chaque produit et constituer un réseau de fournisseurs performants en termes de durabilité. Avec le deuxième objectif, l'attention se porte davantage sur les règles et processus internes des demandeurs et des organisations d'achat. La coordination est ainsi assurée à l'égard des fournisseurs, de sorte qu'il est possible de garantir le respect des obligations de diligence et de s'adapter facilement aux futures exigences réglementaires.

Analyse des risques de la chaîne d'approvisionnement

Depuis 2023, BKW analyse les risques des chaînes d'approvisionnement pour les achats des domaines de la production d'électricité et de l'exploitation du réseau. BKW a commencé par identifier les domaines d'activité pouvant présenter des risques potentiels. L'analyse a mis en lumière quatre catégories de risques (réseaux électriques, photovoltaïque, énergie éolienne et batteries de stockage) pour BKW, auxquelles la catégorie de la force hydraulique a été ajoutée en 2024. Dans toutes ces catégories, 25 matières premières⁷⁰ pertinentes pour BKW présentant des risques écologiques et sociaux potentiels ont été identifiées (cf. tableau ci-après).

68 Environnement, Social et Gouvernance

69 La moyenne de la branche a été calculée par BKW sur la base de données de 2023 et correspond à une notation EcoVadis de 56 points.

70 Antimoine, balsa, bauxite (aluminium), plomb, chrome, fer (minerai de fer), pétrole (plastique/matériaux synthétiques), germanium, graphite, cobalt, minerai de cuivre, lithium, magnésium, manganèse, molybdène, nickel, niobium (tantale), sable (ciment), sélénium, terres rares (néodyme, dysprosium, praséodyme, bore et terbium, scandium, lanthane, cérium, yttrium), argent, silicium (métallurgique), sel gemme (PVC: avec le pétrole / gaz naturel), zinc et étain.

Risques de durabilité étudiés par BKW dans la chaîne d'approvisionnement

Risques sociaux

- Travail des enfants
- Travail forcé et toutes les formes d'esclavage
- Protection insuffisante au travail et mise en danger de la santé sur le lieu de travail
- Non-respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- Discrimination
- Conditions de travail précaires et privation d'un salaire décent
- Risques de violation des droits humains liés à l'environnement
- Conflits d'utilisation des terres et droits de propriété
- Conflits et sécurité

Risques écologiques

- Émissions de gaz à effet de serre
- Consommation d'eau et de surfaces
- Extraction de matières premières abiotiques et biotiques
- Émission de polluants atmosphériques
- Apport de substances de nature à polluer l'eau
- Déchets

Sur la base des catégories de risques et des biens et services achetés dans ces catégories, BKW a identifié les fournisseurs pour lesquels il pourrait exister des risques écologiques et sociaux (fournisseurs ESG). À cette fin, elle s'est renseignée auprès des fournisseurs sur les chaînes d'approvisionnement et l'origine des matières premières à risque, et en conclusion, elle a dressé un profil de risque ESG pour chaque fournisseur. L'équipe de gestion de la durabilité accompagne étroitement les projets d'achat impliquant ces fournisseurs ou des biens ou services présentant un risque moyen à élevé afin de minimiser les risques pour la durabilité.

Évaluation et progression des fournisseurs

BKW s'est fixé comme objectif que tous les fournisseurs comportant des risques écologiques et sociaux potentiels disposent d'une notation de durabilité au moins équivalente à la moyenne de la branche d'ici fin 2026. En concertation avec toutes les organisations d'achat, un partenariat a été mis en place avec ces fournisseurs ESG pour les accompagner dans l'intégration du processus de notation et leur progression. La plateforme EcoVadis établit une notation de durabilité fiable et garantit le développement des fournisseurs en fonction des thématiques de durabilité pertinentes.

En 2023, BKW a identifié 149 fournisseurs directs (Tier 1 – premier niveau de la chaîne d'approvi-

sionnement) présentant des risques écologiques et sociaux (fournisseurs pertinents) dans les domaines d'achat de la production d'électricité et de l'exploitation du réseau. En 2024, 22 fournisseurs pertinents ont été ajoutés dans ces domaines, portant le total à 171. Ces fournisseurs couvrent plus de 75% du chiffre d'affaires des catégories de marchandises concernées. L'année dernière, 32 fournisseurs pertinents ont en outre été identifiés dans le domaine d'achat de la construction (bureaux d'ingénierie et entreprises de construction), qui seront intégrés dans le processus de notation à partir de 2025.

Sur les 171 fournisseurs pertinents dans les domaines de la production d'électricité et de l'exploitation du réseau, 27 n'entretiennent pas de relation commerciale active avec BKW en ce moment et 17 autres doivent simplement fournir une auto-déclaration en raison de leur activité (faible pertinence des risques). Sur les 127 fournisseurs subsistants, 42 ont confirmé qu'ils possèdent déjà une notation EcoVadis:

- 30 se situent au-dessus de la moyenne de la branche,
- 12 n'atteignent pas encore la moyenne de la branche, mais ne déplorent pas de manquements graves dans leurs pratiques commerciales, et sont accompagnés pour se hisser à l'objectif fixé,

- aucun n'affiche un bilan de durabilité insuffisant et ne doit remédier immédiatement à des manquements graves.

Les activités que BKW a mises en œuvre pour accroître la durabilité et la transparence dans la chaîne d'approvisionnement lui ont permis de susciter en 2024 sept notations initiales et une réévaluation. Jusqu'à présent, aucun fournisseur n'a refusé de fournir des renseignements sur la durabilité.

BKW étend progressivement l'onboarding de fournisseurs ESG à tous les domaines d'achat et elle continuera à l'avenir d'encourager les fournisseurs existants à s'améliorer toujours plus.

Mesures dans les domaines à risque

Certaines exigences de durabilité générales sont appliquées dans toutes les catégories de risques (p. ex. clauses contractuelles, auto-déclaration et transparence de la chaîne d'approvisionnement). En 2024, des processus complémentaires ont été introduits dans trois de ces cinq catégories. Ils s'appliqueront dorénavant systématiquement pour prévenir les risques dans leur catégorie.

Catégorie de risque Réseaux électriques

D'après une analyse approfondie des risques de la chaîne d'approvisionnement, le cuivre présente une grande pertinence pour BKW sur le plan de la durabilité, en particulier dans le groupe de marchandises des câbles. En effet, il existe un risque de travail des enfants, de grandes quantités sont achetées et il existe des possibilités d'action directes à l'égard des producteurs. BKW a donc imposé des critères obligatoires rigoureux dans l'appel d'offres en cours pour l'achat de câbles pour le réseau de distribution (basse et moyenne tension). Les soumissionnaires ont dû divulguer leur chaîne d'approvisionnement et l'origine des matières premières. Il a ainsi pu être démontré que le minerai de cuivre ne provenait pour aucun d'eux de pays à risque pour le travail des enfants (République démocratique du Congo et Zambie). De plus, BKW a entamé un dialogue avec «The Copper Mark», la principale organisation de normalisation pour un cuivre responsable, pour resserrer la collaboration avec tous les fournisseurs.

Catégorie de risque Photovoltaïque

Dans cette catégorie, il convient de tenir compte de risques de travail forcé pour le silicium, car une grande partie de cette matière première dans le monde provient de la région du Xinjiang, en Chine. Des recherches méticuleuses ont été menées pour préparer un appel d'offres pour des modules photovoltaïques destinés à des installations alpines. Sur cette base, BKW a interrogé les fournisseurs potentiels sur les risques pour la durabilité, et spécialement le travail forcé, dans le cadre d'une étude de marché. Elle souhaitait ainsi comprendre les efforts déployés par les fournisseurs potentiels et attirer leur attention sur ses attentes.

Catégorie de risque Grandes batteries

Lors de l'achat de grandes batteries, des raisons réglementaires imposent de s'intéresser en particulier aux minerais provenant de zones de conflit (3TG)⁷¹, ainsi qu'au cobalt et au lithium. Le Responsible Minerals Assurance Process (RMAP) de la Responsible Mining Initiative (RMI) est appliqué pour minimiser les risques. Il comprend un mécanisme de présentation de rapports pour les fournisseurs, selon lequel des mesures plus détaillées peuvent être désignées pour les acteurs de la chaîne d'approvisionnement de BKW.

Pratiques d'achat responsables

Les achats responsables reposent sur un arsenal réglementaire qui comprend la directive sur la gestion des achats, les conditions générales d'achat (CGA), le code des fournisseurs, le règlement relatif aux soumissions pour les appels d'offres (y c. formulaire d'auto-déclaration pour les fournisseurs et catalogue des critères) et divers instruments décentralisés au niveau des organisations d'achat. BKW a commencé à uniformiser cet arsenal à l'échelle du groupe en 2024, et les travaux devraient s'achever d'ici 2026.

71 Étain, tungstène, tantale et or.

Mécanismes de sanction

Dans le cas où les fournisseurs ne répondent pas aux exigences de durabilité de BKW, celle-ci a défini une procédure échelonnée (entretien avec les fournisseurs, blocage des produits jusqu'à la mise en conformité et cessation de la relation avec les fournisseurs). En complément, le conseil ESG Procurement est informé régulièrement des avancées dans l'onboarding et convoqué à titre exceptionnel en cas de soupçons ou d'infractions, c'est-à-dire lorsque des risques pour la durabilité surviennent chez des fournisseurs ou que des mesures nécessitent une remontée dans la hiérarchie. L'objectif consiste à trouver une solution efficace pour éliminer les abus.

Formations

En 2024, les acheteurs ont été formés sur les objectifs internes en matière de durabilité, les risques potentiels dans les chaînes d'approvisionnement de BKW et le processus d'onboarding. Dans les années à venir, ils suivront des formations complémentaires sur les règlements adaptés et les critères de durabilité.

Le personnel des Procurement Services a par ailleurs été sensibilisé aux normes éthiques et aux prescriptions légales dans le processus d'achat. Enfin, les acheteurs ont assisté à un cours obligatoire sur le droit de la concurrence et ils ont été informés que des règles de comportement plus strictes s'appliqueront dès 2025 sur l'impartialité dans les marchés publics.

ESRS G1-3**PRÉVENTION ET DÉTECTION DE LA CORRUPTION ET DES POTS-DE-VIN**

BKW applique une tolérance zéro pour toutes les formes de corruption. Les risques de corruption sont abordés et réduits au moyen de formations et de sensibilisations périodiques des collaborateurs, parmi une multitude d'autres actions.

Un élément fondamental réside dans la directive de groupe sur la lutte contre la corruption. Pour assurer leur prise de conscience, BKW forme ses collaborateurs à ce sujet dès leur formation sur le code de conduite. L'année prochaine, ces formations seront élargies et approfondies.

De surcroît, BKW recourt à une limitation des compétences financières et mène des contrôles continus sur les processus pertinents. Ces mesures servent à repérer les risques potentiels et à y réagir de manière ciblée à un stade précoce.

Le service Group Compliance est le principal interlocuteur en cas de soupçons de corruption ou de pots-de-vin. Il gère un système d'alerte (Integrity Line de BKW, cf. page 134) accessible tant aux membres du personnel qu'aux personnes extérieures. Les lanceurs d'alerte sont protégés contre les représailles.

Métriques

ESRS G1-4

INFRACTIONS AUX PRESCRIPTIONS SUR LA CORRUPTION, LES POTS-DE-VIN, LES DROITS DE L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT

Aucune condamnation ni amende n'a été prononcée pendant l'exercice sous revue pour infraction

à des dispositions sur la corruption, les pots-de-vin, les droits de l'homme ou l'environnement.

ESRS G1-6

PRATIQUES EN MATIÈRE DE PAIEMENT

BKW entretient une relation de partenariat avec ses fournisseurs, car l'équité, l'ouverture et le respect sont essentiels à un lien d'affaires solide. La gestion inclut également les conditions de paiement, qui figurent dans les conditions générales d'achat (CGA) et sont accessibles publiquement. Le délai de paiement habituel pour les contrats de fourniture est de 30 jours net. Les biens d'investissement plus importants (p. ex.

contrats d'entreprise) peuvent être soumis à des conventions spéciales, qui prévoient généralement un paiement échelonné avec un premier versement de 30 % du montant. L'ensemble du trafic des paiements est soumis à la surveillance du contrôle financier. En 2024, il n'y avait aucune procédure en cours concernant les pratiques de paiement de BKW.

Aspects de durabilité spécifiques de l'entité

Arzberg

Stephan Fitze, chef de projet, BKW Energy Solutions GmbH, BKW Infra Services, dans une des plus grandes installations de stockage d'énergie d'Europe

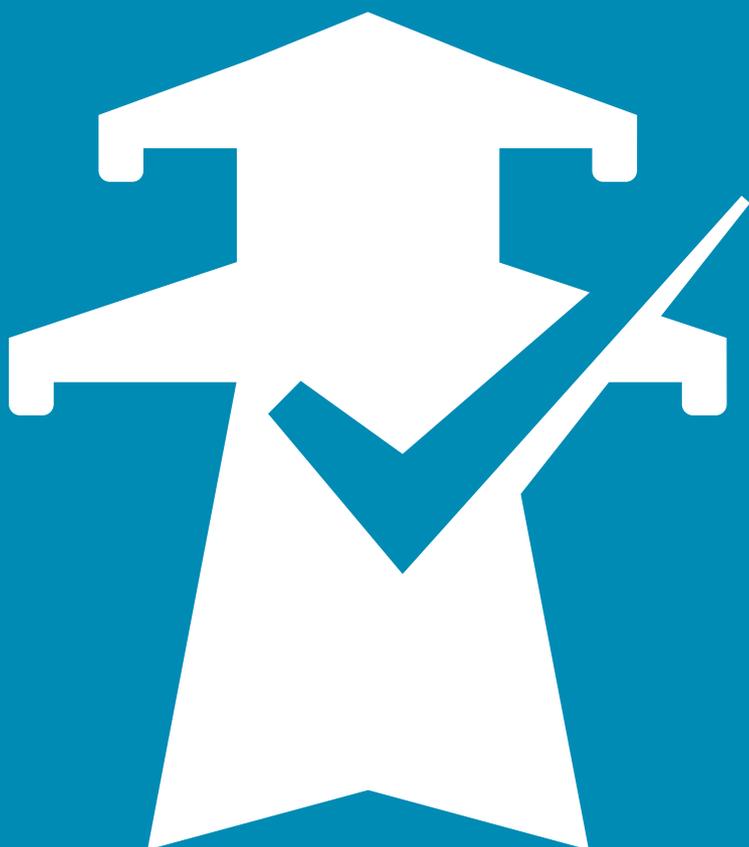


TABLE DES MATIÈRES

142 Sécurité d'approvisionnement

146 Préparation aux cas d'urgence

Sécurité d'approvisionnement



La fiabilité de l'approvisionnement en énergie est une condition essentielle à la prospérité, à la croissance économique et au développement social. BKW contribue grandement à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse. En tant que prestataire de services énergétiques et d'infrastructures, BKW est résolue à garantir une disponibilité élevée du réseau de distribution et des centrales.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Le groupe BKW poursuit une stratégie de maintenance prospective pour ses installations de production et de réseau. Sur la base d'analyses régulières des besoins et des risques, il procède en continu aux actions de maintenance et aux investissements nécessaires, garantissant ainsi un fonctionnement fiable des réseaux et des installations. En parallèle, BKW investit de manière ciblée dans la formation de son personnel. Les performances sont ainsi maintenues constamment à un niveau élevé de façon à assurer la fiabilité et la disponibilité des centrales et des réseaux.

En termes de disponibilité du réseau de distribution, la gestion des incidences, des risques et des opportunités de BKW incombe à la division Power Grid, tandis que la disponibilité des centrales est assurée par la division Energy Production. En matière de sécurité d'approvisionnement, ces divisions sont soumises à de nombreuses prescriptions légales. Citons notamment les lois fédérales suisses sur l'électricité, l'énergie et l'aménagement du territoire, l'ordonnance sur le courant fort, la norme suisse SN EN 50110-1:2013 et plusieurs directives spécifiques de l'ESTI, qui est l'autorité de surveillance et de contrôle des installations électriques. En outre, ces deux divisions satisfont à des normes nationales et internationales. Le réseau de distribution est notamment réglementé: il existe des prescriptions légales claires pour assurer que sa planification, sa construction et son exploitation soient sûres, performantes et efficaces, ainsi que des prescriptions pour réglementer l'obligation de raccordement.

Réseau de distribution

Conformément aux prescriptions légales susmentionnées, la responsabilité générale du réseau de distribution incombe à la direction de la division Power Grid. En outre, les fonctions, les responsabilités et les attributions sont définies dans différentes descriptions de rôles internes. Les processus commerciaux sont harmonisés et documentés dans le système de gestion intégré. Tous les membres du personnel y ont accès et doivent s'y conformer. Le système de gestion a obtenu

les certifications ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001. Le système de gestion intégré de Power Grid énonce des directives claires et définit comment planifier, mettre en œuvre, documenter et surveiller les processus opérationnels. Afin de garantir des améliorations continues et de remplir le mandat légal, les processus sont régulièrement vérifiés et adaptés. En tant que piliers essentiels du niveau de disponibilité élevé, la gestion des risques, la sécurité de l'information et le Business Continuity Management sont cruciaux pour tous les processus internes. Ils s'appuient sur les documents applicables à l'ensemble du groupe «Directive du groupe sur la cybersécurité» et «Directive du groupe sur la gestion des risques», qui sont intégrés dans les processus de Power Grid. Ensemble, la gestion des risques, la sécurité de l'information et le Business Continuity Management contribuent à renforcer la résilience opérationnelle et la fiabilité de l'approvisionnement en énergie. En tant qu'exploitante de l'installation, Power Grid élabore un système de sécurité au sens de l'art. 12 de l'ordonnance sur le courant afin de garantir la disponibilité de personnel suffisamment qualifié. Des audits internes et externes réguliers garantissent l'efficacité et la mise en œuvre de ces processus. De plus, la fonction de révision interne mène des contrôles réguliers axés sur l'évaluation de la conformité, la gouvernance, la gestion et le contrôle financiers, la gestion des risques et les contrôles de sécurité informatique. La révision interne dispose d'un droit illimité d'information et de consultation des dossiers pour mener à bien ses missions.

En tant que gestionnaire du réseau de distribution suisse, Power Grid est soumis au mandat légal qui consiste à assurer l'exploitation sûre, performante et efficace du réseau de distribution. L'exploitation du réseau de distribution de BKW est dirigée depuis le centre d'exploitation (CE). Concernant la maintenance, le remplacement et l'extension du réseau de distribution, Power Grid adopte une approche globale et prospective afin de répondre efficacement aux exigences liées à l'entretien et à la transition énergétique. Pour cela, elle s'appuie notamment sur la planification

du réseau cible pour le réseau à moyenne et à haute tension et sur les prévisions formulées dans le cadre du développement des énergies renouvelables, de l'électrification des transports et de l'approvisionnement en chaleur. Sans oublier l'installation des smart meters, qui contribuent à la grande disponibilité en ce qu'ils permettent de mieux surveiller l'utilisation du réseau, ils soutiennent la planification du réseau grâce à des données de mesure plus précises et ils améliorent la qualité des prévisions.

Production d'électricité

La contribution de BKW à la sécurité d'approvisionnement repose non seulement sur la disponibilité élevée du réseau de distribution, mais aussi sur une grande disponibilité des installations de production d'électricité. Les installations de production de BKW sont gérées par la division Energy Production.

Le portefeuille des installations de production d'énergie de BKW, qui regroupe des technologies diverses, est structuré de manière à répondre aux exigences croissantes posées au système énergétique dans le cadre de la transition énergétique. Il comprend un mélange équilibré de centrales à régulation flexible (principalement

des centrales hydroélectriques, mais aussi des participations dans des centrales à charbon et à gaz modernes et efficaces), d'énergie en ruban planifiable (p.ex. centrales au fil de l'eau, biomasse et participations dans des centrales nucléaires) et de nouvelles centrales renouvelables (éoliennes et centrales solaires). De plus, BKW prévoit d'investir dans des systèmes de batteries de stockage, qui augmenteront la stabilité du réseau et permettront d'intégrer au réseau électrique la production fluctuante des nouvelles sources d'énergie renouvelable.

L'exploitation fiable des centrales de BKW est assurée conformément aux exigences spécifiques de chaque technologie de production. Par exemple, un système de gestion spécifique régit les responsabilités, les processus d'exploitation et les actions de maintenance dans les centrales hydrauliques. Avec la certification ISO 9001, tous les sites disposent d'un système de gestion de la qualité, et la plupart sont aussi certifiés ISO 14001 (système de management environnemental). L'atelier de maintenance du secteur Centrales hydrauliques dispose en outre de certifications pour les travaux de soudage (EN 1090 EXC3 et ISO 3834-2).

ACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Investissements dans la maintenance et l'extension du réseau

En 2024, BKW a investi 160 millions de CHF dans l'entretien et l'extension du réseau, mais aussi dans l'utilisation de processus et de technologies modernes dans l'ensemble du système énergétique. Environ 15 000 smart meters ont notamment été installés jusqu'à fin 2024, ce qui a marqué le début du déploiement dans toute la zone de desserte.

Investissements dans les rénovations des centrales

Afin de maintenir le plus haut niveau de disponibilité possible à long terme des installations de production d'énergie, BKW a investi 14 millions de CHF dans des rénovations en 2024.

Flexibilisation des centrales au fil de l'eau et investissements dans des batteries de stockage

BKW investit dans la flexibilisation de ses centrales au fil de l'eau et prévoit d'investir dans des systèmes de batteries de stockage, notamment pour augmenter sa contribution à la sécurité d'approvisionnement.

Intégration d'installations solaires

BKW s'emploie à ce que les installations solaires soient construites et exploitées de manière à être compatibles avec le réseau. D'une part, elle s'engage politiquement pour que les installations solaires puissent être réglementées de manière flexible, et d'autre part, elle permet la flexibilisation de ses propres centrales solaires et de celles de tiers.

Cibles et métriques

CIBLES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

BKW s'est fixé pour objectif de maintenir jusqu'à 2030 le niveau de disponibilité de son réseau de distribution, qui est déjà élevé depuis de nombreuses années. Pour cela, elle prévoit d'investir 1 milliard de CHF (CAPEX) dans l'extension et l'entretien de son réseau de distribution d'ici 2030. Cela comprend notamment la transformation et l'extension de 2 500 km de réseau électrique, le

renforcement ou la construction de 1 600 transformateurs, ainsi que la mise en œuvre de processus et de technologies modernes dans l'ensemble du système énergétique, comme l'installation de plus de 400 000 smart meters d'ici fin 2028. Concernant les centrales, BKW a pour objectif d'augmenter ses capacités de production d'électricité de 1 300 MW (38%) d'ici 2030.

MÉTRIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Réseau de distribution

En 2024, la disponibilité du réseau de distribution de BKW s'est élevée à 99,997%. Le temps moyen d'interruption, mesuré par le System Average Interruption Duration Index (SAIDI⁷²), a été de 17 minutes pendant cette période. En 2024, des arrêts planifiés supplémentaires, trois défaillances techniques et les conditions météorologiques en été et en hiver ont influencé le niveau de disponibilité.

Temps moyen d'interruption du réseau de distribution (SAIDI⁷²)

	2022	2023	2024
Valeur BKW	12 min	11 min	17 min ⁷³
Benchmark suisse	16 min	18 min	Non disponible ⁷⁴

Production d'électricité

Concernant la disponibilité des centrales, BKW se concentre sur les centrales au fil de l'eau et la centrale thermique de Tamarete⁷⁵. En 2024, la disponibilité économique des centrales au fil de l'eau était de 96%, comme l'année précédente. La disponibilité économique représente le volume d'énergie qui pourrait être produit si les machines étaient techniquement disponibles à 100%. Compte tenu des interruptions planifiées et non planifiées, la centrale à gaz de Tamarete, exploitée par BKW, a atteint en 2024 un taux de disponibilité de 87,4% (97,5% l'année précédente). La baisse de disponibilité par rapport à l'an dernier est principalement due à une panne dans une sous-station à haute tension en août/septembre 2024.

72 Calcul basé sur «l'ancienne méthode SAIDI», indépendamment du niveau de tension, pour permettre une comparaison avec le benchmark suisse.

73 Valeur indicative.

74 Le benchmark suisse ne sera disponible qu'après la publication de ce rapport.

75 BKW n'est pas chargée de la conduite de l'exploitation dans le cadre de ses participations dans les centrales à charbon, nucléaires et de pompage-turbinage, ainsi que de sa participation dans la centrale à gaz de Livorno Ferraris. Pour les centrales éoliennes et solaires, les interruptions de certaines turbines ou de certains panneaux sont négligeables pour la capacité de production du portefeuille.

Préparation aux cas d'urgence



La protection préventive des technologies, des processus, des organisations et des infrastructures critiques, notamment les installations de production d'énergie et les réseaux électriques, est une priorité. La numérisation s'accompagne de risques potentiels et réels de cyberattaques. Ainsi, BKW a mis en place une gestion de crise au niveau de la direction du groupe et une gestion des urgences au niveau des divisions, afin de garantir le bon fonctionnement des structures (critiques) d'approvisionnement en énergie, la sécurité des données, mais aussi la détection et la défense contre les cyberattaques.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE PRÉPARATION AUX CAS D'URGENCE

BKW définit une crise comme un événement financier, lié à la sécurité ou portant atteinte à l'image de l'entreprise, qui, compte tenu de son ampleur, a le potentiel de porter préjudice à la population, à un large cercle de clients ou au personnel de BKW, et de mettre en danger l'entreprise, que ce soit dans sa totalité ou en partie. Par exemple, des événements naturels tels que de graves tempêtes et inondations, des pannes techniques majeures ou des cyberincidents à grande échelle peuvent déclencher une crise. Les ressources nécessaires pour faire face à une telle crise dépassent les capacités des divisions et nécessitent l'intervention de la cellule de crise centrale du groupe (KKS). En revanche, les événements moins graves qui peuvent être gérés avec les ressources de la division concernée sont considérés comme des urgences. Ils sont évités ou surmontés à l'aide du système de gestion correspondant.

Pour prévenir ou gérer d'éventuelles crises, BKW a mis en place une structure organisationnelle efficace: les décisions stratégiques pertinentes et celles d'une importance fondamentale pour l'entreprise sont prises par la gestion de crise (membre de la direction du groupe). C'est le CEO qui décide de déclarer l'état de crise ou non, à la demande du responsable de la cellule de crise du groupe.

Cellule de crise du groupe et gestion des urgences

La cellule de crise est l'instrument de gestion central du groupe au niveau opérationnel. Son activité est basée sur des principes et des concepts techniques spécifiques à BKW, mais aussi sur un manuel qui est volontairement

accessible par voie analogique (en cas de panne d'Internet). En cas de crise, il est essentiel de réagir rapidement. Ainsi, le responsable de la cellule de crise du groupe a le pouvoir de prendre lui-même les mesures nécessaires lorsque l'urgence exige une action immédiate.

En fonction de l'évaluation de la situation, d'autres représentants des divisions et des experts externes peuvent être intégrés à une «cellule de crise élargie» (eKKS). Cette organisation, qui regroupe une expertise interne et externe, permet de traiter tous les types de crises selon un schéma de fonctionnement précis. La cellule de crise est soutenue par une équipe d'assistance et un «COM-Backoffice». Sur instruction de la direction de la KKS, cet Office se charge de la communication interne et externe, et assume la responsabilité des relations avec les médias sur le terrain. À l'échelle du groupe, environ 80 membres du personnel de BKW sont impliqués dans la gestion de crise.

Une gestion des cas d'urgence propre à chaque division est mise en place avec des cellules d'urgence spécifiques. Ces systèmes de gestion définissent et décrivent les responsabilités et les niveaux d'escalade, avec leurs processus et leurs flux d'informations respectifs. La sécurité des personnes reste la priorité de toutes les mesures d'urgence. Les divisions assurent également la gestion des menaces et des attaques virtuelles (cibles, processus et responsabilités en cas de cyberincidents et de cyberurgences). De plus, les plans de réaction d'urgence décrivent l'interaction avec les organisations d'urgence des autres divisions et avec la cellule de crise du groupe.

Cybersécurité

La direction du groupe assume l'organisation opérationnelle de la cybersécurité. Elle délègue la conception stratégique et tactique du système de gestion de la cybersécurité et la mise en œuvre opérationnelle de la cybersécurité à la fonction Group Security, sous la direction du Group Chief Information Security Officer (Group CISO). Ce dernier dépend du CIO, qui est lui-même subordonné au CFO. Le CISO agit sur le fondement de la directive du groupe sur la cybersécurité. Il développe la stratégie de cybersécurité, définit les principes de cybersécurité (cf. graphique à droite), met à disposition toutes les exigences en matière de sécurité de l'information et d'exploitation sûre des infrastructures informatiques et opérationnelles, et vérifie régulièrement qu'elles sont bien respectées. À l'avenir, les directives de gestion de la cybersécurité à l'échelle du groupe seront

également définies dans la Cyber Security & Privacy Policy qui sera adoptée en 2025. Les tâches opérationnelles liées à la cybersécurité sont exécutées de manière décentralisée par les délégués à la sécurité locaux (Local Security Officers) dans les sociétés BKW.

Afin d'identifier et de prévenir d'éventuels cyberincidents et de contrer les attaques réelles, BKW a mis en place une stratégie à quatre piliers. Cette dernière est mise en œuvre à l'aide de l'Information Security Management System (ISMS) (cf. illustration). Les cibles de cette stratégie sont fixées en tenant compte de la stratégie du groupe et de la situation de menace actuelle. Les critères essentiels sont la disponibilité des prestations, mais aussi la confidentialité et l'intégrité des données dans les domaines de la technologie, des processus et de l'organisation.

Aperçu de la stratégie de cybersécurité



Les principes de la cybersécurité: vue d'ensemble



Chez BKW, la cybersécurité est exercée selon les normes de sécurité internationalement reconnues NIST Cybersecurity Framework (CSF)⁷⁶ et ISO/IEC 27001/27002:2022, IEC 62443, et conformément aux standards de la branche édictés par l'Association des entreprises électriques suisses (AES). Pour analyser et évaluer le niveau de sécurité, le NIST CSF est appliqué, accompagné à intervalles réguliers par des tests de résistance et des audits internes et externes.

BKW est particulièrement attentive à la sécurité des données et de l'information. L'ISMS comprend

des processus imbriqués pour déterminer le niveau de sécurité et mettre en œuvre les spécifications nécessaires, ainsi que pour vérifier, optimiser et rapporter les mesures implémentées. BKW collabore en outre étroitement avec des autorités et des organismes dans le contexte de la stratégie de cybersécurité nationale, et définit en grande partie les exigences et recommandations de sécurité dans la branche suisse de l'énergie. Elle contribue notamment à définir les niveaux légaux de résilience permettant d'atteindre des valeurs de maturité cybersécurité minimale dans le secteur de l'énergie.

⁷⁶ Le NIST Cybersecurity Framework propose des bonnes pratiques et des orientations pour aider les entreprises du secteur privé à améliorer leur gestion des risques liés à l'information et à la cybersécurité.

ACTIONS EN MATIÈRE DE PRÉPARATION AUX CAS D'URGENCE

En 2024, BKW a mené de nombreuses actions, que ce soit au niveau de la cellule de crise du groupe ou de la cybersécurité (liste non exhaustive):

Cellule de crise du groupe

- Chaque année, 30 à 40 collaborateurs, dont tous les membres de la cellule de crise du groupe, sont formés dans différentes disciplines. Les formations s'articulent autour d'exercices de crise basés sur des scénarios avec un accompagnement externe, l'équipement adéquat d'une salle de crise et des moyens de communication alternatifs. En 2024, le scénario a simulé le chantage exercé par un hacker. Chaque scénario est utilisé deux fois, et les scénarios sont renouvelés tous les deux ans.
- Les nouveaux membres bénéficient d'une formation approfondie d'une demi-journée, basée sur des études de cas et leur analyse.

Cybersécurité

Le programme annuel de cybersécurité dédié à l'ensemble du groupe BKW comprend une multitude de projets, dont les suivants, entre autres, ont été réalisés en 2024 (liste non exhaustive):

- Actions de sensibilisation, formations et communication via différents canaux, qui s'adressent à diverses parties prenantes (Awareness Communication)
- Expansion du programme Bug Bounty
- Simulations d'hameçonnage au niveau du groupe
- Security benchmarking au niveau du groupe (sondages et analyses du degré de maturité)
- Augmentation des capacités de détection et de réaction par le recours ciblé à de nouvelles technologies
- Mise à niveau opérationnelle du système de gestion (ISMS), désormais apte à la certification ISO/EC 27001:2022, certaines sociétés du groupe sont déjà certifiées
- Augmentation de la sécurité des applications et des données par l'utilisation de nouvelles procédures et technologies
- Audits internes et externes complets
- Réorganisation de la fonction Group Security

Cibles et métriques

CIBLES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION AUX CAS D'URGENCE

La préparation aux cas d'urgence des divisions de BKW doit être encore renforcée. Afin de garantir des réactions rapides et efficaces à des situations en constante évolution, mais aussi à des incidents imprévus qui affectent l'exploitation, les plans de réaction d'urgence doivent être enrichis en permanence dans toutes les divisions. Des formations seront dispensées aux collaborateurs concernés de toutes les divisions à partir des plans de réaction d'urgence.

En outre, BKW a pour priorité de consolider en permanence ses capacités à détecter et à contrer les cyberattaques, mais aussi à limiter les dommages. Pour ce faire, les moyens financiers et humains de la fonction Group Security seront encore renforcés. De plus, des formations et des campagnes annuelles de cybersécurité doivent être proposées à tout le personnel et continuellement développées.

MÉTRIQUES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION AUX CAS D'URGENCE

En 2024, BKW a enregistré chaque mois en moyenne près de 1500 événements liés à la cybersécurité et quelque 50 000 tentatives d'hameçonnage. Sur l'ensemble des événements pertinents pour la sécurité, une moyenne mensuelle d'environ 40 incidents effectifs avec intervention a été constatée. Pour l'aider à maîtriser

ces incidents liés à la cybersécurité, BKW recourt à des prestations externes au titre de SOCaas (Security Operation Center as a Service).

En 2024, 72% des collaborateurs ayant accès à un ordinateur ont suivi un programme d'apprentissage en ligne sur la cybersécurité.

Annexe

Lindt & Sprüngli, Olten

Marc Hasler, chef de projet, Sigren, BKW Building Solutions, contrôle les armoires de couplage du Cocoa Center.



TABLE DES MATIÈRES

- 154 Mise en œuvre de l'unbundling chez BKW – pour une concurrence équitable
- 159 Bilan des déchets
- 160 Indice ESRS
- 164 Indice TCFD
- 165 Contribution de BKW aux Objectifs de développement durable

Mise en œuvre de l'unbundling chez BKW – pour une concurrence équitable

Avec des solutions globales pour l'énergie, le bâtiment et l'infrastructure, BKW s'engage pour des espaces où il fait bon vivre. Avec sa stratégie à trois piliers (cf. p. X du rapport de gestion), elle opère dans les domaines d'activité «Infrastructure & Buildings» (qui comprend les divisions «Building Solutions», «Engineering» et «Infra Services»), «Energy Solutions» (avec les divisions «Energy Markets» et «Energy Production») et «Power Grid».

Alors que BKW est en complète concurrence avec les autres acteurs du marché dans les deux premiers de ces domaines d'activité, ses missions relèvent du monopole dans le domaine d'activité Power Grid, avec l'exploitation du réseau de distribution et la fourniture d'électricité aux clients en approvisionnement de base. Ces missions comprennent, d'une part, le secteur Réseaux (y compris l'obligation de raccordement des consommateurs, des accumulateurs et des producteurs) et, d'autre part, la fourniture d'énergie aux clients en approvisionnement de base au sein de sa zone de desserte: les consommateurs dont la consommation annuelle est inférieure à 100 MWh sont liés à leur gestionnaire de réseau pour l'approvisionnement en énergie et ne peuvent pas choisir librement leur fournisseur d'électricité. Par conséquent, BKW dispose dans ces domaines d'activité d'une position de monopole prévue par la loi.

Les pages suivantes démontrent comment BKW s'assure, par la mise en œuvre des consignes dites de séparation («unbundling»), que les domaines d'activité de BKW soumis à la concurrence ne tirent aucun avantage de ses missions en monopole.

Exigences légales de «séparation»

Du point de vue de la théorie de la concurrence, une position de monopole peut entraîner des conséquences négatives: il existe un risque qu'elle soit exploitée pour obtenir des avantages par rapport aux concurrents dans des domaines concurrentiels. Cela peut par exemple prendre la forme de subventions croisées, notamment si des recettes excessives sont engrangées dans le domaine concerné par le monopole afin

de soutenir les activités concurrentielles. Mais il peut aussi s'agir d'exploiter des avantages concurrentiels en mettant à profit des informations sur les clients issues d'activités de monopole, dont les concurrents ne disposent pas.

Lors de la promulgation de la loi sur l'approvisionnement en électricité («LApEI»), le législateur était conscient de cette problématique. C'est la raison pour laquelle l'art. 10 de la LApEI prévoit des règles de séparation des activités de monopole et de concurrence:

1. Les entreprises d'approvisionnement en électricité doivent assurer l'indépendance de l'exploitation du réseau. Les subventions croisées entre l'exploitation du réseau et les autres secteurs d'activité sont interdites.
2. Sous réserve des obligations de renseigner prévues par la loi, les informations économiques sensibles obtenues dans le cadre de l'exploitation des réseaux électriques doivent être traitées confidentiellement et ne pas être utilisées dans d'autres secteurs d'activité par les entreprises d'approvisionnement en électricité.
3. Les entreprises d'approvisionnement en électricité doivent séparer au moins sur le plan comptable les secteurs du réseau de distribution des autres secteurs d'activité.

BKW a mis en œuvre ces prescriptions par le biais de ses structures internes en termes de droit des sociétés, d'organisation et de systèmes, mais aussi au moyen de consignes internes (directives, règlements), auxquelles son personnel est formé.

Séparation légale des divisions de services

Au sein de BKW SA, les divisions «Building Solutions», «Engineering» et «Infra Services» forment des groupes d'entreprises juridiquement autonomes et détachés du secteur Réseaux. Avec la séparation légale du domaine d'activité «Infrastructure & Buildings» des activités réglementées, BKW va au-delà des exigences de la LApEI, puisque ces activités de services sont fournies par ses propres sociétés, qui sont indépendantes au niveau de leur personnel, organisées

de manière autonome et disposent de leur propre structure de direction. Comme chaque société doit établir ses propres comptes, les activités commerciales correspondantes sont entièrement séparées des secteurs réglementés sur le plan comptable et les prestations entre différentes sociétés du groupe sont facturées conformément aux exigences du droit fiscal, notamment le principe de pleine concurrence.

Séparation organisationnelle du secteur Réseaux et du secteur Énergie

Pour des raisons historiques, les domaines d'activité «Energy Solutions» (qui comprend les divisions «Energy Markets» et «Energy Production») et «Power Grid» sont réunis au sein de BKW Energie SA. D'un point de vue organisationnel, ces domaines sont toutefois indépendants l'un de l'autre: chacun a sa propre direction, qui est responsable de la gestion opérationnelle des activités commerciales attribuées au domaine. Les domaines d'activité disposent de leurs propres collaborateurs et de leur propre organisation, qui agissent indépendamment, sous réserve de l'utilisation de Shared Services proposés par les fonctions du groupe.

Shared Services

Pour réaliser des économies d'échelle, diverses fonctions du groupe proposent certains services à l'ensemble du groupe, et ces derniers sont utilisés par tous les domaines d'activité (y compris le domaine d'activité Power Grid). Cela comprend notamment des services dans les domaines suivants: Corporate Human Resources, Legal & Compliance, IT Services ou Communication. Ces services sont facturés au sein du groupe aux différents domaines d'activité sur la base de critères prédéfinis de manière uniforme, en tenant notamment compte des exigences réglementaires.

Séparation comptable et affectation des coûts

Coûts imputables du réseau de distribution

En application de l'art. 10, al. 3, de la LAPeI, le secteur du réseau de distribution est séparé de la comptabilité financière des autres domaines d'activité de BKW Energie SA par le biais d'un périmètre comptable distinct. Tous les coûts imputés au secteur du réseau de distribution sont traités par le biais de processus comptables distincts et saisis dans des éléments d'imputation spécifiques

propres. Ainsi, les coûts facturés aux utilisateurs du réseau par le biais des tarifs d'utilisation du réseau et d'approvisionnement de base sont clairement définis et compréhensibles.

Les coûts imputables liés à l'exploitation du réseau de distribution sont définis dans la loi et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité et établis dans les documents de la branche, mais aussi dans les directives de l'autorité de régulation (Commission fédérale de l'électricité, ElCom) concernant le reporting annuel des coûts.

Les coûts pouvant être facturés aux consommateurs finaux par le biais de la tarification du réseau comprennent les coûts d'exploitation et les coûts de capital d'un réseau sûr, performant et efficace:

- les coûts d'exploitation imputables comprennent les coûts d'exploitation et de maintenance du réseau de distribution, le raccordement au réseau, la mesure, la mise à disposition des données et la facturation de l'utilisation du réseau, ainsi que les coûts du réseau en amont, les pertes de réseau, les redevances et les impôts directs.
- Les coûts de capital imputables sont composés des amortissements et des intérêts calculés. Ces derniers résultent de l'actif nécessaire à l'exploitation (valeur résiduelle de l'actif immobilisé, y compris les installations en cours de construction et l'actif circulant net), multiplié par le coût du capital réglementaire (WACC) à appliquer, qui est défini par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Les coûts imputables selon les dispositions réglementaires sont attribués aux différents niveaux du réseau et facturés aux groupes de consommation concernés par le biais des tarifs d'utilisation du réseau.

Coûts imputables de l'approvisionnement de base

L'approvisionnement de base en énergie comprend la fourniture d'électricité dans la zone desservie de BKW aux consommateurs finaux captifs et aux consommateurs finaux qui renoncent à l'accès au réseau. L'approvisionnement de base étant également un monopole de droit et de

fait, les recettes autorisées sont aussi réglementées: le tarif est aligné sur les coûts de revient d'une production efficace et sur les contrats d'achat à long terme du gestionnaire du réseau de distribution (art. 4 OApEI). Ainsi, le gestionnaire du réseau de distribution doit tenir une comptabilité analytique séparée (art. 6, al. 4, LApEI).

Pour l'approvisionnement de base, les tarifs d'énergie de BKW se basent sur les coûts de revient du parc de centrales suisse et sur les contrats d'achat à long terme de BKW, sur les coûts résultant de l'obligation de reprise et de rétribution de la production d'électricité décentralisée dans la zone du réseau de distribution de BKW, et sur les coûts d'approvisionnements en énergie supplémentaires auprès de tiers, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires pour garantir un approvisionnement sans interruption. BKW détermine ces éléments de coûts à partir des prescriptions légales et des recommandations de la branche de l'AES.

Les coûts de revient imputables de la production propre comprennent les coûts d'exploitation et de capital, mais aussi les taxes liées à la production les prestations fournies aux collectivités publiques:

- Les charges d'exploitation regroupent tous les coûts directement liés à la production. Cela concerne notamment les coûts d'approvisionnement en énergie pour couvrir les besoins propres et la maintenance des installations de production.
- Les coûts de capital imputables comprennent les amortissements comptables et les intérêts calculés sur les actifs nécessaires à la production. Ils sont basés au maximum sur les coûts initiaux d'acquisition ou de fabrication. Le WACC du secteur Production détermine les intérêts calculés des valeurs résiduelles des installations. Celui-ci inclut de manière adéquate les risques liés à la production d'électricité.

Outre les coûts de production, les coûts imputables pour la fourniture d'énergie dans le cadre de l'approvisionnement de base comprennent un montant reconnu par l'EiCom conformément à sa directive 03/2022, pouvant atteindre 60 CHF par destinataire de facture et par an, pour les coûts d'administration et de distribution. Ce mon-

tant couvre toutes les dépenses qui sont liées directement à l'achat et à la distribution d'énergie, y compris pour la direction, le secrétariat, la comptabilité, les rappels et le recouvrement, le Controlling, les ressources humaines, l'informatique, le standard téléphonique et les pertes sur débiteurs. Les coûts de gestion et d'administration, les impôts sur le bénéfice et le capital, mais aussi les intérêts calculés sur l'actif circulant net sont également pris en compte.

Surveillance exercée par l'EiCom

BKW estime chaque année à l'avance les coûts imputables pour les réseaux de distribution et l'approvisionnement de base pour l'année tarifaire suivante et les communique à l'EiCom conformément aux prescriptions réglementaires. L'EiCom peut demander des informations supplémentaires et lancer une procédure de contrôle des comptabilités analytiques.

En 2018, l'EiCom a ouvert une procédure de contrôle des coûts de l'approvisionnement de base à l'encontre de BKW Energie SA et de la Société des Forces Électriques de La Goule SA, qui est encore pendante à ce jour auprès du Tribunal administratif fédéral. BKW et l'EiCom ont des avis divergents sur plusieurs sujets conceptuels, notamment sur la question de savoir si et comment les volumes de livraison et les coûts d'approvisionnement issus de contrats commerciaux et générés par le négoce d'énergie doivent être pris en compte dans les coûts de revient, quel WACC est approprié pour la rémunération du capital engagé dans la production, et si un tarif unique pour l'approvisionnement de base est admissible pour l'ensemble du groupe BKW.

Utilisation des bénéfices issus de l'activité réglementée

Conformément aux explications ci-dessus, les recettes de BKW issues de ses activités réglementées découlent des coûts imputables. BKW réalise un bénéfice réglementé grâce à la rémunération du capital investi dans les réseaux de distribution et la production propre, conformément aux taux définis pour les coûts de capital, mais aussi grâce à une marge par rapport au coût maximal prescrit par l'EiCom en ce qui concerne les coûts de distribution et d'administration dans l'approvisionnement de base. Pour ce qui est de l'utilisation de ces bénéfices réglementés, il

n'existe aucune prescription réglementaire, et BKW est en principe libre d'en disposer à sa discrétion.

Au niveau des comptes IFRS du groupe BKW, le résultat des activités réglementées est inclus dans les résultats de différents domaines d'activité: le résultat régulé issu de l'approvisionnement de base fait partie du résultat du domaine d'activité Énergie, car il s'agit de recettes provenant de la fourniture d'électricité. En revanche, le résultat régulé des réseaux de distribution est comptabilisé dans le domaine d'activité Power Grid. Les coûts et recettes imputables selon les dispositions réglementaires sont présentés dans un périmètre comptable distinct de la division Power Grid, qui correspond aux «Comptes annuels réglementaires du réseau de distribution de BKW Energie SA»⁷⁷ publiés. Ces derniers se distinguent des comptes annuels établis selon les normes IFRS et présentés dans le rapport de gestion, notamment en raison d'écarts dans la présentation des charges et des produits, qui n'ont pas d'incidence sur l'EBIT (par exemple, directives différentes pour la comptabilisation des produits et des charges résultant de la rétribution de l'injection à prix coûtant, ou RPC). D'autre part, le résultat du domaine d'activité Power Grid présenté dans le rapport de gestion comprend également d'autres résultats qui ne sont pas liés aux activités réglementées de ce domaine. Au total, on constate toutefois que le résultat obtenu à partir des activités réglementées correspond dans une large mesure aux investissements que BKW effectue dans l'entretien et l'extension de l'infrastructure de réseau afin de garantir une exploitation impeccable du réseau de distribution (cf. [référence dans le rapport de gestion]).

Séparation des informations

La séparation des informations indique que BKW ne doit pas bénéficier d'un avantage sur le marché par rapport à ses concurrents grâce aux données et aux relations clients acquises dans le secteur Réseaux. Il lui est par exemple interdit d'utiliser sur le marché libre de l'énergie des données spécifiques aux clients à des fins de prospection et d'établissement d'offres. C'est notamment le cas des courbes de charge, que le gestionnaire de réseau enregistre en tant que responsable de la métrologie.

Dans sa directive du groupe relative à la séparation, BKW a mis en place des actions complètes pour garantir la séparation des informations. L'ensemble du personnel doit se conformer à cette directive. Elle est publiée sur l'Intranet et ainsi accessible à tous en interne. De plus, le service juridique du groupe organise régulièrement des formations sur ce thème à l'attention des collaborateurs qui travaillent dans des domaines susceptibles d'être concernés par les obligations de séparation. En outre, les collaborateurs désignés du service juridique du groupe se tiennent à disposition pour répondre à toute question spécifique sur l'utilisation des données ou toute demande d'informations. Le système de conformité mis en place à l'échelle du groupe permet de signaler les éventuelles violations de la directive sur la séparation. Aucun cas n'a été signalé lors de l'exercice sous revue.

Restrictions d'accès aux données du gestionnaire de réseau

Les données économiques sensibles liées à l'exploitation du réseau ne sont accessibles qu'aux collaborateurs qui en ont besoin dans le cadre de leur activité au sein du secteur Réseaux (principe du «need to know»). Les autres collaborateurs de BKW n'ont pas accès à ces données.

Par exemple, cette exigence de base est également mise en œuvre lors de l'utilisation de données de mesure au sein du domaine d'activité Power Grid: chaque utilisation doit être vérifiée et validée par le responsable des données de mesure. Pour cela, il accorde une attention particulière au respect des exigences réglementaires et de la neutralité concurrentielle: ainsi, les données de mesure sont fournies au domaine d'activité «Energy Markets», qui en a besoin pour gérer le groupe-bilan de BKW Energie SA concernant les clients approvisionnés par BKW, exactement de la même manière qu'à tout autre fournisseur d'électricité approvisionnant des clients dans la zone de desserte de BKW, conformément aux normes et processus d'échange de données en vigueur dans la branche.

Contact avec les clients et service client

En vertu de la séparation des informations, les contacts avec les clients dans le secteur réglementé ne doivent pas non plus être utilisés

⁷⁷ Voir: <https://www.bkw.ch/fr/energie/publications-legales/comptes-annuels-reseaux-de-distribution-de-bkw-energie-sa>

simultanément pour le démarchage concernant des prestations en concurrence. À cet effet, BKW vérifie régulièrement les contenus qu'elle publie dans le domaine des activités réglementées (p. ex. sites Internet). Les futures actions de communication sont contrôlées par le service juridique de BKW avant leur publication. Cela concerne aussi bien les actions ponctuelles que les informations récurrentes destinées aux clients (p. ex. le magazine clients flash!).

Chez BKW, les demandes des clients sont traitées par un centre de service à la clientèle, qui est organisé pour répondre aux besoins de la clientèle réglementée et du marché libre, conformément aux prescriptions d'unbundling:

- Les clients qui achètent leur électricité via le réseau de BKW et qui relèvent en même temps du monopole d'approvisionnement de BKW sont pris en charge par un centre de service à la clientèle spécifique au sein du domaine d'activité Power Grid. Il existe un numéro de service pour ces clients.
- Les clients qui achètent leur électricité via le réseau de BKW, mais qui ont choisi librement leur fournisseur, sont pris en charge, si leur fournisseur est BKW, par le service à la clientèle du domaine d'activité Energy Markets. Si leur fournisseur n'est pas BKW, les clients sont pris en charge du côté du réseau par le service de conseil aux clients du réseau.

Il est ainsi garanti que les clients qui achètent leur électricité via le monopole de distribution de BKW et qui exercent leur libre accès au marché sont suivis par des collaborateurs différents pour l'énergie et le réseau. Les données de ces clients sont conservées dans des systèmes différents et les collaborateurs concernés sont formés en interne aux règles de séparation applicables.

Si des clients du réseau adressent d'autres demandes au centre de service à la clientèle de Power Grid, les collaborateurs ont pour consigne de ne pas donner d'informations sur les prestations de BKW et de ne pas les recommander. Par exemple, si un client interroge le service concernant des prestataires d'installations photovoltaïques, les collaborateurs sont tenus de le renvoyer vers les moteurs de recherche habituels sur Internet ou vers le site Internet de Swissolar, qui contient un registre des installateurs solaires. Cette mesure permet de s'assurer que les contacts avec les clients dans le secteur réglementé ne sont pas utilisés pour placer des prestations dans les domaines concurrentiels.

Bilan des déchets

Quantité de déchets destinés à la récupération, par procédé de valorisation⁷⁸

Quantité en tonnes (t)	2023	2024
Déchets dangereux évités		
Préparation en vue d'une réutilisation	0	0.9
Recyclage	42.3	114.4
Autres procédés de récupération	0	1.9
Total des déchets dangereux évités	42.3	117.2
Déchets non dangereux évités		
Préparation en vue d'une réutilisation	0	62.5
Recyclage	2 863.7	3 908.9
Autres procédés de récupération	3.3	529.9
Total des déchets non dangereux évités	2 867.1	4 501.3
Total des déchets évités	2 909.4	4 618.5

Quantité de déchets destinés à l'élimination, par procédé de traitement⁷⁸

Quantité en tonnes (t)	2023	2024
Déchets dangereux		
Incinération (avec récupération d'énergie)	395.7	468.2
Mise en décharge	0	0
Autres procédés d'élimination	0.4	12.8
Total des déchets dangereux	396.1	483.1
Déchets non dangereux		
Incinération (sans récupération d'énergie)	0	0
Incinération (avec récupération d'énergie)	1 783.2	1 876.4
Dont détritrus flottants ⁷⁹	1 482.0	1 590.5
Mise en décharge	115.6	83.6
Autres procédés d'élimination	0.9	8.16
Total des déchets non dangereux	1 899.8	1 968.1
Déchets urbains	n. a.	2 795.6
Total des déchets	2 295.9	5 246.8

BKW produit à la fois des déchets urbains ordinaires et des déchets d'exploitation. La saisie et la consolidation uniformes à l'échelle du groupe des quantités de déchets constituent toujours un défi important, car dans certains domaines d'activité, notamment en dehors de la Suisse, l'élimination des déchets est réglementée et traitée de manière décentralisée. En Suisse, les données relatives aux déchets d'exploitation sont principalement collectées en collaboration avec les entreprises d'élimination des déchets mandatées par BKW. La granularité des données varie selon les domaines d'activité et reste parfois encore incomplète.

L'augmentation des quantités de déchets par rapport à l'année précédente est principalement due au comblement de lacunes dans les données. Désormais, BKW présente également une estimation des déchets urbains produits par ses bureaux⁸⁰. Ces déchets ne sont pas directement éliminés par une entreprise d'élimination des déchets, mais ils sont récupérés par le biais de la collecte communale, puis généralement brûlés dans des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM). BKW ne cesse d'augmenter le traitement de ses déchets et elle vise un bilan complet dans les prochaines années.

78 Déchets pour Energy Production, Energy Markets, Power Grid, Infra Services, parties des divisions Engineering et Building Solutions; Suisse uniquement ; déchets radioactifs exclus.

79 Troncs et branches ainsi que matériaux organiques produits notamment par les centrales au fil de l'eau. BKW s'acquitte de son obligation d'éliminer cette fraction de déchets produite en dehors de ses activités d'exploitation.

80 Valeur moyenne de 270 kg de déchets urbains par ETP et par année | Swissrecycle.ch

Indice European Sustainability Reporting Standards (ESRS)

Les tableaux suivants énumèrent toutes les exigences de publication issues de l'ESRS 2 et des dix normes ESRS thématiques. Ils indiquent également où trouver les informations correspondantes dans le rapport de gestion. Les normes thématiques E2, S2 et S3 ne sont pas importantes pour BKW (cf. page 69) et n'ont donc pas été incluses dans le rapport («non important»). Les obligations de déclaration issues du Code des

obligations suisse font exception à cette règle. En outre, d'autres points de données issus des normes thématiques applicables à BKW n'ont pas été inclus dans le rapport, car ils ne concernent pas des incidences, des risques ou des opportunités significatifs. D'autres informations n'ont pas non plus été incluses («non inclus dans le rapport») en raison de l'évolution actuelle de la mise en œuvre des ESRS.

Informations générales

Exigence de publication		Page
ESRS 2 Informations générales à publier		
BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	60
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	60
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	61 173-198
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	62
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	62-63 212-213
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable en matière de durabilité	63
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	24-25 63
SBM-1	Position de marché, stratégie, modèle(s) économique(s) et chaîne de valeur	16-21 64-67
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	67-68
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le ou les modèles économiques	29-30 69-75
IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	76-77
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les déclarations relatives à la durabilité de l'entreprise	160-163

Informations sur l'environnement

Exigence de publication d'informations		Page
ESRS E1 Changement climatique		
ESRS 2 GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	62-63
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	83
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	70 84-86
ESRS 2 IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	87-88
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	89
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	90-91
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	92-93
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	94-96
E1-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	97-99

Exigence de publication d'informations		Page
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Non inclus dans le rapport
E1-8	Tarifification interne du carbone	Non inclus dans le rapport
E1-9	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	Non inclus dans le rapport
ESRS E2 Pollution		
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures de recensement et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution	76-77
E2-1	Politiques en matière de pollution	Non important
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	Non important
E2-3	Cibles liées à la pollution	Non important
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	Non important
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	Non important
E2-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à la pollution	Non important
ESRS E3 Ressources aquatiques et marines		
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines	101
E3-1	Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	102
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	Non inclus dans le rapport
E3-3	Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	103
E3-4	Consommation d'eau	Non inclus dans le rapport
E3-5	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	Non inclus dans le rapport
E4 Biodiversité et écosystèmes		
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	Non inclus dans le rapport
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	71 105
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes	106
E4-2	Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	107
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	108
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	109
E4-5	Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	Non inclus dans le rapport
E4-6	Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non inclus dans le rapport
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire		
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	111
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	111
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	112
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	113
E5-4	Ressources entrantes	114
E5-5	Ressources sortantes	Non important Bilan des déchets: 159
E5-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Non inclus dans le rapport

Informations sociales

Exigence de publication	Page
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	
ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées	67-68
ESRS 2 SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	72-73 117
S1-1 Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	118-120
S1-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	120
S1-3 Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	121 134
S1-4 Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	121-122
S1-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	123
S1-6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise	124
S1-7 Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	Non inclus dans le rapport
S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social	Non inclus dans le rapport
S1-9 Métriques de diversité	125
S1-10 Salaires décentés	Non inclus dans le rapport
S1-11 Protection sociale	Non important
S1-12 Personnes handicapées	Non inclus dans le rapport
S1-13 Métriques de la formation et du développement des compétences	Non inclus dans le rapport
S1-14 Métriques de santé et de sécurité	125
S1-15 Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Non inclus dans le rapport
S1-16 Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	Non inclus dans le rapport
S1-17 Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	140
ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	
ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées	Non important
ESRS 2 SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	Non important
S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Non important
S2-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	Non important
S2-3 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	134

Exigence de publication	Page	
S2-4	Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	Non important
S2-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Non important
ESRS S3 Communautés touchées		
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	Non important
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	Non important
S3-1	Politiques relatives aux communautés touchées	Non important
S3-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	Non important
S3-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations	134
S3-4	Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions	Non important
S3-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Non important
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finals		
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	67-68
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	73 127
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals	127-128
S4-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finals	128-129
S4-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finals de faire part de leurs préoccupations	128-129
S4-4	Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions	129
S4-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	130

Informations sur la gouvernance

Exigence de publication	Page	
ESRS G1 Conduite des affaires		
ESRS 2 GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	61 173-198
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	76-77
G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	133-134
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	135-138
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	139
G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	140
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	Non important
G1-6	Pratiques en matière de paiement	140

Indice TCFD

Recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) sur la publication d'informations liées au changement climatique

	Page
Gouvernance	
a. Décrire la manière dont le conseil d'administration supervise les risques et opportunités liés au changement climatique	61 182
b. Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques liés au changement climatique	61 76-77 182
Stratégie	
a. Décrire les risques et opportunités liés au changement climatique à court, moyen et long terme pour l'entreprise	70 85-86
b. Décrire l'impact des risques et opportunités liés au changement climatique sur les activités, la stratégie et la planification financière	84
c. Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation vis-à-vis de différents scénarios liés au changement climatique, y compris un scénario 2 °C ou inférieur	84-85
Gestion des risques	
a. Décrire les processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques	87-88
b. Décrire les processus de gestion des risques climatiques	24-25
c. Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques sont intégrés dans le système général de gestion des risques de l'entreprise	24-25 87-88
Chiffres-clés et cibles	
a. Publier les indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités climatiques dans le cadre de la stratégie et du processus de gestion des risques	119-120 (dans la version allemande)
b. Publier des indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques connexes dans les périmètres 1 et 2, et si pertinent, le périmètre 3	99
c. Décrire les objectifs fixés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs	92-93

Contribution de BKW aux Objectifs de développement durable

Outre les principes du Pacte mondial des Nations Unies, BKW adhère aux 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030. Elle soutient l'Agenda 2030 de diverses manières grâce à son modèle économique et à ses activités

en faveur de la durabilité. Avec la stratégie «Solutions 2030» et les actions et objectifs de durabilité qui y sont définis, elle contribue principalement à quatre objectifs de développement durable (liste non exhaustive):

Orientation stratégique	Objectifs de développement durables (ODD) liés de l'Agenda 2030	Contribution de BKW
<p>Climat</p> 	<p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p> <p>13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p>	 <p>Chapitre Changement climatique et transition énergétique, pages 82-99</p>
<p>Énergie</p> 	<p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p> <p>7.1: D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p> <p>7.2: D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial</p> <p>7.3: D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique</p>	 <p>Chapitre Changement climatique et transition énergétique, pages 82-99</p>
<p>Nature</p> 	<p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable</p> <p>15.5: Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</p>	 <p>Chapitre Biodiversité et écosystèmes, pages 104-109</p>
<p>Être humain</p> 	<p>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p>8.5: D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</p> <p>8.8: Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire</p>	 <p>Chapitre Collaborateurs, pages 116-125</p>

Informations pour les investisseurs

167 Informations pour les investisseurs

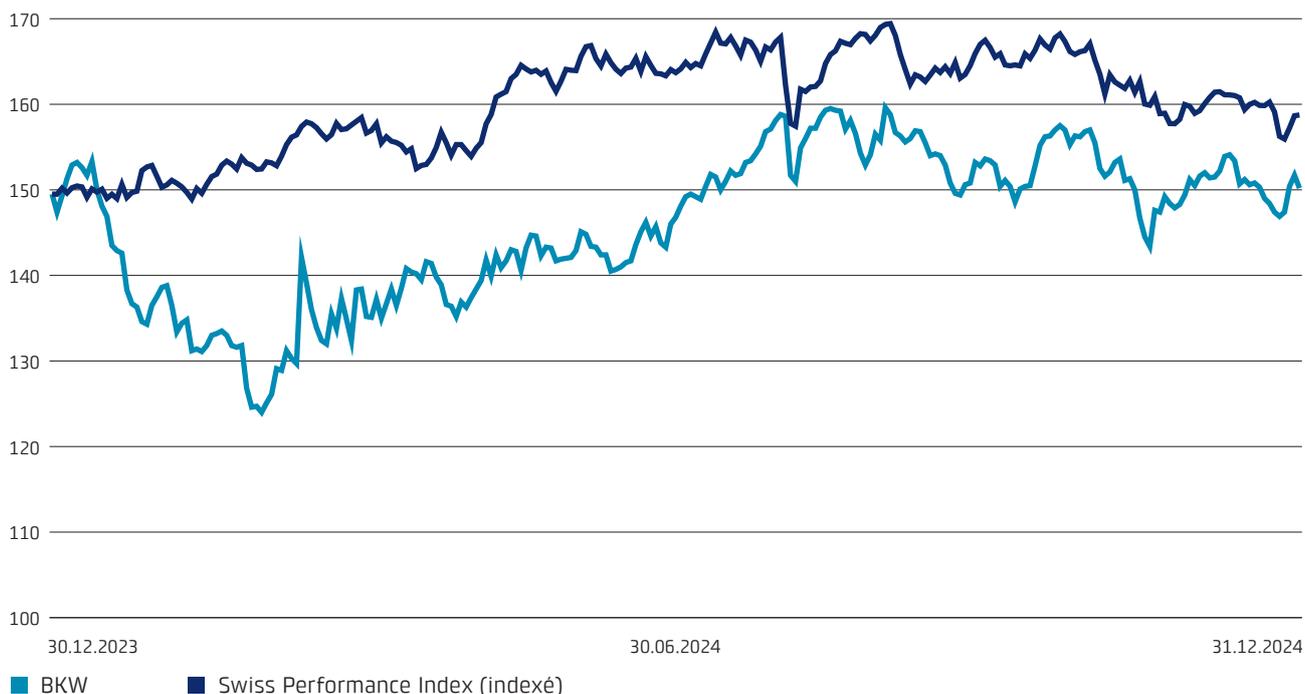
168 Informations importantes sur l'action, les emprunts et le calendrier financier

171 Chiffres-clés concernant la production

Informations importantes sur l'action, les emprunts et le calendrier financier

Évolution du cours de l'action BKW

30.12.2023 – 31.12.2024



Après un creux au premier trimestre, la valeur de l'action BKW a augmenté en continu, son cours culminant à un nouveau record annuel de CHF 162,40 à la mi-août. Durant le reste de l'année, elle a ensuite oscillé entre CHF 140 et 155. L'action a finalement clôturé à CHF 150,20,

enregistrant ainsi pour 2024 une performance de 2,99 % dans un contexte toujours exigeant. Son rendement total cumulé pour la période de cinq ans allant de 2020 au 31 décembre 2024 s'élève à 138 %.

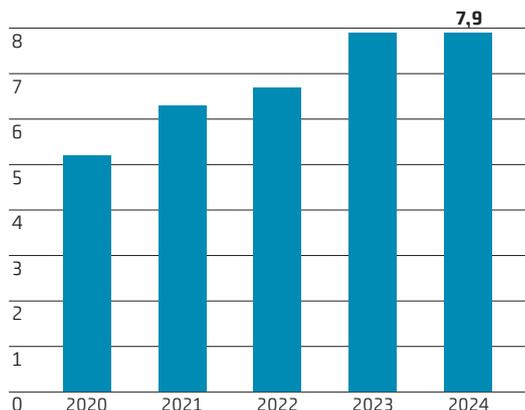
L'action BKW SA est cotée au segment principal de la SIX Swiss Exchange.

Symbole ticker	BKW
Numéro de valeur	13.029.366
Code ISIN	CH0130293662

L'action BKW figure dans les indices suivants: SPI, SPI Mid, SPI Extra, SPI ex SLI, Swiss All Share, UBS 100, et MSCI Switzerland.

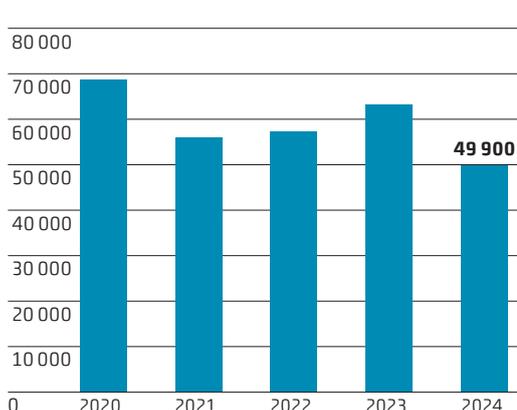
Capitalisation boursière

En milliards de CHF (au 31 décembre)



Volume quotidien moyen des échanges à la SIX

En unités



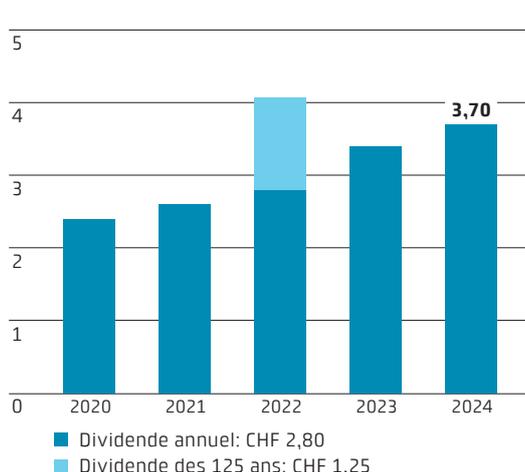
Politique de dividendes et rendement des actions

BKW vise un versement constant de dividendes, fondé sur un taux de distribution situé entre 35 et 50 % du bénéfice net corrigé.

Pour l'exercice 2024, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de verser un dividende ordinaire de CHF 3,70 par action. Les dividendes seront versés le 6 mai 2025.

Dividendes

En CHF



Rendement global des actions

Au 31 décembre depuis 2020



Dispositions relatives au transfert des actions

L'inscription d'un acquéreur d'actions de la société au registre des actions en tant qu'actionnaire ayant droit de vote peut être refusée pour les motifs suivants:

a) lorsqu'une personne physique ou morale ou une société de personnes vient à posséder directement ou indirectement plus de 5 % du capital-actions de la société grâce à son acquisition. Cette restriction est aussi valable pour les personnes morales, sociétés de personnes, associations de personnes et exploitations en main commune qui sont liées par le capital ou les voix, par une direction unique ou d'une quel-

conque autre manière. Elle vaut en outre pour toutes les sociétés de personnes et personnes physiques ou morales qui procèdent ensemble ou se sont mises d'accord pour acquérir les actions;

b) lorsque l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il a acheté les actions en son propre nom et pour son propre compte.



Actionnaires principaux

À la connaissance de BKW, les actionnaires suivants détenaient plus de 3 % des actions au 31 décembre:

	31.12.2024	31.12.2023
Canton de Berne	52,54%	52,54%
Groupe E SA	10,00%	10,00%
BlackRock Inc.	> 3%	> 3%

Le flottant, c'est-à-dire la part des actions détenues par le public, s'élève à environ 37,4 %.

Chiffres-clés par action

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Résultat	11,80	9,06
Fonds propres	98,77	87,44
Dividende	3,70	3,40
Dividende des 125 ans		
Rendement du dividende, en % ¹	2,5%	2,3%
Rapport cours/bénéfice ¹	12,7	16,5
Cours au 31 décembre	150,20	149,50
Cours le plus haut	162,40	167,40
Cours le plus bas	122,30	127,60

1 Sur la base du cours au 31 décembre

Emprunts obligataires

Au 31 décembre 2024, les emprunts en cours de BKW sont les suivants:

	Valeur nominale	Durée	Maturité	Code ISIN
Emprunt obligataire à 0,75%	200 millions de CHF	2018–2025	25.10.2025	CH0435590358
Emprunt obligataire à 0,875%	200 millions de CHF	2022–2026	27.4.2026	CH1179184390
Green Bond à 0,25%	200 millions de CHF	2019–2027	29.7.2027	CH0487087295
Green Bond à 1,125%	100 millions de CHF	2022–2029	27.4.2029	CH1179184408
Emprunt obligataire à 2,5%	300 millions de CHF	2010–2030	15.10.2030	CH0117843745
Green Bond à 1,5%	200 millions de CHF	2024–2034	18.10.2034	CH1380011192

Calendrier financier

Assemblée générale	29 avril 2025
Date ex-dividende	2 mai 2025
Versement des dividendes	6 mai 2025
Publication du résultat semestriel 2025	21 août 2025

Contact: investor.relations@bkw.ch

Chiffres-clés concernant la production

Type	Pays	2024 Puissance installée MW	2023 Puissance installée MW	2024 Prélèvement BKW GWh	2023 Prélèvement BKW GWh
Fil de l'eau	Suisse	247,0	247,0	1 307,0	1 111,9
Fil de l'eau	Italie	35,0	35,0	114,4	73,4
Stockage	Suisse	223,2	223,2	695,4	553,1
Stockage par pompage	Suisse	1 149,7	1 149,7	2 559,6	2 071,6
Petites hydrauliques	Suisse	35,9	35,9	158,0	124,4
Petites hydrauliques	Italie	24,4	24,4	113,5	68,1
Total centrales hydroélectriques		1 715,2	1 715,2	4 948,0	4 002,4
Éoliennes on-shore	Suisse	37,2	37,2	78,2	91,1
Éoliennes on-shore	Allemagne	159,3	135,5	242,0	269,8
Éoliennes on-shore	Italie	258,9	240,5	459,2	531,6
Éoliennes on-shore	France	168,2	168,2	343,8	435,8
Éoliennes on-shore	Norvège	172,8	172,8	505,6	507,4
Éoliennes on-shore	Suède	124,7	124,7	232,3	–
Total éolien		921,2	878,9	1 861,1	1 835,7
Total photovoltaïque	Suisse	14,4	14,4	11,5	12,8
Total Biomasse	Suisse	2,6	2,6	20,5	10,0
Nucléaire	Suisse	177,5	177,5	1 401,8	1 405,7
Nucléaire	France	155,0	155,0	872,8	729,8
Total centrales nucléaires		332,5	332,5	2 274,6	2 135,5
Gaz naturel	Italie	254,4	254,4	1 051,2	1 165,6
Charbon	Allemagne	235,0	235,0	461,5	372,3
Total centrales thermiques fossiles		489,4	489,4	1 512,7	1 537,8
Total production, y c. souscriptions et participations financières		3 475,2	3 433,0	10 628,4	9 534,4
Suisse		69,4	72,0	223,5	214,7
Allemagne		144,3	120,5	229,0	255,0
Italie		143,8	148,6	316,2	387,0
France		168,2	168,2	343,8	435,8
Production sous contrat (y c. RPC et feed-in)		525,7	509,3	1 112,5	1 292,6

Déclaration sur la gouvernance d'entreprise

173 Déclaration sur la gouvernance d'entreprise

- 175 Structure et actionariat du groupe
- 176 Structure du capital
- 177 Conseil d'administration
- 190 Direction du groupe
- 195 Rémunérations, participations et prêts
- 195 Droits de participation des actionnaires
- 196 Prises de contrôle et mesures de défense
- 196 Organe de révision
- 197 Politique d'information
- 197 Périodes de blocage des transactions
- 198 Changements importants depuis le 31 décembre 2024

Déclaration sur la gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration et la direction du groupe BKW attachent beaucoup d'importance à une bonne gouvernance d'entreprise dans l'intérêt des actionnaires et des autres parties prenantes, comme la clientèle, les collectivités publiques et le personnel. BKW garantit la transparence et permet à ses actionnaires et investisseurs de fonder leurs décisions d'investissement sur des éléments concrets.

Dans la gestion de ses activités, BKW s'appuie sur des principes de gouvernance d'entreprise reconnus, notamment le Code suisse de bonnes pratiques. Elle assure ainsi un juste équilibre entre conduite et contrôle, et dans ce sillage, un développement de l'entreprise adapté aux exigences de conformité réglementaire, de performance et de durabilité.

En sus des prescriptions légales et des normes internationales, BKW a inscrit les règles de gouvernance d'entreprise dans ses statuts, son règlement d'organisation et son code de conduite, ainsi que dans les règlements des différents comités du conseil d'administration.

Les informations ci-après sont conformes aux dernières exigences de la directive de la SIX Swiss Exchange en matière de gouvernance d'entreprise et au Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise d'économiesuisse (ver-

sion de 2023). Les rémunérations des échelons supérieurs de l'entreprise sont présentées dans le rapport de rémunération (cf. pages 206 à 220 du rapport de gestion). Les informations présentées se rapportent à la situation au 31 décembre 2024.

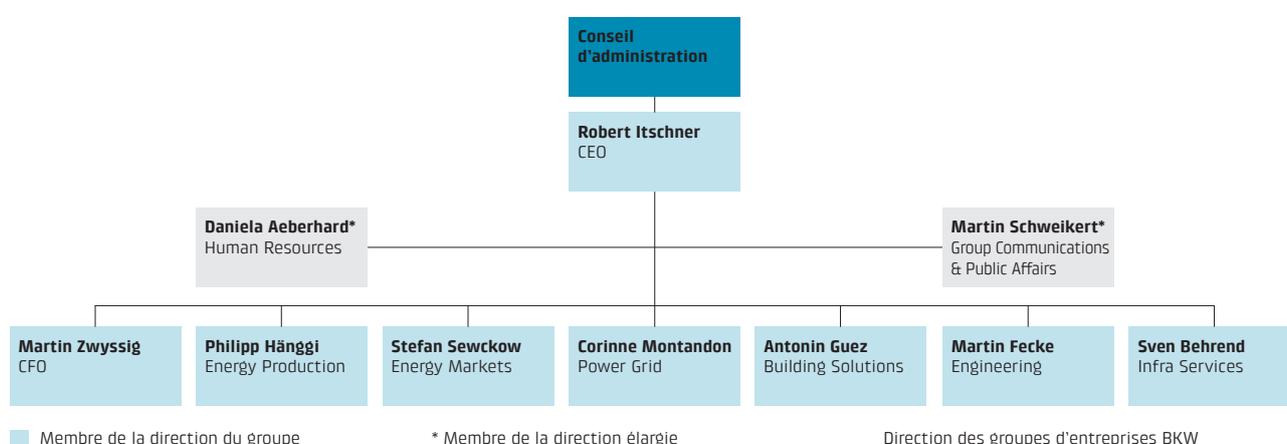
Le site Internet de BKW contient les statuts de BKW SA à l'adresse www.bkw.ch/statuts, la présentation de la direction du groupe et du conseil d'administration sur www.bkw.ch/organigramme, le code de conduite sur www.bkw.ch/codedeconduite, et bien d'autres informations encore. Le rapport de durabilité figure aux pages 55 à 165 du rapport de gestion et sur www.bkw.ch/durabilite.

1 Structure et actionariat du groupe

1.1 Structure du groupe

La structure opérationnelle du groupe BKW est illustrée par le graphique ci-après et précisée par les informations sur les segments au chiffre 6, pages 53 à 55 des états financiers du groupe BKW

dans la version allemande. L'organisation actuelle peut être consultée à tout moment sur le site Internet de BKW à l'adresse www.bkw.ch/organigramme.



Sociétés du groupe cotées

Les actions de BKW SA, dont le siège se trouve à Berne, sont cotées à la SIX Swiss Exchange depuis le 12 décembre 2011. Au 31 décembre 2024, sa capitalisation boursière s'élevait à 7924,7 millions de CHF.

Stammdaten BKW Aktien

Symbole ticker	BKW
Numéro de valeur	13.029.366
Code ISIN	CH0130293662
Monnaie de négoce	CHF
Type de titre	Action nominative

Périmètre de consolidation de BKW

Le périmètre de consolidation de BKW ne comprend que des sociétés qui ne sont pas cotées en bourse. Les participations de BKW dans les différentes sociétés consolidées par intégration globale sont mentionnées dans la liste des sociétés constituant son périmètre de consolidation, aux pages 122 à 127 des états financiers consolidés du groupe dans la version allemande. Le taux de participation équivaut dans tous les cas à la part du capital et à la part des voix.

1.2 Actionnaires principaux

En %	Participation au 31.12.2024	Participation au 31.12.2023
Canton de Berne	52,54	52,54
Groupe E SA	10,00	10,00
BlackRock Inc.	> 3.00	> 3.00
BKW SA et sociétés du groupe	0,07	0,04

Au cours de l'exercice sous revue, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir une participation supérieure à 3% des droits de vote de BKW selon l'art. 120 de la loi fédérale sur les infrastructures

des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (LIMF).

En 2024, BKW n'a publié aucun avis d'obligation de déclarer conformément à l'art. 120 LIMF sur la plateforme de publication électronique de SIX Exchange Regulation. Les avis des exercices antérieurs peuvent être consultés à l'adresse <https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html>.

2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital-actions de BKW, qui s'élève à 132 000 000 CHF au 31 décembre 2024, est divisé en 52 800 000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune.

2.2 Marge de fluctuation du capital et capital-actions conditionnel

Au 31 décembre 2024, BKW ne dispose d'aucune marge de fluctuation du capital autorisée ni d'aucun capital-actions conditionnel.

2.3 Modifications du capital au cours des trois dernières années

Le capital-actions de BKW est demeuré inchangé de 2022 à 2024.

2.4 Actions et bons de participation

Les 52 800 000 actions nominatives, d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune, sont toutes entièrement libérées. Toutes confèrent les mêmes droits. Lors de l'assemblée générale, chaque action représentée donne droit à une voix. La société renonce à imprimer et à délivrer des titres pour les actions nominatives. Tout actionnaire peut cependant demander à recevoir gratuitement une attestation pour ses actions.

BKW n'a émis aucun bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

BKW n'a émis aucun bon de jouissance.

1.3 Participations croisées

BKW ne détient pas de participations croisées de plus de 5% dans une société hors du groupe BKW.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des nommées

Le conseil d'administration peut refuser d'inscrire au registre des actions un acquéreur en tant qu'actionnaire ayant droit de vote dans les cas ci-après:

- lorsque l'acquéreur, seul, conjointement ou en concertation avec d'autres acquéreurs, vient à posséder directement ou indirectement plus de 5% du capital-actions de l'entreprise;
- lorsque l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il a acheté les actions en son propre nom et pour son propre compte, qu'aucun contrat sur la reprise ou la restitution desdites actions n'a été conclu et qu'il supporte le risque économique lié aux actions.

Pour plus d'informations en matière de restrictions à l'inscription, il est renvoyé à l'art. 5 des statuts: www.bkw.ch/statuts.

L'inscription de nommées – soit l'inscription d'actionnaires qui acquièrent des actions en leur nom propre mais pour le compte de tiers – est possible, mais les actions concernées ne confèrent pas le droit de vote.

Pour la procédure et les conditions de levée des restrictions au transfert, nous renvoyons au chiffre 6 du présent rapport.

2.7 Emprunts convertibles et options

BKW n'a pas d'emprunt convertible en circulation et n'a pas émis d'options.

3 Conseil d'administration

3.1 Membres

Conformément aux statuts, le conseil d'administration (CA) se compose de sept à dix membres. Il en compte actuellement sept, qui sont indépendants et n'occupent pas de fonctions exécutives. En vertu de l'art. 19 des statuts et de l'art. 762 CO,

le canton de Berne a le droit de déléguer deux membres au sein du conseil d'administration. Le canton exerce actuellement ce droit en déléguant un membre au sein du conseil d'administration.

Composition	Fonction	En poste depuis
Roger Baillod	Président, membre du comité du personnel et de la rémunération	2021 (au CA depuis 2013)
Andreas Rickenbacher ¹	Vice-président, membre du comité du personnel et de la rémunération	2022 (au CA depuis 2018)
Dr. Carole Ackermann	Membre, présidente de la commission de l'audit et des risques	2018
Prof. Dr. Petra Denk	Membre, membre de la commission de l'audit et des risques	2021
Rebecca Guntern	Membre, présidente du comité du personnel et de la rémunération	2018
Martin à Porta	Membre	2022
Kurt Schär	Membre, vice-président de la commission de l'audit et des risques	2012

1 Délégué du canton de Berne

Fin 2024, le conseil d'administration de BKW SA comprenait 42,9% de femmes. Il dépasse ainsi dès à présent les prescriptions du droit suisse des sociétés anonymes sur les seuils de représentation des sexes dans le conseil d'administration des entreprises cotées en bourse.

En ce qui concerne la composition du conseil d'administration, cette instance elle-même et le comité du personnel et de la rémunération veillent à une diversité appropriée. Afin de garantir que le conseil d'administration possède les compétences et expériences nécessaires à la conduite du groupe BKW, le comité du personnel et de la rémunération a défini un profil requis, qui est utilisé dans la recherche de candidats appro-

priés. Ce profil correspond aux besoins stratégiques, aux objectifs de la société et à la culture d'entreprise, et outre les connaissances spécialisées et sectorielles spécifiques, il exige également certaines compétences en matière de technologies, de gestion des risques et de finances.

Les membres du conseil d'administration maîtrisent des connaissances approfondies dans leurs domaines respectifs. L'aperçu ci-après illustre les compétences qu'apporte chaque membre sur la base de son expérience et de son parcours.

Matrice de qualification du conseil d'administration

	Roger Baillod	Andreas Rickenbacher	Carole Ackermann	Martin à Porta	Petra Denk	Rebecca Guntern	Kurt Schär
Économie de l'énergie à l'international	●	●	●	●	●	●	●
Infrastructures, construction et services	●	●	●	●	●	●	●
Stratégie de groupe, développement d'entreprise	●	●	●	●	●	●	●
Comptabilité, M&A, gestion des risques	●	●	●	●	●	●	●
Compréhension politique, environnement réglementaire	●	●	●	●	●	●	●
Communication d'entreprise, Corporate Affairs	●	●	●	●	●	●	●
Droit des sociétés, des groupes de sociétés et des marchés des capitaux ¹	●	●	●	●	●	●	●
Board / Corporate Governance	●	●	●	●	●	●	●
Informatique, cybersécurité	●	●	●	●	●	●	●
Numérisation, IA/données	●	●	●	●	●	●	●
Durabilité, ESG	●	●	●	●	●	●	●
RH stratégiques, systèmes de rémunération	●	●	●	●	●	●	●

1 Stefan Emmenegger, le secrétaire du conseil d'administration, est avocat en exercice et participe aux décisions d'ordre juridique avec une voix consultative.

● Compétences techniques élevées et/ou expérience professionnelle avérée

● Compétences techniques moyennes et/ou expérience professionnelle limitée

Départ au cours de la période sous revue

Aucun membre n'a quitté le conseil d'administration au cours de l'exercice sous revue.

Indépendance

Au cours des trois exercices précédents, les membres du conseil d'administration n'appartenaient ni à la direction du groupe BKW ni à une autre société membre du groupe BKW, excepté le président Roger Baillod. Ils n'entretiennent pas non plus de relations d'affaires importantes avec BKW ou une société membre du groupe BKW. Durant la période comprise entre le départ de la CEO Suzanne Thoma, le 30 juin 2022, et le début du mandat de Robert Itschner, le 1^{er} octobre 2022, le président Roger Baillod a exercé la fonction de CEO ad interim.

Les activités et les liens d'intérêt des membres du conseil d'administration font l'objet d'un examen annuel et le comité du personnel et de la rémunération se base sur cet examen pour évaluer l'indépendance de chaque membre. Ce comité a jugé que tous les membres du conseil d'administration sont indépendants au sens de l'art. 15 du Code suisse de bonnes pratiques.

3.2 Activités et liens d'intérêt



Roger Baillod (1958, CH)

Économiste d'entreprise dipl. HES, expert-comptable dipl.

Carrière

Depuis 2017 Administrateur professionnel et consultant en entreprise

1996–2016 Chief Financial Officer (jusqu'en sept. 2016) et membre de la direction du groupe de Bucher Industries SA à Niederweningen, Zurich (jusqu'en déc. 2016)

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

– Rieter Holding SA, Winterthour: vice-président du conseil d'administration, président de la commission de révision et Lead Independent Director

Mandats dans d'autres entreprises importantes

– Les fils d'Edouard Geistlich SA pour l'Industrie chimique, Schlieren: vice-président du conseil d'administration, président du comité Audit & Risk, avec un mandat dans sa filiale Geistlich Pharma AG, Wolhusen: membre du conseil d'administration et président du comité Audit & Risk



Andreas Rickenbacher (1968, CH)

Lic. ès sc. pol., économiste d'entreprise

Carrière

Depuis 2016 Membre de conseils d'administration, entrepreneur, conseiller en entreprise

2016–2018 Représentant du canton au conseil d'administration de Swissgrid SA

2006–2016 Membre du Conseil-exécutif du canton de Berne, directeur de l'économie et de l'emploi (jusqu'en juin 2016); représentant du canton au conseil d'administration d'Assurance immobilière Berne AIB (2006–2010, d'office)

2004–2006 Propriétaire de Rickenbacher Projets Sàrl (conseil en marketing et communication; mandats de conseil d'administration)

Mandats dans d'autres entreprises importantes

- Bernexpo AG, Berne: membre du conseil d'administration et président du comité des nominations et rémunérations
- Aebi Schmidt Holding AG, Frauenfeld: vice-président du conseil d'administration et président du comité de nomination et de rémunération
- CSEM SA, Neuchâtel: président du conseil d'administration
- HRS Holding AG, Frauenfeld: membre du conseil d'administration
- Suva, Lucerne: président du conseil de la Suva

Autres mandats importants, fonctions officielles ou mandats politiques

- Fondation Switzerland Innovation, Berne: président
- Association des courses internationales de Wengen, Lauterbrunnen: vice-président



Carole Ackermann (1970, CH, A)

Dr en économie HSG

Carrière

Depuis 2007 CEO et cofondatrice de DiamondScull SA, Zoug

2004–2007 Membre de la direction de Ionbond SA, Olten,
CEO de Ionbond China

1999–2004 Directrice de Groupe Saurer SA, Arbon

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

- BVZ Holding AG, Zermatt: vice-présidente du conseil d'administration, membre du comité des nominations et rémunérations et membre de la commission d'audit

Mandats dans d'autres entreprises importantes

- Allianz Suisse Société d'Assurances SA, Wallisellen, Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie SA, Wallisellen, et CAP Compagnie d'Assurance de Protection Juridique SA, Wallisellen: membre du conseil d'administration
- BNP Paribas (Suisse) SA, Lancy: membre du conseil d'administration et du comité des rémunérations
- E.H.L. Holding SA, Lausanne: présidente du conseil d'administration

Autres mandats importants, fonctions officielles ou mandats politiques

- Fondation de l'École hôtelière de Lausanne (EHL): présidente du conseil de fondation



Petra Denk (1972, D)

Professeur en économie énergétique et économie d'entreprise, Prof. Dr

Carrière

Depuis 2024 Directrice de l'Institut für Systemische Energieberatung GmbH

2012–2024 Directrice de l'Institut für Systemische Energieberatung GmbH à l'université Landshut

Depuis 2009 Chaire en économie énergétique et économie d'entreprise

2001–2009 E.ON Energie AG, plusieurs fonctions, en dernier lieu responsable du développement du portefeuille international

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

- VAT Group SA, Haag (Sennwald): membre du conseil d'administration, membre du comité de la technologie et membre du comité ESG

Mandats dans d'autres entreprises importantes

- Pfisterer AG, Winterbach, Allemagne: membre du conseil de surveillance et présidente du comité de technologie



Rebecca Guntern Flückiger (1972, CH)

Pharmacienne avec dipl. fédéral de l'Université de Bâle,
Bachelor of Business Administration

Carrière

- Depuis 2024** Chief Commercial Officer et membre de l'Executive Committee, Sandoz AG, Bâle
- 2020–2024** President Region Europe et membre de l'Executive Committee, Sandoz International, Holzkirchen
- 2018–2019** Head Cluster Europe, Sandoz Pharmaceuticals SA
- 2015–2018** Head Cluster BACH, Sandoz Pharmaceuticals SA
- 2013–2015** Head Strategy Accounts & Commercial Excellence WEMEA, Sandoz Pharmaceuticals SA
- 2011–2013** Country Head Spain & Zyperus, Sandoz Pharmaceuticals SA
- 2008–2011** Country Head Switzerland, Sandoz Pharmaceuticals SA

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

- Sandoz SA: Chief Commercial Officer et membre de la direction du groupe



Martin à Porta (1970, CH)

Ingénieur diplômé (EPFZ)

Carrière

- Depuis 2019** Propriétaire et membre du conseil d'administration d'APM Trans4mation AG, Zoug
- 2016–2019** CEO de Pöyry Plc., Finlande
- 2012–2015** CEO de Siemens Building Technologies Europe, Zoug
- 2010–2012** CEO de Siemens Qatar

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

- Stantec Inc., Edmonton, Canada: membre du conseil d'administration, membre du comité de nomination, de gouvernance et de rémunération et membre du comité Sustainability & Safety
- UPM-Kymmene Corporation, Helsinki (FI): membre du conseil d'administration et président du comité du personnel et de la rémunération

Mandats dans d'autres entreprises importantes

- Wüest Partner AG, Zurich: membre du conseil d'administration



Kurt Schär (1965, CH)

Électronicien radio-TV/planificateur marketing et formation CA
de la Swiss Board School

Carrière

- Depuis 2014** Propriétaire de Sunnsite Management AG,
mandats au conseil d'administration

Mandats dans d'autres entreprises importantes

- Kurt Schär ne possède pas de mandats importants en dehors du groupe BKW.

3.3 Nombre d'activités autorisées

Les membres du conseil d'administration sont autorisés à exercer, en-dehors du groupe BKW, au maximum dix mandats dans des fonctions similaires dans d'autres entreprises poursuivant un but économique, dont au maximum quatre dans des sociétés cotées en bourse. Plusieurs mandats au sein d'un groupe sont considérés comme un seul mandat. Les mandats dans des entreprises contrôlées directement ou indirectement par BKW ne sont pas comptabilisés. Le nombre de mandats dans des fonctions dirigeantes d'associations de la branche ou d'organisations d'utilité publique est également limité à dix. Davantage de précisions peuvent être consultées à l'art. 21 des statuts sur www.bkw.ch/statuts.

3.4 Élection et durée du mandat

À l'exception du représentant délégué par le canton de Berne, les membres du conseil d'administration sont élus individuellement, chaque année, lors de l'assemblée générale. Une réélection est possible pour autant qu'ils n'aient pas atteint la limite d'âge de 70 ans. La durée du mandat des membres du conseil d'administration délégués par le canton de Berne en vertu de l'art. 762 CO est déterminée par le Conseil-exécutif.

Le président du conseil d'administration, les membres du comité du personnel et de la rémunération ainsi que le représentant indépendant sont également élus individuellement, chaque année, par l'assemblée générale.

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches dans le conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la conduite stratégique et financière de BKW et de la surveillance de la direction.

En tant qu'organe suprême, il décide dans tous les cas où la loi n'attribue pas la compétence à l'assemblée générale. Hormis celles du président et du vice-président, aucune autre fonction particulière n'est définie. Le secrétaire ne doit pas nécessairement être membre du conseil d'administration.

Le président – ou, en cas d'empêchement, le vice-président – gère le conseil d'administration et dirige ses séances ainsi que l'assemblée générale.

Il constitue un interlocuteur fondamental pour le président de la direction du groupe dans toutes les matières relevant de la conduite de l'entreprise et il assure la coordination entre le conseil d'administration et la direction du groupe. Tous les autres membres du conseil d'administration ont la même responsabilité et le même rôle dans les séances plénières. Les compétences et le fonctionnement du conseil d'administration, ainsi que la procédure applicable en cas de conflit d'intérêts, sont définis dans le règlement d'organisation.

Le conseil d'administration peut, sur décision, déléguer une partie de ses fonctions et attributions à des comités créés en son sein. Le conseil d'administration est assisté par deux comités permanents: le comité de contrôle financier et de gestion des risques et le comité du personnel et de la rémunération. Les comités du conseil d'administration rendent compte régulièrement et en temps opportun au conseil d'administration sur leur activité et les résultats obtenus. Ils font des propositions au conseil d'administration au sujet des affaires à soumettre à la prise de décision de ce dernier. Les fonctions, l'organisation et les attributions de ces comités sont définies en détail dans des règlements approuvés par le conseil d'administration.

Conformément à l'art. 20, deuxième alinéa, des statuts, le conseil d'administration peut en outre constituer en tout temps des comités ad hoc pour des affaires spécifiques importantes, comme de gros investissements, des acquisitions ou désinvestissements et des coopérations. Le conseil d'administration élit les membres d'éventuels comités ad hoc en son sein. En particulier pour les processus de nomination concrets, lors de remplacements au sein du conseil d'administration ou de la direction du groupe, un comité de nomination ad hoc est constitué pour préparer l'élection des nouveaux membres de ces organes. Il est toujours présidé par le président du conseil d'administration et ses autres membres sont choisis au cas par cas.

Le traitement des thèmes relatifs à la durabilité et ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et l'établissement du rapport sur les questions non financières incombent au conseil d'administration tout entier et n'ont pas été délégués à un comité.

Le conseil d'administration applique une philosophie d'amélioration permanente. Il procède chaque année à une auto-évaluation, pour laquelle il analyse la qualité, la composition et le mode de travail de l'organe et il en débat. Au besoin, il adopte les mesures appropriées. Outre les prestations des comités du conseil d'administration et de l'organe au complet, il prend également en considération l'évaluation des performances personnelles.

3.5.2 Fonctions et attributions des comités du conseil d'administration

Comité de contrôle financier et de gestion des risques

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques se compose de quatre membres non exécutifs et indépendants élus par le conseil d'administration. Son président est également élu par le conseil d'administration, et son suppléant est élu par le comité de contrôle financier et de gestion des risques lui-même.

Composition du comité de contrôle financier et de gestion des risques

Carole Ackermann	Présidente
Kurt Schär	Suppléant de la présidente
Petra Denk	Membre
Martin à Porta	Membre

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques aide le conseil d'administration dans sa mission de surveillance de la gestion financière et de la gestion des risques et de la conformité.

Fonctions

- Discuter des comptes annuels et semestriels du groupe avec l'unité Révision interne et l'organe de révision externe.
- Évaluer la qualité de la comptabilité et des rapports financiers établis à l'attention du conseil d'administration

- Établir le profil d'exigences pour l'organe de révision externe et le chef de l'unité Révision interne
- Surveiller l'unité Révision interne et évaluer l'activité de l'organe de révision externe ainsi que sa collaboration avec l'unité Révision interne
- Évaluer l'indépendance des organes de révision externe et interne et la capacité à concilier les activités de contrôle et les éventuels mandats de conseil de l'organe de révision externe
- Prendre les mesures nécessaires en cas de risque d'insolvabilité ou de surendettement de BKW SA ou de sociétés importantes du groupe
- Évaluer les principaux risques et la situation en matière de risques dans le cadre des résultats, du budget et de la planification à moyen terme
- Évaluer la conformité et l'organisation y afférente.
- Rendre compte régulièrement et dans les délais impartis au conseil d'administration sur ses activités et les résultats obtenus

Attributions

- Donner des ordres de vérification sur le standard d'établissement des comptes, le contrôle financier, les comptes annuels et semestriels, le rapport de gestion et l'emploi du bénéfice au bilan
- Fixer la rémunération du chef de l'unité Révision interne et de l'organe de révision externe

Comité du personnel et de la rémunération

Le comité du personnel et de la rémunération correspond au «comité de rémunération» visé à l'art. 24 des statuts. Il se compose de trois membres non exécutifs et indépendants, qui sont élus individuellement chaque année par l'assemblée générale parmi les membres du conseil d'administration. Ses membres sont rééligibles. Par ailleurs, le comité du personnel et de la rémunération se constitue lui-même.

Composition du comité du personnel et de la rémunération

Rebecca Guntern	Présidente
Roger Baillod	Membre
Andreas Rickenbacher	Membre

Le comité du personnel et de la rémunération se charge de l'élaboration des principes régissant la sélection des candidats au conseil d'administration et à la direction du groupe ainsi que de la stratégie de rémunération et des objectifs et critères de performance du groupe BKW, principalement au niveau supérieur de l'entreprise. Il apporte son soutien au conseil d'administration pour établir et évaluer le système et les principes de rémunération et pour préparer les propositions destinées à l'assemblée générale concernant les montants globaux des rémunérations du conseil d'administration et de la direction du groupe. Il fixe les objectifs quantitatifs et qualitatifs pour les composantes variables de la rémunération du CEO et des membres de la direction du groupe et il évalue la réalisation de ces objectifs. Le comité du personnel et de la rémunération fait des propositions au conseil d'administration au sujet des affaires faisant partie de ses compétences.

Les fonctions et attributions du comité du personnel et de la rémunération sont décrites aux pages 203 à 205 du rapport de rémunération.

Comités ad hoc

Le conseil d'administration n'a constitué aucun comité ad hoc en 2024.

3.5.3 Méthodes de travail du conseil d'administration et de ses comités

Conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit sur invitation de son président ou de son vice-président. Les réunions ont lieu aussi souvent que l'exigent les affaires, soit, en règle générale, six fois par an. De plus, chaque membre peut demander par écrit la convocation d'une réunion au président du conseil d'administration en indiquant les motifs. Les dates des réunions ordinaires sont fixées à l'avance, de manière à ce que tous les membres puissent participer en personne. Avant toute réunion du conseil d'administration, chaque membre reçoit des documents en vue de préparer les différents points de l'ordre du jour.

Le président du conseil d'administration dirige le conseil d'administration et assure la coordination entre le conseil d'administration et le CEO ou la direction du groupe. Les réunions du

conseil d'administration regroupent en principe le CEO et le CFO avec voix consultative, les autres membres de la direction du groupe en général uniquement si besoin, notamment lorsque des sujets concernant leurs secteurs d'activités sont abordés. Le conseil d'administration peut, par ailleurs, organiser des (parties de) réunions en l'absence du CEO/du CFO et/ou de membres de la direction du groupe. En outre, d'autres employés du groupe occupant une fonction de cadre, des membres de l'organe de révision de BKW et d'autres spécialistes peuvent aussi être invités aux réunions. Le conseil d'administration a désigné Maître Stefan Emmenegger, avocat, en qualité de secrétaire. Celui-ci assiste aux réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration prend ses décisions lors des réunions ou en utilisant des moyens électroniques. Il peut prendre des décisions lorsque la majorité de ses membres est présente aux réunions ou participe par d'autres manières. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres participants. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Le conseil d'administration peut également prendre des décisions à l'écrit par voie de circulaire. Les négociations et les décisions sont consignées dans un procès-verbal. Le procès-verbal est remis aux membres du conseil d'administration après sa validation par le président du conseil d'administration.

Aperçu des réunions tenues en 2024

Nombre de réunions	6 ordinaires/ 1 extraordinaire
Nombre de participants	7-15
Durée moyenne (heures)	6-7
Participation aux réunions	100%

Aperçu de la participation aux réunions

Roger Baillod, président	7/7
Andreas Rickenbacher	7/7
Kurt Schär	7/7
Carole Ackermann	7/7
Rebecca Guntern	7/7
Petra Denk	7/7
Martin à Porta	7/7

En 2024, le conseil d'administration a tenu cinq réunions ordinaires, d'une durée moyenne de six heures par réunion, aux mois de mars, juin, août, octobre et décembre. Le CEO et le CFO, ainsi que

les autres membres de la direction du groupe pour la deuxième partie de la réunion, étaient présents à toutes les réunions, excepté à la réunion d'octobre, dont la première partie, d'une durée d'environ une heure, s'est tenue en l'absence du CEO, du CFO et des autres membres de la direction du groupe. Le CEO et le CFO, ainsi que les membres de la direction du groupe pour les sujets concernant leurs secteurs d'activité, ont assisté à la deuxième partie de la réunion d'octobre du conseil d'administration. Après l'assemblée générale de mai, le conseil d'administration a tenu une brève réunion d'une heure sans le CEO et la direction du groupe. Il a par ailleurs tenu une réunion extraordinaire en août pour l'approbation des comptes semestriels. Tous les membres du conseil d'administration ont participé à toutes les réunions. Aucun expert externe n'a été invité en 2024.

Chaque année, le conseil d'administration procède à une auto-évaluation sur la base d'un questionnaire. À cette occasion, il analyse le travail, l'organisation et la composition de l'organe, la prestation du président et la collaboration avec la direction du groupe. Le questionnaire aborde par ailleurs la responsabilité à l'égard des parties prenantes et la définition des priorités stratégiques. Lors d'une réunion ultérieure, le conseil d'administration discute des résultats de l'évaluation et adopte les objectifs et mesures à prendre pour l'exercice en cours ou l'exercice suivant. De plus, le président mène chaque année au moins un entretien personnel avec chaque membre, durant lequel, entre autres, les possibilités de développement individuelles sont examinées.

Comité de contrôle financier et de gestion des risques

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques tient au moins quatre réunions ordinaires par an, conformément à son règlement. Il peut délibérer et statuer valablement si la majorité de ses membres sont présents à la réunion ou y assistent par voie électronique et il prend ses décisions à la majorité des suffrages exprimés. En cas d'égalité des voix, celle de la présidente est prépondérante. En principe, le président du conseil d'administration, le CEO, le CFO, le chef de l'unité Accounting & Tax et le chef de l'unité Révision interne assistent aux réunions avec voix consultative. Le responsable Controlling tient le

procès-verbal. Si nécessaire, la présidente peut faire appel aux auditeurs de l'organe de révision externe, à d'autres membres de la direction du groupe et de la direction du groupe élargie, à des cadres dirigeants ainsi qu'à des experts externes aux fins d'obtenir des renseignements.

Aperçu des réunions tenues en 2024

Nombre de réunions	4
Nombre de participants	4
Durée moyenne (heures)	5
Participation aux réunions	100 %

Aperçu de la participation aux réunions

Carole Ackermann, présidente	4/4
Kurt Schär	4/4
Petra Denk	4/4
Martin à Porta ¹	3/4

¹ Membre du comité de contrôle financier et de gestion des risques depuis fin avril 2024.

En 2024, le comité a tenu quatre réunions ordinaires, d'une durée moyenne de cinq heures par réunion, aux mois de mars, juin, août et décembre. L'organe de révision externe a pris part à deux réunions.

Comité du personnel et de la rémunération

Conformément à son règlement, le comité du personnel et de la rémunération se réunit aussi souvent que l'exigent les affaires, mais au moins trois fois par an. Il peut délibérer et statuer valablement si la majorité de ses membres sont présents à la réunion ou y assistent par voie électronique et il prend ses décisions à la majorité des suffrages exprimés. En cas d'égalité des voix, celle de la présidente est prépondérante. Le CEO assiste aux réunions du comité du personnel et de la rémunération avec voix consultative et dispose d'un droit de proposition. La présidente peut dispenser le CEO de la participation à une réunion du comité du personnel et de la rémunération. Le président du conseil d'administration et le CEO n'assistent pas aux réunions durant lesquelles leurs propres rémunérations et/ou performances sont débattues ou il existe un conflit d'intérêts pour d'autres raisons. Si nécessaire, la présidente peut faire appel à d'autres membres de la direction du groupe et de la direction du groupe élargie ainsi qu'à des experts externes pour obtenir des renseignements.

Aperçu des réunions tenues en 2024

Nombre de réunions	3 ordinaires/ 1 extraordinaire
Nombre de participants	3
Durée moyenne (heures)	4
Participation aux réunions	100%

Aperçu de la participation aux réunions

Rebecca Guntern, présidente	4/4
Roger Baillod	4/4
Andreas Rickenbacher	4/4

En 2024, le comité du personnel et de la rémunération a tenu trois réunions ordinaires, d'une durée moyenne de quatre heures par réunion, aux mois de février, août et novembre. Il a en outre tenu une brève réunion extraordinaire en octobre. Tous les membres étaient présents à chaque réunion. Aucun conseiller externe n'a participé aux réunions du comité du personnel et de la rémunération en 2024.

3.6 Règlement des compétences

Le conseil d'administration porte la responsabilité stratégique suprême pour tout le groupe BKW.

Il exerce la haute direction de BKW SA ainsi que la haute surveillance de ses organes. Il assume la responsabilité suprême en matière de création de valeur durable pour les actionnaires et décide de toutes les affaires du groupe BKW qui ne peuvent être transmises à d'autres organes pour des raisons liées à la législation, aux statuts ou au règlement de l'organisation.

Le conseil d'administration a délégué la gestion opérationnelle au CEO dans le règlement d'organisation. Par conséquent, le CEO gère les activités opérationnelles du groupe BKW avec le soutien de la direction du groupe. Dans le cadre des obligations stratégiques définies par le conseil d'administration et des compétences qui lui sont imparties par les statuts et règlements, le CEO porte l'entière responsabilité du chiffre d'affaires et des recettes du groupe BKW. Il est responsable de l'application des décisions du conseil d'administration.

Le CEO préside la direction du groupe, qui à ses côtés, comprend également le CFO et les responsables des secteurs d'activité Power Grid, Energy

Production, Energy Markets, Building Solutions, Engineering et Infra Services. La direction du groupe soutient le CEO dans sa mission de gestion opérationnelle du groupe BKW. Les membres de la direction du groupe dirigent en outre les secteurs d'activité qui leur sont subordonnés et les sociétés du groupe et participations qui leur sont attribuées. Ils sont responsables de s'assurer que l'orientation stratégique du groupe BKW y soit appliquée de manière appropriée et efficace et que les intérêts du groupe y soient préservés. Les décisions relevant de la direction du groupe sont prises par le CEO, en concertation avec les autres membres de la direction du groupe. Les membres de la direction du groupe disposent de droits d'expression et de proposition. La direction du groupe peut déléguer des missions et des attributions dans la limite de ses propres compétences. En 2024, la direction du groupe s'est généralement réunie toutes les deux semaines. Les réunions ont duré en moyenne quatre à huit heures. Quatre fois par an, les réunions se déroulent sur deux jours.

Attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration a notamment les fonctions et attributions suivantes, en plus des affaires qui lui sont réservées par la loi et les statuts:

- Élaborer et adopter la raison d'être et la stratégie d'entreprise globale
- Approuver les principaux axes de mise en œuvre de la stratégie d'entreprise (y compris son financement, en tenant compte d'un développement durable et responsable de l'entreprise)
- Approuver l'extension du domaine d'activité géographique à de nouveaux pays
- Définir la structure managériale supérieure et l'organisation du groupe BKW (domaines et secteurs d'activité), notamment les fonctions et attributions, et établir les principes de gouvernance applicables à l'ensemble du groupe
- Prendre les décisions fondamentales sur la politique du personnel, la politique salariale et les systèmes de rémunération, y compris la planification de la relève pour le conseil d'administration et la direction du groupe (cf. à ce sujet la présentation au chiffre 2 du rapport de

- rémunération, à partir de la page 203 du rapport de gestion)
- Désigner et révoquer le CEO et les membres de la direction du groupe
 - Approuver les finances, p. ex. le budget et les planifications, les clôtures et le rapport de gestion, les normes de présentation des comptes et les principes du contrôle financier, et déterminer la politique de financement et de placement du groupe BKW
 - Approuver les principes du système de contrôle interne et de la gestion des risques du groupe BKW et évaluer les principaux risques
 - Définir les principes des standards ESG applicables (notamment Compliance, Health & Safety et Governance) et les contrôler régulièrement, y compris évaluer la conformité et l'organisation y afférente
 - Approuver le recours à l'emprunt par le biais d'instruments publiquement négociables, contracter des obligations financières importantes (> 250 millions de CHF) et octroyer des crédits et des sûretés appropriés pour des tiers
 - Approuver les investissements importants, s'ils ne sont pas prévus dans la planification financière, les transactions immobilières importantes et les opérations importantes d'achat ou de vente d'entreprises

De surcroît, le président du conseil d'administration (ou, en son absence, le vice-président) peut statuer sur les projets spécifiques urgents qui relèvent des attributions du conseil d'administration et dont un retard pourrait causer un préjudice pour le groupe BKW. Les décisions de ce type doivent être immédiatement communiquées au conseil d'administration et inscrites au procès-verbal de la réunion suivante du conseil d'administration.

Attributions du CEO

Le CEO a notamment les fonctions et attributions suivantes:

- Diriger les activités opérationnelles du groupe et mettre en œuvre la stratégie d'entreprise et les décisions du conseil d'administration
- Élaborer la stratégie d'entreprise globale et les principaux axes de sa mise en œuvre (y compris son financement, en tenant compte d'un développement durable et responsable de l'entreprise) à l'attention du conseil d'administration
- Rendre compte au conseil d'administration sur la mise en œuvre de la stratégie, la marche des affaires, le contexte de marché et les mesures prises pour mettre en œuvre la stratégie, ainsi que sur la mise en œuvre des affaires de haute importance stratégique approuvées par le conseil d'administration, et lui rendre compte immédiatement sur les événements importants
- Élaborer les principes relatifs à la définition de la structure managériale supérieure et de l'organisation du groupe BKW (domaines et secteurs d'activité), notamment les fonctions et attributions, à l'attention du conseil d'administration
- Définir l'organisation ainsi que les fonctions et attributions des unités commerciales affectées aux secteurs d'activités et des autres unités organisationnelles
- Préparer les critères de performance quantitatifs et qualitatifs pour la rémunération variable des membres de la direction du groupe et évaluer la réalisation des objectifs à l'attention du comité du personnel et de la rémunération
- Diriger et surveiller les membres de la direction du groupe et les autres personnes subordonnées au CEO
- Mettre en place une organisation adaptée et contrôler le respect des normes, règlements et directives en matière de comportement applicables, ainsi que la conformité aux exigences légales et statutaires applicables (Compliance)
- Préparer les plans financiers, les comptes annuels et semestriels et le rapport de gestion de l'entreprise à l'attention du comité de contrôle financier et de gestion des risques et du conseil d'administration
- Rendre compte régulièrement au comité de contrôle financier et de gestion des risques et au conseil d'administration, en conjonction avec le CFO, sur les sujets de conformité et de durabilité, les risques importants et leur évolution, ainsi que sur la gestion des liquidités et le financement
- Représenter l'entreprise auprès des collaborateurs et des tiers en concertation avec le président du conseil d'administration, en particulier garantir une communication efficace avec les actionnaires et les parties intéressées, y compris les représentants de gouvernements, régulateurs et organisations

Le CEO a délégué des fonctions et attributions à des fonctions subordonnées qualifiées et il instruit et surveille ces dernières en conséquence.

Attributions de la direction du groupe

La direction du groupe a notamment les fonctions et attributions suivantes:

- Soutenir le CEO dans la gestion opérationnelle du groupe BKW et garantir le succès économique dans le cadre de la stratégie du groupe et des directives du CEO
- Participer activement au processus de conduite, de planification et de mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise
- Diriger les secteurs d'activité qui lui sont attribués
- Assurer la collaboration au sein du groupe BKW, notamment en établissant et en appliquant les principes correspondants, en particulier par la coordination et l'harmonisation entre les activités des secteurs d'activité
- Élaborer les bases pour la définition de l'organisation ainsi que les fonctions et attributions des unités commerciales affectées aux secteurs d'activité et des autres unités organisationnelles
- Déterminer les principaux risques et la gestion des risques pour les secteurs sous leur direction à l'attention du CEO et du conseil d'administration
- Encourager un comportement éthique et le respect des règles et des prescriptions externes et internes
- Préparer, définir et mettre en œuvre la planification financière (budget, y compris budget d'investissement et planification à moyen et à long terme)

Sur décision, la direction du groupe peut déléguer une partie de ses fonctions et attributions ou la préparation, la réalisation et la surveillance des décisions prises par la direction du groupe à des comités. La composition, l'organisation ainsi que les fonctions et attributions des comités permanents doivent être régies dans des règlements séparés. Les fonctions et l'organisation des comités ad hoc doivent être définies individuellement dans la décision relative à leur création. Sur cette base, la direction du groupe a constitué le comité Énergie, qui est chargé de coordonner les activités des secteurs d'activité Energy Markets et Energy Production.

Vous trouverez de plus amples informations à propos de la direction du groupe au chiffre 4, pages 190 à 194.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction du groupe

Le conseil d'administration assume lui-même la haute surveillance de ses comités et surveille également les méthodes de travail du CEO et de la direction du groupe à travers différents processus de reporting et par son droit de regard sur les processus commerciaux et les opérations commerciales:

À chaque réunion, le conseil d'administration est informé des affaires en cours et des opérations commerciales importantes par le CEO et les autres membres de la direction du groupe. Au moins une fois par semestre, au moment de la clôture intermédiaire et de la clôture annuelle, le conseil d'administration reçoit des informations détaillées sur la marche des affaires. Le groupe BKW dispose d'un système informatique complet de gestion des informations (Management Information System, MIS), au moyen duquel le conseil d'administration et la direction du groupe sont informés mensuellement sur la marche des affaires. Le président du conseil d'administration s'informe aussi régulièrement au sujet des affaires en cours à l'occasion de rencontres et de discussions en dehors des réunions du conseil d'administration. En cas d'événements extraordinaires, le CEO en informe immédiatement le président du conseil d'administration. Dans le cadre de la planification et à l'occasion de l'arrêté des comptes, BKW produit un rapport complet sur la gestion des risques.

Les affaires à soumettre au conseil d'administration sont préalablement discutées lors de la conférence présidentielle. Les participants à ladite conférence sont le président du conseil d'administration, le CEO et, si nécessaire, les autres membres de la direction du groupe.

Instruments de contrôle du conseil d'administration à l'égard de la direction du groupe

Le conseil d'administration est responsable de la mise en œuvre et de la surveillance de la gestion des risques, de la conformité, de la gestion de la durabilité et de la révision interne du groupe BKW.

Gestion des risques

La direction du groupe est responsable de la mise en œuvre des directives de gestion des risques du conseil d'administration. Le conseil d'administration et la direction du groupe sont aidés dans cette mission par l'unité commerciale Risk Management, dont l'organisation incombe au CFO. Le Risk Management est responsable de la gestion des risques stratégiques du groupe, de la gestion du risque de crédit et de la gestion des risques opérationnels du négoce et de trésorerie. Le comité de gestion des risques et un comité spécialisé Risk aident la direction du groupe et le Risk Management à évaluer la situation en matière de risques. Dans le cadre d'un processus périodique systématique de gestion des risques, les risques sont identifiés et évalués et des mesures visant à les réduire sont définies en permanence pour l'ensemble du groupe BKW. C'est la norme ISO 31000 qui sert de fondement au processus intégré de gestion des risques.

Outre les risques résultant de l'activité opérationnelle et de la stratégie, les risques externes, tels que la cybersécurité et l'environnement réglementaire, sont également évalués. Les sujets pertinents en matière de climat et d'environnement, ainsi que d'autres aspects non financiers, tels que la réputation, font partie intégrante de cette évaluation des risques et ils sont donc également pris en compte systématiquement.

Les répercussions de la crise énergétique et les fluctuations extrêmes des prix de 2022 et 2023 se sont fortement atténuées, et à présent, les prix des matières premières et la volatilité du marché ont retrouvé leur niveau d'avant la crise. Sur le plan légal et réglementaire, une grande attention doit être accordée aux thèmes tels que la révision de la loi sur l'électricité, et en particulier, les nouvelles dispositions sur les frais imputables dans l'approvisionnement de base, sans oublier l'accord bilatéral sur l'électricité entre la Suisse et l'UE et l'ouverture totale potentielle du marché de l'électricité. Avec l'introduction de rapports ESG, les sujets de la conformité et de la durabilité sont spécialement mis en évidence.

Compliance

Le conseil d'administration assume la responsabilité ultime de l'organisation Compliance. Il a délégué ses obligations liées au contrôle de la qualité

et à la budgétisation du secteur Group Compliance à la direction du groupe et au CEO.

Le système de gestion de la conformité (Compliance Management System, CMS) centralisé pour tout le groupe favorise le respect et la promotion de pratiques commerciales conformes aux lois et responsables au sein du groupe BKW. Afin de garantir la conformité, il regroupe toutes les prescriptions et mesures internes et externes au groupe, ainsi que les structures et les processus. Le CMS est composé du programme de conformité, de l'Integrity Line de BKW et du programme Compliance Awareness. En 2024, le programme de conformité s'est surtout focalisé sur le déploiement de la gouvernance, la lutte contre les risques de manipulation du marché, la surveillance des transactions, la subornation, la corruption, le contrôle des partenaires commerciaux, les droits de l'homme et la protection des données. Les risques de conformité sont recherchés, discutés, évalués et surveillés systématiquement au sein du groupe BKW. Parmi ces risques, l'accent est mis sur la détection et l'évaluation d'éventuelles violations d'interdictions et de prescriptions légales contraignantes et sur le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies, auquel BKW a souscrit en 2022. Les mesures incluent des formations sur le risque, des informations ad hoc sur les derniers développements survenus, une actualisation du règlement, l'organisation de l'Integrity Line et la fourniture de conseils.

La Head of Group Compliance exerce une fonction de Corporate Compliance Officer (CCO) et elle est directement subordonnée au CEO et à la présidente du comité de contrôle financier et de gestion des risques du conseil d'administration. Au moins deux fois par an, la CCO soumet au conseil d'administration un rapport ad hoc sur les activités de Compliance, l'évaluation des risques de conformité et la réalisation des objectifs. En cas de changements substantiels dans l'évaluation des risques de conformité ou de violations potentiellement graves de la conformité, un rapport est adressé au CEO et au président du conseil d'administration dans les plus brefs délais.

Gestion de la durabilité

En 2024, le conseil d'administration a adopté toute une série d'objectifs en matière de durabilité. La direction du groupe répond de leur mise



en œuvre à l'égard du conseil d'administration. Le conseil d'administration et la direction du groupe sont épaulés par le Sustainability Management, qui en tant que fonction du Corporate Development, est subordonné sur le plan organisationnel au CEO. Opérant en étroite collaboration avec les autres fonctions du groupe, notamment le Risk Management et Compliance, le Sustainability

Management coordonne les activités de BKW relatives à la durabilité, il assure leur cohérence par rapport à la stratégie d'entreprise et le respect des nouvelles réglementations et normes sur la durabilité, et il rédige le rapport de durabilité annuel à l'attention de la direction du groupe et du conseil d'administration.

Révision interne

L'unité Révision interne présente des rapports trimestriels au comité de contrôle financier et de gestion des risques sur ses activités de révision, notamment sur le contrôle du système de contrôle interne de BKW, des opérations et des processus commerciaux au sein du groupe. Elle remet également tous les ans un rapport sur la mise en œuvre du plan d'audit défini par le comité de contrôle financier et de gestion des risques, et des recommandations faites à la direction sur la base des audits réalisés. En cas de fautes graves, telles que des actes délictueux ou des violations graves aux devoirs de diligence

élémentaires, l'unité Révision interne délivre également un rapport au comité de contrôle financier et de gestion des risques.

L'organe de révision externe de BKW est la société PricewaterhouseCoopers SA, sise à Berne. Cette dernière rend compte chaque année dans un rapport complet adressé au conseil d'administration sur l'audit des comptes annuels et les constatations relatives au système de contrôle interne.

4 Direction du groupe

4.1 Membres

La direction du groupe compte actuellement huit membres.

Direction du groupe

Composition	Fonction	Depuis
Robert Itschner	CEO	2022
Martin Zwyszig	CFO, CEO suppléant	2023
Sven Behrend	Responsable de la division Infra Services	2023
Martin Fecke	Responsable de la division Engineering	2023
Antonin Guez	Responsable de la division Building Solutions	2023
Philipp Hänggi	Responsable de la division Energy Production	2020
Corinne Montandon	Responsable de la division Power Grid	2023
Stefan Sewckow	Responsable de la division Energy Markets	2023

Fin 2024, la direction du groupe comprenait 12,5% de femmes.

Départs au cours de la période sous revue

Aucun membre n'a quitté la direction du groupe au cours de l'exercice sous revue.

4.2 Activités et liens d'intérêt



Robert Itschner (1966, CH)

Ingénieur-électricien diplômé, MSc en ingénierie électrique et informatique

Carrière

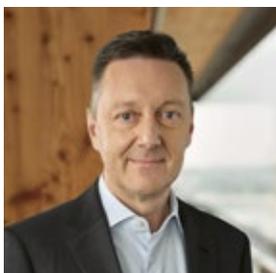
Depuis 2022 CEO du groupe BKW

2018–2022 CEO d'ABB Suisse SA

2009–2017 Diverses fonctions de direction locales et internationales dans le groupe ABB

Mandats

Robert Itschner exerce différents mandats dans des sociétés du groupe BKW. Il ne possède pas de mandats importants en dehors du groupe BKW.



Martin Zwysig (1965, CH)

Dr en économie HSG

Carrière

Depuis 2023 CFO du groupe BKW

2020–2023 CFO du groupe REHAU

2014–2020 CFO d'Autoneum Holding SA

2008–2014 CFO d'Ascom Holding SA

2003–2008 CFO de Schaffner Holding SA

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

– Belimo Holding AG, Hinwil: vice-président du conseil d'administration et président du comité d'audit

Mandats sur ordre de BKW

Kraftwerke Oberhasli AG, Innertkirchen: membre du conseil d'administration et président de la commission des finances

Autres mandats

Martin Zwysig exerce en outre différents mandats dans des sociétés du groupe BKW. Il ne possède pas d'autres mandats importants en dehors du groupe BKW.

**Sven Behrend (1965, D)**

Ingénieur diplômé en électrotechnique

Carrière

- Depuis 2023** Responsable de la division Infra Services de BKW
2020–2023 CEO de BKW Infra Services Europa SE, membre de la direction et COO de BKW Infra Services SA
2019–2020 Membre de la direction et COO d'Arnold AG
2011–2017 CTO et COO SAG Group GmbH

Mandats

Sven Behrend exerce différents mandats dans des sociétés du groupe BKW. Il ne possède pas de mandats importants en dehors du groupe BKW.

**Martin Fecke (1964, D)**

Ingénieur diplômé

Carrière

- Depuis 2023** Responsable de la division Engineering de BKW
Depuis 2022 CEO de BKW Engineering AG et membre du conseil d'administration de BKW Engineering SE
Depuis 2020 Directeur exécutif de BKW Engineering SE
2002–2022 Directeur d'Assmann Beraten + Planen GmbH

Mandats

Martin Fecke exerce différents mandats dans des sociétés du groupe BKW. Il ne possède pas de mandats importants en dehors du groupe BKW.



Antonin Guez (1978, FR)

Ingénieur-électricien diplômé, MSc en ingénierie électrique et informatique, MBA de l'Insead

Carrière

- Depuis 2023** Responsable de la division Building Solutions de BKW
2017–2022 Responsable de Building Services (jusqu'en déc. 2018) et CEO d'ENGIE Services SA
2011–2017 Responsable Stratégie (jusqu'en déc. 2013) et vice-président Basse tension et automation des bâtiments de Schneider Electric Germany

Mandats

Antonin Guez exerce différents mandats dans des sociétés du groupe BKW. Il ne possède pas de mandats importants en dehors du groupe BKW.



Philipp Hänggi (1968, CH)

Ingénieur en sciences techniques (EPF), exec. MBA HSG

Carrière

- Depuis 2020** Responsable de la division Energy Production de BKW
2014–2019 Responsable Nucléaire et charbon de BKW Energie SA
2004–2014 Directeur swissnuclear Alpiq Suisse SA

Mandats sur ordre de BKW

- Centrale nucléaire de Leibstadt SA, Leibstadt: membre du conseil d'administration
- Kraftwerke Oberhasli AG, Innertkirchen: membre du conseil d'administration
- Nagra, Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs, Wettingen: membre du conseil d'administration

Autres mandats

Philipp Hänggi exerce en outre différents mandats dans des sociétés du groupe BKW. Il ne possède pas d'autres mandats importants en dehors du groupe BKW.



Corinne Montandon (1976, CH)

Dr en économie

Carrière

- Depuis 2023** Responsable de la division Power Grid de BKW
- 2021–2023** Responsable de la division Energy Markets & Group Services de BKW
- 2013–2020** Responsable Stratégie et développement Réseaux de BKW
- 2012–2013** Responsable Gestion de la réglementation de BKW

Mandats

Corinne Montandon exerce différents mandats dans des sociétés du groupe BKW. Elle ne possède pas de mandats importants en dehors du groupe BKW.



Stefan Sewckow (1971, D)

Ingénieur en économie diplômé

Carrière

- Depuis 2023** Responsable de la division Energy Markets de BKW
- 2017–2023** Directeur, MVV Trading GmbH
- 2012–2017** Responsable Trading & Origination, Trianel GmbH
- 2010–2012** Responsable Origination New Markets, E.ON Global Commodities
- 2008–2010** Responsable Short Term Trading SEE, E.ON Global Commodities
- 2002–2008** Responsable Gestion de portefeuille Generation, Vattenfall Trading Services GmbH

Mandats

Stefan Sewckow n'exerce aucun mandat dans des sociétés du groupe BKW et aucun mandat important en dehors du groupe BKW.

4.3 Nombre d'activités autorisées

Les membres de la direction du groupe ne sont autorisés à exercer de mandats dans des fonctions similaires en dehors du groupe BKW qu'avec l'accord du comité du personnel et de la rémunération. Conformément aux statuts, ils peuvent exercer au maximum quatre mandats dans des entreprises poursuivant un but économique et au maximum deux mandats dans des sociétés cotées en bourse. Plusieurs mandats au sein d'un groupe sont considérés comme un seul mandat. Les mandats dans des entreprises

contrôlées directement ou indirectement par BKW ne sont pas comptabilisés. Le nombre de mandats dans des fonctions dirigeantes d'associations de la branche ou d'organisations d'utilité publique est également limité à dix. Davantage de précisions sur les mandats peuvent être consultées à l'art. 21 des statuts sur www.bkw.ch/statuts.

4.4 Contrats de management

BKW n'a délégué aucune fonction de management à des personnes extérieures au groupe.

5 Rémunérations, participations et prêts

Toutes les informations relatives aux rémunérations, participations et prêts des membres du conseil d'administration et de la direction du

groupe figurent dans le rapport de rémunération, aux pages 206 à 220.

6 Droits de participation des actionnaires

Les dispositions présentées ci-après sont tirées des statuts en vigueur de BKW, qui peuvent être consultés sur www.bkw.ch/statuts.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Seules les personnes inscrites au registre des actions de la société comme actionnaires ayant droit de vote peuvent exercer les droits correspondants. Il n'existe aucune restriction du droit de vote pour les actionnaires de BKW au sein de l'assemblée générale.

Tout actionnaire ayant le droit de vote peut exercer lui-même ses droits de participation à l'assemblée générale ou les faire exercer par un représentant de son choix ou par un représentant indépendant élu par l'assemblée générale. Les actionnaires peuvent octroyer des pouvoirs et donner des instructions au représentant indépendant par voie électronique également, les modalités étant définies par le conseil d'administration. Le représentant indépendant est tenu d'exercer les droits de vote transmis par les actionnaires conformément aux instructions. S'il n'a reçu aucune instruction, il s'abstient.

Les collectivités de droit public, les personnes morales et les sociétés commerciales sont représentées soit par leurs organes, leurs associés ou leurs représentants légaux, soit par des mandataires munis d'une procuration écrite spéciale.

Chaque action inscrite au registre des actions avec droit de vote donne droit à une voix lors de l'assemblée générale de BKW. Les actionnaires qui ont coopéré d'une manière quelconque à la gestion des affaires ne peuvent prendre part aux décisions qui donnent ou refusent décharge au conseil d'administration.

Le président en fonction fixe la procédure de vote et d'élection. Il peut en particulier, en tout

temps, faire répéter un vote ou une élection à main levée en la forme d'un vote ou d'une élection par voie écrite et/ou électronique s'il estime que les résultats font apparaître des doutes; il peut aussi ordonner une procédure à bulletins secrets.

6.2 Quorums statutaires

Si la loi n'en dispose pas autrement, l'assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple des voix exprimées. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. La majorité simple des voix exprimées est également suffisante pour assouplir ou annuler les restrictions concernant le transfert des actions nominatives.

6.3 Convocation de l'assemblée générale et inscriptions à l'ordre du jour

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration 20 jours au moins avant la date de la réunion par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). En complément, la convocation peut être adressée par courrier non recommandé ou courrier électronique aux coordonnées des titulaires d'actions nominatives figurant dans le registre des actions. Un ou plusieurs actionnaires représentant, seuls ou ensemble, au moins 5% du capital-actions ou des voix peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale. Elle doit être demandée par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Les actionnaires qui disposent, seuls ou ensemble, d'au moins 0,5% du capital-actions ou des voix peuvent, jusqu'à 50 jours au plus tard avant l'assemblée générale, demander l'inscription d'objets de discussion à l'ordre du jour ou l'inclusion de propositions relatives à des objets de discussion à l'ordre du jour dans la convocation de l'assemblée générale.

6.4 Inscriptions au registre des actions

Pour qu'un actionnaire soit autorisé à participer à l'assemblée générale ou à s'y faire représenter,

son nom doit figurer dans le registre des actions avec un droit de vote, au plus tard le quinzième jour qui précède la date de l'assemblée générale.

7 Prises de contrôle et mesures de défense

Les statuts n'établissent aucune règle en ce qui concerne l'opting-up (seuil de 49% pour l'obligation de présenter une offre d'acquisition) ou l'opting-out (aucune offre obligatoire). Les dispositions légales relatives aux offres publiques d'acquisition résultant de la LIMF sont donc pleinement applicables.

En cas de changement de contrôle, il n'existe aucune convention ni aucun plan en faveur des membres du conseil d'administration et/ou de la direction du groupe ou d'autres cadres dirigeants.

8 Organe de révision

Durée du mandat

L'organe de révision de BKW est élu chaque année. En 2023, le conseil d'administration a décidé de mettre à nouveau ce mandat au concours, car l'organe de révision de l'époque, Ernst & Young SA, l'exerçait depuis de nombreuses années. Sur la base de cet appel d'offres, le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale d'élire PricewaterhouseCoopers SA, à Berne, comme nouvel organe de révision pour l'exercice 2024 et l'assemblée générale a approuvé cette proposition le 22 avril 2024. Depuis 2024, le réviseur principal est Thomas Wallmer.

Honoraires

Au cours de l'exercice écoulé, les honoraires versés à l'organe de révision pour la réalisation, concernant BKW et ses sociétés consolidées, d'opérations de révision prescrites par la loi se sont élevés à 1 640 000 CHF. Les honoraires versés à ce même organe pour des prestations liées à la révision (prestations sur mandat ou en vertu de lois spéciales et de conseil en comptabilité) se sont élevés à 197 000 CHF, et les honoraires pour d'autres services à 403 000 CHF.

Outils d'informations de l'organe de révision externe

La surveillance et le contrôle à l'égard de l'organe de révision représentent une activité centrale du comité de contrôle financier et de gestion des risques (voir aussi chiffres 3.5.1 et

3.5.2, pages 182 à 184, Fonctions et attributions du comité de contrôle financier et de gestion des risques). Ce comité tient quatre réunions ordinaires par an, auxquelles assiste partiellement l'organe de révision. Durant l'exercice sous revue, l'organe de révision a participé à certains points à l'ordre du jour d'une séance ordinaire tenue par le comité de contrôle financier et de gestion des risques.

L'organe de révision effectue une évaluation, à l'attention du comité de contrôle financier et de gestion des risques, des comptes annuels établis selon le Code des obligations ainsi que des comptes du groupe établis selon les IFRS. À la deuxième réunion, il doit exposer à ce comité les principaux axes d'audit qu'il a décidé de suivre pour l'exercice suivant, ainsi que les raisons qui l'ont conduit à choisir ces axes précis. Le comité de contrôle financier et de gestion des risques examine et approuve le plan d'audit ainsi exposé et charge occasionnellement l'organe de révision d'opérations de contrôle spécifiques supplémentaires. À la première réunion, l'organe de révision rend compte sur les résultats de la vérification des comptes annuels statutaires et consolidés et du rapport de rémunération de l'exercice précédent et il présente ses rapports de révision et le rapport détaillé au sens de l'art. 728b, al. 1, CO.

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques évalue les prestations et l'indépendance

de l'organe de révision tous les ans. S'agissant des prestations, il base son évaluation sur la qualité des constatations et des rapports de contrôle, sur la mise en œuvre du plan d'audit approuvé par ses soins et sur la collaboration avec la fonction Finances et l'unité Révision

interne. S'agissant de l'indépendance, il compare les honoraires budgétisés pour l'activité d'audit de l'organe de révision à ceux budgétisés pour ses prestations supplémentaires, et vérifie en outre en quoi consistent ces prestations supplémentaires.

9 Politique d'information

BKW s'attache à informer ses actionnaires et clients tout comme le grand public et ses collaborateurs dans les meilleurs délais, de manière complète et transparente. Le groupe communique régulièrement aux médias les événements importants concernant ses activités.

Le site Internet de BKW contient des actualités en allemand, en français, en italien ou en anglais. Les informations susceptibles d'influencer les cours boursiers y sont notamment publiées conformément aux dispositions de la législation boursière (annonces événementielles). Les annonces événementielles peuvent être consultées simultanément à leur communication à SIX Swiss Exchange, puis pendant une période supplémentaire de trois ans, sur www.bkw.ch/media.

En outre, il est possible de recevoir rapidement et gratuitement par e-mail de la part de BKW des informations potentiellement intéressantes concernant les cours. Ce service est proposé sur www.bkw.ch/communiquedespresse.

BKW communique ses résultats annuels au moyen d'un rapport de gestion au format électronique. Ce rapport est téléchargeable sur www.bkw.ch/rapportdegestion24. BKW présente également sa clôture annuelle lors de sa conférence de presse de bilan et d'analyse financière, ainsi que lors de l'assemblée générale. Les dates exactes concernant l'exercice en cours et le suivant sont consultables sur www.bkw.ch/calendrierfinancier.

Le rapport intermédiaire ainsi que les résultats au 30 juin sont disponibles au format électronique sur www.bkw.ch/rapportintermediaire24.

Les responsables de la subdivision Investor and Media Relations sont joignables via notre site Internet, par e-mail, par téléphone ou par courrier postal. Les coordonnées sont indiquées dans l'impressum, page 223, tandis que l'adresse du siège figure au dos de l'enveloppe contenant le présent rapport.

10 Périodes de blocage des transactions

BKW impose un blocage général des transactions à la période de publication de ses comptes annuels et semestriels. Ce blocage s'applique à l'ensemble des membres du conseil d'administration, de la direction du groupe et de la direction élargie du groupe, aux rédacteurs du procès-verbal lors de réunions du conseil d'administration, de comités du conseil d'administration et de la direction du groupe, ainsi qu'à tous les collaborateurs qui participent à l'établissement des comptes annuels et semestriels de BKW ou qui en ont connaissance. Le blocage fixe des transactions commence le lendemain de la date de clôture du bilan, c'est-à-dire le 1^{er} janvier et

le 1^{er} juillet de chaque année, et se termine à la clôture de la journée du lendemain de la publication des résultats annuels et semestriels. Durant ces périodes, il est interdit aux personnes soumises au blocage de négocier des actions de BKW SA. Aucune dérogation aux règles générales décrites n'a été accordée au cours de l'exercice sous revue.

Si d'autres informations non publiées sont susceptibles d'influencer les cours boursiers, BKW ordonne par ailleurs une période de blocage des transactions extraordinaire, qui s'applique aux personnes disposant des informations



d'initiés correspondantes. Des listes d'initiés correspondantes sont tenues à cette fin. Dans un tel cas, le blocage des transactions commence à la date déterminée par BKW et se termine à la clôture du jour civil suivant la date de publica-

tion officielle des informations pertinentes pour les cours boursiers, ou dès qu'il est certain que l'événement susceptible d'influencer les cours boursiers ne surviendra pas et que les personnes concernées en ont été informées.

11 Changements importants depuis le 31 décembre 2024

Pas de changements organisationnels ou dans le personnel importants.

Rapport de rémunération

199 Rapport de rémunération

- 200 Le système de rémunération assure le succès de l'entreprise à long terme
- 202 Politique de rémunération de BKW
- 203 Fixation des rémunérations: organisation et compétences
- 206 Rémunération du conseil d'administration
- 208 Mandats des membres du conseil d'administration dans des fonctions similaires au sein d'entreprises commerciales tierces
- 211 Rémunération de la direction du groupe
- 219 Mandats des membres de la direction du groupe dans des fonctions similaires au sein d'entreprises commerciales tierces
- 220 Participations au capital-actions et options
- 221 Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Le système de rémunération assure le succès de l'entreprise à long terme



Chers actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

Ce rapport de rémunération présente les principes de rémunération, les programmes de rémunération et le cadre de gouvernance régissant la rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe BKW. Il comporte des informations détaillées concernant les rémunérations accordées au conseil d'administration et à la direction du groupe pour l'exercice 2024.

L'exercice financier 2024 de BKW s'est clos sur un chiffre d'affaires de 4,8 milliards de francs, ce qui correspond à une hausse de 3,8% par rapport à l'année précédente. Le résultat d'exploitation (EBIT) s'est élevé à 789,9 millions de francs en

2024 (+ 27,3% par rapport à l'exercice précédent). BKW a réalisé un bénéfice net opérationnel de 550,4 millions de francs (+ 27,4% par rapport à l'exercice précédent). Le résultat opérationnel accru améliore le bénéfice net publié de 32,6%, ou 159,1 millions de francs, à 647,5 millions de francs. Le cash-flow opérationnel, à 739,4 millions de francs, couvre les 301,2 millions de francs qu'ont représentés les investissements de BKW et fortifie sa capacité financière. Au final, le résultat 2024 de BKW figure à nouveau parmi les meilleurs de son histoire.

Le rapport de rémunération explique comment ces facteurs ont influencé la rémunération variable des membres de la direction du groupe au cours de l'exercice sous revue.

En 2023, le conseil d'administration de BKW a révisé le système de rémunération de la direction du groupe et l'a modernisé pour les prochaines années. Dorénavant, les objectifs de durabilité seront donc également intégrés dans le calcul de la rémunération variable à court terme, et la rémunération variable à long terme sous forme d'actions dépendra elle aussi de critères de performance, qui devront être remplis pour le transfert des actions au terme de la période de gain. Ce nouveau système a été appliqué à partir de l'exercice 2024. Il a toujours pour objectif de favoriser, d'une part, le succès pérenne de BKW et, d'autre part, la concordance entre les intérêts de la direction et ceux du groupe et de ses actionnaires.

Le système de rémunération du conseil d'administration fondé sur des honoraires fixes, qui sont alloués en partie en actions incessibles, et des suppléments de fonction a fait ses preuves et doit demeurer inchangé.

Une comparaison des salaires en dehors de l'entreprise a été commandée, tant pour la direction du groupe que pour le conseil d'administration, afin de contrôler que la rémunération est conforme au marché.

Le présent rapport décrit également d'autres spécificités des systèmes de rémunération de la direction du groupe et du conseil d'administration.

Lors de l'assemblée générale 2025, nous vous soumettrons le présent rapport de rémunération pour approbation dans le cadre d'un vote consultatif. Vous constaterez que les rémunérations versées au conseil d'administration et à la direction du groupe se situent dans les limites de rémunération maximales approuvées à l'occasion de l'assemblée générale.

Vous serez également appelés à émettre un vote contraignant sur le montant global maximal de la rémunération du conseil d'administration pour la période de mandat allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, ainsi que sur le montant global maximal de la rémunération de la direction du groupe pour l'exercice 2026.

Au nom du conseil d'administration, je vous remercie de la confiance que vous accordez à BKW.

Meilleures salutations,



Rebecca Guntern
Présidente du comité du personnel et
de la rémunération du conseil d'administration

Le présent rapport de rémunération est une traduction de la version originale rédigée en allemand. En cas d'incohérences, la version allemande fait foi.

1 Politique de rémunération de BKW

La politique de rémunération établie pour BKW par le conseil d'administration s'inscrit directement dans la stratégie du groupe et vise en particulier à protéger les intérêts à long terme de l'entreprise. Elle repose à nouveau sur les principes suivants en 2024.

Conseil d'administration

Afin de garantir leur indépendance dans l'exercice de leur mission de surveillance, les membres du conseil d'administration perçoivent uniquement une rémunération fixe. La rémunération de base est versée à raison de 75% en espèces et 25% sous la forme d'actions incessibles. Une rétribution supplémentaire est en outre versée aux membres qui exercent des fonctions supplémentaires.

En 2024, le conseil d'administration a commandé une analyse comparative externe (benchmark) de la rémunération de ses membres. Il a mené ce travail avec la collaboration de conseillers de PricewaterhouseCoopers SA. Il est ainsi apparu que la rémunération actuelle des membres du conseil d'administration est inférieure au montant médian du marché. Le groupe de comparaison est constitué de 30 entreprises cotées en Suisse appartenant aux indices SPI, SMIM et SPI50 et dont la médiane de la capitalisation boursière et du chiffre d'affaires correspond à BKW, ainsi que d'une sélection d'entreprises proches de la Confédération et d'entreprises du secteur énergétique, à savoir Adecco, Alpiq, ams-OSRAM, Avolta, Axpo, Bachem, Barry Callebaut, BELIMO, Bucher Industries, Burkhalter, Daetwyler, La Poste, DocMorries, dormakaba, Aéroport de Zurich, Galenica, Georg Fischer, Implenia, Kuehne + Nagel, Landis + Gyr, Lindt & Sprüngli, Ruag, CFF, SGS, SIG Combibloc, Swiss Steel, Swisscom, Tecan, Temenos et VAT Group.

Direction du groupe

Le système de rémunération de la direction du groupe applicable pour 2024 est conçu pour offrir la possibilité de recruter et de retenir à long

terme les personnes les plus qualifiées pour les fonctions cruciales. Il doit également permettre que les intérêts des membres les plus éminents de la direction coïncident avec ceux de l'entreprise et de ses actionnaires, de façon à favoriser une hausse durable de la valeur de l'entreprise. Il obéit aux principes suivants:

Adéquation aux performances

La rémunération de la direction du groupe est liée à un objectif de durabilité, au résultat de l'entreprise et à l'évolution du cours de l'action au regard d'un large benchmark. Les KPI déterminant la part variable à court et à long terme, qui seront décrits plus en détail dans le prochain rapport, ont été évalués soigneusement et sont soumis à un réexamen annuellement.

Continuité et stabilité

En parallèle, le système de rémunération de BKW est axé sur la continuité et la stabilité. Une part substantielle de la rémunération est allouée sous la forme de Performance Share Units (PSU), qui sont versées en actions après une période de gain de plusieurs années, en fonction de la réalisation d'objectifs de performance, afin d'aligner les intérêts de la direction du groupe avec ceux de l'entreprise et des actionnaires. Ce système tend en outre à éviter que des risques excessifs soient pris et à renforcer l'orientation vers la croissance à long terme.

Adéquation au marché et au barème interne

BKW s'efforce de garantir à chaque fonction une rémunération conforme aux conditions du marché, indépendamment du sexe, de l'âge, de la nationalité ou d'autres caractéristiques démographiques. Elle rétribue la compétence et la responsabilité, ainsi que le travail fourni, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la stratégie et le résultat de l'entreprise. Afin de s'assurer que la rémunération globale corresponde aux niveaux du marché et aux résultats fournis, BKW vérifie régulièrement que les fourchettes salariales des différentes catégories professionnelles s'alignent sur les niveaux médians du marché. Au cours des

dernières années, une analyse de la parité des salaires a en outre été menée dans toutes les grandes sociétés suisses du groupe. Toutes les sociétés étudiées respectent les prescriptions de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes.

Au titre de cette politique, BKW réexamine le système de rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe à des intervalles de deux à quatre ans. Ainsi que cela a été évoqué, le conseil d'administration a révisé le système de rémunération de la direction du groupe en 2023.

En complément, le conseil d'administration a comparé en 2024 la rémunération des membres de la direction du groupe avec un benchmark externe, en utilisant le groupe qui avait servi à comparer la composition des éléments de la rémunération l'année dernière (rapport de gestion 2023 dans la version allemande, page 239).

Cette comparaison a montré que la rémunération actuelle des membres de la direction du groupe (hors CEO) est bien positionnée sur le marché. Leur rémunération n'a donc pas été adaptée. Le groupe de comparaison est constitué de 30 entreprises cotées en Suisse appartenant aux indices SPI, SMIM et SPI50 et dont la médiane de la capitalisation boursière et du chiffre d'affaires correspond à BKW, ainsi que d'une sélection d'entreprises proches de la Confédération et d'entreprises du secteur énergétique, à savoir (comme pour le groupe de comparaison du conseil d'administration) Adecco, Alpiq, ams-OSRAM, Avolta, Axpo, Bachem, Barry Callebaut, BELIMO, Bucher Industries, Burkhälter, Daetwyler, La Poste, DocMorries, dormakaba, Aéroport de Zurich, Galenica, Georg Fischer, Implenia, Kuehne + Nagel, Landis + Gyr, Lindt & Sprüngli, Ruag, CFF, SGS, SIG Combibloc, Swiss Steel, Swisscom, Tecan, Temenos et VAT Group.

2 Fixation des rémunérations: organisation et compétences

Les statuts définissent, aux art. 24 à 29, les principes de base du système de rémunération et les organes participant à leur détermination. Ceux-ci sont disponibles sur le site Internet de BKW à l'adresse www.bkw.ch/statuts et règlent ce qui suit:

- Comité de rémunération (art. 24 et 25)
- Votes sur la rémunération (art. 26, 27 et 28)
- Rémunération du conseil d'administration (art. 27)
- Rémunération de la direction du groupe et montant complémentaire pour les nouveaux membres (art. 28)
- Contrats avec des membres du conseil d'administration ou de la direction du groupe (art. 29)



Les tableaux suivants reprennent en détail la répartition des tâches et des compétences entre l'assemblée générale (AG), le conseil d'administration (CA) et le comité du personnel et de la rémunération (CPR).

Aperçu de la répartition des compétences et des activités

Objet	CPR	CA	AG	Activité du CPR en 2024			
				Février	Août	Octobre	Novembre
Montants globaux maximaux pour la rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe	PP ¹	P ²	A ³	●			
Montant complémentaire pour la rémunération de membres de la direction du groupe nouvellement nommés	A ^{4,5}			n/a	n/a	n/a	n/a
Politique du personnel / Politique et système de rémunération de BKW	PP	A			●		
Principes et système de rémunération pour le conseil d'administration et la direction du groupe	PP	A			●		●
Critères de performance pour les rémunérations versées au CEO et aux membres de la direction du groupe	A						●
Rémunération individuelle pour le conseil d'administration	PP	A ⁶		●	●		
Évaluation des prestations et rémunération individuelle du CEO	A ⁶			●			
Évaluation des prestations et rémunérations individuelles pour les membres de la direction du groupe (sauf CEO)	A ^{4,6}			●			
Rapport de rémunération	PP	A	VC ⁷	●			
Principes régissant la sélection des candidats pour l'élection ou la réélection au sein du conseil d'administration	PP	A			●		
Planification de la relève pour le conseil d'administration et la direction du groupe	PP	A			●	●	
Auto-évaluation régulière du conseil d'administration							●
Contrôle des liens d'intérêt et de l'indépendance des membres du conseil d'administration et de ses comités; vérification du respect du nombre maximal de mandats autorisés	A			●			
Recherche de conflits d'intérêts en cas d'acceptation de mandats par les membres du conseil d'administration ou de la direction du groupe	A			(●)	(●)		(●)

1 PP signifie préparation et proposition au conseil d'administration

2 P signifie proposition à l'assemblée générale

3 A signifie approbation

4 Sur proposition du CEO

5 Dans le cadre des statuts

6 Dans le cadre du montant global maximal approuvé par l'assemblée générale

7 VC signifie vote consultatif

Comité du personnel et de la rémunération

Conformément à l'art. 25 des statuts, le travail du comité du personnel et de la rémunération, au niveau supérieur de l'entreprise, porte sur la stratégie de rémunération, les objectifs d'entreprise et les critères de performance de BKW en lien avec la rémunération de la direction du groupe. Parallèlement, ce comité a également pour tâche d'élaborer les critères régissant la sélection des candidats au conseil d'administration et à la direction du groupe. Le comité est composé de trois membres, qui sont les suivants:

Rebecca Guntern	Membre du conseil d'administration, présidente
Roger Baillod	Président du conseil d'administration, membre
Andreas Rickenbacher	Vice-président du conseil d'administration, membre

Au besoin, des cadres supérieurs peuvent être invités aux séances du comité du personnel et de la rémunération. Ils n'assistent toutefois pas aux discussions ou aux votes sur leurs propres prestations ou rémunérations.

Lorsque le conseil d'administration se réunit, la présidente du comité du personnel et de la rémunération l'informe sur les activités et les décisions du comité. En cas d'urgence, les informations requises peuvent également lui être communiquées en dehors d'une réunion. Tous les membres du conseil d'administration peuvent consulter les procès-verbaux des séances du comité du personnel et de la rémunération.

En 2024, le comité a tenu trois séances ordinaires et une séance extraordinaire, durant lesquelles il a notamment traité des sujets récurrents mentionnés dans le tableau ci-dessus. Lors de la

séance extraordinaire, il s'est spécialement penché sur la planification de la relève pour le conseil d'administration. Tous les membres étaient présents à chaque séance.

Les élections concrètes ne sont pas traitées par le comité du personnel et de la rémunération, mais par des comités de nomination temporaires constitués sur une base ad hoc à chaque fois que nécessaire. De plus amples explications à ce sujet figurent dans la déclaration sur la gouvernance d'entreprise (à partir de la page 183 du rapport de gestion). Aucun comité ad hoc n'a été constitué en 2024.

Implication des actionnaires

L'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2024 a tenu un vote contraignant sur le montant global maximal de la rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe et un vote consultatif sur le rapport de rémunération. Le montant global de la rémunération du conseil d'administration se rapporte à la période comprise entre l'assemblée générale actuelle et l'assemblée suivante. En revanche, le montant global de la rémunération de la direction du groupe se rapporte à l'exercice complet suivant l'assemblée générale.

Lors de l'assemblée générale de 2024, les actionnaires ont approuvé le montant global maximal de la rémunération de la direction du groupe pour l'exercice 2025 à quelque 99% des voix et celui du conseil d'administration pour le mandat 2024/2025 à 99% (assemblée générale 2023: 96% pour la direction du groupe et 98% pour le conseil d'administration), tandis que le rapport de rémunération 2023 a été approuvé à 95% des voix (rapport de rémunération 2022 à l'assemblée générale 2023: 85%).

3 Rémunération du conseil d'administration

3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

Le système de rémunération de BKW vise en particulier à garantir l'indépendance du conseil d'administration dans sa surveillance de la direction du groupe. Pour cette raison, l'accent est mis sur des éléments de rémunération fixes – le conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération basée sur la performance ou le résultat.

Le système de rémunération du conseil d'administration se compose donc des éléments suivants:

a) Rémunération de base

La rémunération de base du conseil d'administration comporte des honoraires fixes, étant entendu que le président perçoit une rétribution supérieure en raison de sa charge administrative élevée:

Fonction	Rémunération nette (p. a.)
Président du conseil d'administration	CHF 350 000
Membre du conseil d'administration	CHF 100 000

Cette rémunération est versée à 75 % en espèces, en trois échelonnements, et à 25 % en actions bloquées de BKW SA. Les actions sont transférées en janvier de chaque année. Le nombre d'actions à transférer est calculé selon le cours de clôture moyen des dix premiers jours de Bourse de l'exercice. Les actions sont ensuite transférées dans les trois jours ouvrables suivant le dixième jour de Bourse de l'exercice. L'attribution des actions n'est pas affectée par un blocage des transactions. La période de blocage des actions est de trois (3) ans à compter de la date du transfert.

b) Suppléments de fonction

Si un membre du conseil d'administration exerce des fonctions supplémentaires, il a droit aux rémunérations supplémentaires suivantes:

Fonction	Rémunération nette (p. a.)
Vice-président du conseil d'administration	CHF 15 000
Président du comité de contrôle financier	CHF 25 000
Membre du comité de contrôle financier	CHF 15 000
Président du CPR	CHF 25 000
Membre du CPR	CHF 15 000
Président d'un comité ad hoc	CHF 15 000
Membre d'un comité ad hoc	CHF 10 000

Les suppléments de fonction accordés au président et aux membres du CPR ont été alignés sur les montants prévus pour le président et les membres du comité de contrôle financier à partir d'avril 2024. Ils s'élevaient auparavant, respectivement, à 20 000 CHF et 12 000 CHF.

c) Cotisations aux assurances sociales (autres rémunérations)

BKW prend en charge les cotisations aux assurances sociales dues pour l'employeur et les collaborateurs. Pour certains membres du conseil d'administration, les rémunérations fixes sont en partie ou en totalité versées à l'employeur. Les membres du conseil d'administration ne sont pas assurés à la caisse de pension BKW.

d) Contrats

Les contrats entre la société et des membres du conseil d'administration ayant pour objet la rémunération de ces membres ne peuvent excéder la durée de leur mandat (art. 29 des statuts). Toutefois, le mandat est exclusivement soumis aux résultats de l'élection annuelle au conseil d'administration par l'assemblée générale. Il n'existe pas de contrat de travail entre BKW et les membres de son conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration sont indépendants; leurs droits et obligations sont régis par les normes du droit des sociétés et par les dispositions des statuts, règlements et contrats de mandat.

3.2 Rémunérations versées en 2024

Les chiffres des rémunérations du conseil d'administration sont ceux de l'exercice correspondant aux comptes annuels (conformément au principe de la comptabilité d'exercice). Les rémunérations octroyées aux membres du conseil d'administration pour les exercices 2024 et 2023 sont présentées ci-après. Outre la rémunération de base (comprenant une part de 75 % versée en espèces et une part de 25 % versée en actions), des suppléments de fonction ont été alloués.

Les membres du conseil d'administration ont donc perçu en 2024 les rémunérations suivantes:

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2024

En milliers de CHF		Rémunérations en espèces ¹	Rémunérations en actions ²	Total des rémunérations	Cotisations aux assurances sociales ³	Total
Roger Baillod	Président	277	85	362	35	397
Andreas Rickenbacher	Vice-président	104	24	128	13	141
Carole Ackermann	Membre	100	24	124	16	140
Petra Denk	Membre	90	24	114	41 ⁴	155
Rebecca Guntern	Membre	98	24	122	12	134
Martin à Porta	Membre	85	24	109	14	123
Kurt Schär	Membre	90	24	114	15	129
Total		844	229	1073	146	1219

- 1 Outre la rémunération de base, les rémunérations en espèces incluent également les suppléments de fonction, mais pas la part de la rémunération de base qui est versée en actions.
- 2 La rémunération en actions est calculée selon le cours de clôture des marchés boursiers à la date de l'attribution des actions (17 janvier 2024).
- 3 Les cotisations aux assurances sociales (contributions de l'employeur et des employés) sont incluses.
- 4 Petra Denk a été exemptée des cotisations de sécurité sociale en Suisse avec effet rétroactif jusqu'au 1^{er} mai 2021. Elle a donc droit à des montants compensatoires de sécurité sociale, à l'instar des autres membres du conseil d'administration. Un montant de 27 682 CHF, qui a été versé en 2024 avec effet rétroactif pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2023, est inclus à ce titre (après déduction de remboursements à charge de BKW à hauteur de 1 400 CHF).

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2023

En milliers de CHF		Rémunérations en espèces ¹	Rémunérations en actions ²	Total des rémunérations	Cotisations aux assurances sociales ³	Total
Roger Baillod	Président	305	89	394	47	441
Andreas Rickenbacher	Vice-président	114	26	140	20	160
Carole Ackermann	Membre	120	26	146	19	165
Petra Denk	Membre	100	26	126	3	129
Rebecca Guntern	Membre	95	26	121	17	138
Martin à Porta	Membre	95	26	121	15	136
Kurt Schär	Membre	90	26	116	15	131
Total		919	245	1164	136	1300

- 1 Outre la rémunération de base, les rémunérations en espèces incluent également les suppléments de fonction, mais pas la part de la rémunération de base qui est versée en actions.
- 2 La rémunération en actions est calculée selon le cours de clôture des marchés boursiers à la date de l'attribution des actions (17 janvier 2023).
- 3 Les cotisations aux assurances sociales (contributions de l'employeur et des employés) sont incluses.

3.3 Respect de la rémunération globale maximale approuvée par l'assemblée générale pour le mandat 2024/2025

L'assemblée générale approuve le montant global maximal de la rémunération du conseil d'administration pour le mandat qui s'écoule entre l'assemblée générale (en mai d'une année) et l'assemblée générale suivante (en avril de l'année suivante).

Le présent rapport de rémunération se réfère en revanche à l'exercice annuel et nécessite donc de procéder à une régularisation pour une période de huit mois (de mai à décembre 2024).

L'assemblée générale 2024 a approuvé un montant global maximal de 1 400 000 CHF pour les rémunérations du conseil d'administration pour le mandat 2024/2025. Au 31 décembre 2024, 661 000 CHF ont été versés aux membres du conseil d'administration. La rémunération restant à verser en 2025 (de janvier à avril 2025), qui n'est pas encore calculée définitivement au moment de la rédaction du présent rapport, respectera le cadre du montant global approuvé par l'assemblée générale. L'assemblée générale 2025 aura à examiner un rapport couvrant l'ensemble de la période de rémunération (de l'assemblée générale 2024 à l'assemblée générale 2025).

Concernant le mandat précédent 2023/2024, l'assemblée générale annuelle 2023 avait approuvé une rémunération globale maximale de 1 400 000 CHF. Cette limite a été respectée, la rémunération globale effectivement versée au cours du mandat totalisant 1 208 000 CHF.

Le cours des actions reçues à la date d'attribution a été pris en considération pour calculer la rémunération globale.

3.4 Paiements aux anciens membres du conseil d'administration et aux proches

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres du conseil d'administration au cours de l'exercice sous revue. Aucune rémunération n'a été versée non plus à des proches de membres du conseil d'administration.

3.5 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration

Aucun prêt ou crédit n'a été accordé aux membres du conseil d'administration ou à leurs proches au cours de l'exercice. Il n'existait aucun prêt ou crédit de ce type à la fin de l'exercice sous revue.

VÉRIFIÉ

4 Mandats du conseil d'administration dans des fonctions similaires au sein d'entreprises commerciales tierces

Au 31 décembre 2024, les membres du conseil d'administration de BKW SA exerçaient les mandats suivants dans des fonctions similaires au sein d'entreprises à but économique en dehors du groupe BKW:

Roger Baillod, président du conseil d'administration

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
Rieter Holding AG, Winterthour	Vice-président du conseil d'administration, président de la commission de révision, Lead Independent Director
Non cotées en bourse	
Les fils d'Edouard Geistlich SA pour l'Industrie chimique, Schlieren, avec mandat dans la filiale	Vice-président du conseil d'administration, président du comité Audit et gestion des risques
Geistlich Pharma AG, Wolhusen	Membre du conseil d'administration, président du comité Audit et gestion des risques
Cascina Immobilien AG, Vaz/Obervaz	Membre du conseil d'administration
Obere Au happy car AG, Coire	Membre du conseil d'administration
Configest AG, Pfäffikon	Président du conseil d'administration

VÉRIFIÉ

Andreas Rickenbacher, vice-président

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
–	–
Non cotées en bourse	
Bernexpo AG, Berne	Membre du conseil d'administration, président du comité des nominations et rémunérations
Aebi Schmidt Holding AG, Frauenfeld	Vice-président du conseil d'administration, président du comité des nominations et rémunérations
CSEM SA, Neuchâtel	Président du conseil d'administration
HRS Holding AG, Frauenfeld, avec mandats dans les filiales:	Membre du conseil d'administration
– HRS Real Estate SA, Frauenfeld	Membre du conseil d'administration
– HRS International SA, Zurich	Membre du conseil d'administration
– HRS Investment SA, Frauenfeld	Membre du conseil d'administration
– HRS Promotion SA, Frauenfeld	Membre du conseil d'administration
– HRS Real Estate SA, Vaduz	Membre du conseil d'administration
Leolea GmbH, Berne, avec mandats dans les filiales:	Membre de la direction
– Leolea Kanton Bern GmbH, Berne	Membre de la direction
– Leolea Luzern GmbH, Lucerne	Membre de la direction
Suva, Lucerne	Président du conseil de la Suva
Rimane Ventures SA, Bienne, avec mandat dans la filiale:	Membre du conseil d'administration
– Andreas Rickenbacher Management SA	Membre du conseil d'administration

VÉRIFIÉ

Carole Ackermann, membre

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
BVZ Holding AG, Zermatt	Vice-présidente du conseil d'administration, membre du comité des nominations et rémunérations, membre de la commission d'audit
Non cotées en bourse	
Allianz Suisse Société d'Assurances SA, Wallisellen, avec mandats dans les sociétés apparentées:	Membre du conseil d'administration
– Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie SA, Wallisellen	Membre du conseil d'administration
– CAP, Compagnie d'Assurance de Protection Juridique S.A., Wallisellen	Membre du conseil d'administration
Mandats dans des filiales de BVZ Holding AG, Zermatt:	
– BVZ Asset Management AG, Zermatt	Vice-présidente du conseil d'administration
– Gornergrat chemin de fer SA, Zermatt	Vice-présidente du conseil d'administration
BNP Paribas (Suisse) SA, Lancy	Membre du conseil d'administration, membre du comité des rémunérations
E.H.L. Holding SA, Lausanne	Présidente du conseil d'administration
Diamondscull AG, Zoug	CEO, membre du conseil d'administration

Petra Denk, membre

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
VAT Group SA, Haag (Sennwald)	Membre du conseil d'administration, membre du comité de la technologie, membre du comité ESG
Non cotées en bourse	
Pfisterer AG, Winterbach, Allemagne	Membre du conseil de surveillance, présidente du comité de la technologie
PMPL Consulting GmbH, Oberschleissheim, Allemagne	Directrice
Institut für Systemische Energieberatung GmbH, Oberschleissheim, Allemagne	Directrice

Rebecca Guntern, membre

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
Sandoz SA, Bâle	Chief Commercial Officer, membre de la direction du groupe
Non cotées en bourse	
Mandats dans des entreprises apparentées à Sandoz SA: – Sandoz Pharmaceuticals SA, Risch	Présidente du conseil d'administration

Martin à Porta, membre

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
Stantec Inc., Edmonton, Canada	Membre du conseil d'administration, membre du comité des nominations, de la gouvernance et des rémunérations, membre du comité Sustainability & Safety
UPM-Kymmene Corporation, Helsinki, Finlande	Membre du conseil d'administration, président du comité du personnel et de la rémunération
Non cotées en bourse	
Wüest Partner AG, Zurich	Membre du conseil d'administration
VTU Investment Group GmbH, Grambach, Autriche	Président du conseil de surveillance
APM Trans4mation AG, Zoug	Membre du conseil d'administration

Kurt Schär, membre

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
–	–
Non cotées en bourse	
Sunnsite Management AG, Roggwil (BE)	Président du conseil d'administration
Herzroute AG, Berthoud	Membre du conseil d'administration
Event & Tourismus AG, Berthoud	Membre du conseil d'administration
Sankt Martin Calfeisental AG, Pfäfers (SG)	Président du conseil d'administration
Touristische Unternehmung Grächen AG, Grächen, avec mandat dans la filiale:	Président du conseil d'administration
– TUG Gastro AG, Grächen	Président du conseil d'administration
Striebig AG, Lucerne	Président du conseil d'administration
Stöcklin Möbel AG, Aesch (BL)	Membre du conseil d'administration
Sorglos Design AG, Roggwil (BE)	Membre du conseil d'administration
Bacol SA, Ochlenberg	Président du conseil d'administration
Tiliacor AG, Roggwil (BE)	Président du conseil d'administration

VÉRIFIÉ

5 Rémunération de la direction du groupe

5.1 Éléments de rémunération de la direction du groupe

Comme mentionné dans l'introduction, le comité du personnel et de la rémunération a vérifié le système de rémunération de la direction du groupe en 2023. Il est globalement parvenu à la conclusion que la politique de rémunération décrite au chiffre 1 du présent rapport de rémunération a fait ses preuves au cours des dernières années en ce qui concerne la rémunération de la direction du groupe BKW. La rémunération de base et la rémunération variable à long terme resteront donc pondérées à un niveau relativement élevé par rapport à la rémunération variable à court terme. Cela soutient le développement pérenne à long terme de BKW et empêche des prises de risques excessives.

Le comité du personnel et de la rémunération a toutefois décelé un potentiel d'amélioration dans l'aménagement concret de la rémunération à court et à long terme. En conséquence, il a décidé les adaptations ci-dessous, renforçant encore les principes de rémunération décrits au chiffre 1 du rapport de rémunération de BKW:

- Augmenter la transparence par une définition claire des critères pertinents pour les composantes variables des rémunérations
- Introduire un critère de «pay for performance» également pour la rémunération variable à long terme
- Renforcer la gouvernance par l'introduction de clauses de malus et de récupération pour les deux composantes de la rémunération variable

Le système de rémunération de la direction du groupe est conçu pour inciter ses membres à œuvrer pour le développement positif de BKW à long terme. C'est pourquoi la rémunération se compose d'une part fixe substantielle, d'une rémunération variable à court terme en espèces et d'une participation aux résultats à long terme sous la forme de Performance Share Units (PSU), qui sont converties en actions et transférées après une période d'acquisition des droits (vesting period) de trois ans selon la réalisation des objectifs définis.

Éléments de rémunération de la direction du groupe

	Instrument	But	Facteurs	Objectifs de performance pour 2024
Salaire de base annuel	Rémunération mensuelle en espèces	Recrutement et fidélisation des collaborateurs	Fonction, rémunération usuelle sur le marché, qualifications et expérience	
Rémunération variable à court terme	Rémunération annuelle variable en espèces	Rémunération liée aux performances	Réalisation des objectifs pour les critères de performance	<ul style="list-style-type: none"> – Bénéfice net opérationnel du groupe – Objectifs des divisions – Objectifs de durabilité (ESG)
Rémunération variable à long terme	PSU avec période d'acquisition des droits de 3 ans	Fidélisation des collaborateurs à long terme en harmonie avec les intérêts des actionnaires	Cours de l'action, réalisation des objectifs pour les critères de performance	<ul style="list-style-type: none"> – ROCE – CCR – TSR
Prestations de prévoyance et cotisations sociales	Prévoyance, assurances et prestations accessoires	Protection contre les risques Recrutement / fidélisation des collaborateurs	Pratiques usuelles sur le marché et fonction	

Si les objectifs sont atteints à 100%, les parts de la rémunération variables à court et à long terme représentent chacune 30% du salaire de base:



a) Rémunération de base annuelle fixe

La rémunération de base rétribue l'exercice d'une fonction. Elle est fixée en fonction des responsabilités assumées, de l'expérience et de l'influence sur le résultat de l'entreprise. La rémunération de base est versée en espèces.

b) Rémunération variable à court terme

La rémunération variable à court terme (Short-Term Incentive, STI) est destinée à rétribuer la réussite de l'entreprise à court terme. Elle est fixée et payée chaque année d'après une évaluation de la réalisation des objectifs pour certains critères de performance. Comme avant, le STI est en principe de 30% de la rémunération de base en cas de pleine réalisation des objectifs (100% – bonus cible), mais il peut varier entre 0 et 200% selon le niveau de réalisation des objectifs.

Les critères de performance sont fixés par le comité du personnel et de la rémunération chaque année pour un exercice donné. Ils doivent refléter de manière fidèle et réaliste la réussite durable et économique de l'entreprise.

Au niveau du groupe, les objectifs suivants s'appliquent à tous les membres de la direction du groupe:

- **Bénéfice net opérationnel:** bénéfice net selon les comptes annuels consolidés IFRS, moins/plus performance positive/négative des fonds STENFO et corrigé de l'effet fiscal sur la performance (forfait compté à 20%)
- **Durabilité (ESG: Environnement, Social et Gouvernance):** amélioration relative (points) de la notation ESG mandatée chaque année, par rapport à l'évaluation de départ de l'exercice précédent

En plus de ces objectifs généraux du groupe, un objectif est défini pour chaque membre de la direction du groupe en fonction de son domaine de responsabilité ou de sa priorité stratégique:

- **CEO et CFO:** EBIT cible sur tous les secteurs de prestations, c'est-à-dire résultat d'exploitation avant intérêts et impôts, sur la base des mêmes principes que pour le bénéfice net opérationnel

- **Domaines d'activité Energy et Infrastructure & Buildings (Building Solutions, Engineering et Infra Services):** EBIT du domaine concerné, c'est-à-dire résultat d'exploitation avant intérêts et impôts, sur la base des mêmes principes que pour le bénéfice net opérationnel
- **Domaine d'activité Power Grid:** coûts du réseau de distribution d'après la déclaration des coûts à la Commission fédérale de l'électricité (EiCom). Les coûts du réseau de distribution (TOTEX) représentent le total des CAPEX (dépenses d'investissement) et des OPEX (dépenses d'exploitation) des réseaux et de l'approvisionnement de base selon le budget.

Les objectifs sont pondérés comme suit:

	Bénéfice net opérationnel (au niveau du groupe)	ESG (au niveau du groupe)	Critère de performance pour le CEO/le CFO	Critère de performance du secteur d'activité
Fonctions sans domaines d'activité	50%	20%	30%	
Fonctions avec domaines d'activité	40%	20%		40%

À la fin de l'année d'évaluation, le comité du personnel et de la rémunération évalue la réalisation des objectifs pour chaque membre de la DG. Pour chaque critère de performance, cette réalisation est mesurée pour l'année concernée, après quoi le facteur de distribution du STI est déterminé.

Le facteur de distribution (appliqué au bonus cible) oscille entre 0 et 200%. Le CPR a défini une fourchette de paiement pour chaque objectif. Le montant du paiement (éventuel) du STI pour chaque membre de la DG, pour l'année d'évaluation concernée, est obtenu en multipliant le montant cible individuel du STI par le facteur de distribution du STI. Le montant maximal du STI se situe à 200% du bonus cible, soit 60% de la rémunération de base.

La rémunération variable à court terme est versée en espèces l'année civile suivant l'année de l'évaluation.

Dans une situation exceptionnelle, à la demande du comité du personnel et de la rémunération, le conseil d'administration peut réduire ou supprimer totalement le versement, quel que soit le degré de réalisation des objectifs. Une situation exceptionnelle de ce type peut se présenter, par exemple, lorsque l'existence de l'entreprise est menacée, ce qui explique que l'on puisse renoncer à la distribution de dividendes et/ou au versement d'une éventuelle participation aux résultats aux collaborateurs qui y ont droit. La rémunération variable à court terme n'est pas due dans ce cas.

S'il quitte l'entreprise, un membre de la DG a droit à un paiement proportionnel (au prorata) du STI jusqu'à la fin de son rapport de travail. Les facteurs de distribution par critère de performance et le montant du paiement du STI sont calculés selon la méthode normale pour l'année complète. Le STI est payé en même temps que le paiement général du STI aux autres membres de la DG, quelle que soit la date de départ.

Si l'employeur résilie son rapport de travail pour un juste motif, le membre concerné de la DG perd tous ses droits au STI, sans indemnité, à la date de l'avis de résiliation.

Clauses de malus et de récupération

En ce qui concerne le STI, le comité du personnel et de la rémunération peut réduire ou supprimer tout ou partie des prestations envisagées, ou exiger que certains membres de la direction du groupe restituent des prestations déjà octroyées, s'il s'avère qu'elles étaient fondées sur un non-respect de prescriptions de présentation des comptes, ou en cas d'actes illicites ou illégaux avérés d'un membre, à condition que l'événement en question ne remonte pas à plus de trois ans.

c) Rémunération variable à long terme

Le Long Term Incentive (LTI) vise une réussite à long terme et est associé à la réalisation des objectifs pour les critères de performance définis, ainsi qu'à l'évolution du cours de l'action. L'objectif du LTI est d'assurer une augmentation durable de la valeur de l'entreprise et une adéquation

entre les intérêts de la direction du groupe et ceux des actionnaires.

Désormais, des droits d'expectative sur des actions de BKW SA (dites «PSU», pour Performance Share Units) sont attribués à tous les membres de la direction du groupe, sur la base d'un montant de 30% de la rémunération de base (niveau cible à la date d'attribution des PSU, le cours de référence de l'action correspondant à la moyenne de ses cours de clôture durant le mois précédant la séance du CPR lors de laquelle le CPR décide de l'attribution des PSU). Une fois la période d'évaluation achevée (généralement trois ans), ces PSU sont converties en actions. Cette conversion implique toutefois que les critères définis par le comité du personnel et de la rémunération soient remplis: si les seuils de ces critères de performance ne sont pas atteints, le facteur de distribution est de 0%. Si le seuil est atteint, 50% des PSU attribuées sont converties en actions. Cette valeur augmente parallèlement au dépassement des objectifs, mais s'élève au maximum à 150% des PSU attribuées.

Pour la période d'évaluation qui a commencé en 2024 et durera jusqu'à fin 2026, le comité du personnel et de la rémunération a défini des objectifs pour les critères de performance suivants:

- **Return on Capital Employed (ROCE):** ce critère comprend le résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT), moins les impôts ajustés (NOPLAT), divisé par le capital moyen rémunéré qui a été engagé sur toute l'année.
- **Cash Conversion Rate (CCR):** flux de trésorerie d'exploitation divisé par le résultat d'exploitation avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations (EBITDA).
- **Relative Total Shareholder Return (TSR):** montant total qu'un actionnaire retire de son investissement, y compris gain en capital et dividendes d'une action, par rapport à un groupe de comparaison composé du SPI Middle Index.

Les objectifs sont pondérés comme suit:

Pondération des critères de performance

Return on Capital Employed (ROCE):	Cash Conversion Rate (CCR):	Relative Total Shareholder Return (TSR)
33.33 %	33.33 %	33.33 %

Le comité du personnel et de la rémunération mesure chaque année la réalisation des objectifs pour chaque critère de performance et détermine le facteur de distribution par une interpolation linéaire entre la valeur seuil fixée par le comité (si celle-ci n'est pas atteinte, le facteur de distribution est de 0%) et la valeur maximale, qui, si elle est atteinte ou dépassée, entraîne l'attribution de PSU de 150% au maximum.

Une fois la période d'évaluation terminée, il détermine la moyenne des objectifs annuels réalisés pour toute la période. Le facteur de distribution utilisé pour convertir les PSU en actions BKW est obtenu en prenant la moyenne pondérée des objectifs réalisés et la pondération des trois critères de performance, et il est compris entre 0 et 150%.

Si le rapport de travail est résilié avant la date d'attribution définie dans le document d'attribution, le droit à l'attribution de PSU est caduc, quelle que soit la partie à l'origine de la résiliation et quel que soit le motif de la résiliation.

En cas de départ à la retraite, d'invalidité ou de licenciement économique par l'employeur, la cessation du rapport de travail n'exerce aucune influence sur la période d'évaluation et la date de transfert des PSU en suspens. Le nombre d'actions à transférer est adaptée au prorata temporis, sur la base de la durée de la période de gain totale, proportionnellement à la durée comprise entre le début de la période de gain et la date de la cessation. Les actions sont transférées à l'expiration de la période de gain conformément aux dispositions établies.

En cas de résiliation du rapport de travail en raison d'un changement de contrôle ou en cas de décès du membre de la DG, le nombre de PSU en suspens est également réduit au prorata temporis. Le facteur de distribution du LTI est déterminé sur la base de la performance atteinte pour chaque année de la période d'évaluation. Si le rapport de travail cesse pendant la première année, ce facteur est fixé à 100%. La deuxième année, il est calculé sur la base de la moyenne de la réalisation des objectifs de la première année et d'une réalisation des objectifs à 100% la deuxième année. La troisième année, le calcul est basé sur la moyenne de la réalisation des objectifs des deux premières années et une réalisation des objectifs à 100% la troisième année. Les actions sont transférées aussi rapidement que la procédure administrative le permet après la date de la cessation.

Si un membre de la DG résilie le rapport de travail ou si l'employeur le résilie pour un juste motif ou pour des raisons de performance ou de comportement, toutes les PSU en suspens non acquises deviennent caduques, sans indemnité, à la date de l'avis de résiliation.

Si le rapport de travail entre le membre de la DG et BKW est rompu au moyen d'un accord de rupture, le CPR peut également convenir avec ce membre de la DG d'autres modalités dérogeant aux dispositions précédentes (en respectant les prescriptions du droit suisse sur l'interdiction des indemnités de départ [cachées]).

Clauses de malus et de récupération

En ce qui concerne le LTI, le comité du personnel et de la rémunération peut également, comme pour le STI, réduire ou supprimer tout ou partie des prestations envisagées, ou exiger que certains membres de la direction du groupe restituent des prestations déjà octroyées, s'il s'avère qu'elles étaient fondées sur un non-respect de prescriptions de présentation des comptes, ou en cas d'actes illicites ou illégaux avérés d'un membre, à condition que l'événement en question ne remonte pas à plus de trois ans.

d) Cotisations sociales, prestations de prévoyance et prestations accessoires

Les membres de la direction du groupe sont assurés dans l'institution de prévoyance ordinaire créée pour tous les collaborateurs. Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la caisse de pension. Pour les membres de la direction du groupe domiciliés en Suisse, la Caisse de pension BKW possède un plan de prévoyance basé sur la primauté des cotisations conformément aux prescriptions de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Le plan de retraite couvre les revenus annuels jusqu'à 882 000 CHF à un taux de cotisation variable en fonction de l'âge (y compris, au maximum, 10% de la rémunération en espèces variable à court terme), les cotisations étant versées par l'entreprise et les collaborateurs conformément aux règles applicables pour l'ensemble du personnel.

Les membres de la direction du groupe domiciliés en Suisse ont droit à des indemnités forfaitaires conformément à la directive relative aux frais applicable à tous les cadres, qui a été approuvée par les autorités fiscales. Un véhicule d'entreprise ou un abonnement général aux transports publics est mis à la disposition de certains membres de la direction du groupe. La part privée est alors décomptée comme une rémunération. Comme tous les collaborateurs, les membres de la direction du groupe ont en outre droit à une prime pour leurs anniversaires d'ancienneté, conformément au règlement général. Ils ne peuvent pas prétendre à d'autres prestations accessoires.

e) Contrats

Conformément à l'art. 29 des statuts, les contrats entre BKW et des membres de la direction du groupe ne peuvent être conclus que pour une durée maximale d'un an ou avec un délai de congé maximal de douze mois.

Les contrats de travail des membres de la direction du groupe sont conformes aux prescriptions du Code suisse des obligations. Durant l'exercice sous revue, tous les membres de la direction du groupe avaient des contrats de travail à durée indéterminée avec un préavis de résiliation de douze mois. Il n'est pas prévu d'indemnités de

départ contractuelles, de dispositions particulières sur le changement de contrôle ou d'indemnités de non-concurrence pour les membres de la direction du groupe.

f) Changements à la direction du groupe

Après que la direction du groupe a été remaniée en 2023, aucun changement de composition n'est intervenu au sein de la direction du groupe au cours de l'exercice 2024.

5.2 Rémunérations versées en 2024

Les chiffres des rémunérations versées à la direction du groupe sont ceux de l'exercice correspondant aux comptes annuels (conformément au principe de la comptabilité d'exercice). Les différents éléments des rémunérations ont notamment évolué de la manière suivante:

Rémunération de base

En 2024, la rémunération de base du CEO a été augmentée. Les contrats des responsables de BKW Building Solutions, BKW Engineering et BKW Infra Services ont en outre été adaptés aux conditions et aux éléments de rémunération d'un membre de la direction du groupe (conformément aux dispositions sur le STI et le LTI expliquées dans le présent rapport) au 1^{er} janvier 2024. La rémunération de base est restée inchangée pour les autres membres.

Rémunération variable à court terme

Pour la rémunération variable à court terme, tous les membres de la direction du groupe ont deux objectifs, qui se rapportent au groupe BKW dans

son ensemble, à savoir le bénéfice net opérationnel et l'objectif ESG.

Le bénéfice net déclaré du groupe BKW pour 2024 s'élève à 647,5 millions de CHF. Pour calculer la rémunération variable à court terme, le comité du personnel et de la rémunération a corrigé ce bénéfice net à raison de la performance des fonds de désaffectation et de gestion des déchets (nette d'impôts) et de la croissance inorganique (qui n'est pas comprise dans la valeur cible). Il en a résulté un bénéfice net de 549,6 millions de CHF. Le bénéfice net budgétisé a ainsi été dépassé, sans que la valeur maximale définie soit atteinte. Un facteur de distribution de 141 % est donc applicable à cette composante.

Pour l'objectif ESG, une notation de durabilité indépendante (réalisée par Ethifinance, anciennement imug rating) a été établie afin de contrôler et de classer la performance de BKW en matière de durabilité. Aux fins de cette notation, les composants «Conduite des affaires» (9 critères), «Aspects sociaux» (5 critères) et «Environnement» (5 critères) ont été additionnés sur une base pondérée, puis évalués sur une échelle de 0 à 100 points. L'objectif défini a été dépassé, avec un niveau de réalisation de 150%.

Les objectifs par secteur, qui s'appuient sur l'EBIT ou les coûts du réseau de distribution correspondants, ont également été dépassés, avec un niveau de réalisation moyen de 131%.

VÉRIFIÉ	Objectif	Réalisation des objectifs
	Bénéfice net opérationnel (au niveau du groupe)	141 %
	Objectif ESG (au niveau du groupe)	150 %
	Réalisation moyenne des objectifs par secteur (selon Chapitre 5.1)	131 %

En moyenne, les membres de la direction du groupe affichent chacun un taux de réalisation des objectifs de 139% sur la base des valeurs individuelles de réalisation des objectifs et des pondérations indiquées au chiffre 5.1.

Rémunération variable à long terme

Les membres de la direction du groupe (y compris le CEO) ont reçu 9 504 PSU (2023: 7 496 actions). Du fait de la modification du système de LTI, le nombre d'actions bloquées attribuées n'est plus comparable aux PSU qui sont désormais attribuées. Les PSU attribuées en 2024 seront converties en actions en 2027 en fonction de la réalisation des objectifs du plan LTI durant la période de 2024 à 2026.

Rapport entre la rémunération fixe et variable

En 2024, la rémunération variable du nouveau CEO a représenté 68% de sa rémunération de base. Pour les autres membres de la direction du groupe, ce taux s'est établi à 65%.

VÉRIFIÉ

Rémunération effective des membres de la direction du groupe	100%	41%	24%
Rémunération effective du CEO	100%	44%	24%

- Salaire de base
- Rémunération variable à court terme
- Rémunération variable à long terme

Rémunérations (brutes) versées aux membres de la direction du groupe et à celui qui a perçu la rémunération la plus élevée en 2024

En milliers de CHF	Robert Itschner CEO 2024	Direction du groupe (CEO inclus) 2024
Rémunération de base fixe	800	4 595
Rémunération variable à court terme	353	1 903
Rémunération variable à long terme (PSU) ¹	195	1 118
Prestations accessoires et prestations de prévoyance ²	244	1 270
Total	1 592	8 886

VÉRIFIÉ

1 Pour la rémunération variable à long terme, les PSU sont évaluées d'après les pondérations des KPI: pour le TSR, en tant que Market Condition (à un tiers) selon la simulation de Monte-Carlo, et pour le ROCE et le CCR (conjointement, deux tiers), en tant que Performance Condition au cours boursier du 1^{er} mars, après déduction des dividendes attendus. Cette méthode aboutit à une juste valeur pondérée de 117,65 CHF par PSU.

La simulation de Monte-Carlo est un procédé statistique qui sert à modéliser la probabilité de différents événements dans un processus qui n'est pas déterministe sur la base de variables aléatoires. Elle est couramment utilisée pour quantifier les incertitudes et évaluer les risques, car elle prend en compte de nombreux scénarios en recourant à des valeurs aléatoires pour les paramètres incertains. Elle permet ainsi d'obtenir des répartitions de probabilités pour des résultats possibles, sur lesquelles peut s'appuyer une prise de décision fondée.

2 Les prestations de prévoyance représentent les montants payés au cours de l'exercice sous revue et les cotisations aux assurances sociales notionnelles pour les PSU.

Rémunérations (brutes) versées aux membres de la direction du groupe et à celui qui a perçu la rémunération la plus élevée en 2023

En milliers de CHF	Robert Itschner CEO 2023	Direction du groupe ¹ (CEO inclus) 2023
Rémunération de base fixe	770	3 688
Rémunération variable à court terme	432	2 007
Participation aux résultats à long terme (rémunérations en actions) ²	230	984
Prestations accessoires et prestations de prévoyance ³	229	1 115
Total	1 661	7 794

VÉRIFIÉ

1 Jusqu'au 31 octobre 2023, la direction du groupe était composée de cinq membres. À partir du 1^{er} novembre, elle a été complétée par les dirigeants des secteurs Prestations (BKW Building Solutions: Antonin Guez, BKW Engineering: Martin Fecke, BKW Infra Services: Sven Behrend). De plus, Stefan Sewckow, nouveau dirigeant du secteur Energy Markets, a rejoint la direction du groupe. Leurs rémunérations sont comprises dans celles indiquées ci-dessus. Roland Küpfer, dirigeant de Power Grid, est à la retraite depuis fin 2023, mais a cessé de participer aux séances de la direction du groupe dès le 1^{er} novembre 2023. La rémunération qu'il a reçue pour les deux derniers mois est également incluse dans la rémunération indiquée ci-dessus.

2 La rémunération en actions est indiquée sur la base du cours de clôture à la date de l'attribution (7 mars 2024). Dans le rapport de 2022 sur les rémunérations, cette rémunération était indiquée à la valeur fiscale correspondante.

3 Les prestations de prévoyance représentent les montants payés au cours de l'exercice sous revue. En outre, 40 000 CHF sont comptés dans les prestations accessoires du CEO pour ses frais de déménagement. 55 000 CHF sont également compris pour des jours de vacances non prises payés à un membre qui a quitté la direction du groupe.

5.3 Respect de la limite de rémunération globale décidée par l'assemblée générale pour l'exercice 2024

En résumé, on constate que les prestations versées respectent entièrement le montant global maximal de 9 800 000 CHF approuvé par l'assemblée générale 2023 en ce qui concerne les rémunérations destinées à la direction du groupe pour l'exercice 2024.

VÉRIFIÉ

5.4 Paiements à d'anciens membres de la direction du groupe et à des proches

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres de la direction du groupe au cours de l'exercice sous revue. Aucune rémunération n'a été versée non plus à des proches de membres de la direction du groupe.

VÉRIFIÉ

VÉRIFIÉ

5.5 Prêts et crédits à des membres de la direction du groupe

Aucun prêt n'a été accordé aux membres de la direction du groupe ou à leurs proches au cours de l'exercice. Il n'existait aucun prêt de ce type à la fin de l'exercice sous revue.

6 Mandats de la direction du groupe dans des fonctions comparables dans des entreprises tierces actives économiquement

Au 31 décembre 2024, les membres de la direction du groupe BKW exerçaient les mandats suivants dans des fonctions comparables d'entreprises à but économique en dehors du groupe BKW:

Robert Itschner, CEO

Pas de mandat dans des entreprises tierces

Martin Zwysig, CFO

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
Belimo Holding AG, Hinwil	Vice-président du conseil d'administration et président du comité d'audit
Non cotées en bourse (sur mandat de BKW)	
Kraftwerke Oberhasli AG	Membre du conseil d'administration et président de la commission des finances

Sven Behrend

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
–	–
Non cotées en bourse	
FGH e.V., Mannheim, Allemagne	Membre du conseil d'administration

Martin Fecke

Pas de mandat dans des entreprises tierces

Antonin Guez

Pas de mandat dans des entreprises tierces

Philipp Hänggi

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
–	–
Non cotées en bourse (sur mandat de BKW)	
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	Membre du conseil d'administration
Kraftwerke Oberhasli AG	Membre du conseil d'administration

Corinne Montandon

Pas de mandat dans des entreprises tierces

Stefan Sewckow

Pas de mandat dans des entreprises tierces

VÉRIFIÉ

7 Participations au capital-actions et options

Au 31 décembre 2024, les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe détenaient les actions suivantes de BKW SA:

Membres du conseil d'administration

Nombre d'actions		31.12.2024	31.12.2023
Roger Baillod	Président	6 993	6 413
Andreas Rickenbacher	Vice-président	1 532	1 366
Carole Ackermann	Membre	2 732	2 566
Petra Denk	Membre	957	791
Rebecca Guntern	Membre	2 732	2 566
Martin à Porta	Membre	3 357	3 191
Kurt Schär	Membre	957	1 366
Total		19 260	18 259

Membres de la direction du groupe

Nombre d'actions		31.12.2024	31.12.2023
Robert Itchner	CEO	2 261	509
Martin Zwysig	CFO	740	0
Sven Behrend	Responsable Infra Services	1 796	1 106
Martin Fecke	Responsable Engineering	1 670	967
Antonin Guez	Responsable Building Solutions	721	0
Philipp Hänggi	Responsable Energy Production	8 181	8 900
Corinne Montandon	Responsable Power Grid	6 952	5 471
Stefan Sewckow	Responsable Energy Markets	209	0
Total		22 530	16 953

Certaines actions de membres du conseil d'administration et de la direction du groupe comportent un délai de blocage allant jusqu'à trois ans.

Au 31 décembre 2024, le taux d'épuisement des fonds propres (burn rate) de l'entreprise, soit le nombre d'actions attribuées durant l'exercice divisé par le nombre total d'actions en circulation, s'élevait à 0,307% (2023: 0,354%). Ce taux correspond au nombre d'actions attribuées en 2024 au titre de tous les programmes de participation de BKW, divisé par le nombre total d'actions en circulation. En 2024, 162 085 actions ont été attribuées dans tout le groupe BKW (2023: 187 011).

Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de BKW AG, Berne

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de BKW AG (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO dans les tableaux marqués de l'indication « contrôlé » aux pages 206 à 211 et 217 à 220 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération ci joint sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'avis d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Le Conseil d'administration est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations contenues dans le rapport annuel en allemand que nous avons obtenues avant la date de ce rapport (mais pas les comptes annuels, les comptes du groupe, le rapport de rémunération, le rapport BKW Green Bond et nos rapports y afférents) et les informations contenues dans les rapports annuels en anglais et en français qui devraient nous être fournies après cette date.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du rapport de rémunération, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport à l'information financière auditée dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau

PricewaterhouseCoopers SA, Bahnhofplatz 10, 3011 Berne
Téléphone : +41 58 792 75 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

PricewaterhouseCoopers SA

Thomas Wallmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Matthias Zimny
Expert-réviseur agréé

Berne, le 10 mars 2025

Mentions légales

Adresses

Investor Relations

BKW SA
Investor Relations
Viktoriaplatz 2
CH-3013 Berne
Téléphone +41 58 477 57 33
investor.relations@bkw.ch

Media Relations

BKW SA
Media Relations
Viktoriaplatz 2
CH-3013 Berne
Téléphone +41 58 477 51 07
media@bkw.ch

Le présent rapport contient des déclarations prospectives basées sur nos attentes actuelles ainsi que sur diverses estimations. Les résultats réels peuvent donc différer des attentes et déclarations prospectives exprimés dans ce rapport. Ce rapport est publié en allemand, français, anglais et italien, la version allemande faisant foi.

Mentions légales

Rédaction

Group Finance,
Sustainability Management,
Group Communications, Berne

Conception, composition et production

NeidhartSchön SA, Zurich
www.neidhartschoen.ch

Traduction

Tradeo, Court
www.tradeo.ch

Photographie

Beat Schweizer (p. 4, 6, 8, 11, 14, 15, 26, 30, 31, 57, 79, 115, 131)
Johannes Mink (p. 1, 3, 6, 20, 24, 28, 59, 141)
Oliver Oettli (p. 6, 23)
Remo Buess (p. 6, 27, 153)
Peter Neusser (p. 18)
Manuel Stettler (p. 18)
HGEsch Photography (p. 19)
Daniel Hager (p. 20)
BKW (p. 20)



